TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 040 — MERCREDI 30 JUILLET 1980

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 90 pes.; U.K., 35 p.; Irlande, 50 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 700 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 35 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les bâtiments de l'ancienne université de Vincennes vont être démolis

LIRE PAGE 21

Un seul chef d'État, le président Sadate, a assisté aux obsèques de l'ex-chah

Paris et Washington étaient représentés par leurs ambassadeurs au Caire

Seul chef d'Etat à assister aux funérailles de l'ex-chah d'Iran ce mardi 29 juillet, le président Sadate, en grand uniforme, s'est incliné devant la dépouille mortelle de celui qu'il désignait couramment comme étant son « ami ». Le président égyptien avait à ses côtés le prince héritier Cyrus Reza, l'impératrice Farah et Mme Sadate lors de la cérémonie funèbre, qui avait commencé à 10 h. 50 (heure locale).

A l'exception de celui du Maroc, représenté par le général Hafez Al Alaoui, ministre du palais, aucun gouvernement n'avait envoyé de délégation particulière; quelques Etats, dont la France et les Etats-Unis, se sont fait représenter — certains « officieusement » — par leurs ambassadeurs accrédités au Caire.

L'ancien président Nixon, présent aux obsèques, avait déclaré à son arrivée dans la capitale égyptienne : « Le traitement qu'a réservé l'administration américaine au chah après son départ de Téhéran était honteux et a constitué l'une des pages noires de l'histoire de la politique étrangère américaine (...). L'administration américaine n'a pas eu la délicatesse de reconnaître qu'il a été un allié et un ami loyal des Etats-Unis pendant plus de trente ans ».

De notre correspondant

Le Caire. — Les funérailles officielles — et non pas nationales, celles-ci ne pouvant pas être décrétées pour un étranger de l'ex-chah d'Iran, se sont déroulées, ce mardi 29 juillet, au Caire, en présence notamment du président Sadate et des membres de son gouvernement, de la famille Pahlavi, de l'ancien président Nixon et de l'ex-roi Constantin de Grèce et d'un imam chiite étranger (l'Egypte est musulmane sunnite). Plusieurs puissances, dont les Etats-Unis, la France, le Royaume Uni, l'Espagne, Israël étaint représentés aux obsèques par leurs ambassadeurs accrédités au Caire.

A l'intérieur de l'ancien palais royal d'Abdine, où le chah, il y a 41 ans, avait épousé une princesse égyptienne, s'est déroulée d'abord une « cérémonie religieuse solennelle ». J

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 3.)

Embarras

Même mort, l'ancien chah d'Iran constitue encore un grand embarras pour la majorité des chancelleries occidentales. La France n'échappe pas à la règle, qui n'est représentée aux cérémonies du Caire que par son ambassadeur en Egypte, M. Jacques Andréani. Loin de dissiper les équivoques, les explications fournies par l'Elysée ne font que confirmer la gêne que l'on ressent bien à Paris : « L'ancien souverain, a déclaré lundi soir le porte-parole de la présidence, était marqué, comme sa famille, par la culture française, à laquelle il portait un intérêt personnel (...). Au lendemain de la guerre, le chah était venu s'initier aux problèmes de défense auprès de nos forces. A de nombreuses reprises, il s'est efforcé de développer les rapports et les échanges entre les deux pays. »

Ces rappels historiques, aussi sibyllins soient-ils, font référence à un passé relativement récent où le chah était considéré par Paris comme un interlocuteur parfaitement valable et honorable. Les dirigeants français, alors, ne voulaient pas entendre les mises en garde que lançaient de rares journaux — dont le nôtre — à propos des inadmissibles violations des droits de l'homme en Iran. Ils préféraient, retour de Téhéran, annoncer la prochaine conclusion de mirifiques contrats, dont beaucoup n'ont même pas été signés.

Contrairement aux Etats-Unis, Paris a su cependant prendre ses distances lorsque l'avenir du régime iranien est apparu comme extrêmement précaire. Ce fut la politique des « deux fers au feu », dont les activités de l'imam Khomeiny à Neauphle-le-Château resteront symboliques. La satisfaction fut vive en France à la chute du chah : le virage avait été bien pris. Elle l'est moins aujourd'hui : nos analystes avaient bien prévu la fin du rêve mégalomaniaque du chah ; ils n'avaient cependant pas su déceler à quel point le peuple iranien avait été traumatisé par cette folle et sanglante aventure. Alors qu'on raisonnait en termes de changement de pouvoir, nous en sommes toujours à une absence de pouvoir. Ce qui n'exclut pas, d'ailleurs, les abus de toutes sortes.

Il serait temps que nos gouvernants se préoccupent de tirer les leçons de cette aventure. Surtout qu'elle n'est pas la première du genre. Serait-ce faire preuve d'angélisme que de suggérer qu'on tienne compte de la nature des régimes avec lesquels on entretient des relations privilégiées avant qu'ils ne s'écroulent ? D'éviter de cautionner des pratiques intolérables ou de se faire les avocats de régimes indéfendables ? La morale y trouverait son compte, mais l'intérêt national bien compris également. Ce n'est pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un régime que de prétendre en ignorer les crimes.

La réflexion ne vaut pas que pour l'Iran de l'ancien chah. Elle ne doit tenir aucun compte des idéologies proclamées ou des intérêts acquis. On l'a bien vu dans la crise centrafricaine de l'an dernier, où Paris a perdu pas mal de son autorité et de son honneur à nier pendant des mois des crimes avérés et à protéger un « client » qu'on ne pense aujourd'hui qu'à faire taire.

C'est peut-être là la seule leçon à tirer de ces funérailles du Caire : rien ne sert de se tenir à l'écart du cadavre d'un homme déchu, si l'on n'a rien fait lorsqu'il exerçait son pouvoir pour le freiner sur la voie de la déraison.

Au Pérou

M. BELAUNDE TERRY HÉRITE D'UN PAYS MODERNISÉ MAIS EN CRISE

(Lire page 4.)

Les Nouvelles-Hébrides accèdent à l'indépendance

Regain de tension à Luganville

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, représente la France aux cérémonies qui marquent, le mercredi 30 juillet, à Port-Vila, la proclamation de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides. Après avoir été placé pendant soixante-quatorze ans sous le régime de l'administration conjointe de Paris et de Londres, l'archipel deviendra officiellement la République de Vanuatu. Le gouvernement britannique est représenté par M. Peter Blaker, ministre d'Etat au Foreign Office et le duc de Gloucester est l'envoyé personnel de la reine d'Angleterre.

Dans l'île d'Espiritu-Santo dont le centre urbain et portuaire, Luganville, est contrôlé depuis le 24 juillet par les parachutistes français et les fusiliers marins britanniques, la situation reste confuse. On signale un regain de tension après l'échec des négociations qui s'étaient engagées, le dimanche 27 juillet, entre le leader du mouvement autonomiste francophile, M. Jimmy Stevens, et le gouvernement néo-hébridais. Ce dernier maintient le blocus de l'île et menace de fair appel à l'aide armée de la Papouasie-Nouvelle-Guinée après le départ du contingent franco-britannique.

L'histoire du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides s'achève sans gloire, presque dans l'indifférence. Celle de la République de Vanuatu commence dans les douleurs. L'espoir d'une réconciliation nationale entre le parti anglophone majoritaire, qui détient sans partage le pouvoir, et les partis modérés francophones, alliés aux mouvements coutumiers francophiles s'est dissipé, mardi 29 juillet. Il fait place à la crainte, après l'échec des négociations engagées, dimanche, à Luganville, entre M. Jimmy Stevens, leader des séparatistes de l'île d'Espiritu-Santo, et M. Sela Molisa, délégué du gouvernement néo-hébridais. Lundi soir, pourtant, un compromis ne paraissait plus impossible entre les deux thèses qui s'affrontent sur la portée de la décentralisation envisagée par les autorités de Port-Vila. Répondant par la conciliation aux diverses concessions consenties, à la fin de la semaine dernière, par M. Walter Lini, pasteur anglican, premier ministre néo-hébridais et président du parti majoritaire (*le Monde* daté 27-28 juillet), M. Stevens avait, à son tour, fait quelques « gestes ». Il s'était, notamment, déclaré prêt à renoncer à toute idée de sécession et à reconnaître l'autorité du gouvernement sur l'île d'Espiritu-Santo, à condition de pouvoir, personnellement, participer, au préalable, à la définition des pouvoirs qui doivent être attribués aux futures institutions régionales par le projet de loi de régionalisation en cours d'élaboration.

Au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, on se déclarait alors, lundi après-midi, « *relativement optimiste* » sur l'éventualité d'un accord.

Cet optimisme a été de courte durée. Le porte-parole du chef du gouvernement néo-hébridais a fait savoir lundi soir que celui-ci était décidé à répondre par la force à l' « *intransigeance* » de M. Stevens et de ses partisans. « *Nous sommes à bout de patience, nous ne pouvons plus négocier gentiment* », a-t-il notamment déclaré.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 6.)

La nouvelle carte universitaire

Après les décisions de Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, « le Monde » commence, aujourd'hui, la publication des listes, pour chaque discipline, des formations universitaires de deuxième cycle (licences et maîtrises) et de troisième cycle (diplômes d'études approfondies et doctorats de troisième cycle) : qui pourront être préparées à la rentrée 1980 ; qui sont supprimées ; qui sont créées.

Dans ce numéro, page 8 : les sciences humaines

Été préélectoral en Allemagne fédérale

Les élections pour le renouvellement du Bundestag se dérouleront le 5 octobre prochain en République fédérale. Les candidats des deux formations de l'actuelle coalition gouvernementale, le parti social démocrate (S.P.D.) et le parti libéral (F.D.P.), y affronteront ceux de l'alliance chrétienne-démocrate (C.D.U.-C.S.U.) et les écologistes se présenteront pour la première fois en tant que parti devant l'ensemble des électeurs ouest-allemands.

Alfred Grosser dépeint à cette occasion les caractéristiques de la campagne électorale.

UNE CAMPAGNE SANS ÉCLAT

par ALFRED GROSSER

Si on la compare à la situation américaine, la campagne électorale allemande n'est pas et ne sera sans doute pas particulièrement exaltante ni par son style ni par le contenu des controverses.

Le style a deux particularités. La première, c'est qu'il n'y a pas de véritable duel entre les deux hommes qui s'affrontent pour la direction du gouvernement dans un régime souvent qualifié de *Kanzelrdemokratie*. M. Helmut Schmidt s'est en quelque sorte mis hors débat. Il n'attaque pas directement son adversaire, ne répond pas trop à ses attaques et joue à juste titre de sa popularité de chancelier de tous les citoyens, de celui que les responsabilités du pouvoir ont placé au-dessus des querelles partisanes.

Konrad Adenauer, malgré son prestige, aimait trop la pratique de l'agressivité mordante pour jouer ce rôle-là ; quant à M. Willy Brandt, son nom était trop lié à une politique extérieure amorcée et à une politique sociale promise pour pouvoir se le permettre.

La seconde particularité tient a la campagne qui oppose M. Franz-Josef Strauss à ses adversaires. A ses adversaires déclarés d'abord : le candidat n'a pas tort de se plaindre de la hargne et des excès de langage à son égard de bien des intellectuels et de nombre de journaux, surtout parmi les grands hebdomadaires. Mais il a si constamment recouru lui-même, depuis plus de vingt ans, au vocabulaire le plus outrancier, le plus injurieux (y compris contre les dirigeants chrétiens-démocrates eux-mêmes), que ses protestations passent mal.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Secret médical

Le portrait psychologique du défunt chah brossé par la C.I.A. est assez frappant pour l'analyse qu'il fait d'un grand potentat envisagé comme un simple mortel ; on y parle de crainte du père tout-puissant, de complexes, de mégalomanie, c'est-à-dire de ce sac de misères et d'horreurs que peut être tout individu.

A cet égard, on aimerait bien connaître le portrait psychanalytique que la C.I.A. a fait des généraux Pinochet et Videla. De même, les dossiers psychiatriques que le K.G.B. a pu établir sur MM. Amin et Pol Pot, successivement reconnus comme amis du socialisme puis comme criminels démoniaques.

Mais, si l'on écoute toujours les rapports des spécialistes du renseignement quand ils préconisent une opération de police à Kaboul ou à Santiago, on les tient obstinément au secret médical dès lors qu'ils font état de ce qu'une bonne part de l'humanité est gouvernée par des malades.

BERNARD CHAPUIS.

POINT

L'élevage en plan

M. Barre reçoit, le 30 juillet, les représentants de l'interprofession bétail et viande, encore appelée Interbev, pour débattre de son rôle et de son financement, par rapport à son homologue publique l'ONIBEV (Office national interprofessionnel du bétail et des viandes). Les professionnels souhaiteraient qu'Interbev soit autre chose qu'une simple chambre de réflexion et de propositions, alors que, dans le même temps, ils semblent incapables de trouver les financements nécessaires, pour seulement rémunérer leur secrétaire général.

Cet épisode ne serait qu'une anecdote si elle n'expliquait l'incapacité, assez française, semble-t-il, d'élaborer une stratégie de la production, de la transformation et du commerce, autrement qu'en multipliant les organismes. C'est une assez jolie trouvaille que de faire coexister une interprofession privée, à côté d'un office public où les professionnels sont pourtant membres du conseil d'administration. Cela veut-il dire que ces offices ne remplissent pas leur rôle ? Pourquoi les élus ne démissionnent-ils pas alors ?

S'il ne s'agissait seulement d'une querelle de doctrine, l'affaire ne serait pas trop grave. Mais il y va du devenir de l'élevage, et singulièrement de l'élevage bovin,

Annoncé sans discrétion excessive lors de la conférence annuelle du 23 novembre 1979, élaboré pendant plusieurs mois, et achevé en deux semaines afin de jeter un peu de mercurochrome sur la plaie des manifestations paysannes, le plan quinquennal de l'élevage existe.

Il a été adopté le 30 mai 1980 par le conseil des ministres. Soixante jours après, les membres de l'interprofession privée entendent entretenir M. Barre d'une « stratégie pour la France à Bruxelles », « d'une filière en dépérissement » *et d'un* « réexamen des conditions de financement » *des installations, du bétail, des entreprises d'abattage et de commercialisation.*

Voilà qui confirme le jugement de ceux qui, du côté professionnel s'entend, estimaient que le plan pour l'élevage, à la préparation duquel ils avaient pourtant participé, était plus que mince...

(Lire page 21.)

« TRISTAN » au Festival de Munich

L'Isolde transfigurée de Hildegard Behrens

Situé géographiquement entre Bayreuth et Salzbourg et aux mêmes dates, le Festival de Munich ne bénéficie pas, en France, de la même renommée. Pourtant, les spectacles y atteignent une qualité comparable, tout en présentant une tout autre variété : cette année, en un mois, il n'offre pas moins de dix-huit opéras différents.

Les trois classiques de Munich, Mozart, Wagner, Strauss, y tiennent une place éminente, avec « Fidelio », mais il n'est pas un festival où l'on puisse voir autant d'œuvres rares et intéressantes : « Judas Macchabée », de Haendel, « la Conversion de saint Augustin », de Hasse, le « Saint Jean-Baptiste », de Stradella, « Iphigénie en Aulide », de Glück, « le Chorregidor », de Wolf, « Palestrina », de Pfitzner, « Orfeo » et « Die Kluge », de Carl Orff et « le Roi Lear », de Reimann, qui font souffler un peu d'air frais dans un répertoire qui tourne trop en rond, à Salzbourg, en particulier.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 11.)

Un voyage en Océanie

par JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

Aujourd'hui

NIUE : mais que disent les poètes ?

(Page 13.)

Le Monde

idées

JEUNESSE

Les articles de jeunes gens que nous avons publiés en cette même place le 22 février dernier ont suscité de nombreuses réactions. Plusieurs de nos correspondants, ils le disent ici, ont été déçus : Marc Prigent, parce que le nihilisme affiché par les auteurs recouvre une acceptation de l'ordre établi ; Dominique Filatre, parce qu'il n'y a trouvé aucune trace de génie et qu'il n'y a pas de génie sans jeunesse. Thomas Moutel constate que Bernard Lavilliers occupe, chez les moins de dix-huit ans, la place que tenait Sartre chez leurs aînés. *Quant à Grégoire* Delacourt, il se préoccupe, plus peut-être qu'il ne l'admet lui-même, du problème de la guerre.

De Sartre à Lavilliers

par THOMAS MOUTEL (*)

LES obsèques de *Jean-Paul* Sartre ont, plus que tout autre sondage, mis en lumière la situation de l'actuelle génération lycéenne, celle qui va de la troisième à la terminale. Le cortège était composé en majorité de jeunes appartenant à la génération de mai 1968, mais rares étaient les moins de dix-huit ans venus rendre *un dernier hommage à l'écrivain*-philosophe disparu.

Imaginons à présent que le cimetière *du Montparnasse ait été remplacé* par un chapiteau géant où, le même jour et à la même heure que les obsèques de Sartre, se serait déroulé un concert de Bernard Lavilliers. La moyenne d'âge du public se serait située aux alen*tours de dix-sept ans.*

Pourtant, Jean-Paul Sartre et Bernard Lavilliers possèdent deux choses en commun : l'un et l'autre sont un phénomène social et leur message politique respectif fait apparaître une certaine analogie dans le fond : Sartre parle de « *la haine qu'il voue à la bourgeoisie et qui ne s'éteindra qu'avec lui* » ; Lavilliers de « *sa haine fondamentale des cons, du quotidien et du fatal* ». De même, lorsque Sartre déclare que « *l'on a toujours raison de se révolter* », Lavilliers, lui, lance dans ce langage carré qui lui est si particulier : « *Si tu es vivant, bats-toi !* » Enfin, lorsque Sartre, aux élections présidentielles de 1974, partant du principe que « *tout est parti de droite* », se prononce pour l'« *abstention révolutionnaire* », *Lavilliers jette : « Ne signe pas la carte » et « n'appartient jamais à personne ! »*

Pourquoi alors ce désintérêt désabusé et défaitiste à l'égard de Sar*tre et cette idolâtrie autour du* mythe Lavilliers ? L'indifférence à l'égard du Sartre « militant » ne saurait s'expliquer par le fait que *ce dernier a cessé de militer au moment même du début de l'adolescence de cette génération* (en 1974), mais au contraire par le fait que celle-ci n'a jamais milité pour une cause, n'a jamais éprouvé le besoin de s'engager réellement dans une lutte contre telle ou telle injustice. La nouvelle génération se caractérise par une absence de révolte « sur le terrain », le désen*gagement politique s'accompagnant* le plus souvent d'une absence totale d'idéal. La plupart des jeunes ne voteront pas aux élections présidentielles de 1981, ou alors sans conviction. Les quelques *êtres d'exception* qui diffusent des tracts à la sortie des lycées sont pris pour de doux illuminés qui croient encore que *l'on « peut faire quelque chose »*.

Une seule échappatoire

L'opinion la plus répandue est que la nouvelle génération se dépolitise en réaction contre l'impression de stagnation qu'offre la scène politique (désunion de la gauche, divergences au sein de la majorité, scandales). D'une certaine manière, c'est vrai. Mais, d'un autre côté, on frôle le contre-sens : affirmer que la jeunesse se dépolitise implique que ce désengagement résulte d'un choix politique, alors qu'il n'en est *rien !* En se dépolitisant, la nouvelle génération ne fait en réalité que se *conformer à une certaine image que* le pouvoir a insidieusement établie. Celui-ci a réussi à faire de la marginalité un conformisme : cette génération, qui se divise elle-même en de multiples castes bien définies par un certain type d'habillement, de musique et de « philosophie personnelle » (les « mods », les « ska », feu les « punks », les « disco », les « rockers », les « zonards », les « loubards », les habitués du Palace) et enfin les éternels « babacool », se distingue, en effet, par le fait d'avoir touché, de près ou de loin, à la drogue.

Cette génération, lorsqu'elle fume un « joint », a l'illusion de pratiquer l'interdit, et, du même coup, de vivre dans une certaine « marge », de transgresser la loi et donc de pratiquer une certaine contestation. En fait la « génération-bof » se leurre : en croyant se situer dans une sorte d'anarchie inavouée et passive, en croyant échapper au « moule », elle ne fait au contraire que se conformer inconsciemment à l'opinion que l'on a d'elle.

Ainsi s'explique l'indifférence de la « génération-bof » à l'égard de Jean-Paul Sartre. Le pouvoir ayant *annihilé toute tentative d'action* « directe » tel que le préconisait Sartre — par le biais de la fameuse expression, leitmotiv des manifestations lycéennes : « *Manifester, ça nous avance à quoi, au fond ?* » — il ne reste plus à la jeunesse qu'une seule échappatoire : le mythe et les concerts de Bernard Lavilliers. Enfermée à Pantin, elle jouit pendant trois heures, dans un immense rituel de communication contestataire et quasi religieuse. Elle entendra qu' « *il faut se battre* », ce qu'elle applaudira follement, mais elle ne le fera nullement à la sortie du concert, puisque « *ça ne sert à rien, tout est pourri* » et que « *de toute façon, on est récupéré* ».

La génération du cocon et du mythe

Dans un concert de Bernard Lavilliers, on est entre soi, on est bien. L'autre, le différent, est exclu. On vit chacun pour soi et Lavilliers pour tous, dans un cocon manichéen de contestation ouatée, n'étant dé*rangé par personne et ne dérangeant* personne. Il est bien loin, Sartre, qui écrivait : « *Il y a des gens qui se parlent pendant des heures pour trouver avec joie qu'ils sont du même avis.* » Oui, il est bien loin, mais Lavilliers est vivant. Sartre écrivait, Lavilliers chante. Sartre était vieux, Lavilliers est jeune. Sartre se battait « *sur le terrain* », *Lavilliers dans un univers musical* et poétique, Sartre se disait « *tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui* », alors que Lavilliers est « *un grand fauve d'Amazonie* ».

C'est donc la génération du cocon et du mythe, la victoire du mani*chéisme. C'est en même temps un* assassinat et la plus grande mystification politique du siècle : le pouvoir a réussi le coup de force de transformer l'espérance en fatalisme, à détourner de son chemin ce qui constituait pour lui le principal danger, ce potentiel incroyable d'énergie créative et d'idées neuves : la jeunesse.

(*) Elève de terminale.

Naïf, mais pas crédule

par DOMINIQUE FILATRE (*)

J'AI vingt ans. En soi, cela n'a aucune importance sinon le mérite de cadrer avec le symbolisme social de la jeunesse. *Le Monde* a donné la parole à trois jeunes le 22 février, mais le résultat en est bien déprimant. Pas une ligne de génie.

Pour être cavalière, la remarque n'en est pas moins opportune. Eh oui ! Le génie, c'est le fait de la jeunesse. Ceux qui ont révolutionné les sciences ont été les jeunes Marx, Einstein, Sartre, Rimbaud (la poésie, pas une science ? Allons donc !)... Aujourd'hui, on s'imagine Marx comme une vieille barbe, Sartre est mort, mais cela ne change rien à l'affaire : les génies ont bien été les jeunes Marx et Sartre — ceux qui ont perçu la « *lutte des classes* » et l'« *existentialisme* » dans le monde qui les entourait, ouvrant ainsi la réflexion humaine à un champ radicalement nouveau.

Pourquoi est-ce une faculté de la jeunesse ? La capacité de penser autrement, sur des bases réinventées, apparaît incompatible avec trop d'expérience. L'expérience enseigne la soumission, la flatterie et la répression. Etre jeune, c'est être naïf ; plus précisément encore, c'est le pouvoir d'être naïf.

*Mais naïveté n'est pas crédu*lité. Au contraire du crédule, le naïf est celui qui ne croit pas. Seule la perception atteint celui qui ne croit rien, puisque le naïf n'a rien à croire !

Qu'est-ce donc que la jeunesse refuse de croire ? Sur quels problèmes réfléchissent les génies que l'on reconnaîtra demain ? Il est difficile de répondre à cette dernière question lorsque l'on n'est pas sûr de pouvoir soutenir la prétention d'en être un... Restons modeste. Ce qui doit être retenu, me semble-t-il, est le refus de l'espoir. Cette attitude, synthétisée par le mot d'ordre « *No future* » dépasse de beaucoup le mouvement punk, instigateur de la formule. Léo Ferré, bien qu'il ne soit plus un jeune premier, exprimait dans le *Monde Dimanche* l'idée que le projet est négatif en soi, dans la mesure où il enferme l'avenir dans le présent. Voyez simplement le problème social le plus important auquel se heurte la jeunesse, le chômage : le *présent est* déprimant et on le refuse, mais, en même temps, on refuse l'avenir contenu dans le présent.

Il serait faux d'en conclure que la jeunesse refuse son avenir ou accepte de le sacrifier. Non, mais elle refuse l'espoir, cet avenir dont on peut parler au présent. Et nos aînés de pâlir d'effroi devant *cette « jeunesse désespérée » !* En réalité, les générations qui ont précédé la jeunesse actuelle sont surtout décontenancées par le refus de l'espoir. Elles y ont tellement cru que l'amalgame non-espoir / désespoir est devenu affectif. Il s'agit de défendre ses propres valeurs ! Le refus de l'espoir en tant que notion, valeur *ou référence*, paraît à nos aînés si bouleversant et incompréhensible qu'ils se perdent dans les explications justificatives dérisoires. Et pourtant, c'est très simple : les jeunes Français de 1980 ne raisonnent plus en termes d'espoir.

A partir de là, on peut percevoir avec davantage de justesse la nature des *transformations*. La précarité, doublée de la contestation du travail est devenue la clef de voûte de la nouvelle pensée sociale qui apparaît avec la jeunesse actuelle. Le refus du travail est structurellement lié au refus de l'espoir.

Amorphes ?

En fait, l'élément inquiétant est que l'on veut absolument « dire » la jeunesse d'aujourd'hui. L'angoisse et le trouble sont dans les générations aînées. Cela n'a sans doute jamais été aussi clair. Et s'il est intéressant de se pencher *sur le problème du chômage des* jeunes, il l'est plus encore de s'attarder sur la perception concrète qu'en ont les gens. Je suis jeune, demain je serai au chômage : en ai-je peur ? Eh bien, je le confesse pour moi-même et sûrement pour beaucoup d'autres : en toute honnêteté, je m'en fous.

Est-ce à dire que nous sommes amorphes ? Je n'en sais rien, c'est possible (et après tout, je ne porte pas la responsabilité d'une génération), mais il est évident que la réalité chômage ne suscite pas la réaction que les adultes attendent de nous — nos aînés syndicalistes en particulier.

Sans doute cette nouvelle génération n'est-elle pas enthousiasmante. Elle n'est peut-être pas « jeunesse », puisqu'elle n'entre pas dans l'acception du mot tel qu'on l'avait compris avant nous. Je risquerais l'idée que nous sommes une génération qui ne peut pas exprimer sa jeunesse. Parce qu'il n'y a *pas de présent* pour elle, parce que nous disons non, et dans le silence, à la présence. Et tant qu'il n'y a pas de présent, il ne peut y avoir d'avenir, c'est-à-dire de projet. Bref, nous sommes une génération manquée..., une de ces générations noires de l'histoire, qui ont produit tant de génies.

(*) Etudiant à l'I.E.P. de Bordeaux.

Vingt ans dans deux mois

par GRÉGOIRE DELACOURT

DANS deux mois j'aurais vingt ans et rien n'aura changé. Il y aura toujours certains mots qui reviennent souvent, partout, des phrases toutes faites, des idées en l'air, des tas de choses qui, finalement, ne veulent rien dire. Au fond, c'est presque rassurant : ce qui serait inquiétant, c'est que, du jour au lendemain, on ne parle plus ni du malheur ni de la misère du monde. Vingt ans, et même pas un cri de révolte ou un maigre poing serré en guise de protestation. J'ai, depuis bien longtemps, compris que ça ne changerait rien, qu'il ne servait plus à rien de parler d'amour ou de tendre la main à quelqu'un. Je ne changerai pas le monde, j'en suis sûr maintenant.

Mais je ne m'avoue pas pour autant fini : si je ne parle plus d'amour, je le vis. Du moins j'y travaille. La paix, elle commence ici, tout près, autour de moi, je la prépare, avec toute la force et toute l'espéranec de mes vingt ans, justement. On ne m'a pas encore assez pris pour que je sois tout à fait foutu : je crois encore en certaines valeurs, même si elles n'ont plus cours hors des classes de philosophie.

La guerre, je m'en fous. Christophe Bernheim, dans son article, dit : « Stop. Continuez sans moi. » Moi, peut-être plus humble ou plus lâche, je ne dis rien du tout : je n'ai jamais joué à ce jeu-là et ce n'est pas maintenant, sous cent prétextes, que je vais prendre position. La guerre, quoi que je dise, viendra si elle doit venir. Elle ne sera pas la mienne, et pourtant, parce que j'ai vingt ans, c'est moi qu'on appellera en premier.

Non à la guerre

Les Jeux aussi ça ne m'intéresse plus : je suis écœuré de tout ce à quoi ils servent. Si j'étais sportif, rien au *monde n'aurait* pu me convaincre de ne pas y aller. Surtout quand on sait la somme de travail que représente une telle compétition. Les droits de l'homme, alors ? Parlons-en : boycotter les Jeux, c'est refuser au sportif ses droits d'homme. Et si j'étais quelqu'un d'autre, un député ou un homme de la rue ? Ça change *tout* : les Jeux ne me concernent plus, et je joue seulement à prendre position.

Voilà. On m'a quand même bien eu, parce que j'en ai parlé, de la guerre et des Jeux. Même pour dire que je m'en foutais. Si mon père lisait cet article, il aurait certainement un petit pincement au cœur. Avoir un fils qui ne crie même pas NON à la guerre ! Mais je reste convaincu qu'au fond de lui il serait fier. Parce qu'il aurait compris, pour l'avoir vécu, que dire non ne changeait rien, sinon à se détourner des vrais problèmes ; et il est vrai que militer contre les Jeux, par exemple, c'est une échappatoire un peu facile et un peu naïve, d'autant plus que l'on croit encore en la bonté des hommes et que l'on est, au bout du compte, toujours manipulé.

La paix se travaille. C'est un travail de longue haleine qui demande des sacrifices, de la tendresse, de l'humilité aussi, et non pas, surtout pas, un grand cri que l'on pousse un matin où il ne fait pas très beau et qui cache, à lui seul, l'illusion des vingt ans : *Je crie « non à la guerre », mais* je n'ai rien fait.

● *Précision* : M. Serge Vilain, inspecteur adjoint des finances à Bruxelles, délégué au bureau national du parti socialiste belge et député européen suppléant, nous prie de préciser qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, « *Tournaisien, Picard, membre de Wallonie libre* », auteur de l'article « Qu'on n'en parle plus ! », publié dans la page « Idées » du 22 juillet sur la Belgique.

Faisons de la politique

par MARC PRIGENT

ON ouvrant *le Monde* du 22 *février*, j'ai d'abord été agréablement surpris de constater que des étudiants, des jeunes, décidaient de se faire entendre. Rapidement, le désenchantement est venu : ces voix semblaient venir d'outre-tombe. Discours mort, absence d'idées, dans cette page justement intitulée *Idées*.

Ces articles, fondés sur un constat *dérisoire et naïf*, conduisent le lecteur dans une direction opposée à celle que voulaient leurs auteurs : celle du nihilisme. Il ne suffit pas de terminer par un mot d'espoir pour aller dans le « bon » sens.

Passons sur l'incohérence qui vide ces « papiers », s'il en était besoin, de tout contenu : le refus de la politique côtoie le rejet de l'engagement, de la théorie, du parlementarisme, des partis..., tout cela de manière plus ou moins claire et avouée. Le plus grave est l'absence totale de perspective et de volonté qui s'en dégage. Au départ, rien n'est tenté pour essayer de comprendre, d'analyser. A cela, ces étudiants, qui ne sont malheureusement que trop représentatifs, préfèrent un vieux discours facile et moralisateur, applicable à toute époque et en toute circonstance (à moins de croire à l'âge d'or).

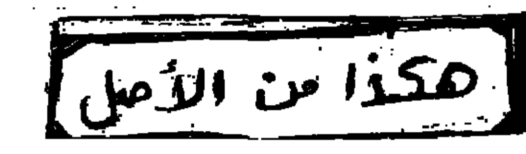
En bref, il y a des méchants. Soyons bons, nous les convertirons et tout ira mieux. En attendant, on se lamente et on refuse de comprendre. Car comprendre signifie agir et vouloir. Or il est clair que l'immense majorité de la jeunesse actuelle ne sait pas ce qu'elle veut et qu'elle préfère attendre. Quand tout va mal, on s'abrite derrière ce qui existe, c'est-à-dire l'institution, la famille, l'Etat, les hommes de parti et du pouvoir que l'on feint de rejeter violemment. Quant tout va mieux, il n'y a plus de raison d'en changer !

S'abstenir, c'est se jeter dans les bras, *ou* aux pieds, de ceux qui contrôlent le réel, c'est-à-dire du pouvoir, des pouvoirs... La jeunesse actuelle *suivant* en cela les *mots* d'ordre des idéologues du régime, rejette en bloc toutes les idéologies et, *logiquement*, refuse l'action politique. La conséquence est que le cadre de la vie politique ne sera pas remis en cause avant longtemps et que l'institution, les partis, les hommes politiques tant détestés ont un bel avenir devant eux.

Choisissons, autrement dit, faisons de la politique. Proposons au lieu de délirer. Les problèmes ne manquent pas, les occasions de se faire entendre non plus.

Le terrain du possible est le quotidien : si l'on refuse l'institution sous toutes ses formes, il faut savoir la dépasser, c'est-à-dire réfléchir aux moyens extra-institutionnels dont disposent chaque citoyen et groupe de citoyens ; c'est le moment où jamais de savoir si nous sommes réellement libres et si nous vivons sous un régime démocratique. Cette action permet l'engagement maximum de tous et, en particulier, des jeunes « *qui ont vingt ans et qui ne croient en rien* ».

Il reste possible de vivre quelque chose d'extraordinaire en 1980, à condition de vouloir : l'union dans les luttes, sur le terrain, pour la survie d'une entreprise, d'un site, d'un village, ou pour toute autre cause qui rapproche les hommes, brise le mur *du silence et de l'indifférence*, va à contre-courant de la tendance à la « privatisation ». L'important est d'être enfin des êtres sociaux, c'est-à-dire libres et responsables.



Le Monde

étranger

APRÈS LA MORT DE L'EX-CHAH

Le prince Cyrus pourrait être proclamé empereur le 31 octobre prochain

Le prince Cyrus Reza, âgé de dix-neuf ans, et fils aîné de l'ex-chah d'Iran, est depuis le dimanche 27 juillet l'héritier légitime de la dynastie des Pahlevi, fondée en 1926 par son grand-père Reza Khan. Le prince Cyrus a été proclamé officiellement héritier au trône à l'âge de sept ans, le jour du couronnement de ses parents le 26 octobre 1967. Ce jour-là, l'ex-chah conférait à son épouse, la Chabanou, la dignité de régente de l'empire jusqu'à la majorité du prince héritier. C'est le 31 octobre prochain, à l'occasion de son vingtième anniversaire, que le prince Cyrus pourrait, en principe, être proclamé empereur d'Iran.

La mort, dimanche, de Mohamed Reza Chah met un terme aux divisions qui agitaient les membres de la famille royale au sujet de la succession. Certains parmi ces derniers proposaient que l'ancien souverain nomme son fils cadet, le prince Ali Reza, âgé de treize ans, prince héritier en lieu et place du prince Cyrus, considéré comme peu apte à assumer des responsabilités. Photographe et cinéaste passionné, sportif et fervent adepte d'aviation, le prince Cyrus s'intéresse peu, en effet, aux affaires politiques. Il a obtenu à l'âge de treize ans son brevet de pilote après un stage à la base militaire de Lubbock (Texas), et devint titulaire du brevet de pilote militaire en mars 1979. Il a commencé alors des études à Williams College, une petite université privée dans l'ouest du Massachusetts, qu'il a quitté voici plusieurs semaines pour se rendre au chevet de son père au Caire.



(Dessin de Plantu.)

UN SEUL CHEF D'ÉTAT AUX OBSÈQUES

(Suite de la première page.)

Le cortège a quitté ensuite le palais, au centre de la ville, et s'est dirigé vers la citadelle à travers le vieux quartier populaire de la rue Mohamed Ali. Le cercueil a été conduit sur un affut de canon et au son d'une marche funèbre jouée par la fanfare militaire égyptienne à la mosquée d'El Rifai.

De style néo-mamelouk, la mosquée d'El-Rifai a été commencée il y a cent vingt ans, sous le khédive Ismail, et achevée au début de ce siècle. Elle fait face à la mosquée du sultan Hassan, construite au Moyen Age, et qui passe pour l'un des plus beaux monuments islamiques ancies du Caire. El-Rifai était appelé à servir de nécropole aux rois d'Egypte, et c'est surtout pour cela qu'elle est connue parmi les Egyptiens.

Les obsèques du chah fournissent à ses partisans venus de plusieurs pays d'Europe et des Etats-Unis une occasion pour se réunir et discuter de l'avenir. La princesse Azzadeh Chafik, nièce de l'ex-empereur et fondatrice, en mars 1979 à Paris, du mouvement Iran libre, nous a déclaré : *« Nous allons reporter maintenant nos espoirs sur le prince héritier Cyrus Reza, qui atteindra la majorité légale de vingt ans pour régner en octobre prochain ».* La princesse, qui est arrivée lundi soir au Caire, venant de France en compagnie d'une trentaine de partisans de la dynastie pahlavi, estime que *« la maladie empêchait sans doute le chah d'être un véritable chef pour nous, alors que son fils, jeune, en pleine forme et déjà éduqué, pourra donner un nouvel élan, un nouveau souffle à notre mouvement. En Iran, tout le monde a été, est ou sera monarchiste ».*

Le prince Cyrus Reza se trouve au Caire, où il est arrivé depuis peu de jours des Etats-Unis. Il a assisté aux derniers moments de son père, dont, assurent ses fidèles, il a recueilli les dernières paroles.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Une terre d'asile

De notre correspondant

Le Caire. — Ceux qui avaient vu un geste à l'antique dans l'asile offert par le raïs au chah d'Iran, abandonné de la terre entière, seront confortés dans leur opinion par les honneurs funèbres solennels qui sont rendus au Caire, ce mardi, à l'empereur défunt.

Sans minimiser la générosité personnelle du raïs, ni ses motivations politiques — leçon donnée tout à la fois à l'Occident et aux « musulmans révolutionnaires », — il est clair que le successeur de Nasser a pu agir comme il l'a fait seulement parce que le peuple égyptien a accepté sans mauvaise grâce la présence sur son sol des Pahlavi. Les quelques articles haineux parus ces derniers mois au Caire dans les feuilles des confréries islamiques fondamentalistes, ne peuvent faire oublier qu'il existe de très longue date en Egypte un sentiment naturel de xénophilie, une prédisposition à offrir l'hospitalité, surtout lorsque son bénéficiaire est en difficulté.

« Khomeiny ne nous empêchera pas de permettre au chah et à sa famille de vivre tranquillement chez nous », avait-on pu entendre dire cent fois dans un peu toutes les bouches en Egypte ces derniers mois. *« C'est contraire à l'esprit de l'Islam que de demander qu'on livre un malade »,* devait affirmer pour sa part le doyen de la littérature égyptienne Tewfik El Hakim (*le Monde Dimanche* du 13 juillet).

Sans remonter jusqu'aux temps pharaoniques et pour ne citer qu'un exemple d'autant plus probant qu'il prend place à l'époque ni tendre ni sentimentale des mamelouks, ceux-ci, à la fin du Moyen Age, bravèrent le sultan de Constantinople en accordant protection et honneurs à un prince ottoman ayant des droits sur le trône sultanien et que son rival pourchassait.

Plus près de nous, c'est une pléiade d'exilés politiques qui ont trouvé asile et réconfort en Egypte où parfois ils finirent leurs jours et reposent encore comme le roi Victor-Emmanuel III d'Italie, dont les restes se trouvent dans la cathédrale latine Sainte-Catherine d'Alexandrie depuis la mort de l'ancien souverain dans cette ville en 1947.

Des traditions d'hospitalité

Pour s'en tenir aux têtes couronnées, car les anciens politiciens, notamment arabes en exil au Caire, furent et sont encore légion, les rois George II de Grèce, Zog d'Albanie et Saoud d'Arabie, trouvèrent bon accueil en Egypte après la perte de leur trône. Le roi Idris de Libye, presque centenaire, vit en Egypte sans problèmes depuis qu'il a été renversé par le coup d'Etat militaire du colonel Kadhafi en 1969. L'ancien souverain libyen s'est même vu attribuer la nationalité égyptienne et le raïs le convie à certaines festivités. En dernier ressort, on a appris que, ces jours derniers, le fils du roi Zog, prétendant au trône d'Albanie, pays avec lequel l'Egypte entretient des relations diplomatiques, s'était vu accorder l'asile sur le territoire égyptien.

Si Reza chah, père de Mohamed Reza mourut exilé en Afrique du Sud, c'est dans la même mosquée d'El-Rifai, où repose maintenant son fils, que sa dépouille reçut en 1947, sous le roi Farouk, une sépulture provisoire.

Le régime républicain, proclamé en juin 1953, devait maintenir les traditions d'hospitalité du pays et laisser vivre paisiblement en Egypte tant la princesse Fawzieh, première épouse de Mohamed Reza et sœur de Farouk, que la reine Narriman, seconde femme de ce dernier et mère de Fouad II, prétendant au trône d'Egypte.

Le roi Farouk lui-même, après sa mort survenue près de Rome en 1965, a vu sa dernière volonté d'être inhumé en terre égyptienne, être accueillie favorablement aussi bien par le gouvernement de Nasser que par l'homme de la rue, touché de cet ultime vœu du souverain détrôné. C'est aux côtés du roi Farouk et du père de celui-ci, le roi Fouad Ier, mort en 1936, qu'est désormais enseveli, loin de son pays, le dernier chah de Perse. Une telle situation n'est pas sans précédent dans la longue cohorte des monarques renversés, puisque au milieu des tombes royales françaises de Saint-Denis se trouve le gisant d'un roi arménien du Moyen Age mort exilé en France.

Ironie de l'histoire, l'homme qui célébra, à Persépolis, le deux mille cinq centième anniversaire de la fondation de l'empire perse n'a eu, quelques années plus tard, pour échapper à ses ennemis que la terre d'Egypte sur laquelle régnèrent jadis, en tant que Pharaons, plusieurs de ses prédécesseurs les plus illustres, comme Cambyse, Darius, Xerxès et Artaxerxès. *Sic transit gloria mundi...*

J.-P. P.-H.

Rebondissement de la crise en Iran

Le président Bani Sadr demande au parlement d'ajourner sine die la désignation du chef du gouvernement

Téhéran. — Coup de théâtre à Téhéran : alors qu'on espérait proche la fin du vide politique avec la proposition faite par le président Bani Sadr au Parlement de désigner M. Mostafa Mir Salim au poste de chef du gouvernement, le chef de l'Etat a écrit lundi 28 juillet au président de l'Assemblée pour lui demander d'ajourner *sine die* le débat à ce sujet. Il semble qu'une forte opposition se soit cristallisée parmi les députés contre la personne du candidat présidentiel qui avait pourtant reçu l'aval du parti républicain islamique. M. Mir Salim figurait en effet sur la liste des candidats du P.R.I., mais seulement en quatrième position.

Un accord avait été conclu lundi soir pour que le choix du premier ministre soit confié à une commission tripartite composée de représentants du Parlement, du président de la République et de l'imam Khomeiny. Ce dernier a cependant fait diffuser mardi matin un communiqué déclarant : *« L'imam n'enverra pas de représentant à cette commission car il considère que la nomination d'un premier ministre est une affire qui concerne exclusivement le président de la République et l'Assemblée islamique. »*

Des déclarations contradictoires sur le sort des otages

Des manifestations plus ou moins spontanées se déroulent depuis dimanche soir devant les bureaux de M. Bani Sadr pour réclamer la nomination de M. Jalaleddine Farsi comme premier ministre, qui figurait en tête de liste des candidats du P.R.I. M. Farsi a déclaré récemment qu'il avait des divergences doctrinales profondes avec M. Bani Sadr qui l'empêcheraient, dans le cas de sa nomination, de collaborer avec le chef de l'Etat.

Le rebondissement de la crise illustre la quasi paralysie des institutions républicaines. Leur blocage tient autant à des textes constitutionnels très sophistiqués qui obéissent à la fois à des principes démocratiques, à des impératifs religieux et à l'anarchie qui règne dans le pays.

Les déclarations contradictoires se multiplient, d'autre part, au sujet du sort des otages américains. Un porte-parole du président Bani Sadr a annoncé que la mort du chah *« n'aura aucune répercussion »* sur leur avenir. Le président du Parlement annonçait, lundi, qu'une commission spéciale examinera la question dans les cinq prochains jours, ajoutant que la disparition de l'ancien souverain *« provoquera des changements concernant la question des otages ».* Cependant, l'ayatollah Rafsandjani s'est repris mardi matin pour affirmer que *« l'attaque de policiers américains contre des étudiants iraniens à Washington aura des conséquences néfastes »* sur le statut des diplomates détenus. Des voix s'élèvent au Parlement pour demander qu'au moins un certain nombre d'entre eux soient jugés pour activités séditieuses en Iran pendant l'exercice de leurs fonctions.

Interrogé à ce propos dans les couloirs du Parlement, l'ancien premier ministre, M. Mehdi Bazargan, a retourné la question : *« Je ne sais rien du sort qui m'attend. Alors, celui des otages... » « Bazargan, tu seras bientôt jugé »,* lui lançait quelques secondes plus tard un homme qui accompagnait l'ayatollah Khalkhali, député et juge islamique chargé de poursuivre les ennemis de la République islamique.

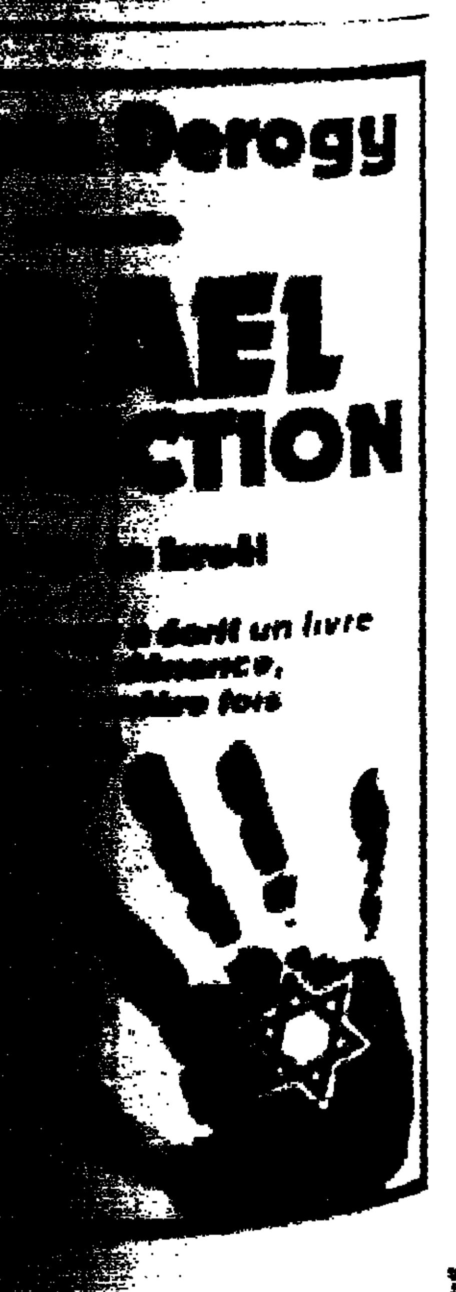
Un autre dignitaire religieux, l'hadjatoleslam Abolghassem Eslami, a été assassiné dimanche soir devant son domicile. L'attentat a été revendiqué par l'organisation islamique anticléricale Forghan, celle-là même qui avait fait exploser, mercredi dernier, une bombe dans une galerie commerciale à Téhéran, faisant six morts et plus de cent blessés.

Les exécutions capitales se poursuivent. Dimanche, dix personnes au total on tété passées par les armes pour divers délits politiques ou de mœurs. Lundi, trois trafiquants de drogue à Téhéran, un espion irakien à Abadan et quatre autres trafiquants de drogue à Zahedan ont été fusillés. — *(A.F.P.)*

M. BAKHTIAR LANCE UN APPEL POUR QUE « TOUTES LES FORCES NATIONALISTES » SE REGROUPENT SOUS SA DIRECTION.

M. Chapour Bakhtiar, dans une déclaration faite à Paris, a lancé un appel pour que *« toutes les forces nationalistes et progressistes »* se regroupent sous sa propre direction. Il a, d'autre part, rendu hommage au *« courage et à l'honneur »* du président Sadate, *« qui a été le seul à accueillir le chah après sa chute ».*

L'ancien premier ministre a enfin admis que le gouvernement irakien le soutenait *« dans la mesure où nous avons des intérêts communs ». « Contrairement à certains cheikhs du pétrole qui ont peur, ou qui sont à la solde de telle ou telle autre puissance »,* a ajouté M. Bakhtiar, les Irakiens ont pris clairement position contre le régime de Téhéran.



PROCHE-ORIENT

POINT DE VUE

Les faux révolutionnaires

par TAHAR BEN JELLOUN (*)

SECOUÉ depuis deux ou trois décennies par des remises en question fréquentes, le Proche-Orient s'est installé dans une crise structurelle profonde sans pour autant chercher à comprendre les problèmes, ni consentir un examen radical de la situation historique qu'il subit. Ceux qui en sont conscients et qui essaient de réfléchir et parfois d'agir sur la crise sont refoulés dans le statut d'opposant — un statut non reconnu, — c'est-à-dire qu'ils sont automatiquement considérés comme « ennemis » à neutraliser, à enfermer, à exiler ou à liquider physiquement dans ou hors de leur patrie.

Le recours à la violence, c'est l'économie d'une réflexion et d'une pensée politiques qu'exige la gravité de la situation. Cela n'a rien de révolutionnaire, car c'est le triomphe des certitudes, c'est-à-dire des absolus et des mythes, lesquels ne font pas l'histoire mais sa parodie et sa caricature creuse. On réprime tout ce qui échappe aux certitudes d'une idéologie en train de se fabriquer et qu'on tente de plaquer sur des mentalités et des forces dont on sous-estime ou méconnaît les véritables aspirations.

Pour cela, on met en place des structures politiques qui ne tolèrent, de par leur nature, aucune faille, c'est-à-dire le doute, la contestation et le refus : c'est le propre du parti unique avec une idéologie linéaire et unilatérale, une idéologie totalisante excluant toute autre forme de pensée et d'action.

Cette situation, qui se généralise de plus en plus dans le monde arabe, s'est trouvée tout d'un coup provoquée et déséquilibrée par un élément qu'elle n'avait pas prévu ou qu'elle avait sous-estimé : le facteur religieux. La révolution iranienne — en tant que bouleversement historique et tremblement qui n'a pas cessé sa trajectoire — a été l'élément imprévu qui a précipité le déclenchement d'une crise assez importante dans le monde arabe. Certains régimes ont voulu prévenir ces crises en réprimant ou en canalisant les mouvements religieux, car ils savent que l'islam — chiite surtout — peut être l'expression d'une *contestation politique qui va au-delà* des revendications d'ordre strictement spirituel.

Aucun pays arabe *n'échappe* à cette vague plus ou moins importante, plus ou moins significative. Mais l'exemple de l'Iran, avec ses extravagances et ses incohérences, est présent dans le regard et la pensée des gens déshérités et qui *n'ont plus que l'islam pour exprimer* leur révolte. Ceci ne justifie en rien l'action politique de mouvements extrémistes qui n'ont pas attendu Khomeiny pour se manifester, en Egypte notamment, et qui ont de tout temps cherché à jouer un rôle politique dans l'appareil d'Etat.

Ce qui se passe aujourd'hui dans certains pays arabes signifie que les certitudes idéologiques se fissurent. L'exécution des opposants, l'étouffement de toute pensée d'opposition, l'absence de liberté d'expression et d'action, le refus catégorique de toute forme de démocratie, tout cela ne fait qu'exacerber profondément les racines de la crise, et reporte à une date lointaine la réalisation de deux rêves : le fameux « Nahda » (renaissance) et l'utopique unité du monde arabe.

(*) Ecrivain marocain.

Liban

UN DIRIGEANT DU PARTI BAAS PRO-IRAKIEN EST ASSASSINÉ A BEYROUTH

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Un dirigeant de la section libanaise du parti Baas (pro-irakien), M. Moussa Cheaieb, a été assassiné, lundi 28 juillet, par des éléments armés non identifiés, alors qu'il roulait en voiture sur la route menant à l'aéroport de Beyrouth *(notre dernière édition du 29 juillet)*. Son garde du corps a été tué lui aussi. Membre influent du commandement régional du Baas depuis 1975, M. Cheaieb, âgé de trente-sept ans, était un écrivain connu au Liban.

Le parti Baas et le *Front* de libération arabe (pro-irakien) ont accusé le mouvement politico-militaire chiite Amal d'être à l'origine de cet assassinat et de vouloir *« éliminer physiquement »* les personnalités chiites *« patriotiques »*. M. Cheaieb était lui-même de confession chiite. Cette communauté est partagée au Liban entre éléments pro-iraniens et pro-irakiens. Le secrétaire général de l'Amal, M. Nabih Berri, a nié toute implication de son oganisation dans l'assassinat de M. Cheaieb.

A la suite de cet attentat, des accrochages à l'arme automatique se sont produits dans l'après-midi de lundi dans le secteur ouest de Beyrouth entre partisans du mouvement Amal et militants du Baas pro-irakien. Le siège du conseil supérieur chiite a été mitraillé. Ces affrontements ont fait sept blessés. Dans la soirée le calme était revenu.

Le roi Hassan II demande au président Sadate de mettre fin au « défi israélien » au sujet de Jérusalem

Le roi Hassan II a adressé, samedi 26 juillet, un message au président Sadate pour l'adjurer de mettre fin au *« défi israélien »* concernant Jérusalem *« et ce avec la plus grande fermeté »*.

Dans son message, nous indique notre correspondant à Rabat, Roland Delcour, le souverain marocain, qui intervient auprès du chef de l'Etat égyptien en tant que président du comité Al Qods (nom arabe de Jérusalem), rappelle que c'est en plein mois *« sacré »* du ramadan que le Parlement israélien *« a pris la décision de proclamer Al Qods capitale de l'entit ésioniste, défiant ainsi les sentiments des musulmans et leurs croyances, et portant atteinte à leur dignité »*.

Le roi, dont le ton à l'égard du président égyptien reste mesuré, déclare encore dans sa lettre qu'il *« apprécie et estime avec précision les devoirs qui sont ceux du président Sadate de libérer l'Egypte du colonialisme et de la présence militaire étrangère sur son sol »*.

Sur le même sujet, notre correspondant à Tunis, Michel Deuré, nous communique que Mme Bourguiba, la femme du président tunisien, a demandé, lundi 28 juillet, dans une lettre à Mme Anouar El Sadate d'intervenir auprès de son mari afin que celui-ci s'oppose au projet israélien de faire de Jérusalem la capitale de l'Etat hébreu.

Mme Bourguiba écrit notamment : *« Il est impossible de trouver la moindre justification au soutien des tentatives d'Israël en vue de l'annexion de la Ville sainte pour en faire la capitale de l'entité sioniste. Comment pouvez-vous accepter cet état de fait, alors que, d'après ce que nous savons, vous avez toujours été mesurée et soucieuse du prestige de votre époux et de l'image de marque de l'Egypte, votre patrie. »*

Le projet de loi du gouvernement israélien faisant de Jérusalem la *« capitale éternelle »* de l'Etat hébreu a été voté en première lecture par la Knesset le 23 juillet *(le Monde* du 25 juillet).

AMÉRIQUES

Pérou

M. Belaunde Terry hérite d'un pays modernisé mais en crise

M. Fernando Belaunde Terry, élu à la présidence de la République du Pérou le 19 mai dernier, a été officiellement investi dans ses fonctions à Lima le lundi 28 juillet en présence de nombreuses délégations étrangères. Déjà président de 1963 à 1968, M. Belaunde, un libéral et un homme de bonne volonté, retrouve un pays qui a été profondément transformé par les réformes imposées par les militaires au pouvoir pendant douze ans. Il hérite aussi d'un pays en crise où les tensions sociales s'aggravent. M. Belaunde Terry, dont l'intronisation illustre le retour de la démocratie au Pérou, n'aura pas la tâche facile bien qu'il puisse compter sur la majorité absolue dans le nouveau Parlement.

Correspondance

Lima. — *« Nous sommes libres après douze ans de dictature, mais pour combien de temps ? »* Ce pessimisme de l'homme de la rue pourrait être malséant alors que, toutes bannières aux fenêtres, le Pérou fête le retour à la démocratie. Pourtant, une arrière-pensée préoccupe les dirigeants et non sans fondement : depuis le début du siècle, un seul président élu constitutionnellement est parvenu à achever son mandat. C'est dire qu'un des principaux soucis de M. Fernando Belaunde Terry sera de se maintenir au pouvoir.

Le nouveau chef d'Etat est cependant optimiste. *« Pensez,* dit-il avec humour, *que je n'ai pas seulement une expérience de gouvernement, mais aussi celle d'un coup d'Etat.* » En effet, élu en 1963, il a été expulsé du pouvoir par les forces armées le 3 octobre 1968. Il revient dans des circonstances politiques relativement favorables. Il a recueilli 46 % des suffrages aux élections du 19 mai et il bénéficie en outre cette fois de la majorité absolue au Parlement.

Au cours de son premier mandat de 1963 à 1968 M. Belaunde avait eu les mains liées par une opposition parlementaire qui ne censura pas moins de cent soixante-dix-huit ministres en cinq ans afin d'entraver la transformation des structures. Il se proposait alors de lutter contre l'oligarchie terienne grâce à la réforme agraire, et contre la domination étrangère par la nationalisation des biens de l'International Petroleum Company (I.P.C.). Mais ses réformes avortèrent et il se consacra à la construction de la route « marginale » dans la forêt amazonienne.

M. Belaunde ne revient pas à la présidence avec l'étiquette d'un réformiste, mais comme un libéral. Son principal allié, le P.P.C. (parti populaire chrétien) est conservateur. En outre, le pays *qu'il retrouve est radicalement* différent de celui qu'il a quitté. Douze ans de régime militaire ont profondément modifié le Pérou : la réforme agraire a mis fin au pouvoir de l'oligarchie terienne et des seigneurs féodaux des Andes. Les structures ont été modernisées, les secteurs principaux de l'économie sont maintenant sous le contrôle de l'Etat.

Pourtant, malgré les bonnes intentions des militaires nationalistes leur *« révolution ni capitaliste ni communiste »* n'est pas parvenue à améliorer sérieusement le sort de la population, bien au contraire. Avec une dette extérieure de 7 milliards de dollars et une forte inflation, le président Belaunde *hérite* d'un pays en crise. En cinq ans, le pouvoir d'achat a diminué de moitié. Plus de la moitié des travailleurs sont sous-*employés et* près d'un dizième au chômage. Les Péruviens ont faim. Depuis 1968, la consommation moyenne de calories est tombée de 2 200 à 1 300 par jour, celle de protéines de 55 à 40 grammes.

Déçue par les promesses du régime militaire, la population s'est durcie. Depuis trois semaines, les grèves du secteur privé comme du secteur public ont paralysé à demi le pays, et le gouvernement a dû se résigner à des concessions qui hypothèquent déjà l'avenir, car elles aggravent la spirale inflationniste.

M. Belaunde a réclamé une trêve de cinq ans pour mener à bien son programme de plein emploi. Mais les partis de gauche *qui lui ont « trêté » 250 000* voix aux élections de mai (afin de barrer l'accès au pouvoir de l'APRA, parti qu'elles accusent de *« tendances fascisantes »*), se sont mis d'accord pour exiger dès la première cession du Parlement une augmentation générale des salaires, leur indexation sur le coût de la vie, et enfin l'embauche immédiat de tous les travailleurs licenciés.

L'APRA dans l'opposition

L'APRA (Alliance populaire de la révolution américaine) a refusé de participer au gouvernement et va contribuer à la surenchère des revendications sociales. Son nouveau leader, M. Armando Villanueva, a, d'ailleurs, déclaré : *« Nous représentons les travailleurs, nous ferons donc respecter leur droits. Nous ne permettrons pas que la ploutocratie retrouve ses privilèges d'avant 1968. Nous l'en empêcherons. »*

Partisans, comme les forces armées chiliennes, des théories de l'économiste américain Milton Friedeman, les dirigeants conservateurs du P.P.C. *devraient* d'ailleurs freiner les velléités populistes du président Belaunde. Représentants des intérêts du patronat, ils vont affronter les syndicats.

« Transfert de gouvernement mais non pas de pouvoir », avait annoncé, il y a deux ans, le président sortant, le général Francisco Morales. Maintenant que les *militaires* retournent dans les casernes, comment envisagent-ils d'appliquer leur concept de « sécurité intégrale » qui a remplacé celui de « sécurité aux frontières ». Veulent-ils gouverner derrière le trône et constituer un quatrième pouvoir, au côtés de l'exécutif, du législatif et du judiciaire ?

« Historiquement les forces armées ont contrôlé les divers régimes civils ou ont exercé directement l epouvoir. De façon simpliste, on ne peut penser qu'elles vont revenir à un professionnalisme apolitique aujourd'hui, et participer simplement à la construction des routes », vient de déclarer le général Mercado Jarrin, ancien premier ministre pendant la présidenme
pendant la présidence du général Velasco.

Il a ajouté : *« Pour éviter* ces *interruptions périodiques des régimes civils, il reste à trouver une forme rationnelle de participation des forces armées, qui doi*vent ête coresponsables de nombreuses décisions dont dépendent le développement et la sécurité de la nation. »

Le président Belaunde n'a pas manqué cette occasion réitérer qu'il n'interveindrait pas « dans les affaires internes de l'armée », mais est-ce suffisant ?

NICOLE BONNET.

Nicaragua

● DES INGENIEURS SOVIETIQUES participent à la construction d'une base aérienne au Nicaragua, affirme, lundi 28 juillet, le *Daily Telegraphe*, citant des sources de l'opposition nicaraguayenne. Selon le quotidien conservateur britannique, *« l'engagement soviétique et cubain au Nicaragua est croissant »*, et *« l'ambassadeur cubain à Managua est un membre des services de renseignement cubains connu, précédemment en poste au Costa-Rica*. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE LA MER

Les pays en développement prennent l'offensive contre les législations nationales sur l'exploitation des grands fonds

De notre envoyée spéciale

Genève. — La deuxième partie de la neuvième session de la troisième conférence des Nations unies sur le droit à la mer s'est ouverte, le 28 juillet, à Genève, et la séance plénière qui a marqué cette première journée a été très différente des cent vingt-neuf qui l'ont précédée. Le 28 juin dernier, en effet, le président Carter a signé la loi instituant la législation unilatérale donnant aux consortiums américains le cadre juridique qu'ils demandaient depuis longtemps. Cette législation doit leur permettre de poursuivre l'exploration et l'éventuelle exploitation des nodules polymétalliques tapissant les grands fonds au-delà des zones nationales.

Depuis le début de la conférence, en 1973, le régime juridique des richesses minérales des grands fonds est l'objet majeur des désaccords entre, d'une part, les Etats-Unis et les pays industrialisés et, d'autre part, le groupe dit des « 77 », c'est-à-dire les Etats en voie de développement. Certes, tout le monde est d'accord pour que ces richesses minérales, *« patrimoine commun de l'humanité »*, soient une propriété collective, dont l'exploitation sera soumise à un organisme international (l' « *autorité* ») et faite, en partie au moins, par l' « *entreprise* », émanation de l'autorité. Mais les pays en voie de développement, qui ont pour eux le nombre, veulent contrôler étroitement l'autorité ou l'entreprise, et être les principaux bénéficiaires de l'exploitation de ces richesses minérales. Ils veulent aussi que cette exploitation soit limitée, de façon que ne s'effondrent pas les cours du nickel, du cuivre, du cobalt, du manganèse, principaux métaux que l'on tirerait des nodules, et que les Etats industrialisés leur apprennent les technologies indispensables.

Les pays industrialisés dont les organismes publics ou privés ont déjà dépensé des sommes importantes pour l'exploration des zones riches en nodules et pour la recherche technologique des méthodes de « pêche » et de traitement refusent.

Le Canada attaque les États-Unis

Devant la persistance de ce désaccord fondamental, les consortiums américains se sont impatientés. La législation unilatérale que viennent de prendre les Etats-Unis répond à cette impatience. Selon la loi du 28 juin, cette législation disparaîtra dès que la convention globale régissant l'ensemble des problèmes liés à la mer sera entrée en vigueur. En outre, elle impose des délais : les licences d'exploration ne pourront pas être accordées avant juillet 1981 et les permis d'exploration ne pourront pas être effectifs avant le 1er janvier 1988. Enfin, elle prévoit des accords de réciprocité avec les pays qui adopteront des législations analogues.

En Allemagne fédérale, les deux chambres ont voté, ce mois-ci, une législation unilatérale. La Grande-Bretagne, la Belgique et la France étudient des législations analogues.

Dès le début de la séance du 28 juillet, le président du groupe des « 77 » s'est énergiquement opposé à ces législations. Pour lui, elles sont un signe de mauvaise foi ; elles sont contraires au droit international et menacent l'issue de la conférence du droit de la mer.

La déclaration du groupe des « 77 » a été soutenue vigoureusement par le Liberia au nom du groupe africain, les Philippines au nom du groupe asiatique, l'Uruguay au nom du groupe de l'Amérique latine, l'Allemagne de l'Est au nom du groupe des pays socialistes de l'Europe orientale, le Pérou au nom de la Commission permanente du Pacifique Sud et de ses voisins, Equateur, Chili, Colombie, ainsi que par la Sierra-Leone, la Chine, Cuba, le Vietnam, la Syrie, l'Irak. Pour l'Inde, ces *législations sont scélérates.* En outre, les accords de réciprocité amèneront les Etats qui adopteront de telles législations à conclure entre eux une « mini-convention » qui rendra impossible l'adoption d'une convention globale.

En dehors du groupe des « 77 », l'U.R.S.S. a fait remarquer que le droit international comporte des obligations morales... Le délégué canadien a été particulièrement violent. Pour lui, la législation américaine est *« inutile, non souhaitable, injustifiée et mal venue »*. Il est vrai que le Canada est un gros producteur de nickel et qu'il trouve que les limitations envisagées dans l'exploitation des nodules polymétalliques ne sont pas assez restrictives.

Les représentants américain et allemand ont évidemment soutenu leurs législations unilatérales. Le premier a souligné que la loi américaine était intérimaire, qu'elle n'était pas contraire au droit international, qu'elle était indispensable à la poursuite de l'effort d'exploration et de recherche technologique et qu'elle serait donc profitable à l'ensemble de la communauté internationale, pays en voie de développement compris.

La Grande-Bretagne et le Japon ont rappelé que l'adoption des législations unilatérales intérimaires ne viole pas le droit international et ne gênera pas la conclusion d'une convention globale. Le représentant de la France a sc/aigné lui aussi qu'aucun droit international coutumier n'était opposable aux législations unilatérales. Il a rappelé que ces législations sont des pis-aller par rapport à une « bonne » convention universelle. La meilleure réaction que la conférence du droit de la mer puisse avoir serait donc de rédiger une bonne convention acceptable par tous.

Ces sages propos ont été repris par le président de la conférence M. Amerasinghe (diplomate du Sri Lanka). Pour lui, la patience des gouvernements n'est pas sans limite. Il faut donc réaliser l'accord menant à une convention globale, ce qui est rapidement possible. L'effet psychologique des législations nationales peut jouer un rôle utile à cette fin. M. Amerasinghe conclut en recommandant de ne pas désespérer. N'est-il pas encourageant que le représentant des Etats-Unis ait assuré vouloir continuer à négocier une convention globale ?

YVONNE REBEYROL.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● L'ANCIENNE PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE, Mme Lidia Gueiler, a été autorisée à sortir du pays, a déclaré lundi 28 juillet le ministre des affaires étrangères de la junte, le général Cerruto Calderon de la Barca. Le général a précisé que Mme Gueiler — qui selon l'actuel président de la junte, le général Garcia Meza, serait non pas « réfugiée » mais « logée » à la nonciature apostolique — devait simplement faire parvenir les photos nécessaire à l'obtention d'un passeport. Les militaires au pouvoir « ne sont pas des assassins » a déclaré encore le général Meza, qui s'est défendé de vouloir attenter aux jours du leader syndicaliste Juan Lechin, actuellement détenu. — *(A.F.P.)*

Brésil

● ATTENTAT CONTRE UN SYNDICALISTE. — La maison de l'un des principaux leaders ouvriers du Brésil, M. Joao Pires de Vasconcelos, ancien président du syndicat des métallos du Minas Gerais, a été l'objet d'un attentat, a-t-on appris lundi 28 juillet. M. Vasconcelos est *arrivé à temps* pour empêcher que l'incendie ne prenne des proportions dramatiques. Les observateurs mettent cet attentat en rapport avec la recrudescence des activités des extrémistes de droite au Brésil. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● UNE TRENTAINE DE GUÉRILLEROS ont trouvé la mort, le lundi 28 juillet, dans un affrontement avec des éléments de l'armée qui gardaient le barrage hydro-électrique de Chorrera-del-Guayabo, à 80 kilomètrfes au nord-est de San-Salvador, a-t-on précisé de source officielle. Les forces armées ont riposté — sans subir de pertes — à l'attaque d'un commando de gauche qui voulait s'assurer le contrôle du barrage, a-t-on déclaré de même source. — *(A.F.P.)*

Israël

● L'AMBASSADEUR DU VENEZUELA A TEL-AVIV, M. Luis Lacorte, a fait part, lundi 28 juillet, au ministère israélien des affaires étrangères, de la décision de son gouvernement de transférer le siège de l'ambassade de Jérusalem à Tel-Aviv. Sur dix-sept pays d'Amérique latine représentés en Israël, onze ont leurs ambassades à Jérusalem. — *(A.F.P.)*

● LA KNESSETH a approuvé lundi 28 juillet à Jérusalem, par 55 voix contre 10, la modification de la loi anti-terreur présentée par le ministre de la justice, M. Chmouel Tamir. Aux termes de cette modification, la proclamation de slogans, le port de pancartes affichant des déclarations anti-israéliennes, le chant d'hymnes allant dans le même sens, lé déploiement de drepeaux de pays ou organisations hostiles à Israël, seront considérés comme atteintes à la sécurité de l'Etat. — *(A.F.P.)*

Kenya

● LE PENTAGONE a annoncé lundi 28 juillet que les mille huit cents « marines » américains qui se trouvent depuis une semaine dans l'océan Indien sont arrivés à Mombasa, où ils séjourneront jusqu'à la fin du mois. L'arrivée de ces hommes au Kenya, qui a accordé le mois dernier des facilités à l'armée américaine, pourrait indiquer que cette unité va effectuer des exercices dans la région. — *(A.F.P.)*

Mali

● L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE (AFASPA), 9, place Jean-Jaurès, 93100 Montreuil, indique dans un communiqué publié lundi 28 juillet que le Dr Mamadou Gologo, condamné en décembre 1979 à quatre ans de prison au Mali pour avoir critiqué la gestion de la junte malienne a été transféré à la prison civile de Nioro, au nord-ouest du Mali. Selon l'AFASPA, les conditions de détention du Dr Gologo se sont aggravées, et il se trouve éloigné de sa famille. De plus, malade des yeux, son traitement médical a été interrompu du fait de son transfert.

Syrie

● M. AHMED ISKANDAR AHMED, ministre syrien de l'information, a déclaré lundi 28 juillet, que les autorités syriennes avaient *« décidé de liquider totalement et définitivement la clique des « frères musulmans »*, confrérie religieuse clandestine, à qui le gouvernement de Damas impute plusieurs attentats meurtriers. *« Nous sommes déjà parvenus à briser les reins de cette clique et nous ne sommes pas loin de la détruire. Cela se fera très prochainement »*, a-t-il précisé.

هكذا من الأصل

EUROPE

Belgique

L'ATTENTAT CONTRE LES ENFANTS JUIFS D'ANVERS

L'O.L.P. dément toute participation

De notre correspondant

Bruxelles. — Après trente-six heures d'enquête, la police belge a abandonné l'hypothèse selon laquelle l'attentat, commis le 27 juillet, à Anvers, contre un groupe d'enfants juifs, aurait été l'œuvre d'un commando. L'homme arrêté peu après l'attentat a déclaré avoir agi seul, mais pour le compte d'une organisation. L'attentat a coûté la vie à un jeune Français, David Kuhan et sept victimes sont toujours hospitalisées. Parmi elles, Joshua Erdlich, treize ans, originaire d'Anvers, a la moitié gauche du corps paralysée.

L'auteur de l'attentat, porteur d'un passeport marocain au nom de Al Saïd Nasser, déclare s'appeler Abdel Wahid, et être né à Damas en 1955. Il serait électricien à Tabouk, en Arabie Saoudite, et appartiendrait à une fraction dissidente du Fath. La police d'Anvers estime cependant qu'il s'agit du F.P.L.P. (Front populaire pour la libération de la Palestine) du docteur Habbache, bien que cette organisation ait démenti formellement toute participation à l'attentat.

Lundi l'agence de presse Belga avait reçu un coup de téléphone anonyme : un correspondant se déclarant membre du F.P.L.P. revendiquait l'agression. En tout cas, il a été établi qu'Abdel Wahid venait de Beyrouth, via Rome et Paris. Il aurait reçu son passeport marocain à Rome et ses armes (deux grenades et un pistolet) à Bruxelles. La police cherche maintenant à retrouver ses complices dans la capitale belge et elle aurait pris contact avec les services secrets israéliens pour vérifier les déclarations de l'inculpé.

L'attentat a provoqué une vive émotion à Anvers, où la communauté juive est nombreuse, et dans toute la Belgique. La colère des milieux israélites vise essentiellement l'O.L.P. Le Centre communautaire juif de Bruxelles cite la Bible (*« Même le diable n'a pas inventé de châtiment pour la mort d'un enfant »*) et exige du gouvernement belge la fermeture du bureau de l'O.L.P. à Bruxelles. Dans un entretien au quotidien *le Soir*, de Bruxelles, M. Salomon Klagsbald, président de la communauté orthodoxe juive d'Anvers, a souligné que *« c'est la première fois depuis la guerre qu'un attentat est commis en Europe contre des enfants juifs »*.

L'attentat d'Anvers n'est toutefois pas le premier commis en Belgique contre des juifs. A plusieurs reprises, des organisations pro-palestiniennes ont attaqué l'ambassade d'Israël ou des bureaux israéliens, mais sans faire de victime. En 1979, le lundi de Pâques, un attentat avait été perpétré par deux terroristes arabes contre des voyageurs à l'aéroport de Bruxelles-National. Il avait fait plusieurs blessés.

La communauté juive de Belgique compte quarante-deux mille personnes contre environ cent mille avant la guerre (il y avait à l'époque vingt mille réfugiés allemands). De 1940 à 1944, 23 631 juifs ont été déportés et 1 244 seulement sont revenus des camps de concentration. Il y a actuellement 14 000 juifs à Anvers, contre 55 000 avant la guerre, 20 000 à Bruxelles contre 35 000 en 1940, 1 000 à Liège et 500 à Charleroi.

A Jérusalem, le ministre des affaires étrangères, M. Yitzak Shamir, a déclaré que l'attaque contre des enfants juifs en Belgique *« n'affecterait pas l'empressement des Européens à vouloir reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine, en d'autres termes les meurtriers et ceux qui les ont envoyés »*. L'O.L.P., dans un communiqué, considère, pour sa part, comme injurieuse toute insinuation concernant sa participation *« à l'odieux attentat commis à Anvers contre des enfants juifs »*.

Le communiqué rappelle que *« les Palestiniens n'ont jamais confondu l'ensemble des juifs, parmi lesquels ils comptent de nombreux amis, et les sionistes qui refusent de reconnaître leurs droits »*. Le bureau de l'O.L.P. n'exclut pas *« que la révoltante agression d'Anvers ne soit une provocation destinée à ternir l'image de l'O.L.P. au moment où les pays de la C.E.E. reconnaissent la nécessité de l'associer aux négociations sur l'avenir de la Palestine »*.

PIERRE DE VOS.

Espagne

LES DEUX BRANCHES DE L'ETA PRÉCONISENT LA LUTTE ARMÉE A OUTRANCE

Bilbao (*A.F.P.*). — La tension, déjà très vive au Pays basque espagnol depuis le début de l'été, va encore monter dans les prochains jours après le dernier communiqué de l'ETA politico-militaire qui a considérablement durci ses positions.

Jusqu'à présent, malgré quelques actions armées plus spectaculaires que meurtrières, l'ETA politico-militaire avait choisi la voie politique pour arriver à une large autonomie du Pays basque. Elle avait ainsi pris une option opposée à l'ETA militaire, qui, elle, prône la lutte armée à outrance pour imposer ses revendications.

Les élections au Parlement basque, qui ont été marquées par un recul surprenant de la coalition Euzkadiko Ezkerra (émanation politique de l'ETA politico-militaire) au profit de Herri Batasuna (représentation de l'ETA militaire), a sans doute incité les dirigeants de l'ETA politico-militaire à opter pour une voie plus radicale.

Outre le départ des forces de police, la création d'un corps de police autonome et une amnistie totale des prisonners politiques, les deux branches de l'ETA demandent l'intégration de la province de la Navarre dans l'Euzkadi (Pays basque). Pour arriver à ces objectifs, l'ETA militaire a annoncé, la semaine dernière, *« l'emploi de méthodes de combat inconnues jusqu'à présent »*, alors que l'ETA P.-M. a précisé, lundi, qu'elle avait décidé *« d'employer les armes »*.

Le communiqué de l'ETA P.-M. marque une rupture totale avec la voie institutionnelle et aussi avec le parti nationaliste basque (majoritaire au Pays basque), accusé d'avoir transformé le Parlement en *« un instrument inopérant »*. Ces menaces interviennent au moment où le Pays basque vit déjà au rythme d'un attentat par jour, et peu après le vol de 8 tonnes d'explosifs.

Turquie

L'opposition rend le gouvernement responsable de l'évasion de deux terroristes de droite

Ankara (*A.F.P.*). — L'évasion, le dimanche 27 juillet, de deux terroristes de droite condamnés à mort pour le meurtre de cinq personnes risque de compromettre la détente amorcée la semaine dernière entre les dirigeants des deux principales formations politiques, M. Demirel, premier ministre, et M. Bulent Ecevit, chef du parti républicain du peuple.

Pour le chef de l'opposition, cette évasion est un *« scandale »* et *« le gouvernement doit démissionner »*. *« Les complices des terroristes*, a poursuivi M. Ecevit, *sont installés dans tous les secteurs de l'Etat et leurs activités se manifestent dans les endroits les plus inattendus. »* La prison militaire de Mamak, à Ankara, d'où se sont évadés les deux détenus, est, en effet, l'une des mieux gardées de Turquie. Selon le commandement militaire d'Ankara, les détenus se sont échappés en faisant un trou dans le plafond de leur cellule.

Le leader de l'opposition voit dans cette évasion un argument supplémentaire pour justifier le refus par son parti de l'instauration de l'état d'urgence proposée par le gouvernement.

La démission est également demandée par le Parti du salut national (islamiste) qui estime qu'on a *« fait évader »* les deux détenus.

Alors que l'opposition rejette sur le gouvernement la responsabilité de l'évasion, les autorités militaires cherchent à établir les culpabilités. Le général Mamik Unler s'est vu confier la responsabilité de la prison militaire, et une enquête a été ouverte au sujet de quatre officiers et de onze soldats chargés de la surveillance.

Les deux évadés avaient ouvert le feu, en août 1978, sur un café fréquenté par des milieux de gauche, à Belgat, dans la banlieue d'Ankara, tuant cinq personnes et en blessant douze autres. Leur condamnation à mort avait été confirmée par la cour d'appel militaire et devait être soumise à l'approbation du Parlement.

Union soviétique

Plusieurs dizaines de milliers de Moscovites ont salué la dépouille mortelle du chanteur Vladimir Vyssotski

De notre correspondant

Moscou. — Ils étaient venus dès le petit matin, et tous n'ont pas pu entrer dans le théâtre : sur des kilomètres et sur quatre rangs, entre des barreaux métalliques et un cordon de policiers et d'auxiliaires civils de la milice dans leur uniforme des Jeux olympiques, ils ont attendu pendant des heures pour pouvoir s'incliner quelques secondes devant la dépouille mortelle de Vladimir Vyssotski exposée sur la scène du théâtre de la Taganka (*le Monde* daté 27-28 juillet).

Plusieurs dizaines de milliers de personnes de toutes conditions sociales et de tous âges étaient venues rendre un dernier hommage au chanteur-acteur le plus populaire de sa génération. Ses disques ne sont pas édités en U.R.S.S. mais ses cassettes circulent de main en main. Dans la foule, des admirateurs faisaient tourner sur des transistors ses dernières chansons. A Moscou, on ne se souvient pas d'un tel rassemblement depuis une vingtaine d'années.

Sur la scène du théâtre, ses collègues, sa famille, sa veuve, l'actrice française d'origine russe Marina Vlady, entouraient le cercueil.

Après une brève oraison funèbres d'Youri Lioubimov, metteur en scène de la Taganka, alors que la foule défilait déjà depuis plus de trois heures, Vladimir Vyssotski a été inhumé au cimetière de Vagankovskoé ou repose le poète russe Serguei Essenine mort en 1924. — D. V.

Allemagne fédérale

Une campagne sans éclat

(*Suite de la première page.*)

Cela dit, la controverse soulève quelque passion, même au sein de la rédaction de la respectable *Frankfurter Allgemeine*. Une joute à peine feutrée s'y est engagée entre les éditorialistes politiques qui défendent Strauss, parce qu'ils sont pour la défaite des sociaux-démocrates, et les « culturels », qui rétablissent l'équilibre au nom du libéralisme et du droit des intellectuels à être respectés par les hommes politiques.

La campagne de M. Franz-Josef Strauss contre la radiotélévision, ensuite. C'est la plus efficace. S'estimant défavorisé par les journalistes des diverses institutions publiques — sauf par celle de Munich, de plus en plus soumise à son influence directe et pesante, — il exige et fait exiger par les chrétiens-démocrates un parfait « équilibre ».

Cela conduit un peu partout à une pratique de plus en plus intense de l'autocensure et à une édulcoration, émasculation des émissions politiques — information et commentaires, — alors que la radiotélévision allemande était naguère encore l'une des plus libres, des plus allégrement critiques du monde.

Cet effet d'intimidation constituera vraisemblablement le seul succès de M. Strauss. Il est en effet, pour Helmut Schmidt, pour le parti social-démocrate (S.P.D.), pour le parti libéral (F.D.P.), l'adversaire rêvé. En principe, la République fédérale n'est pas tant une « Kanzlerdemokratie » qu'un « Parteienstaat », un Etat dominé par les partis. Or, quand les instituts de sondage demandent aux électeurs leurs intentions de vote pour le dimanche suivant, les réponses ont longtemps montré que la C.D.U./C.S.U. demeurait nettement le plus grand parti électoral et que, si les libéraux tombaient au-dessous du seuil fatidique des 5 % (ce qui vient de leur arriver dans le plus grand des Länder), et se trouvaient ainsi éliminés du Bundestag, les chrétiens-démocrates pourraient avoir la majorité absolue. Mais il y a le candidat Strauss ! Et la réponse à la question *« Qui voulez-vous pour chancelier ? »* est plus triomphale que jamais pour M. Helmut Schmidt.

Grâce à M. Strauss aussi, les jeunes chrétiens-démocrates n'entrent dans la campagne que sur la pointe des pieds et avec une évidente mollesse, alors que les jeunes socialistes de gauche, peu décidés à se battre pour un chancelier jugé bien conservateur, se mobilisent contre M. Strauss plus ardemment qu'ils ne l'eussent fait contre aucune autre candidat de l'opposition.

Les Verts, eux, s'affaiblissent non seulement par leurs querelles internes, mais aussi parce que leur meilleur slogan, *« Votez pour nous puisque les partis établis se ressemblent à s'y tromper ! »* est inopérant dès lors qu'il revient à vouloir faire admettre que MM. Schmidt et Strauss, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Et un nombre appréciable d'électeurs, surmontant leur déception devant le manque de contours du F.D.P., iront sauver le parti libéral. Celui-ci peut même être le réceptacle de voix antérieurement chrétiennes-démocrates refusant de se porter sur M. Franz-Josef Strauss.

Consensus sur l'Afghanistan

Enfin, le dirigeant bavarois est fort gêné pour trouver de bons terrains d'attaque. Il avait beaucoup compté sur la politique extérieure. Mais le voyage à Moscou du chancelier a été loué par le président américain et par le secrétaire général de l'OTAN. Surtout, la politique suivie depuis l'invasion de l'Afghanistan est si aisément, si généralement acceptée par la très grande majorité de l'électorat que M. Genscher, président du F.D.P. et ministre des affaires étrangères, a semblé avoir le goût du suicide électoral quand il a paru critiquer le manque d'engagement de son pays pour la cause des Afghans. Et au congrès des jeunes chrétiens-démocrates, en juin, M. Strauss a cru devoir affirmer qu'il ne souhaitait nullement voir la République fédérale à jouer un rôle mondial.

Peut-être pourrait-il exploiter une certaine xénophobie larvée qui commence à se manifester devant le soudain afflux d'étrangers se réclamant du droit d'asile : ils sont déjà plus de cent mille pour 1980, alors qu'ils n'avaient été que cinquante et un mille pour toute l'année 1979, trente-trois mille en 1978, seize mille en 1977. Or, dès l'an dernier, les étrangers représentaient 6,8 % de la population totale (9,4 % des salariés, 10,6 % des chômeurs, 8,3 % des enfants de moins de seize ans). Mais si le candidat chrétien-démocrate se mettait à jouer sur cette fibre-là, il perdrait un gros paquet de voix modérées.

Alors une campagne sans histoire, sinon sans éclats, dans un pays sans drames ? Il faut sans doute présenter les choses autrement : la campagne électorale passe à côté des problèmes les plus graves qui se posent à la République fédérale comme à tous les pays occidentaux (et aux pays de l'Est aussi, d'ailleurs). Comme personne n'a de vrai remède à proposer à la catastrophe menaçante de l'industrie automobile, comme la crise mondiale annonce une chute prochaine des exportations allemandes, source de la prospérité du pays, les candidats évitent de dramatiser. La campagne a donc un effet rassurant : elle donne l'impression qu'on vit dans le même monde qu'en 1976, en 1972, en 1969. Le jeu habituel cache la menace nouvelle. Sauf si, d'ici au 5 octobre, la menace se fait trop réalité.

ALFRED GROSSER.

Danemark

UNE FÉMINISTE SOVIÉTIQUE REMET UN MÉMOIRE A LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES A COPENHAGUE.

Copenhague. — Invitée par le comité international Sakharov, dont le secrétariat permanent est à Copenhague, la féministe soviétique Natalia Malakhovskaïa a débarqué trop tard dans la capitale danoise pour prendre la parole au Forum qui se tient en même temps que la conférence de la décennie de la femme des Nations unies. Mme Lise Oestergard, ministre danois de la culture, et qui préside jusqu'au 30 juillet la conférence des Nations unies, n'a pu lui refuser un entretien car elle avait avait déjà reçu plusieurs délégations venues, en particulier, de Bolivie et des représentantes du quart-monde (dapoues et aborigènes d'Australie).

La dissidente a remis au ministre un mémoire où elle expose la situation actuelle de la majorité des femmes de son pays : *« Trois ou quatre fois pire*, a-t-elle dit, *que celle des hommes chez nous. »* Elle-même est devenue féministe après avoir découvert la manière dont étaient traitées les accouchées dans les hôpitaux.

Au cours de cet entretien, Mme Malakhovskaïa a précisé qu'elle aimerait, ainsi que ses deux compagnes, Mmes Tatiana Mamonova et Tatiana Goritcheva (expulsées comme elle d'U.R.S.S. le 20 juillet dernier), pouvoir s'installer à Paris. Elles voudraient y éditer leurs publications, *Maria* et *la Femme et la Russie*, et tenter de les faire parvenir en Union soviétique.

L'autre semaine, la délégation soviétique a vainement protesté contre la présence, cependant assez discrète, d'un groupe d'Ukrainiennes en exil qui avaient entrepris, près du bâtiment de la conférence, une grève de la faim de quarante-huit heures pour attirer l'attention sur le sort des prisonnières ukrainiennes et de leurs familles. La police danoise n'avait pas accepté de les chasser. — C. O.

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA

Le Maroc demande des explications après la reconnaissance du Polisario par le Portugal

De notre correspondant

Rabat. — Le gouvernement marocain se satisfera-t-il des explications plutôt embarrassées fournies à deux reprises par l'ambassadeur du Portugal à Rabat, M. Joaquin de Mena e Mondaça, sur la reconnaissance « forcée » du Polisario par Lisbonne ?

Depuis la publication, vendredi 25 juillet, du communiqué commun des Portugais et du Polisario à ce sujet (*le Monde* du 26 juillet), l'ambassadeur portugais à Rabat a été convoqué deux fois au ministère des affaires étrangères où il a été reçu par M. Abderrhaman Baddou, secrétaire d'Etat marocain aux affaires étrangères, vendredi et samedi matin.

Les explications fournies par le diplomate ne paraissent pas avoir beaucoup varié : la reconnaissance du Polisario ne signifie pas la reconnaissance de la République sahraouie, qui est exclue par le gouvernement portugais *« car elle serait un geste hostile envers le Maroc »*. Selon la presse marocaine de dimanche, l'ambassadeur aurait précisé, en outre, que le gouvernement portugais, avant d'entamer les négociations avec le Polisario pour la liberté des pêcheurs portugais séquestrés, avait fixé les grandes lignes de la position à adopter. Elle aurait consisté à accepter de faire une déclaration en faveur de l'autodétermination et à refuser en même temps toutes conditions de reconnaissance de la République sahraouie par le gouvernement portugais.

L'ambassadeur aurait ajouté que son gouvernement aurait décidé de refuser *« toutes conditions visant directement ou indirectement la reconnaissance de la République sahraouie ou de son gouvernement, car cela risquait de le dévier de la position de neutralité qu'il a toujours adoptée à l'égard de cette affaire, et de constituer un acte hostile à l'égard du Maroc »*. L'ambassadeur aurait dit également que la forme et un certain point du communiqué publié à Alger auraient *« outrepassé les orientations arrêtées par le gouvernement portugais »*, car les négociations avaient été *« difficiles »*.

Les Marocains, sans être dupes, accepteront-ils la distinction établie par les Portugais entre la reconnaissance du Polisario et la renconnaissance de la R.A.S.D. ?

Les autorités marocaines se sont en tout cas réservé le droit de *« tirer les conclusions qui s'imposent »*, selon les termes employés par le secrétaire d'Etat marocain à l'issue de sa deuxième entrevue avec l'ambassadeur portugais. On ne pense pas toutefois à Rabat que le gouvernement marocain poussera les autorités de Lisbonne dans leurs derniers retranchements.

ROLAND DELCOUR.

● PRECISION. — Dans la liste des ouvrages du poète marocain Abdellatif Laabi (*le Monde* du 22 juillet), nous avons omis de signaler son dernier recueil paru en mars 1980 aux éditions de la Table rase (20, rue Georges-Bizet, 77680 Roissy-en-Brie), *« Histoire des sept crucifiés de l'espoir »*. C'est avec cet ouvrage, conjointement avec *« le Règne de Barbarie » (Seuil)*, qu'Abdellatif Laabi a obtenu le Prix de la liberté décerné par le Pen Club.

République Sud-Africaine

TROIS MILLE OUVRIERS MUNICIPAUX NOIRS FONT GRÈVE A JOHANNESBURG

Johannesburg (*A.F.P.*). — La police de Johannesburg a pris position lundi après-midi 28 juillet devant le principal dépôt de bus municipal, où plus d'un millier de conducteurs et de receveurs grévistes ainsi que plusieurs dizaines d'ouvriers de l'électricité se sont rassemblés.

La grève, déclenchée lundi matin par environ trois mille ouvriers municipaux noirs a sérieusement affecté les transports publics et le ramassage des ordures ménagères. La principale revendication des grévistes est d'obtenir la parité salariale avec leurs collègues blancs.

Par ailleurs, un nombre important de grévistes des centrales électriques de Johannesburg — qui avaient débrayé au cours de la semaine dernière, mais sans affecter sérieusement la distribution ont repris le travail lundi, profitant ainsi de l'offre d'« *amnistie* » que leur a faite M. Wessel Barnard, administrateur des services de l'électricité municipale.

Plusieurs dizaines de grévistes de la centrale d'Orlando West, dans le faubourg noir de Soweto, ont reçu de la police l'ordre de se disperser alors qu'ils étaient rassemblés devant le stade d'Orlando. Aucun incident majeur n'a eu lieu, mais la majorité des personnes présentées ont décidé de marcher sur le centre de Johannesburg, situé à une vingtaine de kilomètres de là. Ils ont ainsi rejoint les grévistes des transports publics, réunis dans le dépôt central.

ASIE

Taiwan : l'autre façon d'être chinois

II. — La revanche des vaincus

Taiwan, où le Kuomintang s'est réfugié en 1949 après la victoire des communistes sur le continent, est le siège « provisoire » du gouvernement de la République de Chine, qui tient pour « illégal » le pouvoir installé à Pékin et prétend représenter l'ensemble de la Chine (« le Monde » du 29 juillet). Ce gouvernement n'est plus reconnu que par une vingtaine de pays, mais Taiwan est au vingt et unième rang des pays exportateurs grâce à la réussite d'une politique économique qui lui a permis de résister au « choc » pétrolier.

De notre envoyé spécial
JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Taipeh. — Dans les chambres du Grand Hôtel de Taipeh, il y a, entre la Sainte Bible et l'annuaire du téléphone, le *Guide de l'acheteur* édité par le Conseil pour le développement du commerce extérieur de la Chine (C.E.T.D.C.) : 336 pages décrivant tous les produits dont Taiwan souhaite augmenter l'exportation, des raquettes de tennis aux sous-vêtements féminins, en passant par la robinetterie et les outils de jardin.

Organe privé destiné à aider les industriels et les hommes d'affaires, le C.E.T.D.C. est situé dans cents spécialistes d'études de marché dans la capitale et a un des immeubles les plus imposants de Taipeh. Il emploie deux trente-trois bureaux à l'étranger. « *Notre but est de faire circuler l'information*, nous dit un de ses directeurs. *Supposez qu'un exportateur veuille occuper un « créneau » précis en Arabie Saoudite. Il vient nous voir, et il suffit d'appuyer sur un bouton pour que les ordinateurs délivrent immédiatement la liste de tous les clients potentiels.* »

Le recours à l'informatique est spectaculaire à Taiwan. Il s'accompagne d'une abondance de statistiques facilement accessibles. Alors que, en Chine communiste, les chiffres sur la production de la moindre usine semblent relever du secret d'Etat, ici, en matière d'économie, on ne dissimule rien. Posez une question sur la situation politique et sociale, vous percevrez une gêne soudaine chez vos hôtes, comme si vous aviez commis une entorse intempestive aux bons usages. Mais exprimez la moindre curiosité quant à la balance commerciale, on vous apportera votre kilo de documents et on se mettra en quatre pour vous donner un chiffre à jour jusqu'à la deuxième décimale.

Il est vrai que c'est dans le domaine économique que le Kuomintang, vaincu en 1949, a pris sa revanche sur les fidèles de Mao. Territoire pratiquement démuni de sources d'énergie et de matières premières, Taiwan a vu son P.N.B. augmenter de plus de 9 % en moyenne chacune de ces dix dernières années. L'aide américaine après la guerre de Corée n'explique pas seule ce décollage. Une réforme agraire réussie a permis à ce petit pays surpeuplé d'être exportateur en produits alimentaires. Elle a consisté à obliger les propriétaires possédant plus de 3 hectares à vendre les terres en surplus à l'Etat qui les a cédées à crédit aux métayers.

D'une façon générale, cependant, l'Etat intervient le moins possible, seules sont nationalisées les industries de l'aluminium et de l'acier, les chantiers navals (parmi les premiers du monde), les chemins de fer, les secteurs du pétrole et de l'énergie nucléaire. Le reste est laissé à la libre entreprise.

« Un pays développé en 1989 »

A l'exposition permanente que le C.E.T.D.C. organise pour les importateurs étrangers, il y a les produits textiles, les jouets, les articles de voyage et toute la bimbeloterie par lesquels Taiwan s'est fait une place sur les marchés étrangers il y a déjà plusieurs années. L'effort actuel de diversification est visible. Il va du gilet pare-balles — « *300 grammes moins lourd que le gilet de l'armée américaine, couleur à la demande de l'acheteur* » — aux postes de télévision et aux machines-outils de haute précision.

Une rapide enquête sur les prix consentis au grossiste étranger — marchandise chargée sur le bateau — permet de mesurer l'importance de la marge bénéficiaire pour des produits prétendument « *bradés* » en France. Pour le moment Taiwan, comme d'autres pays d'Asie en voie de développement, accepte cependant la « *division du travail* » qui s'est instaurée dans l'économie mondiale.

Pour poursuivre son développement, quels que soit les sacrifices à consentir, l'île parie sur l'augmentation de ses exportations : 60 % du P.N.B. en 1979. Sa balance commerciale lui est favorable avec toues les pays, sauf le Japon, l'Arabie Saoudite et Koweït (son second fournisseur de pétrole bien qu'il n'ait pas de relations diplomatiques avec elle).

Plus de 39 % du total des exportations taiwanaises partent aux Etats-Unis et 21 % des importations proviennent de ce pays. Ce déséquilibre avec le principal partenaire commercial pose de plus en plus de problèmes.

« *En 1989*, nous dit un responsable du ministère des affaires étrangères, *nous serons un pays développé. Nous aurons notre industrie lourde et serons au niveau technologique de l'Occident. C'est pourquoi nous voulons dès maintenant développer nos échanges avec l'Europe.* »

Pour le moment, les échanges avec la France représentent à peine 1 % du commerce extérieur de Taiwan (0,6 % de ses importations et 1,4 % de ses exportations), derrière l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Italie. Une seule entreprise industrielle française a son propre bureau à Taiwan. Seulement, une cinquantaine de sociétés françaises ont des correspondants taiwanais, contre deux cent cinquante pour l'Allemagne fédérale. Sur les cent soixante Français résidant à Taiwan, quatre-vingts sont des religieux et soixante des étudiants.

Pendant longtemps, Paris a paru paralysé par la crainte de déplaire à Pékin en se montrant trop entreprenant sur le plan commercial à Taiwan. Les succès enregistrés à la fois sur l'île et en Chine par les Allemands, les Japonais et les Américains prouvent que certains fonctionnaires des affaires étrangères n'ont pas su mesurer le pragmatisme des Chinois.

Revenu d'une mission d'information à Taiwan, à l'automne 1979, M. François Missoffe, l'ancien ministre du général de Gaulle, a remis au chef de l'Etat un rapport préconisant plus d'imagination dans les relations commerciales avec Taipeh. Fait nouveau, sur les cinq banques européennes qui viennent d'être autorisées à s'établir à Taipeh, deux sont françaises : la Société générale et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Peu endettée — la Banque mondiale ne lui a consenti aucun prêt depuis son expulsion de l'ONU en 1971 — Taiwan est un partenaire sûr, mais il ne faut pas y rechercher les « marchés du siècle ». Elle n'achète pas d'usine « clés en main », préférant passer des commandes secteur par secteur et coordonner elle-même la réalisation de l'ensemble de ses gros investissements. Mais il y a des places à prendre dans le domaine des cessions de licence. Malgré les fortes pressions des Etats-Unis, on n'a pas perdu tout espoir de vendre des Airbus.

En 1979, la balance commerciale a été favorable : 16,1 milliards de dollars américains d'exportations contre 14,7 milliards d'importations, dont 69 % étaient constituées par le pétrole et les matières premières. Cependant, pour la première fois depuis trois ans, Taiwan a été en déficit commercial en mars et en avril, à cause de la facture pétrolière.

L'alternative nucléaire

Dès 1969, Taiwan — qui est en *mesure de fabriquer*, sinon d'expérimenter, une bombe atomique — avait songé à l'alternative nucléaire en lançant, avec l'aide des Etats-Unis qui fournissent les turbines, les réacteurs et l'uranium enrichi, un programme de construction de centrales nucléaires dont certains générateurs fonctionnent déjà.

N'y a-t-il pas eu des manifestations d'écologistes ? demandons-nous à l'un des ingénieurs qui nous font visiter la centrale de Keelung, au nord de Taipeh, à proximité de plages et de stations balnéaires. « *Non, toutes les mesures ont été prises pour la protection de l'environnement... De toute façon, à Taiwan il n'y a jamais de manifestations.* » Sourires un peu forcés des fonctionnaires qui nous accompagnent ; c'est la première fois qu'un de nos hôtes fait une brève incursion hors du discours officiel.

L'augmentation régulière du niveau de vie des Taiwanais, malgré des dépenses militaires qui représentent 40 % du budget, se poursuit au prix de durs sacrifices. Il n'y a pas de vacances annuelles en dehors des quelques jours accordés à certains salariés « *privilégiés* ». En l'absence de sécurité sociale, que ne compense pas un système d'assurance dont bénéficie seul le personnel de grandes entreprises, c'est à la solidité de la tradition confucéenne de la famille que le malade doit de ne pas se trouver abandonné.

Comme au Japon, la dévotion à l'entreprises revêt souvent des formes qui mettent l'Européen mal à l'aise. Qu'y a-t-il vraiment derrière le sourire obligé de centaines de jeunes filles alignées derrière les pupitres sur lesquels elles passent trois cents jours de l'année à montrer de minuscules composants électroniques ? Ces moines-ouvriers qui font leur gymnastique à 6 heures du matin dans la cité pour célibataires des chantiers navals de Kaoshiung ne perdront-ils pas un jour la foi dans la déesse Production ? Pour le moment — avec un chômage qui n'atteint guère plus de 1 % de la population active — la force du régime est de donner à chacun, certes de façon inégale, la possibilité de réaliser son mot d'ordre tacite : « *Enrichissez-vous* ». A la télévision, présente dans tous les foyers, la publicité offre à longueur de soirée l'image de l'homme idéal : le jeune cadre dynamique qui porte le badge indiquant ses fonctions dans l'entreprise comme un militaire porte ses galons. Plus encore que la dictature de la vieille garde du Kuomintang, appelée à disparaître, ce qui menace les Taiwanais est un conformisme généralisé dans une société matérialiste.

Prochain article :

LA TENTATION DE L'INDÉPENDANCE

Birmanie

L'ancien premier ministre U Nu retourne à Rangoun après onze années d'exil

De notre correspondant
en Asie du Sud-Est

Bangkok. — La décision de l'ancien premier ministre U Nu de répondre positivement à l'offre d'amnistie du général Ne Win — qui l'avait dépossédé du pouvoir par le coup d'Etat militaire de mars 1962, puis jeté en prison sans autre forme de procès jusqu'en 1966 — constitue un événement national majeur dans un pays où la situation politique est figée et monopolisée par un parti unique depuis dix-huit ans. Etant donnée la popularité dont U Nu (l'un des trente héros de la lutte pour l'indépendance) jouissait jadis dans les milieux politiques traditionnels, dans le clergé bouddhiste et parmi les étudiants, et malgré les épurations et l'encadrement militaire intervenus depuis lors, il est difficile de prévoir les réactions que pourraient susciter ce retour. Il n'a pas été officiellement annoncé à la population, et aucun rôle politique n'a apparemment été proposé à l'ancien chef de la Ligue antifasciste.

On sait pourtant que le général Ne Win, peu après avoir décrété l'amnistie, a conféré des titres et offert des pensions, au cours d'une cérémonie exceptionnelle, à deux cent quarante et une personnalités birmanes pour services rendus à la nation. Parmi les récipiendaires se trouvaient des dignitaires de l'ancien régime parlementaire et des amis de l'ex-premier ministre que le général Ne Win avait plutôt habitués depuis dix-huit ans à la répression et à la paille des cachots qu'aux accolades et aux honneurs publics.

Le ralliement de U Nu, qui couronne la manœuvre, peut être considéré comme une victoire à l'usure, ou aux sentiments, sur un adversaire âgé (soixante-treize ans) qui apparaissait depuis plusieurs années déjà comme plus préoccupé, du fond de son exil indien, par le perfectionnement spirituel que par une revanche politique.

La croisière entreprise par U Nu, après son départ de Birmanie, en 1969, sous la bannière du Parti de la démocratie parlementaire (P.D.P.) et de son bras armé, le Front uninational de libération, s'était peu à peu enlisée le long de la frontière birmano-thaïlandaise. L'absence de soutien populaire, le départ de U Nu en 1972 pour un monastère indien, puis la mort de l'un des principaux chefs du Front, Bo Let Ya (autre héros de l'indépendance), les difficultés financières et la multiplication des querelles intestines avait réduit le rôle du P.D.P. à bien peu de chose.

C'est sans doute cet échec et le désir de regagner sa patrie pour y jouer, ne fût-ce que par sa simple présence, un rôle stabilisateur dans une période qui s'annonce difficile, qui ont finalement déterminé le vieux nationaliste à apporter sa caution vivante au régime de son adversaire. Ce sont peut-être des raisons très semblables qui ont poussé ce dernier à la rechercher avant qu'il ne fût trop tard.

En effet, certains interprétèrent l'acte de clémence offert en mai dernier par le président Ne Win à « *tous ceux qui sont engagés dans l'insurrection contre l'Etat* » comme un aveu implicite de faiblesse de la part d'un régime qui s'est montré, depuis 1962, largement incapable de faire l'unité du pays, de le sortir de son isolement et de l'arracher à la stagnation économique et sociale. L'Union birmane reste, après trois décennies d'indépendance et dix-huit années de « socialisme » *sui generis*, en proie à la désunion. Le gouvernement central, du fait même de sa volonté centralisatrice, est loin de contrôler tout le territoire national. Il demeure confronté à diverses rébellions ethniques, à la progression des forces armées du parti communiste birman (P.C.B. prochinois, dit du « Drapeau blanc ») et aux influences étrangères qui ont généralement partie liée avec ces mouvements.

Les menaces extérieures

Ce sont ces difficultés intérieures, les menaces extérieures grandissant proportionnellement à l'exacerbation de la rivalité sino-soviétiques dans toute l'Asie, et la perspective, dans ces conditions, d'une succession difficile qui auraient conduit le président Ne Win à chercher la réconciliation avec ses anciens adversaires. De façon symptomatique, l'offre d'amnistie a coïncidé avec des gestes inattendus de conciliation à l'égard de cette autre force politique et populaire qu'est le clergé bouddhiste (la Sangha). Celle-ci avait fréquemment eu maille à partir avec un régime qui, contrairement à la politique de U Nu, n'a jamais cessé de limiter son rôle dans les affaires de l'Etat. C'est, là encore, un geste unificateur et, selon toutes apparences, une tentative de recours à la religion contre l'influence communiste.

A ces ouvertures sur le plan intérieur correspond aussi une volonté de plus en plus perceptible d'ouverture vers l'Occident et les pays non communistes de la région. « *Ne Win s'inquiète des développements intervenus en Indochine et en Afghanistan, du jeu des Chinois et des Soviétiques autour de ses frontières. Pékin soutient le P.C.B., qui reste la menace principale pour Rangoun. Ici comme ailleurs dans la région, la Chine joue de ses relations de parti à parti pour influencer celles de gouvernement à gouvernement. Elle redoute que l'après-Ne Win ne provoque un chaos dont profiteraient les Soviétiques ou leurs alliés. L'amnistie et la réconciliation devraient plutôt satisfaire la Chine. Mais les Soviétiques restent actifs. Ils ont leurs partisans birmans, et la Birmanie a une frontière commune avec le Laos, c'est-à-dire avec l'Indochine soutenue par l'U.R.S.S.. Pour toutes ces raisons, Ne Win semble désireux de répondre favorablement à l'offensive discrète que mènent les Américains, les Japonais et les Thaïlandais pour l'attirer dans leur camp* », estime un diplomate spécialiste de la scène birmane.

Tout semble, en effet, se tenir. Le premier ministre thaïlandais, le général Prem Tinsulanond, vient d'ailleurs d'effectuer, la semaine dernière, une visite officielle à Rangoun. Outre les problèmes bilatéraux, et notamment la coordination de la répression du trafic d'opium, les conversations ont porté sur l'évolution de la situation régionale.

Cela dit, l'amnistie — qui s'étend sur une période de trois mois, jusqu'à la fin août, — a permis la libération de milliers de prisonniers politiques et de droit commun et le ralliement de quelque cent cinquante exilés. Une cinquantaine, dont M. Bohmu Aung, ancien ministre de la défense de U Nu, sont rentrés du nord de la Thaïlande. Mais bien peu ont abandonné les mouvements de rébellions « ethnique » des Etats Shan, Karen, Kachin et Môn, qui, depuis l'indépendance, en 1948, refusent l'autorité du pouvoir central birman de Rangoun.

Il est encore plus significatif de constater que pas un rallié d'envergure n'est sorti des rangs du P.C.B., dont le stratège, le général Kyaw Zaw, qui tient tête à l'armée gouvernementale depuis des années, est, lui aussi, l'un des héros de l'indépendance. Un héros que le président Ne Win aimerait sans doute autant récupérer que tous les autres réunis. Mais cela paraît hors de question : la radio du P.C.B. n'a pas tardé à rejeter l'offre du général Ne Win, la qualifiant de manœuvre faite pour « *rassembler et consolider toutes les forces réactionnaires en vue d'intensifier la guerre civile contre le peuple et contre les communistes* ».

R.-P. PARINGAUX.

Le prince Sihanouk en visite à Pékin

Le prince Norodom Sihanouk, ancien chef de l'Etat du Cambodge, est arrivé, mardi 29 juillet, à Pékin par avion spécial, venant de Pyongyang, où il se trouvait depuis le mois d'avril. Il était accompagné de son épouse, la princesse Monique. Il a été accueilli par M. Ji Pengfei, vice-premier ministre chinois, et par M. Han Nianlong, vice-ministre des affaires étrangères. Selon un porte-parole du prince, qui n'a fait aucune déclaration, il s'agirait d'une « visite strictement non politique ».

On ne peut toutefois s'empêcher de rapprocher cette visite de celle du ministre thaïlandais des affaires étrangères, le maréchal de l'air Sitthi Sawetsila, arrivé lundi à Pékin pour une « visite de travail » de trois jours, à un moment où l'on parle de contacts entre les partisans du prince et certains pays de l'ASEAN (1), en particulier Singapour et la Thaïlande.

Cette dernière qui, comme ses partenaires de l'ASEAN, reconnaît le régime khmer rouge, a toujours eu à l'encontre du prince Sihanouk d'importantes préventions et fait preuve à son endroit d'une hostilité non déguisée qui semble toutefois s'être estompée récemment.

Certains bruits font aussi état de la visite à Pékin de M. Son Sann, ancien premier ministre du prince et président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), la principale organisation non communiste cambodgienne luttant contre l'occupation vietnamienne. Mais les amis de M. Son Sann à Paris affirment ignorer où il se trouve actuellement. Les relations entre M. Son Sann et le prince sont, depuis plus d'un an, très délicates. — P. de B.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).

Afghanistan

Recrudescence des rivalités au sein du parti unique

Le conflit qui oppose les deux factions du P.C. afghan — le Khalq et le Parcham — semble connaître actuellement un regain d'intensité. Les Khalqis acceptent mal d'être progressivement évincés par leurs rivaux, dirigés par M. Babrak Karmal et soutenus par les Soviétiques. Ainsi, des informations de plus en plus nombreuses et précises font état de la mutinerie de plusieurs unités d'une armée afghane qui demeurait, en grande majorité, sous l'influence du Khalq.

Des unités de la quatorzième division, cantonnée dans la province de Ghazni, au sud de Kaboul, sont entrées en dissidence après le remaniement ministériel du 24 juillet, qui accroissait les pouvoirs de M. Karmal aux dépens du Khalq, a-t-on appris de source diplomatique à Islamabad. La quatorzième division, qui est équipée de chars et de missiles sol-air soviétiques Sam, a été encerclée et attaquée dès le 25 par des hélicoptères blindés et des Mig soviétiques.

Ce jour-là, vingt-huit hélicoptères et des Mig-21 ont décollé de l'aéroport de Kaboul en direction de Ghazni et sont rentrés à leur base délestés de leurs munitions. Une autre unité militaire, cantonnée à Kote-Ashro, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Kaboul, se serait, elle aussi, soulevée, à l'instigation de partisans du Khalq.

M. Babrak Karmal paraît tenter d'isoler les dirigeants kalqis de leur base dans l'armée, en alternant les appels à l'unité et les menaces. Il a dénoncé « *ceux qui s'attaquent à l'unité du parti* » et promis « *aux vrais combattants de la révolution qu'ils ne seront ni opprimés ni l'objet de vendettas* ». Le récent plénum du P.C. a, par ailleurs, décidé des mesures en vue d'améliorer la condition de vie des militaires, notamment des officiers.

Enfin, on annonce à Kaboul, de source proche du gouvernement, que M. Assadullah Sarwari, vice-premier ministre, a été nommé ambassadeur en Mongolie. M. Sarwari, chef du Khalq, et qui avait dirigé la police secrète sous le régime Amin, avait été transféré en U.R.S.S. le mois dernier pour éviter un affrontement direct au sein du P.C. afghan.

Si cette mesure est officiellement confirmée, il s'agira, bien évidemment, d'un limogeage d'une personnalité dont les activités répressives avaient été beaucoup critiquées. Rappelons que M. Taraki, qui appartenait, lui aussi, au Khalq, s'était débarrassé en 1978, de M. Babrak Karmal en le nommant ambassadeur en Tchécoslovaquie. — *(A.F.P.)*

OCÉANIE

L'indépendance des Nouvelles-Hébrides

(Suite de la première page.)

Affirmant que la France et la Grande-Bretagne avaient failli à leurs devoirs de puissances tutélaires en ne respectant pas l'autorité légale à Lunganville, le porte-parole de M. Walter Lini a ajouté à l'occasion d'une conférence de presse : « *Vous pouvez vous attendre à ce que, à court terme, le gouvernement de Vanuatu demande le départ de Santo de la force conjointe franco-britannique. Nous pourrons, si cela est nécessaire, faire appel à d'autres puissances de la région.* »

M. Lini a confirmé, mardi 29 juillet, que son gouvernement entend conclure avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui lui a proposé son appui militaire, un « *traité d'assistance et de sécurité* ». Le Parlement de cet Etat voisin doit se prononcer, le 6 août, sur l'opportunité d'envoyer dans l'archipel une « *force de paix* » de trois cents hommes (1).

Pressé d'en finir avec la rébellion de Luganville, le gouvernement néo-hébridais a pris, lundi soir, la décision unilatérale de renvoyer dans l'île insurgée la plupart des fonctionnaires qui l'avaient fuie ou en avaient été chassés en mai dernier par les « sécessionnistes ». Ces représentants de son autorité sont arrivés, mardi matin, à Luganville, à bord d'un Hercules de la R.A.F.

L'échec des négociations sur la portée de la décentralisation à effectuer dans l'archipel et l'épreuve de force engagée par le gouvernement néo-hébridais ont conduit M. Arnaud Lizop, expert constitutionnel, membre de la mission de médiation franco-britannique à se démettre, mardi matin, de ses fonctions officielles.

L'universitaire français a annoncé sa décision après que le ministre des transports néo-hébridais eut refusé le décollage pour Luganville d'un avion civil chargé de 200 kilos de médicaments destinés à l'hôpital français d'Espiritu-Santo. Après avoir justifié celle-ci par l' « *échec* » de sa mission, M. Lizop a déclaré qu'une intervention militaire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou d'un autre Etat voisin pourrait avoir des conséquences très graves : « *Les gens d'Espiritu-Santo sont décidés à aller jusqu'au bout*, a-t-il indiqué. *Ils sont bien armés et disposent même d'armes automatiques. Si une telle intervention se produisait, les résidents français de l'île auraient de gros problèmes.* »

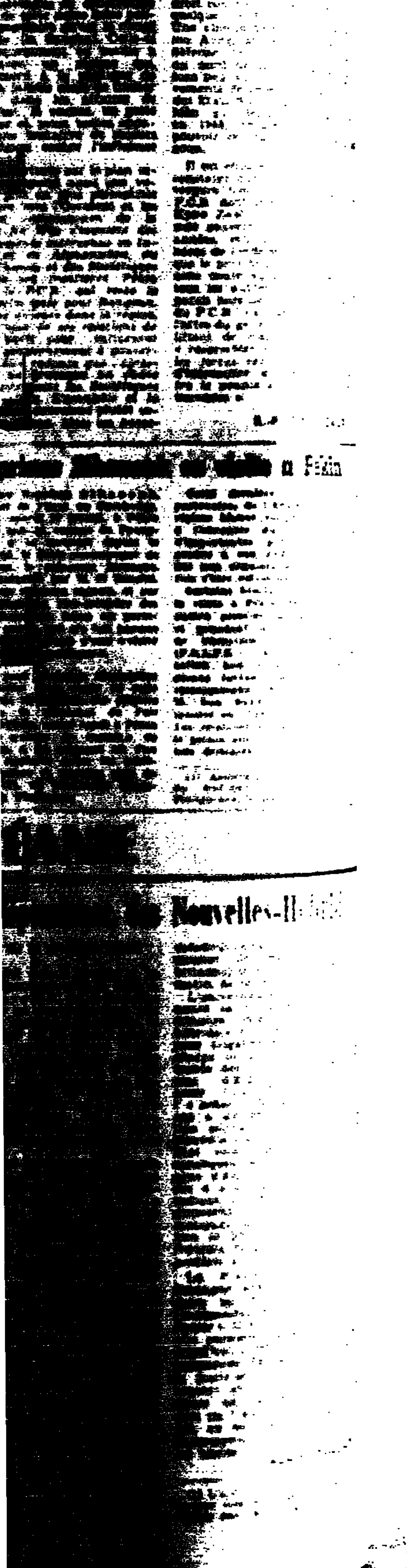
La France et la Grande-Bretagne avaient souhaité conduire les Nouvelles-Hébrides à l'indépendance « *dans la paix et l'unité* ». Il y a quelques semaines, cela paraissait une gageure. Aujourd'hui, il est clair que les deux puissances de tutelle ont perdu la maîtrise du processus qu'elle avaient enclenché. Avant même d'être né, le nouvel Etat fait déjà les frais d'une indépendance qui, au bout du compte, donne fâcheusement l'impression d'avoir été bâclée.

ALAIN ROLLAT.

(1) L'armée de Papouasie-Nouvelle-Guinée compte trois mille hommes, formés par l'armée australienne.

Le Monde

société



LES SUITES DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

M. Poniatowski et le respect de la procédure pénale

En répondant aux questions des parlementaires composant la commission spéciale de l'Assemblée nationale puis en organisant une conférence de presse, le 23 juillet, M. Michel Poniatowski, ancien ministre d'Etat, s'est exprimé publiquement pour la première fois depuis les révélations du Canard Enchaîné, au mois d'avril, sur l'affaire de Broglie en tant que telle. « Je ne peux être indéfiniment et mensongèrement soupçonné », avait-il déclaré, ajoutant : « Aucune preuve n'apparaîtra parce qu'il n'y a rien. » Il apparaît cependant, après les déclarations de l'ancien ministre, que, se refusant à transmettre deux rapports de police au procureur de la République du tribunal de Paris pour ne pas, selon lui, interférer avec le cours de la justice, M. Poniatowski ne s'est pas conformé à l'article 40 du code de procédure pénale.

Pour la première fois, M. Michel Poniatowski, ancien ministre d'Etat, a parlé publiquement — devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale, puis devant la presse, le 23 juillet — des deux rapports de police de la 10e brigade territoriale rédigés durant l'année 1976, avant l'assassinat du prince Jean de Broglie (1). Jusqu'à présent, M. Poniatowski s'était contenté d'évoquer allusivement ces deux rapports en réaffirmant, avec constance, qu'il n'avait *« jamais eu connaissance d'aucune note, document ou information concernant un éventuel projet d'assassinat du député Jean de Broglie avant la disparition de celui-ci ».* En parlant précisément des deux rapports de la 10e B.T., l'ancien ministre a apporté un nouvel éclairage à l'affaire de Broglie et un nouvel élément à la commission spéciale chargée d'examiner la proposition socialiste tendant à sa mise en accusation devant la Haute Cour de justice.

M. Poniatowski a, de fait, pour la première fois, déclaré avoir eu connaissance — en substance, le 28 décembre 1976, et, dans leur version intégrale, entre les 5 et 7 janvier 1977 — des deux rapports publiés, le 2 avril dernier, par *le Canard enchaîné* et ne pas avoir cru bon de les remettre à la justice. Ce faisant, l'ancien ministre de l'intérieur a donné des armes à la commission spéciale qui a pour charge d'étudier, entre autres, si l'accusation de dissimulation de documents à la justice est fondée ou non.

En vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, il apparaît en effet que l'ancien ministre n'aurait pas même dû hésiter à transmettre ces rapports à la justice. Cet article prévoit dans son 2e alinéa : « *Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.* » Or, s'il est avéré et irréfutable, que le procureur de la République du tribunal de Paris a été aussitôt prévenu, le 24 décembre 1976, de l'assassinat de M. Jean de Broglie, il est non moins avéré que M. Poniatowski ne lui a pas remis tice. Cet article prévoit dans son les deux rapports qu'il a eus en mains par la suite.

Une réponse en forme d'esquive

A la question précise que nous lui avons posée : « *Puisque vous ne désiriez pas transmettre les deux rapports au magistrat instructeur, pourquoi ne pas les avoir adressés au parquet ?* », l'ancien ministre d'Etat a fait une réponse en forme d'esquive : « *Ça, c'est la responsabilité du procureur qui a la charge de coordonner les travaux, de les animer et de contrôler, le cas échéant, les officiers de police judiciaire ; ça, c'est son travail à lui. Le procureur relève du garde des sceaux, il ne relève pas du ministère de l'intérieur, je vous le rappelle.* »

Réponse surprenante pour deux raisons : la première étant qu'on ne peut reprocher à un magistrat de ne pas être en possession de documents qu'on se refuse à lui communiquer, et la deuxième que, s'il est vrai que les procureurs de la République relèvent du garde des sceaux, cela n'exclut pas que « *toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions* » doit respecter la loi.

Après les déclarations de M. Poniatowski, deux autres remarques s'imposent. Tout d'abord, pas plus que l'ancien ministre, les hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur et les « patrons » de la police n'ont jugé bon de transmettre à la justice les deux rapports de la 10e B.T., après en avoir amplement pris connaissance et discuté, le 28 décembre, au cours d'une réunion place Beauvau. Or ces hauts fonctionnaires, que l'on sache, sont tenus de respecter la loi et, dans le cas présent, l'article 40 de code de procédure pénale comme M. Poniatowski. Ensuite, il est étonnant qu'après la publication dans *le Canard enchaîné*, le 2 avril, de l'essentiel des deux rapports, le procureur de la République du tribunal de Paris ne se soit — apparemment — pas ému qu'on ne lui ait pas transmis des documents relatifs à un crime. Le droit pénal, en vérité, est une bien curieuse matière...

A tout cela, il faut ajouter que l'ancien ministre d'Etat n'a pas parlé de ces fameux rapports à M. Guy Floch, premier magistrat chargé du dossier d'instruction. Cité à comparaître comme témoin, M. Poniatowski s'était en effet contenté d'adresser au juge, le 11 avril 1978, une lettre dans laquelle il indiquait notamment n'avoir pas vu Jean de Broglie depuis la fin de 1975. Et M. Poniatowski, sans avoir mentionné les deux rapports de police concluait : « *Voici, monsieur le juge tout ce que je peux vous dire de précis sur cette affaire, restant à votre disposition pour répondre par écrit aux points que vous souhaiteriez.* » A la question : « *Pourquoi ne pas avoir indiqué à ce magistrat l'existence des rapports ?* », l'ancien ministre répond : « *Je me suis tenu à sa disposition pour répondre à d'autres questions et il n'a pas posé de questions.* »

Le droit pénal se réduirait-il à l'art de poser des questions ? Peut-être. M. Poniatowski a en effet encore révélé la manière dont il concevait son ancienne fonction. « *Le 28* [décembre], *quand je suis rentré*, a-t-il déclaré, *j'étais préoccupé (...). Pourquoi est-ce qu'on avait libéré de Varga et pourquoi est-ce qu'il n'était pas de nouveau arrêté ? Pour ne rien vous cacher, j'ai passé un savon à tout le monde en disant : « qu'est-ce que c'est » que cetet histoire ? » (...) La décision a été prise de pousser les interrogatoires rapidement et d'arrêter de nouveau de Varga* » (2). M. Poniatowski avait-il ce pouvoir ? Et, accessoirement, sur quels éléments sinon ces rapports qu'il ne jugea pas bon de remettre, plus tard, à la justice ?

« Fantaisistes » ?

Les différents faits et gestes, et les déclarations évoquées ci-dessus, concernent exclusivement la phase de l'enquête policière et judiciaire après l'assassinat. M. Poniatowski a toutefois apporté un élément d'information qui se rapporte à la période précédant ce crime. Alors que M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire de Paris, déclare en effet qu'il a eu connaissance des deux rapports avant l'assassinat du député de l'Eure mais qu'il les avait jugés « *fantaisistes* », l'ancien ministre a fait état d'une version plus nuancée. Selon lui, M. Ducret considérait que le deuxième rapport de l'inspecteur Michel Roux « *était plus précis* [que le premier] *mais associé à des choses telles* » qu'il fallait « pousser » plus loin le travail. C'est ainsi que le patron de la police judiciaire de Paris a déclaré à son ministre, le 28 décembre 1976 : « *J'ai jugé indispensable* [à l'époque] *de procéder à des vérifications.* »

Dès lors, comment comprendre que ce haut fonctionnaire — en attendant les vérifications demandées — ne se soit pas soucié de la sécurité de Jean de Broglie ? Comment admettre, d'autre part, que M. Ducret n'ait pas transmis ce rapport au ministre de l'intérieur sous prétexte qu'on ne peut pas, dit M. Poniatowski, « *mettre en circulation des notes de ce genre qui remontent toute la hiérarchie, sans les vérifier, parce que, entre Ducret et moi, il y a une vingtaine de personnes : mes secrétaires, les directeurs de cabinet, le chef de service et puis, à l'échelon du dessus la même chose. Ça fait six échelons !* » L'explication n'est guère crédible. Un tel rapport, pour être transmis au ministre, n'avait nul besoin de transiter par une vingtaine de fonctionnaires, au demeurant tenus au devoir de réserve. Il pouvait fort bien être remis au ministre par M. Ducret en personne au cours des entrevues qui les réunissaient, régulièrement, place Beauvau.

Ainsi, contrairement à ce qu'a dit M. Pierre Joxe (P.S.) (« *M. Poniatowski n'a fait que répéter ce qui a déjà été dit* »), l'audition de l'ancien ministre d'Etat par la commission spéciale, puis sa conférence de presse, ont apporté certaines révélations. Le refus de l'ancien ministre de se conformer à l'article 40 du code de procédure pénale n'est pas la moindre d'entre elles. M. Poniatowski peut-il encore dire, comme le 16 avril, après que les groupes communistes et socialistes eurent déposé chacun une proposition de résolution tendant à sa mise en accusation devant la Haute Cour pour violation du secret de l'instruction, non-assistance à personne en danger et dissimulation de documents à la justice : « *Je réaffirme, une fois encore, n'avoir jamais soustrait de pièces au dossier (...)* » ?

LAURENT GREILSAMER.

(1) Les deux rapports de la 10e B.T. ont été rédigés par l'inspecteur Michel Roux les 1er avril et 24 septembre 1976. Le premier indiquait qu'un trafic de faux bons du Trésor était en préparation ; le deuxième précisait que ce trafic était imminent en donnant les noms de ses deux commanditaires, « *deux hommes de grand renom, l'un étant propriétaire de grands restaurants parisiens, l'autre exerçant une activité politique* ». Une note jointe au deuxième rapport précisait les noms de ces personnes (dont le député Jean de Broglie) indiquant que « *l'homme politique (...) devait être abattu* » à la suite d'une « *indélicatesse* » (*le Monde* du 3 avril).

(2) M. Pierre de Varga a été une première fois interrogé par la brigade criminelle et placé en garde à vue durant quarante-huit heures après l'assassinat de de Broglie. Remis en liberté, M. de Varga déclarait : « *Tout le monde avait intérêt à ce que M. de Broglie se porte bien.* » De nouveau arrêté, il fut inculpé de complicité d'homicide volontaire le 31 décembre. M. de Varga est toujours emprisonné.

UN ARRÊT IMPORTANT

L'objection de conscience et les hésitations du Conseil d'État

Le Conseil d'Etat qui, depuis 1978, avait cassé cent trente-huit décisions de refus de la Commission juridictionnelle chargée d'attribuer le statut d'objecteur de conscience, vient-il de modifier, par un arrêt du 9 juillet, sa jurisprudence ? Jusque-là, le Conseil d'Etat reprochait à la commission d'avoir jugé les demandes que lui présentent, depuis juillet 1978, sous une forme collective, les membres du mouvement U.P. 20 (1) « *au seul vu du mémoire* » et « *sans rechercher notamment par une invitation à comparaître devant elle si ce mémoire exprimait des convictions personnelles d'ordre philosophique ou religieux* ».

Cette fois, un des demandeurs, M. Jean-Marc Dollet, invité par la commission à apporter des « *précisions et justifications au soutien des convictions religieuses ou philosophiques personnelles pour lesquelles il avait déclaré être opposé par principe à l'usage personnel des armes* », avait répondu à nouveau, comme une quinzaine d'autres, par une seconde lettre stéréotypée. Le Conseil d'Etat, en l'espèce, tout en rappelant sa jurisprudence antérieure, a estimé que le rejet de la demande de M. Dollet était justifié. L'intéressé ne dispose plus maintenant d'aucune voie de recours.

Le caractère « stéréotypé » de la demande, qui était jugé à lui seul, insuffisant par le Conseil d'Etat pour motiver un refus du statut d'objecteur est, cette fois-ci, un des considérants avancés pour justifier la position de la commission. Il n'est plus question, dans cet arrêt, d'inciter cette dernière à convoquer individuellement les requérants. Cela facilitera la tâche des sept membres, bénévoles, de la commission.

Jusque-là ils étaient dans une position délicate. Ils n'ont pas, en effet, le temps de recevoir le millier de jeunes qui, chaque année, demandent le statut. Et le ministère de la défense ne veut pas créer des commissions régionales ou des formations diversifiées, comme le proposait l'un des membres de la commission, M. Jacques Robert, président de l'université de Paris II. Une telle modification supposerait un débat au Parlement dont le gouvernement, semble-t-il, ne veut pas pour l'instant.

Les quatre cents membres du movement O.P. 20, réunis dimanche 27 juillet, ont décidé de demander désormais à la Commission de les convoquer individuellement. Le Conseil d'Etat, s'il est saisi à l'avenir de décisios de refus, se trouvera dans une situation délicate, partagé entre sa volonté de faciliter la tâche de la C.J. et celle d'améliorer le bien-fondé des décisions, grâce à ces convocations individuelles qu'il avait lui-même préconisées.

Il ne reste pour l'instant aucun membre du mouvement O.P. 20 en prison : les vingt-huit qui, depuis octobre 1979, avaient été emprisonnés pour insoumission après le refus de leur attribuer le statut d'objecteur, ont tous été libérés. Les décisions du Conseil d'Etat, qui avaient cassé les refus de la C.J., avaient été à l'origine de ces libérations.

NICOLAS BEAU.

(1) *Le* mouvement O.P. 20 (Opération 20) est né en 1977 de l'initiative de vingt jeunes gens qui décidèrent de rédiger leurs demande de statut sous forme collective pour lutter contre l'« arbitraire » des décisions de la commission juridictionnelle.

Reconstitution discrète après la mort d'une jeune fille

Une « bavure » à la fourrière

Cinquante. Une partie de la famille. Comme on leur avait dit que la reconstitution de la fusillade, au cours de laquelle leur « petite » Marina avait été tuée par des policiers, le 30 juin, aurait lieu porte de Vanves, à Paris, ils étaient venus de leur cantonnement gitan de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) pour protester, du moins pour mieux comprendre. « *Quand ils seront là, je leur demanderai comment ils peuvent invoquer la légitime défense* », assurait la tante de la victime, Mme Lucienne Falk. « *Si on est ici,* expliquait son mari, *c'est pour empêcher que ça se reproduise. On ne tue pas comme ça des jeunes gens.* » Tous les parents auraient voulu en dire tant et plus, mais on leur a fait longtemps battre le pavé. Pour ne pas entendre sans doute. Il n'y a pas eu de reconstitution lundi 28 juillet, à 14 heures, comme prévu. Pas de juge. Pas de témoins.

Le 30 juin dans la nuit, à la sortie d'un cabaret, un jeune gitan, Jean Winterstein, âgé de dix-huit ans, fait monter dans la voiture qu'il vient de voler son amie Marina Fays, vingt ans. Peu après, ils sont pris en chasse par des agents du commissariat du quatorzième arrondissement. Ils sont rattrapés à la hauteur de la porte de Vanves, et les policiers tirent six fois sur les fuyards. Marina, atteinte d'une balle dans la tête, meurt quelques heures plus tard. Bavure.

« *C'est moi qui l'ai appris. Je suis allé au commissariat, on m'a donné un verre de cognac. On m'a fait entrer dans une pièce et le commissaire m'a mis au courant* », raconte une des tantes de la victime. Il a ajouté pour me consoler : « *Vous pleurez, mais le brigadier qui a tiré pleure aussi, croyez-moi.* » Sur le trottoir, les cinquante parents ne perdent pas courage. Mais les heures passent et les représentants de la loi ne sont pas au rendez-vous. « *C'est une bêtise de gosse, voler une voiture...* », dit l'oncle Lamberti. L'oncle Baumgertner approuve. Ils avaient rappelé de tous les coins de France les « directs et les collatéraux » pour leur manifestation. Un millier de personnes au moins. « *A cause des tracasseries policières, ils ont eu peur, mais si vous aviez vu l'enterrement, quelle foule !* »

18 heures. On commence à désespérer. « *Ils nous ont dit que ce n'est pas Marina qu'ils avaient visée, mais la tête du chauffeur. Tout de même, on voudrait bien en savoir davantage. Ils ont vu qu'ils n'étaient pas dangereux. Peut-être qu'ils avaient bu...* » Au soir tombé, il en restait encore quelques-uns de la famille manouche à espérer une explication, une excuse.

Mais une « bavure » ne se reconstitue pas en public. M. Yves Corneloup, juge d'instruction à Paris, a préféré « opérer » à la fourrière.

CHRISTIAN COLOMBANI.

APRÈS LES ATTENTATS COMMIS A PARIS

M. Baumel (R.P.R.) demande l'expulsion des « terroristes déguisés en diplomates »

Dans une question écrite, M. Jacques Baumel, député R.P.R. des Hauts-de-Seine, demande au premier ministre de prendre des dispositions « *pour mettre fin aux activités dangereuses des individus qui bafouent le droit d'asile et les conventions juridiques internationales* ».

Faisant allusion aux « *récents attentats, qui ont coûté la vie à d'innocentes victimes françaises* », et préoccupé par la « *présence à Paris de personnages dangereux et résolus à tout* », M. Baumel propose que soient expulsés « *ces centaines de tueurs, terroristes et agents secrets plus ou moins déguisés en diplomates ou en faux étudiants bien connus de la police* ».

M. Baumel propose le rétablissement des visas pour les ressortissants de certains pays, et demande que les effectifs de certaines ambassades, « *considérablement trop gonflés* », soient réduits par le retour dans leur pays des « *agents secrets qui abusent des traditions d'hospitalité de notre pays* ».

De son côté, M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, s'exprimant sur TF 1, a déclaré lundi 28 juillet : « *La France est une terre d'asile pour les persécutés qui cherchent chez nous un séjour de paix dans le respect de nos lois, mais pas pour en faire une base d'organisation d'actes de violence.* »

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

France, terre d'asile du terrorisme ?

L'EXPRESS a fait les comptes : « *douze morts en France, depuis deux ans, au cours de règlements le comptes entre frères ennemis du Moyen-Orient* ». Avec la tentative d'assassinat, manquée, de Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre iranien, et celle, réussie, dirigée contre un ancien premier ministre syrien, Salah Bitar, « *Paris redevient, à l'été 1980, le champ clos du terrorisme islamique* », estime Michel Gurfinkiel dans *VALEURS ACTUELLES*. « *Comme il le fut voici deux ans, en juillet et août 1978*, ajoute-t-il, *lors de la guerre privée que se livrèrent l'ambassade d'Irak et le bureau de l'O.L.P.* »

Michel Gurfinkiel balise un peu vite le terrain. Le « *champ de terrorisme* » est beaucoup plus étendu que notre hexagone. Yves Cuau le remarque dans *L'EXPRESS*. Mais il reconnaît que « *Paris détient aujourd'hui le triste record des assassinats politiques, alors que ses dirigeants se sont longtemps bercés de l'idée rassurante que la politique étrangère de la France la mettait à l'abri d'un tel danger. Bel optimisme, démenti par les faits, et qui provoque soudain une attitude très ferme au niveau le plus élevé dans l'appareil de l'Etat. Mais n'est-il pas déjà bien tard ?* »

« *L'époque est révolue où le pays de V.G.E. occupait une place particulière dans le cœur des Iraniens victorieux du chah et de son empire,* écrit également Kosta Christitch dans *LE POINT*. *Non seulement pour avoir accueilli à Neauphle-le-Château l'ayatollah Khomeiny, chassé d'Irak, voire Chapour Bakhtiar, alors adversaire libéral de l'empereur. Mais pour avoir abrité aussi, dans leur exil, Bani Sadr, l'actuel président de la République, et Sadegh Ghotbzadeh, son ministre des affaires étrangères. Fini également le temps où la diplomatie française parvenait, acrobatiquement, à manifester sa solidarité avec les Etats-Unis, tout en ménageant les autorités de Téhéran. Dans l'espoir, non avoué, de maintenir son capital de sympathie, et d'éviter de fournir aux extrémistes islamiques de nouvelles raisons à leur haine de l'Occident pervers et décadent.* »

Au nom de qui agissaient les membres du commando qui ont tenté d'assassiner Chapour Bakhtiar et tué un policier et une voisine de l'ancien premier ministre iranien ? *L'EXPRESS, LE POINT* et *LE NOUVEL OBSERVATEUR* notent que les trois hommes arrêtés et interrogés par la police française ont parlé sans difficulté, qu'ils se sont même révélés très bavards et qu'ils ont mis une insistance suspecte à « mouiller » M. Yasser Arafat et l'O.L.P.

« *Les policiers sont perplexes,* note Kosta Christitch. *Que vient faire Yasser Arafat dans cet attentat qui a toutes les apparences d'une affaire proprement iranienne ? Au Quai d'Orsay, les diplomates sont sceptiques : « A » l'heure, soutient l'un d'eux, où » les Palestiniens cherchent à » obtenir pour leur cause l'appui » de l'Europe, on ne voit pas » pourquoi ils iraient se compro- » mettre dans une telle aventure » à Paris. » (...) Des hypothèses s'ébauchent dans certains services de renseignement. L'une d'elles met en cause le colonel Kadhafi. Le maître de la Libye aurait téléguidé cet attentat pour le compte de certains fanatiques iraniens. Mais il aurait monté l'opération moins pour aider ses amis de Téhéran que pour torpiller la grande offensive diplomatique de Yasser Arafat en Europe.* »

« *Pourquoi mettre en cause l'O.L.P. avec une insistance que la police n'a vraisemblablement pas inventée ?*, interrogent, eux aussi, Pierre Blanchet et Georges Marion dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*. *Peut-être parce qu'ils* [les membres du commando] *en ont reçu la consigne avant l'attentat, et parce que l'O.L.P. et la cause palestinienne constituent, en cas de pépin, une bonne protection apparente pour les terroristes. Ou encore parce que c'est là un bon moyen de gêner Arafat au moment même où il cherche l'appui de l'Europe et, en particulier, de la France. Il existe d'ailleurs au sein de l'O.L.P. des groupes autonomes capables de mener une telle opération sans l'aval de Yasser Arafat et, à Téhéran même, suffisamment de Palestiniens tentés par un pareil coup, par fanatisme ou par goût de l'exploit.* »

Xénophobie

Quoi qu'il en soit, Georges Montaron condamne, dans *TEMOIGNAGE CHRETIEN*, « *ces assassinats, œuvres de lâches qui craignent le dialogue. Nous les condamnons avec encore plus de force parce que ces assassins frappent également les innocents qui se trouvent sur leur route. Nous condamnons ces crimes parce qu'ils déclenchent une vague de racisme dont nul ne peut prévoir les effets. Voyez ce que sont les titres de certains journaux, les commentaires des médias. L'Arabe est montré du doigt comme hier le juif. Les policiers unanimes veulent, avec juste raison, que soient recherchés et punis ces « barbouzes » qui tuent si froidement. Que n'ont-ils manifesté les mêmes sentiments quand, à Paris, les services secrets israéliens ont assassiné Mahmoud Hamchari ou quand plus de cinquante Algériens ont été tués, chez nous, sans que jamais on ne retrouve les coupables. Y aurait-il de bons et de mauvais assassins, de bonnes et de mauvaises victimes ?* »

Jean-Marie Pontaut remarque, dans *LE POINT* que « *certaines voix déjà s'élèvent dans la police contre la présence de trop d'étrangers et contre la « poli- » tique laxiste du gouvernement. (...) Les excès xénophobes de la réaction populaire méritent non d'être suivis mais observés : ils traduisent un sentiment populaire qui enfle* ».

Certains policiers sont tentés, selon ce journaliste, de mettre en cause le principe du droit d'asile. Terrorisme et droit d'asile : l'un n'irait pas sans l'autre ? *LE NOUVEL OBSERVATEUR* se pose la question : « *Un pays peut-il être terre d'asile pour des réfugiés — et la France, malgré les expulsions de travailleurs immigrés et malgré certaines extraditions vers l'Allemagne et l'Italie, est réellement une terre d'asile — sans que se pose le problème du terrorisme ?* »

L'affaire Bakhtiar, selon Jean Cau, « *dénude les risques* » d'un droit qu'il qualifie de « *mirobolant* », du moins pour la manière dont il est appliqué dans notre pays. « *La France*, écrit-il dans *PARIS MATCH est l'un des pays les moins regardants quand il s'agit d'être terre d'asile et ce n'est pas l'ayatollah Khomeiny, n'est-ce pas, qui pourrait dire le contraire. Abrités derrière le bouclier sur lequel est gravé « droit d'asile », les terroristes et agitateurs de tous bords et de tout poil pullulent dans notre pays où ils sont accueillis sans tracasseries excessives au nom, paraît-il, de nos « traditions ».*

Que le droit d'asile présente des risques, cela n'est pas discutable. Mais on contestera, à Jean Cau, cette façon d'insinuer que ce principe est divisible et applicable, comme le contrôle d'identité selon M. Alain Peyrefitte, à la « bonne tête » du client.

J.-Y. L.

M. FRATONI DIFFAMÉ

La sixième chambre du tribunal correctionnel de Nice a condamné M. Jacques Klein, directeur de l'hebdomadaire *le Nouvel Economiste*, à 500 francs d'amende pour diffamation envers M. Jean Dominique Fratoni, ex-P.-D. Gé. du Casino Ruhl à Nice.

Ce dernier, actuellement en fuite après le mandat d'arrêt lancé contre lui (*le Monde* daté 9-10 mars), s'est vu attribuer 1 franc de dommages et intérêts.

Le Nouvel Economiste avait avait publié le 5 février 1979 un article intitulé *les Milliards des truands* portant en sous-titre « Le milieu se redéploie », que M. Fratoni avait jugé offensant pour lui. Il demandait 1 000 000 francs pour réparation.

M. Jean-Dominique Fratoni a fait l'objet d'un mandat d'arrêt lancé le 7 mars par M. Michel Mallard, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nice, chargé de l'information ouverte après la plainte déposée par la direction générale des douanes pour infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger.

M. Fratoni est accusé également d'avoir une dette de plus de 90 millions de francs envers le Trésor public. Il a introduit un recours contentieux contre le Trésor au tribunal administratif de Nice.

ÉDUCATION

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Nous mettons fin à une diversification aberrante des diplômes

déclare Mme Saunier-Seïté

« Les enseignements supérieurs ne sont ni des conservatoires de province, ni des maisons municipales de la culture, ni les refuges des ambitions trahies par l'insuffisance des capacités. » C'est ainsi que Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, justifie, dans une déclaration au « Journal du dimanche » du 27 juillet, son refus de donner à certaines universités l'habilitation à délivrer des diplômes nationaux.

« Les diplômes qui sanctionnent les formations trop étroites, trop légères ou incomplètes, explique-t-elle, sont de faux passeports. Nous avons donc *habilité* des formations plus complètes, plus solides, plus compétitives (et évidemment plus onéreuses). Ce n'est pas nécessairement affaire d'effectifs : nous avons maintenu (...) des formations à faibles effectifs, porteuses d'avenir *culturel, scientifique, technologique, social ou économique*. De nombreux diplômes habilités en sciences, en pharmacie ou en langues anciennes ou étrangères compteront moins de cinq inscrits. »

« Nous mettons seulement fin, conclut le ministre, à une diversification extrême, aberrante et néfaste, des diplômes. »

Nous commençons ci-dessous, avec les sciences humaines, la publication de la liste des universités habilitées à délivrer, à partir de la prochaine année universitaire, des diplômes nationaux de second cycle (licence et maîtrise) et de troisième cycle (diplôme d'études approfondies et doctorat de troisième cycle). Elle comprend les habilitations qui viennent d'être décidées par le ministère des universités (« le Monde » du 16 juillet) et celles qui, n'étant pas soumises à renouvellement cette année, se trouvent en sursis (ces universités apparaissent en italique).

Au total, de nombreuses formations sont supprimées. Quelques-unes sont créées. Mais en l'absence d'information officielle par le ministère des universités, il est difficile de faire un bilan complet, dans tous les cas, des suppressions et créations. D'autant plus que le ministère des universités a procédé à des regroupements et à des changements d'intitulé qui brouillent les cartes.

En comparant les nouveaux arrêtés d'habilitation à la liste des formations existantes, telle qu'elle a été présentée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en mai et juin, nous avons tenté de repérer les suppressions et les créations dans les principales disciplines, tout en sachant que les nouveaux regroupements pouvaient être source d'erreurs. Pour les doctorats de troisième cycle, nous indiquons seulement les formations qui existeront à la rentrée et celles qui sont supprimées. Il nous a été impossible de faire apparaître les créations. — C. A.

La nouvelle carte en sciences humaines

Licences et maîtrises

SOCIOLOGIE

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Bordeaux-II, Grenoble-II, Lille-I, Lyon-II, Montpellier-III, Nancy-II, Nantes, Nice, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-V, Paris-VIII, Paris-X.

Sont supprimées : Rennes-II, Tours.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Bordeaux-II, Caen, Grenoble-II, Lille-I, Lyon II, Montpellier-III, Nancy-II, Nantes, Nice, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-V, Paris-VIII, Paris-X.

Est supprimée : Tours.

Est créée : Caen.

SOCIOLOGIE (anthropologie sociale)

Sont supprimées : licence et maîtrise Caen.

SOCIOLOGIE (anthropologie sociale et sociologie comparée)

Sont supprimées : licence et maîtrise Paris-V.

PSYCHOLOGIE

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Bordeaux-II, Dijon, Grenoble-II, Lille-III, Lyon-II, Montpellier-III, Nancy-II, Nice, Poitiers, Rennes-II, Rouen, Strasbourg-I, Toulouse-II, Paris-V, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XIII.

Sont supprimées : Amiens, Besançon, Caen, Clermont-II, Nantes, Tours.

Est créée : Grenoble-II.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Besançon, Bordeaux-II, Caen, Clermont-II, Dijon, Grenoble-II, Lille-III, Lyon-II, Montpellier-III, Nancy-II, Nice, Poitiers, Rennes-II, Rouen, Strasbourg-I, Toulouse-II, Tours, Paris-V, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XIII.

Est supprimée : Amiens.

Est créée : Grenoble-II.

PHILOSOPHIE

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : *Bordeaux-III*, Clermont-II, *Dijon*, Grenoble-II, Lille-III, Lyon-III, Montpellier-III, *Nancy-II*, *Nice*, Poitiers, *Reims*, *Rennes-I*, Rouen, *Strasbourg-II*, Toulouse-II, Tours, *Paris-I*, Paris-IV, Paris-X, Paris-XII.

Sont supprimées : Aix-Marseille-I, Amiens, Besançon, Nantes.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Besançon, *Bordeaux-III*, Caen, Clermont-II, *Dijon*, Grenoble-II, Lille-III, Lyon-III, Montpellier-III, *Nancy-II*, Nantes, *Nice*, Poitiers, *Reims*, *Rennes-I*, Rouen, Strasbourg-II, Toulouse-II, Tours, *Paris-I*, Paris-IV, Paris-X, Paris-XII.

Sont supprimées : Aix-Marseille-I, Amiens.

Est créée : Caen.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : Bordeaux II, Caen, Lyon II, Strasbourg I, Paris V, Paris VIII.

Sont supprimés : Aix-Marseille I, Grenoble II, Toulouse II, Paris X.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Bordeaux II, Paris V, Paris VIII.

Sont supprimées : Caen, Grenoble II, Lyon II, Toulouse II, Paris X.

INFORMATION ET COMMUNICATION

● *Licences et maîtrises* : *Lyon-III, Paris-II, Paris-IV, Paris-X.*

SCIENCES HUMAINES CLINIQUES

● *Licence et maîtrise : Paris-VII.*

SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES AU TRAVAIL

● *Licences et maîtrise : Aix-Marseille-II, Bordeaux-II, Caen, Clermont-II, Lille I, Metz, Nantes, Saint-Etienne, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-I, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XII.*

SCIENCES ET TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION

● *Licence : la Réunion.*

THÉOLOGIE CATHOLIQUE ET THÉOLOGIE PROTESTANTE

● *Licences et maîtrises : Strasbourg II.*

ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : Bordeaux II (création), *Montpellier III*, Paris X (création), *Paris VII*.

Est supprimée : Lyon II.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Bordeaux II (création), *Montpellier III*, la Réunion, Paris X (création), *Paris VII*.

Est supprimée : Lyon II.

INFORMATION ET COMMUNICATION SOCIALE

● *Licence eet maîtrise préparée à la rentrée 1980* : Bordeaux III (création).

THÉOLOGIE CATHOLIQUE ET PÉDAGOGIE RELIGIEUSE

● *Licence et maîtrise préparées à la rentrée 1980* : Metz (création).

LOGIQUE

● *Licences préparées à la rentrée 1980* : Nantes, Paris I.

Est supprimée : Paris-V.

● *Maîtrises préparées à la rentrée 1980* : Paris I, Paris V.

Est supprimée : Paris X.

ESTHÉTIQUE

● *Licence préparée à la rentrée 1980* : Paris I.

● *Maîtrise préparée à la rentrée 1980* : Paris I.

Diplômes d'études approfondies et doctorats de 3e cycle

SOCIOLOGIE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Bordeaux-II, Lille-I, Montpellier-III, Nancy-II, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-IV, Paris-V, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-X (deux diplômes), E.H.E.S.S.*, I.E.P.**.

Sont supprimés : Aix-Marseille-I, Aix-Marseille-II (deux diplômes), Caen, Grenoble-II, Lyon-II, Nantes, Tours, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-XIII (deux diplômes), E.H.E.S.S.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Bordeaux-II, Caen, Grenoble-II, Lille-I, Lyon-II, Montpellier-III, Nantes, Nancy-II, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-IV, Paris-V, Paris-VI, Paris-VIII, Paris-IX, Paris-X, E.H.E.S.S., I.E.P.

Sont supprimés : Aix-Marseille-I (deux doctorats), Toulouse-II (un doctorat), Tours (deux doctorats), Paris-VII (deux doctorats), E.H.E.S.S. (quatre doctorats).

PSYCHOLOGIE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Nancy-II, Nice, Poitiers, Strasbourg-I, Toulouse-II, Paris-V, Paris-VIII.

Sont supprimés : Grenoble-II, Lille-III, Lyon-II, Paris-X, E.H.E.S.S., E.P.H.E.***

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I, Bordeaux-II, Caen, Grenoble-II, Lille-III, Lyon-II, Metz, Nancy-II, Nice, Poitiers, Rennes-II, Strasbourg-I, Toulouse-II, Paris-V, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XIII.

Sont supprimés : Paris-V (deux doctorats), Paris-X (deux doctorats), E.H.E.S.S. (deux doctorats), E.P.H.E.

PHILOSOPHIE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille I (2 D.E.A.); Dijon, Lille III (2 D.E.A.); Lyon III, Nantes, Nice, Poitiers, Strasbourg II, Paris I (2 D.E.A.); Paris IV (2 D.E.A.); Paris X (1 D.E.A.).

● *Sont supprimés* : Amiens, Besançon, Montpellier III, Nantes (1 D.E.A.); Rennes I, Rennes II, Stransbourg II (2 D.E.A.); Toulouse II, Tours, Paris I (2 D.E.A.); Paris X (2 D.E.A.).

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille I (2 doctorats); Amiens, Besançon, Clermont, Dijon, Grenoble II, Grenoble III, Lille III, Lyon III, Montpellier III, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes I, Strasbourg II, Toulouse II, Tours, Paris I (2 doctorats); Paris IV (2 doctorats); Paris X (2 doctorats).

Sont supprimés : Bordeaux III, Toulouse II, Paris I, Paris IV.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Paris VIII, Paris X.

Sont supprimés : Bordeaux II, Caen, Grenoble II, Lille III, Lyon II, Rennes II, Toulouse II, Paris V.

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980* : Bordeaux II, Caen, Grenoble II, Rennes II.

Sont supprimés : Lille III, Toulouse II, Paris V, Paris X.

SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

○ *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Strasbourg-I, Paris-II, Paris-IV.

Sont supprimées : Bordeaux-III, Grenoble-III, Nice, E.H.E.S.S.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Bordeaux-III, Grenoble-III, Nice, Strasbourg-I, Paris-II, Paris-IV.

Est supprimé : Lyon-III.

PSYCHANALYSE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Paris-VII, Paris-VIII.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Paris-VII, Paris-VIII.

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Strasbourg-II.

THÉOLOGIE PROTESTANTE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Strasbourg-II.

ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille (deux D.E.A.), Bordeaux-II, Paris-I, Paris-V (deux D.E.A.), Paris-VII, Paris-X, E.H.E.S.S. (deux D.E.A.).

Sont supprimés : Lille-I, Nice, Pau, E.H.E.S.S. (quatre D.E.A.).

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980* : Aix-Marseille-I (deux doctorats), Bordeaux-II, Nice, Pau, Reims, Toulouse-II, Tours, Paris-I, Paris-V, Paris-VII, Paris-X, E.H.E.S.S. (deux doctorats).

Sont supprimés : Paris-V, Paris-XIII.

(*) E.H.E.S.S. : Ecole des hautes études en sciences sociales.

(**) I.E.P. : Institut d'études politiques.

(***) E.P.H.E. : Ecole pratique des hautes études.

Réactions

● *La C.F.D.T.*, dénonçant *« la réorganisation brutale du système universitaire »*, mise en œuvre par Mme Saunier-Seïté, estime que *« les mesures décidées sont graves »*, et ce pour trois raisons : *« la suppression de certains cycles manifete à l'évidence la volonté du ministre d'ajuster le contenu des enseignements aux seuls impératifs économiques »* ; *« la concentration des moyens est un sérieux coup porté à la décentralisation »*, l'Université, dans certaines régions, *« risque d'être vidée de toute substance »*, ce qui contribuera à la destruction *« d'une partie du tissu économique, ocial et culturel »* ; enfin, ajoute la C.F.D.T., *« cette concentration créera des problèmes nombreux et difficiles aux étudiants qui, pour suivre certaines disciplines, seront amené à se déplacer »*.

● *Le Syndicat général de l'éducation nationale* (SGEN-C.F.D.T.) invite les professeurs dont les formations ont été supprimées à faire usage de la loi du 11 juillet 1979 sur la motivation des décisions administratives. Si le gouvernement ne motive pas ses courir au Conseil d'Etat.

● *La FNEF* (Fédération nationale des étudiants de France), tout en se félicitant de voir reconnu *« l'un des axes de revendi- 1976, lors de la réforme du second cycle »*, *« s'inquiète gravement de la théorie des « centres d'excellence » qui a sous-tendu les décisions ministérielles »*. La FENF conclut : *« On parachève, aujourd'hui, un système de sélection par l'échec, ouvrant une porte étroite sur des universités de première zone, elles-mêmes délestées par des universités de seconde zone sans crédits ni débouchés. »*

UNE LETTRE DE M. CHARLES DEBBASCH

A la suite de l'article consacré à la composition du jury de recrutement des professeurs de droit public (le Monde *du 26 juillet*), *M. Charles Debbasch nous a adressé la lettre suivante :*

Dans votre numéro du 26 juillet, vous attribuez à une faveur ministérielle ma désignation comme président d'un jury de recrutement.

Vous commettez ainsi une grave erreur qu'une meilleure connaissance des usages de la profession aurait pu vous permettre d'éviter.

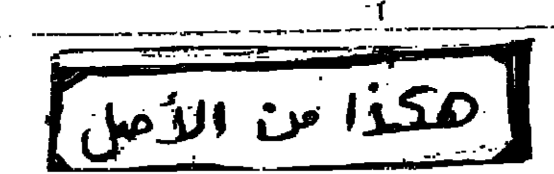
Il s'agit, en l'espèce, d'un jury de recrutement de professeurs de droit public réservé aux maîtres-assistants et non du jury de l'agrégation.

Sa présidence est une fonction *obligatoire* du président du comité consultatif des universités, charge que j'occupe par élection de mes collègues, élection intervenue en 1977.

Quant aux membres du jury, ils sont eux-mêmes élus par le comité consultatif.

Le ministre n'a aucun pouvoir discrétionnaire. Il ne peut qu'entériner les choix opérés par les enseignants électeurs.

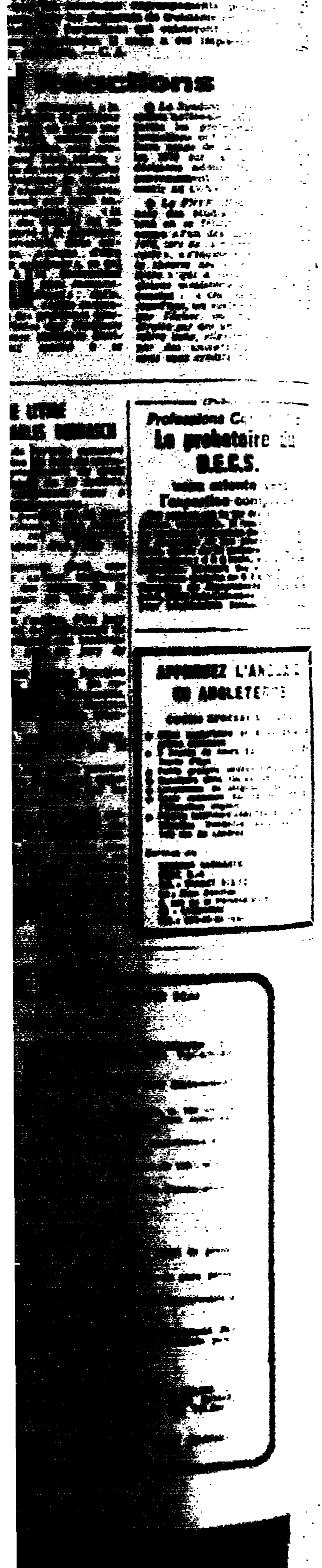
[M. Debbasch a bien été élu président du Comité consultatif des universités à la fin de l'année 1977. Le cumul de cette fonction avec celle de conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République n'en reste pas moins discutable. Rien n'empêchait M. Debbasch de démissionner de la présidence du Comité consultatif lors de son arrivée à l'Elysée, en octobre 1978.]



مكذا من الأمل

Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES



L'espace est encombré

De nouveaux satellites pour des fonctions de télécommunications de plus en plus complexes

Le développement des télécommunications spatiales sera sans doute, dans les prochaines décennies, considérable. La demande sera très forte, aussi bien pour les services déjà existants (téléphone) que pour les services nouveaux ou encore relativement peu développés (télécopie, courrier électronique, consultation de banques de données, transmission de données entre ordinateurs, etc.).

Mais ce développement risque de ne pas se faire sans problème : l'orbite géostationnaire sur laquelle les satellites restent fixés par rapport au sol, à 36 000 kilomètres de la Terre, n'est pas très loin d'être encombrée (1), et le spectre radioélectrique — l'ensemble des fréquences — pouvant être utilisé pour propager de l'information dans l'espace est, lui-même, bien limité. Ces contraintes devraient pousser les organismes de télécommunications spatiales à concevoir des satellites capables de remplir des fonctions de plus en plus complexes.

LES satellites de télécommunications ont longtemps été, et sont encore, largement (sauf pour quelques expérimentations) de simples relais : ils reçoivent une onde radioélectrique (dite « onde porteuse ») où l'information utile est codée en modulation de fréquence. Recueilli par une antenne, le message complexe est démodulé et, réamplifié, sert à moduler une deuxième onde porteuse, de fréquence différente de la première, et qui est réémise par une antenne du satellite.

Dès le départ, les « répéteurs », qui, à bord, analysent le signal reçu et fabriquent un nouveau signal, ont été à « accès multiple », essentiellement pour des raisons de poids : un unique répéteur reçoit plusieurs ondes porteuses de fréquences différentes, et en réémet plusieurs. Ainsi, le satellite reçoit, par exemple, les communications Londres-New-York sur une fréquence, les communications Paris-New-York sur une seconde, les communications Francfort-Montréal sur une troisième ; il est capable, avec un équipement unique, de recréer trois nouvelles fréquences qui seront affectées à l'un de ces trafics.

Ce système, dit « accès multiple par répétition en fréquence » (A.M.R.F.), présente quelques inconvénients : le même équipement capable de transmettre neuf cents voies téléphoniques sur une seule onde porteuse aura, à cause de phénomènes d'interférences, une capacité moindre si on lui demande de recevoir plusieurs ondes porteuses : quatre cent cinquante voies seulement si on lui demande d'analyser simultanément dix ondes porteuses (correspondant à dix stations d'émission) Il est donc manifestement avantageux de travailler sur une seule fréquence, ce qui est possible en changeant la manière dont l'information est codée.

En A.M.R.F., le codage des conversations est « analogique », c'est-à-dire que, dans le cas d'une conversation téléphonique, l'onde radioélectrique subit une modulation à une fréquence égale à la fréquence à laquelle vibre l'air entre la bouche de celui qui parle et le combiné téléphonique. Les systèmes les plus modernes de téléphone ne transmettent plus ce type d'information vibratoire, mais un message codé numériquement qui permet de le reconstituer : une conversation téléphonique se réduit ainsi à une suite de « bits », de zéro et de un (*le Monde* du 24 août 1967). Ce qui permet d'envisager un nouveau type d'émission, dit en « *accès multiple par répartition dans le temps* » (A.M.R.T.) : toutes les stations émettrices au sol travaillent sur la même fréquence, mais chacune à leur tour, par exemple tous les sept cent cinquante millionièmes de seconde.

Des « bouffées » de zéro et de un

Le satellite reçoit donc, et réémet, une succession de « bouffées » de zéro et de un. L'équipement de bord est un peu plus complexe, et le système pose des problèmes de synchronisation dans le temps puisque chaque station réceptrice au sol reçoit *tous* les « paquets » de « bits » qu'a lui-même reçus le satellite, et doit reconnaître lesquels lui sont destinés. L'A.M.R.T. a été expérimenté sur le satellite franco-allemand Symphonie, sur Intelsat-IV-A et sur le satellite expérimental européen O.T.S. La série Intelsat-V, lancée à partir de 1982, travaillera partiellement suivant cette technique, qu'utilisera totalement le satellite commercial européen E.C.S., lancé en 1981 ou 1982.

Ce changement de technique s'accompagne d'une autre évolution : alors que les satellites ont été, encore récemment, à « couverture globale » — l'antenne réceptrice et l'antenne émettrice « couvrant » l'ensemble des régions terrestres visibles depuis la position en orbite (dont, le plus souvent inutilement, d'énormes portions d'océan), — la tendance est actuellement de les rendre plus directifs : l'émission et, éventuellement, la réception ne se font que vers (ou en provenance) de zones « utiles », terres émergées, ou même seulement régions à fortes concentrations de trafic. A la limite, il sera possible de travailler avec des faisceaux d'ondes très étroits. Au lieu d'être, comme aujourd'hui, un « miroir » travaillant indifféremment dans toutes les directions, le satellite va devenir le nœud d'un réseau de liaisons assez figées.

Cette évolution déjà en cours, si elle s'accompagne de nouveaux gains en capacité de trafic — « *il faut transmettre un nombre maximum de bits par hertz* », note M. Didier Lombard, ingénieur en chef des télécommunications (2), — pose de nouveaux problèmes : elle implique, selon les solutions actuelles, qu'on soit capable (comme pour des liaisons terrestres), de prévoir longtemps à l'avance la répartition du trafic entre les différents « nœuds » du réseau, puisque une fois lancé, le satellite ne peut plus être modifié. A moins qu'on lui apprenne justement à jouer un nouveau rôle et à assumer une tâche de *commutation*, qui permettra d'avoir le maximum de souplesse : à la limite, le satellite pourra, à certains moments, ne travailler que sur une ou deux liaisons, et sur dix liaisons à d'autres moments.

Dans un premier temps, on n'envisage qu'une modification peu fréquente du trafic, mais on peut imaginer, à moyen ou long terme, que le satellite soit équipé de systèmes lui permettant de modifier ses liaisons suivant l'importance de la demande instantanée.

Il faudra aussi, à terme, estime M. Lombard, établir des liaisons directement entre satellites, en particulier pour le trafic à très longue distance où, compte tenu de la vitesse — relativement limitée — de la lumière, l'usage de liaisons du type Terre-satellite - Terre - satellite - Terre doit être évité à cause du temps mort (plus d'une demi-seconde dans ce cas) qu'elles provoqueraient. Ces satellites de télécommunications d'un nouveau genre, qui devront être capables de « poursuivre » de leurs antennes d'autres satellites, seront aussi indispensables pour lutter contre l'encombrement du spectre radio-électrique.

XAVIER WEEGER.

(1) Une conférence internationale doit avoir lieu avant 1984 pour « *garantir concrètement à tous les pays un accès équitable à l'orbite des satellites géostationnaires et aux bandes de fréquences attribuées aux services spatiaux* ».

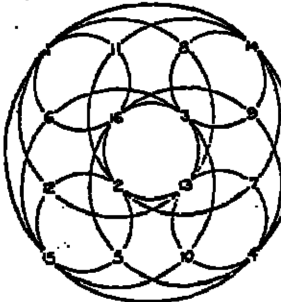
(2) *In* « Les satellites de télécommunications de deuxième génération » - *l'Écho des recherches du CNET*, nº 100, mai 1980.

EN TOUTE LOGIQUE

PROBLEME Nº 177

MAGIE CIRCULAIRE

Cette figure représente un carré magique, où la « magie », c'est-à-dire une somme constante, ne se retrouve pas sur des alignements, mais sur des cercles. Ici, dix cercles de



4 nombres ont une même somme de 34.

Sur la même figure, saurez-vous imaginer huit autres cercles où la somme est également 34 ?

(Solution dans le prochain *Monde des sciences et des techniques.*)

SOLUTION DU PROBLEME Nº 176

Il n'y a pas de solution mathématique miracle épargnant tout tâtonnement, du moins à ma connaissance. Néanmoins, les recherches sont limitées, si l'on repère les associations de chaque lettre, pour commencer à répartir sur des cubes celles qui en ont le moins. On est ainsi conduit à poser en premier le bloc obligatoire :

C D E
V F E
P S E

(chaque colonne représente un cube).

Par ailleurs, il y a 17 lettres à répartir sur 18 faces, ce qui ne permet de redoubler qu'une seule lettre. Ce sera A, qui s'associe au plus grand nombre d'autres.

En progressant systématiquement, on aboutit à deux solutions : le jeu de trois cubes CVPUAM, DFSOAJ et ETNRLI, et le jeu CVPJAM, DFSOAU et ETNRLI.

PIERRE BERLOQUIN.

POINT DE VUE

Renouer les fils entre la science la technologie et la politique

par MICHEL CALLON (*)
et PIERRE PAPON (**)

AU cours des vingt années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les scientifiques ont vécu dans la perspective rassurante des lendemains qui chantent. Des objectifs ambitieux ont été formulés, des institutions nouvelles ont fleuri de tous côtés, les budgets et les effectifs de recherche se sont accrochés à des courbes de croissance exponentielle, et le public admiratif a assisté à la succession orgueilleuse de grands programmes : l'euphorie était à son comble, car durant cette période, la légitimité sociale de la science allait en se renforçant.

Annoncée en France par des précurseurs comme Frédéric Joliot-Curie qui avait su, dans les années 30, montrer l'importance militaire et industrielle de la physique nucléaire, une nouvelle période s'ouvrait : celle des politiques scientifiques, fruit de la rencontre singulière d'une élite politique croyant aux vertus de la planification et d'une élite scientifique modernisatrice.

Depuis dix ans la situation s'est profondément modifiée. Les priorités budgétaires ont changé et l'accent a progressivement été mis, surtout en France, sur l'innovation plutôt que sur la recherche. Les grands programmes se sont « routinisés » et leur rentabilité a été mise en doute ; les entreprises se sont interrogées ouvertement sur l'efficacité de leurs centres de recherche. La légitimité de la science et de la technologie s'est effilochée au fil des ans. L'Etat n'hésite plus à orienter et à canaliser, parfois avec une certaine brutalité, les efforts des chercheurs, tandis que l'administration et les entreprises s'emploient à évaluer la rentabilité des investissements de recherche.

Une marginalisation croissante

Il est temps de faire un bilan et d'essayer d'analyser la situation actuelle. Elle se caractérise, tout d'abord, par une marginalisation croissante des scientifiques et des technologues. En dehors de tentatives d'autant plus précieuses qu'elles sont peu fréquentes (le récent rapport Science de la vie et société), force est de constater que les scientifiques sont rarement consultés sur des problèmes où leur avis est irremplaçable. Certes les structures de concertation restent en place (comité des sages, comité du Plan...), mais tous les observateurs s'accordent pour souligner leur faible influence politique. Le pouvoir de décision a été accaparé par une administration que déchirent ses rivalités internes et par des cabinets ministériels mal armés pour conduire une réflexion sérieuse sur le long terme.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de l'affligeante médiocrité des rapports, bilans et recommandations dont accouche régulièrement l'administration ? Comment être surpris par la réaurgence de pratiques et de discours qui opposent recherche fondamentale et recherche appliquée (il vaudrait mieux parler de recherche à long et à court terme) au moment où les seuls conflits et les seuls débats qui existent sont ceux qui mettent aux prises le ministère de l'Industrie, le ministère des universités et le secrétariat d'Etat à la recherche, tous les trois se battant férocement pour répartir leurs domaines de compétences et établir leurs chasses gardées. Ainsi se consolide progressivement un univers éclaté : à une extrémité campent les scientifiques, à l'autre extrémité sont parqués les utilisateurs, tandis que l'administration occupe le terrain et fait écran.

A la marginalisation grandissante des scientifiques s'ajoute l'incapacité croissante de penser les conditions et les conséquences de l'activité scientifique et technique autrement qu'en termes institutionnels ou organisationnels. Ainsi les débats sont-ils réduits à des considérations de statut, de mobilité ou de structures. Cela contraste avec l'intensification croissante des débats publics sur les sciences et les technologies. Ainsi le nucléaire, l'informatique, les manipulations génétiques ont-ils donné lieu, tour à tour, à de vigoureuses controverses ; mais ces mouvements sont éphémères et retombent rapidement dans l'utopie ou la protestation culturelle. Survenant après les prises de décision, ils disposent de marges de manœuvre restreintes et dessinent les contours d'un monde divisé par l'opposition entre une technologie omnipotente et des aspirations populaires que leur impuissance condamne à l'irréalisme. Pendant combien de temps pourra-t-on éviter que cette confusion ne sombre dans la violence pure et simple ?

Ces mouvements sociaux qui contestent violemment certains choix technologiques ou certaines options scientifiques ne réussissent pas à troubler l'indifférence généralisée des forces syndicales ou politiques pour toutes les questions touchant aux contenus scientifiques ou techniques des grandes options politiques et sociales. Il ne faut pas se nourrir d'illusions ; toute réflexion doit partir de l'état d'éclatement de la société française, de l'absence de débat, même naissant, sur les conditions de production des sciences et des techniques, sur leur orientation, leurs utilisations ou leurs conséquences.

Comment convaincre les différents partenaires ou protagonistes de la nécessité et de l'urgence de discussions portant par exemple sur les contenus des choix énergétiques, les liens entre processus de production et technologie, le développement de la micro-électronique, les conditons de l'enseignement des sciences et des techniques ? Comment abattre ces cloisons qui isolent les groupes sociaux, comment combler les fossés qui se creusent entre les forces politiques et la technologie, entre la « connaissance désintéressée » et les savoirs appliqués, entre les scientifiques et les profanes ? Aucun des modèles antérieurs ne peut fournir une réponse à ces interrogations. Il n'est pas question d'essayer de raccrocher la recherche à une locomotive économique qui s'essouffle ; ni de ranimer des politiques scientifiques qui ont vécu le temps de la rencontre heureuse d'une élite scientifique modernisatrice et d'une élite politique planificatrice. La croissance a vécu et les technologies se plieront aux nouvelles exigences (en particulier, internationales) qui en découlent.

Quatre exigences

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille se contenter de vagues considérations sur le fonctionnement des institutions ou des organisations, et d'accepter la réduction du débat politique à la mise en place d'un système administratif de contrôle ou de régulation. Il faut promouvoir de nouvelles formes d'intégration et de fusion de la politique, de la technologie et de la science ; et, pour cela, accepter de reconnaître l'importance de quatre exigences :

● Il est d'abord urgent de réintroduire les scientifiques et leurs désaccords internes dans les débats sur les contenus scientifico-techniques des options technologiques. La recherche, avant d'être une entreprise qui constitue des résultats assurés et met en évidence des nécessités intangibles, s'organise d'abord autour de problèmes dont elle contribue puissamment à imposer la formulation et la hiérarchie. Dans cette activité primordiale qui détermine le cours du savoir, se font jour, au sein de la communauté des spécialistes, des oppositions souvent très fortes, qui traduisent selon une logique qui leur est propre, les débats plus larges ou les obsessions moins savantes qui travaillent la société. C'est cette résonance, ce sont ces traductions incessantes qu'il convient d'entretenir et de préserver. Pour bénéficier de la fécondité de ces débats, il faut prévoir des structures de discussion où les spécialistes puissent réellement faire entendre la multiplicité de leurs points de vue, fournissant ainsi les bases d'un véritable pluralisme technologique. Cela suppose que l'élite scientifique et technique soit représentative des divergences internes à la science et à la technique. Cela suppose également que les décideurs reconnaissent qu'ils ne disposent pas de la science infuse et qu'ils sont là pour écouter et pour arbitrer ; ce n'est qu'à ce prix qu'ils auront à nouveau des idées originales.

● Il convient ensuite d'avoir une vision plus saine et plus réaliste des stratégies de recherche en donnant toute sa place à une réelle réflexion prospective qui est prioritaire. Cette réflexion nécessairement conflictuelle est une autre manière de réintroduire une sensibilité politique au sein des sciences et des techniques, puisqu'elle vise à éclairer les orientations possibles du développement. La prospective, par son mouvement propre, désenclave la technologie.

● La réforme de l'enseignement des sciences et des techniques est une autre exigence. Demandons que soit mis en évidence le caractère problématique, malléable des savoirs plutôt que leur orthodoxie académique. Faisons valoir aux écoles d'ingénieurs l'urgence de cours où les considérations techniques seraient très étroitement associées à la gestion sociale des techniques. C'est à ce prix que cessera, par exemple, cette douloureuse hémorragie qui conduit les jeunes ingénieurs à tout oublier de leur formation pour se lancer dans des carrières plus prestigieuses, voire plus rémunératrices.

● Il faut, enfin, organiser des réseaux où puissent naître et se propager des débats sur les orientations des sciences et des techniques au moment où elles prennent forme et se décident, pour éviter d'avoir à se lamenter, après coup, sur leurs conséquences plus ou moins regrettables. Cela suppose qu'on redonne aux laboratoires tout leur poids, qu'on abandonne les analyses faciles qui opposent les chercheurs-individus et les institutions, pour reconnaître que les laboratoires et les relations qu'ils tissent sont les unités de base de la production scientifique, là où naissent les réflexions, les propositions et les controverses ; parallèlement doit être favorisée la pluralité des maîtres d'œuvre qui financent des projets en fonction de leurs propres objectifs ; enfin des rencontres, des bulletins doivent être encouragés pour que se multiplient les confrontations entre scientifiques, politiques, fonctionnaires et utilisateurs.

Le rôle de la D.G.R.S.T.

On ne peut terminer sans évoquer le rôle possible de la délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Nos propositions supposent un long effort dont la nécessaire continuité implique l'intervention d'un organisme capable de renouer les fils entre la technologie et la politique. Ce pourrait être la D.G.R.S.T., mais à deux conditions : premièrement, son rôle devrait être conçu comme celui d'un relais politique, d'une agence de traduction mettant en relation, d'une part la communauté scientifique et son pluralisme ; d'autre part, les forces politiques et les partenaires sociaux ; cela implique qu'elle abandonne une vocation administrative qui s'est accentuée au fil des ans. En second lieu, la D.G.R.S.T. devrait récupérer un pouvoir d'arbitrage lui permettant d'organiser, d'entretenir, la pluralité des maîtres d'œuvre dont nous avons souligné l'importance (ce pourrait être des agences d'objectifs à l'américaine), et de s'assurer que les fiefs ne se reconstituent pas. Ce processus qui conduira à la mise en place de nouvelles politiques scientifiques est très long, car il ne peut faire l'économie d'une réflexion politique sur les futurs possibles.

(*) Sociologue.

(**) Professeur à l'École de physique et chimie de Paris.

MÉDECINE

LE QUATRIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'IMMUNOLOGIE

Les premières applications cliniques et thérapeutiques

Trois thèmes de travail parmi les dix-neuf que comportait le 4e congrès international d'immunologie auront suscité un intérêt particulièrement vif chez de nombreux congressistes, intérêt d'autant plus remarquable que ces thèmes n'avaient pas ou fort peu été abordés lors des congrès précédents à Washington, à Sydney ou à Brighton. En développant ses concepts, l'immunologie a en effet progressivement étendu son champ d'application et attiré en son sein de nombreuses disciplines médicales comme, depuis peu, les secteurs « a priori » fort dissemblables que sont les maladies auto-immunes, la reproduction et les problèmes parasitaires.

En fait, ces thèmes se rejoignent sur un point qui intéresse au premier chef les spécialistes concernés par la nature des mécanismes qui sont à l'origine de la « *défense du soi* » et de la « reconnaissance du non-soi ». Le parasite et l'embryon ont, en effet, cette propriété commune essentielle d'être « tolérés », de parvenir à « coexister » avec un autre être vivant sans pour autant susciter des réactions de rejet. Durant neuf mois pour une mère et son enfant, durant des années pour le parasite et son hôte humain, des organismes vivants parviennent à déjouer les mécanismes immunitaires qui, en théorie, voudraient qu'une telle coexistence soit impossible.

L'embryon et le parasite, structures vivantes étrangères à la mère ou à l'hôte, devraient normalement être à l'origine d'une réponse immunitaire qui, comme dans le cas d'une greffe, entraîne un rejet. Or, on estime à trois milliards le nombre des êtres humains qui souffrent actuellement d'une — ou de plusieurs — parasitoses, et le nombre des grossesses — chez l'homme ou l'animal — menées à terme depuis quelques millénaires est, lui, proprement incalculable.

Ces deux situations de fait imposent le dépassement du concept de la simple réponse « antigène-anticorps » destinée à « éliminer l'étranger ». Pour tenter d'expliquer en termes immunologiques ces théoriques impossibilités et pour comprendre les mécanismes de résistance à l'immunisation, on doit faire appel aux phénomènes d'« immuno-modulation » et de « tolérance ».

De même, les congressistes, qui se sont séparés samedi 26 juillet au soir après une semaine chargée, ont enregistré les premières étapes capitales de la compréhension et du traitement de ces maladies de plus en plus fréquentes que sont les affections dites « auto-immunitaires ». Elles résultent d'un dérèglement de ce système si minutieusement imbriqué et peuvent revêtir les aspects les plus divers, allant du lupus érythémateux aux troubles hormonaux (diabète ou thyroïde).

L'immunologie, dont les aspects biologiques sont encore loin d'être tous élucidés, fait ainsi son entrée dans la clinique et la thérapeutique, et tout prête à croire que ce processus va s'accélérer dans les toutes prochaines années, pour le plus grand bénéfice de malades devant lesquels la médecine se trouvait jusqu'à présent désarmée.

Le professeur Guy-André Voisin (Paris) a annoncé ainsi les tout premiers succès obtenus dans le traitement de certaines stérilités masculines d'origine immunitaire, stérilités dont on ignorait l'existence il y a quelques années seulement.

Les maladies auto-immunes ou la destruction du soi

Les maladies auto-immunes sont des maladies rares mais qui occupent une place de plus en plus importante dans la pathologie humaine. L'intérêt qu'elles soulèvent est justifié par leur sévérité et par leur mécanisme, qui relève d'un trouble profond du système immunitaire.

Chez l'individu normal, le système immunitaire a pour charge de maintenir l'intégrité de l'organisme en le défendant contre toute agression étrangère. Le système immunitaire est, de même, capable de reconnaître ce qui appartient en propre à l'individu : il a appris tôt dans la vie fœtale à identifier et à respecter ce que les immunologues appellent le « soi ». Au cours de ces maladies, les structures du « soi » ne sont plus épargnées et deviennent la cible du système immunitaire. Cette véritable autodestruction peut rester localisée à un organe ou, au contraire, s'étendre à l'ensemble de l'organisme.

Pour tenter d'expliquer ce phénomène aberrant, un certain nombre de mécanismes ont été avancés. Selon une première hypothèse, le système immunitaire est normal mais la structure du « soi », qui est inscrite comme un mot de passe sur chaque cellule, est perturbée par un agent extérieur. Cet agent, qui peut être un virus, ou un médicament, brouille le signal de reconnaissance du « soi ». Le système immunitaire ne reconnaît plus le message habituel. La cellule porteuse d'une telle modification est considérée comme étrangère et détruite. Une telle explication rend compte de certains faits de la pathologie humaine (hépatite chronique active, anémies hémolytiques).

Un autre modèle impliquerait un dérèglement du système immunitaire. Ce dernier est contrôlé par un mécanisme de régulation interne qui commande le niveau d'activité des cellules productrices d'anticorps que sont les lymphocytes B.

L'une des populations cellulaires appartenant à ce système de régulation, les lymphocytes T dits « suppresseurs », a pour fonction de ralentir les réactions immunologiques et, notamment, les synthèses d'anticorps. Un défaut congénital ou acquis, de ces cellules inhibitrices, prive le système immunitaire de son frein et provoque son emballement. Les structures du « soi » ne sont plus respectées, et l'auto-immunité apparaît.

Dans la pathologie médicale, les résultats des travaux présentés au congrès par le docteur M.-A. Bach (France) vont dans ce sens. Ils concernent la *sclérose en plaques*, qui est une redoutable affection dégénérative du système nerveux, et au cours de laquelle le docteur M.-A. Bach a pu montrer que la diminution des cellules T suppressives était contemporaine des poussées d'aggravation de la maladie.

D'autre part, les nouvelles lignées de souris consanguines M.R.L. et B.X.S.B. qui présentent, elles aussi, des anomalies auto-immunes, ont permis au professeur F. J. Dixon (Etats-Unis) de mettre en évidence une hyperactivité des lymphocytes B producteurs d'anticorps. Les cellules B de ces animaux deviendraient résistantes aux ordres des cellules T suppressives et échapperaient à leur contrôle. Le dérèglement du système immunitaire semblerait donc, aujourd'hui, pouvoir concerner tant les cellules T que les cellules B lymphocytaires.

A l'évidence, l'origine des maladies auto-immunes est fort complexe, et, dans un remarquable exposé de synthèse, le professeur N. Talal (Etats-Unis) a souligné l'importance de l'association de plusieurs facteurs, en fait inséparables, pour expliquer l'émergence de l'auto-immunité chez un individu. Selon lui, les facteurs liés à l'environnement (virus, médicaments...) se combinent avec ceux liés au terrain immunologique du sujet. Ce terrain n'est lui-même que la traduction d'une susceptibilité génétique inscrite dans le patrimoine héréditaire. De surcroît, des facteurs endocriniens, et notamment les hormones sexuelles, joueraient aussi un rôle important dans la genèse de ces maladies : le professeur N. Talal a rappelé que leur grande incidence chez les femmes s'expliquent par l'effet néfaste des hormones femelles.

Enfin, le caractère multifactoriel de l'origine de l'auto-immunité a été particulièrement bien illustré par l'exposé du professeur W.-J. Irvine (Etats-Unis) sur le diabète insulino-dépendant. Cette maladie, qui atteint l'enfant et l'adulte jeune, a un caractère familial. Elle apparaît plus volontiers a certaines saisons. Selon le professeur Irvine, elle pourrait être provoquée par l'introduction d'un virus banal, non dangereux en lui-même, mais qui modifierait le message du « soi » sur les cellules pancréatiques responsables de la sécrétion d'insuline (hormone qui abaisse le taux de glucose dans le sang et dont l'absence entraîne le diabète).

Le phénomène d'auto-immunité ainsi provoqué et qui conduira à la destruction de ces cellules ne peut apparaître que chez certains individus prédisposés génétiquement.

Ainsi le professeur Irvine rend compte à la fois de l'interdépendance des facteurs en cause dans l'auto-immunité et des caractères saisonnier et familial de cette affection.

Les maladies auto-immunes, dont le nombre va croissant, illustrent la complexité des phénomènes immunologiques, qui naissent de l'interaction d'une « personnalité génétique » et de son environnement. La découverte de substances permettant de modifier le fonctionnement du système immunitaire pourrait, comme le professeur J.F. Bach (France) l'a souligné dans son exposé, fournir les clefs thérapeutiques de ces affections.

Dr Ph. EDELMAN.

UNE DOUZAINE D'AFFECTIONS

Parmi les maladies classées auto-immunes, on citera : lupus érythémateux disséminé, anémies hémolytiques, thyroïdites, maladie de Basedow, maladie d'Addison, diabète insulino-dépendant, anémie de Biermer, myasthénie, syndrome de Guillain-Barré.

On considère que les maladies suivantes pourraient relever également de l'auto-immunité : polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques, rectocolite hémorragique, certaines stérilités.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par jugement en date du 7 mars 1979 aujourd'hui définitif, la 15e chambre du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY a condamné CARBOL Claude, gérant de la Société Parisienne de Chauffage Automatique, 71-73, rue du Président-Wilson à la PLAINE-SAINT-DENIS, à la peine de 500 francs d'amende pour infraction au Code du travail. Pour extrait conforme. Le greffier en chef.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE. Par jugement (contradictoire) en date du 13 avril 1978, la 11e chambre, 4e section, dite 31e du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour omission de passation d'écritures, à la peine de DIX MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et 15.000 francs d'amende, le nommé RIBINIK Edouard, né le 25 octobre 1925 à PARIS (16e), conseil technique au commerce, demeurant à PARIS (7e), 18, av. Emile-Deschanel.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire, art. 411, C.P.P.) en date du 3 avril 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné le sieur PIGOT Robert Antonin Marie, né le 21 novembre 1930 à Toulouse (Haute-Garonne), directeur d'entreprise demeurant à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93), 21, av. Victor-Hugo, a la peine de 13 amendes de 200 F chacune pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire, art. 411, C.P.P.) rendu le 27 février 1978, la 10e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour : INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL, à la peine de 6 amendes de 500 F, le nommé SCHUSS Isodore, Robert (conforme au casier), né le 2 janvier 1924 à STRASBOURG (Bas-Rhin), gérant de société, demeurant à STRASBOURG (Bas-Rhin), 41, boulevard Clemenceau.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement en date du 6 février 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné le sieur Henri BLANDIN, né le 15 mai 1923 à Amboise, arrdt de Tours (Indre-et-Loire), P.-D.G., demeurant 17, rue des Bergeries à ROMAINVILLE (93), à la peine de 2.000 F d'amende pour blessures par imprudence et infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 19 décembre 1977, la 11e chambre, 3e section, du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné le sieur DESLANDES Jean-Joseph, né le 14 juin 1927 à Vanves (92), entrepreneur, demeurant 11, rue Valentine-Jacquet à VANVES (92), à la peine de 2 amendes de 600 F chacune, pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) rendu le 6 mars 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL à la peine de 11 AMENDES de 300 F, la nommée JACQUET Paulette, Raymonde, née le 12 mai 1930 à ARQUIAN (arrdt de NEVERS, Nièvre), P.-D.G., demeurant à PARIS (12e), cours de Vincennes.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire, art. 411, C.P.P.), en date du 13 février 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, a condamné la dame Paulette-Eugénie-Augustine LE CHARPENTIER, née MOSNY, le 27 mars 1934 à Vert-le-Petit (arrondt d'Evry-Corbeil, 91), gérante de société, demeurant 13, allée Notre-Dame-des-Anges, LE RAINCY (93), à la peine de 2.000 F d'amende, pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 13 mars 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné le sieur POELS Harry, né le 7 mai 1911 à Moratel (Belgique), président-directeur général, demeurant 38, route de Croissy au VESINET (78), à la peine de 18 amendes de 300 F chacune, pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 13 mars 1978 la 10e chambre du Tribunal Correctionel de PARIS a condamné :

— le sieur JEANJEAN Michel-Antonin, né le 8 mai 1946 à Embrun (Hautes-Alpes), ingénieur, demeurant à MARLY-LE-ROI (78), 8, sq. des Ormes, à la peine de 2 amendes de 500 F chacune pour homicide involontaire et infraction à la législation du travail ;
— le sieur MONAT Jacques-Jean-Bernard, né le 21 octobre 1925 à Nevers (Nièvre), ingénieur, demeurant à SAINT-CLOUD (92), 134, bd de la République, à la peine de 1.000 F d'amende, pour homicide involontaire.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 20 mars 1978, la 11e, 3e section, dite 31e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné le sieur LUTZ Georges-Henri-Jacques, né le 31 mars 1928 à Pontoise (95), industriel, demeurant 10, rue Saint-Hubert à BRIGNANCOURT (95), à la peine de 1.000 F d'amende, pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 20 mars 1978, la 31e chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné le sieur LAHAUT Camille-Léopold-Ghislain, né le 2 mai 1932 à Vireux-Molhain (arrdt de Charleville-Mézières (08), directeur de l'entreprise WANNER-ISOFI, demeurant à PARIS (13e), 184, rue Nationale, à la peine de 1 000 F d'amende, pour infraction au Code du travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 27 février 1978, la 10e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné le sieur BESSON André-Marie-Anselme, né le 10 mai 1926 à Coulmiers (45), ingénieur de sécurité, demeurant à LA BUTTE-MONCEAU-AVON (77), 74, avenue de la Forêt, à la peine de deux amendes de 500 F chacune pour infraction au Code du Travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 6 mars 1978, la 11e, 3e section dite 31e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, a condamné le sieur CHAPPE Roger-Jean, né le 16 ou 17 mai 1912 à Paris (20e), gérant de la Société CHAPPE, 27, rue Hallé à PARIS (14e), à la peine de deux amendes de 2.000 francs chacune, pour infraction au Code du Travail.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE. Par jugement (contradictoire), en date du 15 mars 1978, la 11e Chambre, 1re section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour omission volontaire de passation d'écritures, à la peine de 15 mois d'emprisonnement avec sursis et 10.000 francs d'amende, le nommé BERTRAND Georges-Etienne-Marius, né le 3 août 1912 au Mont-Dore (arrdt de Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme), architecte, demeurant à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (Yvelines), hameau de la Tuilerie-Bignons.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE. Par jugement (contradictoire) en date du 7 avril 1978, la 11e Chambre, 4e section dite 31e du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour omission volontaire de passation d'écritures, à la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 20.000 francs d'amende, le nommé PYE André, né le 12 novembre 1919 à AUXERRE (Yonne), gynécologue, demeurant à PARIS (8e), 19, boulevard de Courcelles.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS : CONDAMNATION PENALE. Par jugement (contradictoire) en date du 27 février 1978, la 10e Chambre du Tribunal Correctionnel de PARIS, a condamné le sieur PELLICIOLI François-Raphaël, né le 13 juillet 1934 à Clichy-sous-Bois (93), conducteur de travaux, demeurant à GAGNY (93), 16, avenue de Bellevue, à la peine de 800 francs d'amende pour infraction au Code du Travail.

Les vaccins antiparasitaires : quand et à quels prix ?

« En dépit des progrès très spectaculaires qui ont été faits dernièrement en Angleterre et aux Etats-Unis dans le domaine de l'identification des antigènes parasitaires et des anticorps assurant la protection, je crois qu'il va se passer malgré tout une longue période avant le développement industriel des vaccins antiparasitaires. » *Pour le professeur André Capron (Institut Pasteur de Lille), il est clair que l'on ne doit pas se bercer d'illusions quant à la mise au point à court terme de vaccins protecteurs contre les parasitoses. Cette mise au point se heurte, aujourd'hui, à des difficultés d'ordre scientifique liées notamment à l'« originalité » immunologique du parasite. Mais on peut raisonnablement supposer qu'une fois ces difficultés surmontées, des contraintes économiques apparaîtront, rendant, de fait, fort aléatoire, la prévention systématique par immunisation active des populations du tiers-monde concernées.*

Les endémies parasitaires concernent actuellement, de manière directe, un homme sur trois dans le monde, et le paludisme, la bilharziose, la filariose et la trypanosomiase représentent un considérable problème de santé publique à l'échelle planétaire. Le développement de la science immunologique permet, aujourd'hui, d'envisager, à court ou moyen terme la réalisation de méthodes préventives efficaces, dont on peut supposer qu'elles n'auraient pas les inconvénients des actuelles méthodes chimiothérapiques (toxicité, nécessité de prises répétées et collectives).

Encore convient-il de ne pas négliger deux aspects du problème : le coût de tels vaccins et la nécessité, pour les utiliser, de disposer en hommes, en matériel et en structures sanitaires, des moyens suffisants pour parvenir à réaliser des campagnes dont on imagine aisément l'ampleur. « Actuellement, *précise le professeur Capron*, un gramme d'antigène brut de schisostome coûte 500 millions d'anciens francs, une somme totalement incompatible avec l'hypothèse d'une opération préventive de santé publique en matière de lutte contre la bilharziose. »

Un milliard de paludéens dans le monde

Peut-être alors conviendrait-il, d'ores et déjà, de réfléchir à cet aspect financier de la question qui, pour n'être pas scientifique, rendrait vains, s'il ne pouvait être résolu, les efforts actuellement entrepris par les immunologistes parasitaires.

On connaît le traitement préventif du paludisme et, dans le détail, la physiopathologie de cette affection. Il n'en est pas moins vrai qu'on recense un milliard de paludéens dans le monde et que la mortalité annuelle liée à cette affection est de l'ordre de quelques dizaines de millions d'êtres humains. La mise au point d'un vaccin contre le paludisme qui, d'après le professeur Capron, pourrait être ces prochaines années le premier vaccin antiparasitaire, peut-elle, dans ces conditions, laisser supposer qu'elle constituera le remède à une telle incohérence ?

J.-Y. N.

Stérilité et contraception

Pouvoir, par l'intermédiaire d'un médicament, agir sur les mécanismes immunitaires et, ainsi, permettre à des couples d'avoir des enfants lorsque l'un des conjoints souffre d'une stérilité de nature immunologique ; tenter, à l'inverse, de mettre au point des substances immunologiques spécifiques destinées à être utilisées comme méthodes contraceptives, voilà le type même des phases qu'il convient, selon le professeur Guy-André Voisin (hôpital saint-Antoine, Paris), de ne pas écrire pour tenter une définition de l'immunologie *de la reproduction*.

Pour lui, en effet, on ne peut résumer cette spécialité en la limitant à une simple « mise en pratique » des concepts de l'immunologie fondamentale. Il s'agit, bien au contraire, de faire le cheminement inverse et, seule, l'étude fondamentale de la réaction immunitaire — cette défense à l'échelle cellulaire et moléculaire d'un organisme vivant contre une substance qu'il a identifiée comme lui étant étrangère — est capable, en fournissant une réponse aux nombreux points d'interrogation qui demeurent dans ce domaine, de déboucher sur d'éventuelles applications pratiques.

Il est peut-être préférable, malgré tout, pour mieux comprendre les progrès enregistrés dans ce domaine, ces dernières années, de s'intéresser aux résultats concrets déjà obtenus ou en passe de l'être même si, pour un immunologiste, un tel point de vue ne peut permettre qu'une observation par *« le petit bout de la lorgnette »*.

L'un des points les plus importants, récemment acquis et précisé lors du congrès, réside dans la quasi-certitude que l'on a, aujourd'hui, pour affirmer la nature immunologique de certaines stérilités masculines ou féminines. Ainsi, par exemple, chez des femmes qui souffraient d'avortements à répétition, certaines équipes, dont celle dirigée par le professeur R.E. Rocklin (Boston), sont parvenues à démontrer l'absence dans le sérum d'une substance qui, en revanche, peut être mise en évidence chez des femmes qui mènent leur grossesse à terme.

« Dans ce type de situation pathologique, explique le professeur Voisin, *tout se passe comme si l'embryon et le placenta ne savaient — ou ne pouvaient — pas donner le signal nécessaire à l'élaboration des moyens qui orientent la réaction immunitaire. »*

Dans le même ordre d'idées, certains chercheurs sont aussi parvenus à mettre en évidence chez des femmes stériles des anticorps dirigés contre une zone bien définie (la zone pellucide), située autour de l'ovule. Expérimentalement, ces mêmes anticorps ont fait la preuve de leur capacité à empêcher les spermatozoïdes de traverser cette zone, condition indispensable à la *fécondation de l'ovule*.

Le dialogue mère-enfant

On progresse, d'autre part, dans la résolution des multiples énigmes que pose à l'immunologiste la grossesse. C'est ainsi que, petit à petit, on met en évidence et on « enregistre » les bribes d'un véritable « dialogue » immunologique qu'entretiennent, *durant* neuf mois, la mère et son enfant, dialogue fait de molécules et de cellules aux propriétés originales.

Ainsi on a pu identifier, par exemple, dans les heures qui suivent, la rencontre et la fusion de deux gamettes mâle et femelle, une substance immunosuppressive d'origine placentaire, baptisée « *facteur précoce de gestation* », ainsi que des produits dont la structure n'est pas encore définie et qui sont capables d'orienter la réponse immunitaire dans un sens favorable pour la cellule étrangère.

Dans les semaines et les mois qui suivent la fécondation, la tolérance maternelle vis-à-vis de l'embryon et du fœtus est maintenue grâce à la présence de molécules spécifiques (anticorps facilitants) et de cellules aux propriétés particulières (cellules suppressives) qui agissent vraisemblablement par l'intermédiaire de facteurs solubles. L'état de tolérance ainsi obtenu permet une protection efficace des tissus du fœtus contre les réactions immunitaires que devrait théoriquement entraîner la présence en leur sein d'antigènes étrangers à l'organisme maternel (antigènes d'origine paternelle ou antigènes embryonnaires caractéristiques d'un stade du développement).

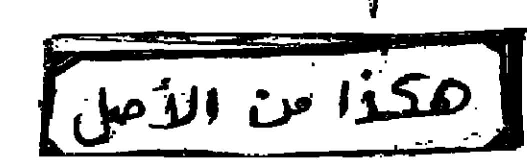
Un autre secteur enregistre aussi d'importants progrès : celui s'intéressant aux stérilités masculines de nature immunologique. A cet égard, les succès thérapeutiques annoncés par trois équipes scientifiques (deux aux Etats-Unis, et, en France celle du professeur Voisin) confirment le bien-fondé des hypothèses avancées à ce sujet. On estimait, en effet, sans en avoir la preuve, que certaines stérilités masculines étaient la conséquence d'une forme d'« auto-immunisation », où le sujet synthétise lui-même des anticorps dirigés contre ses propres spermatozoïdes. Ces anticorps provoquant sur les spermatozoïdes deux types de modification : quantitative (diminution importante du nombre, ou oligospermie) ou qualitative (la présence d'anticorps rendant impossible leur progression dans les voies génitales féminines).

Quelques sujets ont été traités en France avec des produits (dérivés des corticoïdes) provoquant une diminution des défenses immunitaires sans altérer la production de spermatozoïdes. On a obtenu ainsi une augmentation de leur concentration et de leur mobilité, ainsi qu'une diminution du taux des anticorps antispermatozoïdes. A l'heure actuelle, chez 20 à 30 % des sujets ayant suivi ce type de traitement, on a pu obtenir une guérison de leur stérilité.

Un autre axe de recherche pourrait avoir dans l'avenir d'importantes applications pratiques. Il s'agit de travaux permettant de développer, à partir d'un vaccin, une immunisation active contre un fragment spécifique d'une hormone produite par le placenta et indispensable à la gestation (hormone choriogonado-trophique). Cette vaccination entraîne une synthèse d'anticorps anti-hormones, elle devrait théoriquement interrompre la grossesse en empêchant la nidation de l'œuf, réalisant ainsi un avortement très précoce. De nombreux pays, dont certains comme l'Inde (équipe du professeur G.-P. Talwar, à New-Delhi), concernés par les problèmes de surpopulation, s'intéressent à la mise au point de ce type de méthode contraceptive et ont commencé des expériences sur l'animal. Quelques tentatives en Inde ont aussi été réalisées chez des femmes.

JEAN-YVES NAU.





Le Monde

culture

FESTIVALS

A SARLAT

Jean Gillibert monte « Phèdre »

A 80 kilomètres de Sarlat, Jean Gillibert répète *Phèdre* qu'il crée pour le Festival, dans sa maison, une « grange » très aménagée. Il répète entre un lit peint à baldaquin, des lampadaires, des fauteuils en bois, qui ne rappellent en rien la grande place aux façades historiques où le spectacle se joue les 30 et 31 juillet. Pour des raisons d'esthétique et d'économie, Jean Gillibert ne veut pas de décors, mais, sur les planches, un soleil couché qui réverbère une lumière dorée d'où semblent naître les personnages. Il les veut pareils à des masques d'Extrême-Orient : visages blancs, sourcils effacés, cheveux tirés et plaqués, paupières et lèvres soulignées.

Pour l'heure, les acteurs se préparent, enfilent de vastes djellabas bicolores noir et blanc dont le tissu gaufré bruit. Ils ont écrasé leurs cigarettes, et ce seul geste a suffi pour ouvrir devant eux une porte. Les voilà différents, entrés dans l'irréel. Malgré l'éclairage cruel et l'absence de maquillage, on imagine les masques pâles surmontant les formes blanches et noires nées du soleil confondues à la nuit. Quelque chose d'imperceptible s'est produit et tout change, comme après le petit déclic d'un transistor qu'on allume. A présent, les acteurs captent et renvoient des vibrations. Ils sont « habités », même quand ils trébuchent sur un trou de mémoire.

« *L'œuvre nous porte*, dit Jean Gillibert, *nous nous laissons porter par elle jusqu'à la poésie. Je crois à la vertu poétique des œuvres et des acteurs. Actuellement, quand on monte un classique, on en représente l'époque à travers sa rhétorique et ses rites. Je ne nie pas la valeur théâtrale du procédé, ce n'est pas le mien. J'ai été marxiste mais je trouve illusoire de mettre en scène l'analyse marxiste d'un texte comme aussi de vouloir le psychanalyser bien que je sois psychanalyste. Ce qui m'intéresse, c'est la théâtralité de la folie.* »

La voix de Phèdre (Josette Boulva) semble bondir d'un volcan en fusion, s'éparpiller, retomber en brandons. Ses yeux pâles se fixent sur l'invisible. Egarée, elle est à l'écoute de son corps immobile, torturé par l'accouchement d'un monstre, de quelque chose qui ne ressemble à rien de connu. La folie traverse la symétrie des alexandrins.

Une nouvelle direction

« Phèdre, *est une tragédie classique, oui, je veux bien*, concède Jean Gillibert, *mais Dieu, qu'elle est étrange, formaliste et d'une violence méchante. J'y vois se heurter trois univers : celui, oppressif, du jansénisme, celui du paganisme grec, beauté barbare vue comme une forme d'harmonie, l'univers de Phèdre, enfin, son utopie, sa tentative pour fonder un monde nouveau, une religion nouvelle en transgressant la loi fondamentale. Car c'est bien d'inceste qu'il s'agit. Phèdre veut briser l'interdit, alors, la chair ne sera plus coupable, les corps seront libres, on aimera l'animal, on pourra aimer son enfant.* »

Phèdre s'enveloppe d'un manteau d'or cuivré. Thésée se couvre la tête et couvre sa robe rouge d'un linceul noir. Tous deux ont abordé des rives défendues, la mort est avec eux. Ils sont lourds d'un mystère dont les autres, fascinés, ne peuvent se détacher... Tous les acteurs demeurent en scène sans entrer ni sortir, voyeurs méditatifs du sacrifice de Phèdre, trace fantomatique sur les cendres d'un espoir impossible. L'humanité ne peut accepter et elle sanctionne. « *Un astre aurait pu naître et simplement le soleil continue à réverbérer la lumière* », dit Jean Gillibert.

Sa *Phèdre* secoue les habitudes, et le Festival de Sarlat suit son exemple après vingt-huit ans de vie tranquille pendant lesquels se sont succédé le Grenier de Toulouse, les compagnies de Maurice Jacquemont, de Marc Renaudin, d'Henri Toubller, les Compagnons de l'Etoile, Paul-Emile Deiber... Le Festival date de 1952 et il a pris son essor dix ans après, quand Malraux a financé un plan de restauration. Les sculptures des hôtels Renaissance, les murs, les ruelles sont dégagés, consolidés, tout en gardant une belle patine. La ville est superbe. Et cette année, le Festival change de direction. Le programme est établi par Stéphane Lissner et Jean-Louis Thamin venus avec le Théâtre de Nice et *Le mal court*.

Audiberti, présenté pour la première fois à Sarlat, a fait un triomphe. C'est important parce que le budget prévu du Festival est de 538 000 francs et la subvention globale de 135 000 francs. La différence est donnée par les recettes. Les places sont à 70 F, 50 F et 30 F avec des possibilités de réduction. Mais la C.G.T. proteste contre le prix et demande en plus que le représentant des travailleurs participe à l'élaboration du programme. Le nouveau président du Festival, M. Fernand Peiro, est le maire socialiste d'une commune voisine de Sarlat, dont le maire, M. Louis Delmon, est, lui, communiste. La polémique entre les deux partis peut envenimer leurs rapports, mais la politique locale a aussi sa stratégie (1). L'accueil fait à Audiberti, à Rufus, à Philippe Avron, au Magic Circus, au Campagnol et à *Phèdre* en décidera un peu. Il décidera sûrement de l'avenir d'un Festival qui veut secouer sa poussière.

COLETTE GODARD.

★ Les 30 et 31 juillet, 21 h. 45, place Royale.

(1) M. Jack Lang, délégué national du P.S. à la culture, a protesté, le 28 juillet, contre l'annulation, à la demande du maire, d'un débat auquel il devait participer. Il a dénoncé « *une des tristes illustrations du retour du parti communiste aux pires méthodes du stalinisme* ». A la direction du Festival, M. Pascal Bureau, secrétaire général, nous a indiqué que les organisateurs avaient préféré céder à la demande du maire pour ne pas « *envenimer les choses* ». A la mairie, M. Jean Vilatte, adjoint chargé des affaires culturelles (P.S.U.), nous a précisé, en l'absence du maire, que le P.C. n'avait pu trouver pour ce débat un représentant de l'envergure de M. Lang et que, d'autre part, il avait souhaité « *éviter des escarmouches politiques* » nuisibles au Festival.

Deux disparitions

LA COMÉDIENNE GABY SYLVIA

Nous apprenons la mort, survenue samedi 26 juillet, de la comédienne Gaby Sylvia, à l'âge de soixante ans.

Gaby Sylvia avait abordé le théâtre en même temps que Michel Vitold et Serge Reggiani, au « conservatoire du cinéma » d'abord, puis chez Raymond Rouleau qui dirige un cours d'art dramatique. Elle a quinze ans et sa somptueuse chevelure rousse, elle travaille les jeunes premières classiques.

Avec Bernard Blier, François Périer, Odette Joyeux, Micheline Presles, Corine Luchaire, Gilbert Gil, Serge Reggiani, tous débutants, tous inconnus, Gaby Sylvia joue *Altitude 3 200*, une pièce sur les désarrois de la jeunesse qui connaît un énorme succès. Elle se présente au Conservatoire, où elle est admise sur une scène d'Agnès. Elle n'y reste pas longtemps car Raymond Rouleau l'engage dans *Virage dangereux*, avec Tania Balachova, un suspens psychologique et elle tourne avec Pierre Wolff un mélo, *le Ruisseau*.

Pendant la guerre, elle joue avec Jacqueline Porel *la Douc Inconstance*. En 1941, elle créée a l'Atelier *Sylvie et le fantôme*, puis à Hébertot *Sodome et Gomorhe*, de Giraudoux, où se révèle Gérard Philipe. Elle tourne *Une grande fille toute simple, Premier bal*...

Les emplois d'ingénue, de créatures aériennes ne semblent pas désigner Gaby Sylvia pour être Estelle, l'infanticide cynique de *Huis clos*. Mais Raymond Rouleau insiste et aussi son mari qui dirige le Vieux Colombier où la pièce est créée. Ils ont raison, elle trouve là l'occasion de déployer sa personnalité. Son Estelle ambiguë séduit et domine. Elle montre au-delà de la situation abstraite un monde de souffrances, de révoltes étouffées, de tendresses.

Elle ne retrouve plus un tel rôle. Elle joue Armande Béjart dans *Jean-Baptiste le mal-aimé*, d'André Roussin, crée *Doris* au Saint-Georges, fait triompher *le Don d'Adèle*, de Barillet et Gredy, elle est classée dans les comiques. Mais sa carrière s'effiloche. Elle ne rencontre pas les personnages, les metteurs en scène qui lui conviennent.

Off Avignon, à Paris et à Essaion, elle fait une performance brillante dans *Jocker Lady*, mais le texte n'en vaut pas la peine. Elle joue en tournée *les Folles du samedi soir*, de Marcel Mithois, quand elle est terrassée par une crise cardiaque à la fin de la représentation, au Casino de Vichy. — C. G.

KENNETH TYNAN l'auteur d'« O Calcutta »

Le critique et auteur dramatique britannique Kenneth Tynan, auteur d'*O Calcutta !*, est mort samedi 26 juillet dans un hôpital de Santa-Monica, en Californie, à l'âge de cinquante-trois ans.

[Devenu mondialement célèbre en 1970 avec la pièce « la plus obscène et la plus dénudée » de l'histoire du théâtre jusqu'à cette date, Kenneth Tynan avait été, après des études à Oxford, un critique très réputé dans les années 50 à l'*Observer* avant d'être nommé, en 1963, directeur littéraire du National Theatre de Londres.

Après le succès d'*O Calcutta*, Kenneth Tynan s'établit aux Etats-Unis, d'abord à New-York, puis, à partir de 1976, en Californie. Il avait été le scénariste de plusieurs films, notamment de *Macbeth* de Polanski, et avait publié une dizaine de livres de critiques. Le dernier, *Show people*, publié en 1980, est un recueil de portraits d'artistes, Johnny Carson, Ralph Richardson, Louise Brooks.]

La Tétralogie à Bayreuth

Le prodige recommencé

Que ce soit pour la cinquième ou la première fois, tous ceux qui, fanatiques ou détracteurs, ont obtenu des places pour l'un des trois cycles de représentations de la Tétralogie à Bayreuth, ont une certitude en commun : c'est bien la dernière fois qu'ils verront la mise en scène de Patrice Chéreau, les décors de Richard Peduzzi et que l'orchestre du festival sera dirigé par Pierre Boulez.

A en juger par le tonnerre d'applaudissements qui a accueilli, après les chanteurs, le chef d'orchestre et le metteur en scène à l'issue de l'Or du Rhin, *les derniers opposants ont sans doute décidé de rester chez eux jusqu'au prochain Ring ou de se rallier prudemment à l'enthousiasme de la majorité. Une fois de plus, cependant, on ne peut s'empêcher de penser à cet orateur de l'Antiquité qui se demandait : « La foule m'applaudit, aurais-je dit quelque sottise ? » Et l'on déploie des trésors d'imagination pour découvrir ces bévues qui ont tant de succès...*

Si exceptionnelle qu'elle soit, une production comme celle-là n'est sans doute pas absolument parfaite — mais n'y a-t-il pas autant dans le poème que dans la musique de la Tétralogie des faiblesses passagères ? — aussi les inconditionnels d'aujourd'hui ne valent-ils pas mieux que les opposants de la première heure : les uns s'indignaient qu'on porte atteinte à leurs habitudes, les autres ne veulent pas qu'on touche à leur confort actuel. Malheur à ceux qui, dans trois ans, signeront une nouvelle Tétralogie...

∴

Et pourtant, même soumise à l'épreuve d'une nouvelle vision, à deux ans de distance, la production actuelle ne se laisse pas aimer du bout des lèvres et comme, ne serait-ce qu'au point de vue de la réalisation technique du spectacle, il s'agit d'un travail prodigieux, que l'exécution musicale est, elle aussi, supérieure à ce qu'on peut applaudir partout ailleurs, il faudrait beaucoup de parti pris pour ne pas tomber sous le charme, on se retrouver, sans l'avoir voulu, presque aussi inconditionnel que l'admirateur le plus forcené.

A-t-on au moins de meilleures raisons ? Ce n'est pas si sûr car à se dire : « Comme cela est juste ! Quelle trouvaille ingénieuse ! Ici, le changement d'éclairage arrive au moment le plus favorable... », on ne fait que se décerner à soi-même des satisfecit à bon marché avec le secret espoir de replacer plus tard quelques-nes de ces observations dans la conversation. Si l'exécution d'un opéra ne réussissait qu'à faire gloser, fût-ce en bien, ce ne serait là qu'un assez médiocre résultat.

Le miracle, ici, tient, au contraire, en ce que, si on n'imaginait pas — ou qu'on n'osait plus imaginer — que les personnages de la Tétralogie puissent se mouvoir sur scène avec autant de fluidité (l'immobilisme dans lequel on les a longtemps figés avait même fini par alourdir la musique), lorsqu'on revoit le spectacle on est presque aussi surpris que la première fois, peut-être parce que l'expression juste, le jeu de scène si parfaitement intégré à un mouvement d'ensemble qu'on ne le perçoit plus comme un artifice de théâtre mais comme un élan intérieur du personnage, sont des choses qui surprennent toujours, étant à l'image même de la vie.

∴

Néanmoins, ce qui frappe peut-être plus encore, c'est l'équilibre entre les scènes de mouvement et les instants où l'action se fige pour laisser parler la musique seule ; ainsi, quoique dans certains endroits le déplacement des chanteurs, ou les légers bruits de plateau que cela entraîne, fassent passer la partition au second plan, on a par ailleurs si manifestement l'impression de l'écouter pour la première fois que c'est en fin de compte une impression de surprise qui domine. Mais chaque fois cette surprise est celle de l'émotion car, à la différence de tant de metteurs en scène qui se soucient moins d'animer les personnages et de mettre en valeur leurs motivations psychologiques dans les situations où ils s'affrontent que de faire bien comprendre au spectateur l'interprétation qu'ils proposent, Chéreau ne s'exprime lui-même qu'à travers la puissance évocatrice du jeu théâtral.

Mime qui achève ses jérémiades en se frappant lui-même avec le fouet d'Alberich, Loge qui évoque sa course à travers le monde, en s'enveloppant dans le voile de Freia ; Wotan tenant longuement au-dessus de l'abîme où elle a disparu un reste du vêtement d'Erda, puis, le laissant tomber avec fatalisme, ces quelques exemples au hasard des souvenirs ont une portée plus grande dans leur fugacité que bien des mises en scène dont les ambitions se limitent à présenter une conception nouvelle d'un opéra bien connu. C'est peut-être cela aussi que le public applaudit et, quoi qu'on en dise, il ne se trompe pas toujours.

GÉRARD CONDÉ.

Tristan à Munich

(Suite de la première page.)

Pourtant, on est venu aussi de partout pour entendre, dans le « Tristan », de Richard Wagner, celle qui a recueilli l'héritage des Flagstad et Nilsson, celle qui est digne d'abattre le flambeau déchaînant les splendeurs du « Chant de la nuit », depuis ses inoubliables « Salomé » et « Ariane » (« le Monde » du 31 juillet 1979).

Hildegard Behrens, en Isolde, atteint à la grandeur absolue de ses devancières avec une voix plus limpide, mais riche et vigoureuse, qui domine aisément l'orchestre de cet aigu chaleureux, éclatant, et de ses graves profonds et pénétrants qui vibrent d'une riche intimité.

Si elle n'est pas vraiment belle, un peu lourde comme une vierge guerrière, son visage de madone médiévale robuste est transfiguré par la vérité du sentiment. Elle aspire la vie, l'exprime, l'exhale comme le chant même de l'amour. Elle soutient toute la musique par une présence dramatique, qui ne peut jaillir que d'une prodigieuse intensité personnelle.

Le malheur fut qu'elle n'ait pas un personnage de même taille, un Jon Vickers, par exemple, en face d'elle, et un Wieland Wagner pour la mettre en scène avec une rigueur aussi absolue. Spas Wenkoff (qui remplace René Kollo) a cependant une belle prestance, et son timbre possède une couleur virile et tendre ; mais il manque désespérément de caractère et d'émotion ; tous ses gestes sont appris, son jeu est artificiel, sa voix semble incapable de percer l'orchestre, et le troisième acte est un désert d'ennui. Le bouleversant nocturne du deuxième acte ne vaut guère mieux, où la tendresse de Behrens semble découragée par un partenaire aussi peu sincère malgré ses efforts.

En dépit de grands moyens, la mise en scène d'August Everding confirme la limite de son talent, incapable de centrer véritablement une œuvre sur l'essentiel. Les décors sont si peu fonctionnels dramatiquement qu'ils sont remplacés au cours des actes : l'immense paquebot, où l'on a aménagé dans l'entrepont une cabine de planches bitumeuses pour Isolde, est dissimulé par une voile blanche pour la scène du filtre, et remplacé par une grève où le vent souffle dans les deux manteaux démesurés qu'on apporte à Isolde, tandis que très loin, dans le brouillard, apparaît le roi Marke. Le deuxième acte commence dans une chambre ou une forêt stylisée ; un escalier à vis vertigineux remplace la tour ; à droite, une tapisserie représente Isolde en guerrière ; par terre, des plates-bandes de bougies qu'éteindra la robe d'Isolde avant qu'elle jette le flambeau.

Tout cela s'évanouit à l'arrivée de Tristan pour un duo d'amour fort éclairé, qui se déroule dans une vaste prairie d'œillets rouges ou de gigantesques coquelicots, brusquement décolorés à l'arrivée de Melot et de Marke. On revient à un certain réalisme au dernier acte, où Tristan gît sous le haut rempart de Karéol au milieu d'une rangée de trépieds géants pour amarrer les navires, dont on se demande ce qu'ils font là, la mer se trouvant de l'autre côté du mur...

Il y a ainsi maints détails gratuits, injustifiables et qui aboutissent à des absurdités scéniques, comme l'écroulement de Karéol, transformé en vagues de la mer, puis en une sorte de montagne aquatique, machinerie exaspérante pour l'auditeur pendant le sublime chant de mort d'Isolde, ce qui justifiait les huées à peu près unanimes essuyées par Everding et son décorateur, qui s'en montrèrent surpris.

L'admirable roi Marke de Kurt Moll, avec sa voix bouleversante d'émotion, méritait mieux que de se mettre à genoux devant Tristan, puis de se détourner comme un couard consentant pendant le meurtre de Tristan, enfin de faire son oraison funèbre du haut du rempart, comme une apparition céleste à laquelle personne ne prête attention.

Représentation irritante donc, malgré la grandeur exceptionnelle de Behrens et l'excellente Brangaene d'Yvonne Minton, à la voix un peu durcie mais au phrasé si juste et sensible, avec un bon Kurwenal qui marque bien le caractère assez simpliste de son personnage (Hans Günter Nocker), sous la direction très ample et précise de Wolfgang Sawallisch, à qui quelques huées ont sans doute reproché injustement d'avoir couvert les chanteurs, impression qui venait surtout du manque d'intensité de Wenkoff. L'orchestre de l'Etat bavarois, d'une cohérence et d'une qualité superbes, fut en tout cas irréprochable.

JACQUES LONCHAMPT.

CINÉMA

« CACTUS JACK » de Hal Needham

Vêtu de noir et le visage barré d'une moustache, Kirk Douglas joue, avec une satisfaction évidente, le rôle parodique de Cactus Jack Slade, « terreur de l'Ouest », qui rate tous ses coups fumants (attaque de train, attaque de banque) et subit les caprices et les railleries de Whisky, son cheval noir doué de la parole, témoin rigolard de ses aventures minables. Chargé de s'emparer de l'argent d'une belle fille qui a pour garde du corps un benêt à la carrure d'armoire normande, Cactus Jack tend, sur la route du chariot qui véhicule le couple et le coffre au trésor, des embuscades tournant à sa confusion.

Hal Needham se réfère d'une façon évidente aux dessins animés de Tex Avery et autres grands comiques du genre où quelque animal (loup, coyote, chat) à tournure humaine tombe dans les précipices, est écrasé par les rochers destinés à ses adversaires, déshabillé, aplati, cabossé, traîné au bout d'une corde, victime des pièges machiavéliques qu'il tend aux autres. Ce pourrait être très drôle si chaque sketch, où Kirk Douglas se transforme en anti-héros de « cartoon », était mené sur un rythme frénétique. Mais, à part deux ou trois moments, tout est lent et « téléphoné » dans la mise en scène de Hal Needham. Si l'on rit tout de même, c'est à cause des souvenirs qu'on a du cinéma d'animation loufoque dont on nous offre l'imitation.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

UN ACCORD FRANCO-ALLEMAND

Un accord vient d'être conclu entre la France et l'Allemagne pour la création d'une commission d'aide à la production cinématographique. Cette commission disposera d'un budget de 3,5 millions de francs, alimenté pour moitié par chacun des deux pays. Elle sera composée de six membres, trois Français de la commission d'avance sur recettes et trois Allemands de la commission équivalente en R.F.A., se réunira deux fois par an et examinera les demandes de coproduction déposées par les réalisateurs. Elle pourra aider six films par an, qui recevront, en plus des subventions accordées par les organismes nationaux, une aide de 460 000 F maximum chacun. L'accord devrait être signé en janvier 1981.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie - Française (296-10-20) 20 h. 30 : Ruy Blas.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Prospectus ; 23 h. : le Concile des fous.
Atelier - Théâtre du XIXe (366-59-11), 20 h. 30 : les Bonnes.
Comédie italienne (321-22-22), 21 h. : la Locandiera.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h. 30 : Histoires vraies ; 22 h. : les Bonnes. — II, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 45 : Tupac-Tosco ; la Raison de la mémoire.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Rufus ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Galerie 55 (326-63-51), 22 h. 15 : Tu causes, tu causes.
Hôtel de Fourcy (241-41-45), 21 h. : les Exploits d'Arlequin.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : En compagnie d'Apollinaire ; 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 15 : le Journal de Nijinsky. — Théâtre rouge, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : les Quatre Jumelles ; 22 h. 15 : After Liverpool. — III, 18 h. 15 : Parlons français ; 22 h. 30 : Notre-Dame de l'informatique.
Marigny (225-20-74), salle Gabriel, 20 h. 45 : les Deux Suisses ; 22 h. 30 : Areuh = MC2.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Yerma.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-mémoire.
Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. : la Mère coupable, 1792.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : En plein dans le mille.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h. 30 : Huis clos.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : l'Avare.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 21 h. 45 : Suzanne ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Splendid (887-33-82), 21 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Théâtre du Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : les Jumelles ; 21 h. 30 : Cocagne et Delaunay ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre du Marais (278-50-27), 21 h. : Phèdre à repasser.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Pat papa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 23 h. 30 : Didier Kaminka.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. 15 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivage.
Bistrot Beaubourg (271-33-17) 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.
Blancs-Manteaux (887-16-70), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : G. Cuvier ; 22 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Cafessalon (278-46-42), 22 h. : Jacques Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : Gotainer, Coluche ; 22 h. : Charlie couture.
Le Clown (355-00-44), 22 h. 30 : Caf' conc'
Le Connétable (277-41-40), 21 h. 30 : Dans la rue ; 22 h. 30 : Carnival jazz Quartet.
Coupe - Chou (272-01-73), 20 h. 30, le Petit Prince.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : N. Pereira ; 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Ça boum ; 21 h. 45 : Chiens de pique ; 23 h. : M. Andrieu.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : M. Boubin.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit.
La Mirandière (229-11-13), 22 h. 15 : S. Wofsy.

Les comédies musicales

Bouffes Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : Un de la Canebière.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Le music-hall

Daunou (261-69-14), 21 h. : Pepe Cordoba et sa Fiesta flamenca.
Fontaine (874-74-10), 22 h. 45 : Luc Berthommier (chansons pour voir).
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Procédé Guimard-Delaunay.

Mardi 29 juillet

Les concerts

Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : S. Escure (Bach).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Orchestre P. Kuentz. Sol. H. Dreyfus, G. Touvron, M. Giboureau (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : J.-P. Sasson Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : J. Lee Wilson, B. Saxton, P. Browler, H. Picken, A. Lewis ; 22 h. 45 : Los Salseros.
Club Saint - Germain (222-51-09), 22 h. : R. Urtreger, A. Cullaz, P. Combelle, C. Guilhot.
Dreher (233-48-44), 22 h. : Art Farmer Quartet.
Dunois (578-72-00), 21 h. : G. Marais Quartet.

XVe Festival estival de Paris

(329-37-57)

Eglise Saint - Etienne - du - Mont, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Ensemble a Sei Voci (C. de Morales).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Nicolas et Alexandra, de F.-J. Schaffner ; 19 h. : Le patrimoine cinématographique français : Faits divers, de C. Autant-Lara ; Villa Destin, de M. L'Herbier ; La Souriante Mme Beudet, de G. Dulac ; 21 h. : Sweet Charity, de B. Fosse.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
ALIEN (A., v.o.) (**) (70 mm) : Broadway, 16e (527-41-16).
AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (**) : Danfert, 14e (354-00-11).
AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Cin'Ac, 2e (296-80-27) ; Calypso, 17e (380-30-11)
LE BATEAU DE LA MORT (A., v.o.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93).
BIENVENUE Mr. CHANCE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
CALIGULA (It., v. angl.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé 18e (522-46-01).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29).
LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Belg., v angl.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CHARLIE BRAVO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
5 % DE RISQUE (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE COLLEGE EN FOLIE (A., v.f.) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
CONTES PERVERS (Fr.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52).
ENQUETE SUR UNE PASSION (A., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
L'ETOILE NOIRE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; (v.f.) : Secrétan, 19e (206-71-33).
LE FAISEUR DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE GANG DES FRERES JAMES (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES HERITIERES (Hong., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'IMMORALE (Fr.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LADY MACBETH SIBERIENNE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES LOUPS DE HAUTE MER (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LULU (Fr.-All., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LA MALEDICTION DE LA VALLEE DES ROIS (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Passy, 16e (288-62-34).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (534-07-76).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES MONSTRESSES (It., v.f.) : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40).
NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It., v. it.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). — V.f. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE SHERIF ET LES EXTRA-TERRESTRES (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (523-46-01).
TESS (Fr.-An., v. an.) : Templiers, (272-94-56).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). 14 Juillet - Beaugrenelle, 11e (575-79 79).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; 14-Juillet-Beaugrenelle (575-79-79) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VIE DE BRIAN (An., v.o.) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les grandes reprises

A CHAQUE AUBE, JE MEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ANGE EXTERMINATEUR (Esp., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
AMERICAN GRAFFITI, La Suite (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). — V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE BLUES ENTRE LES DENTS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
BORSALINO (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CADAVRES EXQUIS (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.), Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CHINATOWN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.F. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-37-43).
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DRACULA, PRINCE DES TENEBRES (Ang., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Mistral, 14e (539-52-43).
DUMBO (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont - les - Halles, 1er (297-49-70).
FELLINI ROMA (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) : Les Tourelles, 20e (364-51 98), mar., 21 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LE GUEPARD (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - les - Halles 1er (297-49-70), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
HISTOIRE D'O (Fr.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA HORDE SAUVAGE (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : Elysées-Pt-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Fauvette, 13e (331-60-74), Capri, 2e (508-11-69), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRMA LA DOUCE (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) Capri, 2e (508-11-69).
MOLIERE (Fr.), Calypso, 17e (380-30-11) H. Sp.
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LA NUIT DES MORTS - VIVANTS (A.) (**) (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE PARRAIN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
PROFESSION REPORTER (It., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
PSYCHOSE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR (A.) (**) (v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LA SOURIS QUI RUGISSAIT (A., v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) J. S. L.
LA SOURIS SUR LA LUNE (A., v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50)
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

CHRONIQUES MARTIENNES, film américain de Michael Anderson. — V.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26), Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Parnassiens, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

BRIGADE MONDAINE ; VAUDOU AUX CARAIBES, film français de P. Monnier (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Rex, 2e (236-83-93), Helder, 9e (770-11-24), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

CACTUS JACK, film américain de Hall Needham. — V.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les festivals

PREVERT, Studio 43, 9e (770-63-40). En alternance : L'affaire est dans le sac ; Voyage surprise ; Drôle de drame ; Le jour se lève.
WESTERN ET FILM D'AVENTURES AMERICAIN : Marais, 4e (278-47-86) : les Aventures du capitaine Wyatt.
NIKITA MIKHALKOV (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), 18 h. : Partition inachevée pour piano mécanique. 20 h : cinq soirées. 22 h : l'Esclave de l'amour.
INGMAR BERGMAN, (v.o.) Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : l'Attente des femmes.
CINE - POLAR, (v.o.), Espace - Gaîté, 14e (320-99-34) : le Piège.
JAMES CAGNEY, (v.o.), Grands Augustins, 6e (633-22-13) : l'Ennemi public.
COMEDIES MUSICALES U.S.A. (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : le Bal des sirènes.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.), 16 h. 10 : Bonnie and Clyde ; 18 h. 10 : Délivrance (**) ; 20 h. 10 : Salo (**) ; 22 h. 10 et 24 h. : The Rocky Horror Picture Show.
JACQUES TATI, Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Mon oncle, Playtime.
FRITZ LANG (v.o.), en alternance : le Tombeau hindou ; le Tigre du Bengale : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Marais, 4e (278-47-86).
FRISSON (v.o.), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) : la Fille de Frankenstein ; Haussmann, 9e (770-47-55) : le Cercle infernal.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Passage to Marseille.
DUSTIN HOFFMAN, Al Pacino (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Bobby Deerfield.
FRANÇOIS TRUFFAUT, 14 juillet - Bastille, 11e (357-90-81) : Les deux Anglaises et le continent.

Le Monde

jours d'été

Un voyage en Océanie

par JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

NIUE :

Mais que disent les poètes ?

Niue. — Parfois, le voyage penche un peu de côté et frôle le fantastique. Mes quelques pas sur Niue, dos courbé contre le vent, sont le début d'un conte loufoque. Un Belge court à ma rencontre pour m'apostropher en français. *« Ici, on parle des fruits de la Passion du matin au soir. Je n'en peux plus... »* Ionesco n'aurait pas inventé plus désarmante « attaque ». Ce n'est pas tout. J'arrive au débotté sur une planète improbable. Un vrai pays dont, à ma honte, j'ignorais l'existence. Pas un de ces archipels flous, étirés sur trop d'espace et qu'on met vingt ans à parcourir ; non, une seule île toute ronde et simple, embrassée d'un regard au milieu d'un grand vide d'océan. A 8 kilomètres des Cook, à 500 des Samoa, Niue m'attendait ainsi depuis trente-six ans et je ne le savais pas. C'est un bloc de corail exhaussé au-dessus des vagues, ceinturé de falaises où planent les oiseaux, tapissé d'une forêt touffue que troue à sa périphérie la clairière des villages. Une patrie de 21 kilomètres de diamètre, avec ses timbres, son drapeau et ses quatre mille habitants. On devine enfin ce que dut être le glorieux tressaillement des « découvreurs d'Océanie ». Voir une terre surgir du néant et qui vient s'ajouter à ce que l'on sait du monde ! C'est mon cas. Et c'est une aubaine.

∴

Il est vrai que Niue cultive la singularité. Cette terre, naviguant en solitaire sur une mer où les îles vont par bandes, affirme depuis des siècles sa différence comme une vraie manie. En 1774, elle reçut si mal son « inventeur » que celui-ci se vengea en la baptisant l'« île sauvage ». C'était James Cook lui-même, mais comment savoir ? Cinquante-six ans plus tard, ses habitants mirent carrément à la porte le Révérend John Williams, impétueux moissonneur d'âmes de la London Missionary Society. L'Evangile dut patienter quinze années de plus — et plusieurs vaines tentatives — pour parvenir, en 1846, au sommet des falaises. Et y régner. On pourra trouver peu commun également qu'un territoire de quatre mille habitants trouve le moyen de parler deux langues bien distinctes, héritées des peuplements successifs : le *motu* (qui signifie les insulaires) au nord et le *tafiti* (les étrangers) au sud. Rien ne s'oublie dans une île... Niue, enfin, pour s'inventer un nom (prononcer Nioué) invoque le secours d'une légende maorie dont le ton paraît hésiter entre *les Mille et Une Nuits* et *Charlie-Hebdo*. La voilà résumée : un jeune homme de l'île voyagea un jour jusqu'à Vavau, dans l'archipel des Tonga. Touché, là-bas, par le feu d'une passion, il demanda la main d'une demoiselle de haut rang. Le père, hélas ! s'était renseigné sur la patrie du prétendant et avait appris qu'il n'existait point, sur cette île solitaire, le moindre cocotier. On n'aime pas beaucoup cela en Océanie ! Juste et sage, un peu paternel même, il donna néanmoins deux noix de coco à l'amoureux : *« Va les semer dans ton île et reviens quand les arbres auront poussé. »* Ce qui fut fait. Et dit. Le mariage eut lieu. Le nom de l'île porterait simplement la trace de cette ancienne humiliation, mais tournée à la blague. *Niu'e*, lancé comme un défi et traduit librement, cela veut dire à peu près : *« Eh ! regarde ! des noix de coco ! »*

Tout cela, bien sûr, participe d'une tradition vaguement excentrique qui rend plausible en 1980 la présence d'un Belge de Wallonie, harassé par les fruits de la Passion. Il s'agit en l'occurrence d'un expert de la C.P.S. chargé d'améliorer les techniques locales d'état civil. Rien de plus. Quant aux « fruits » obsessionnels, ils ne doivent rien à un quelconque fantasme du célibat dans une île puritaine. C'est la principale exportation de Niue, sa richesse unique. On en fait des sorbets rue Saint-Benoît.

∴

Mais peut-on, une fois encore, raconter le paysage ? Sûrement pas. Le tour de Niue représente 61 kilomètres, et les quatorze villages qui s'y succèdent ont la même couleur et vivent la même placidité somnolente que ceux de Rarotonga. L'histoire, quant à elle, n'est pas toujours un meilleur recours dans ces pays où elle tient en peu de mots. Les voulez-vous ? Découverte en 1774, protectorat britannique sur sa demande en 1900, Niue fut annexée l'année suivante à la Nouvelle-Zélande. Depuis 1974, elle jouit d'une très large autonomie politique, mais ses habitants — comme ceux des Cook — sont sujets britanniques et citoyens néo-zélandais. L'économie, alors ? Elle est tributaire de l'aide accordée par Wellington, affaiblie chaque année par l'émigration vers la Nouvelle-Zélande, où vivent déjà neuf mille des ressortissants de l'île. La politique ? Elle est embrouillée comme celle d'un chef-lieu de canton. On ne va pas s'y attarder, nulle tragédie ne menace.

∴

Alors, on pense à cette question d'André Malraux, débarquant au Québec : *« Mais que disent les poètes ? »* Aucune voie n'est plus « royale » en effet pour toucher à des secrets qu'une fausse monotonie dissimule. J'ai écouté ceux de Niue, qui sont plus nombreux qu'on l'imagine. Easter Togiamana, Phyllis Matinua, Birtha Lisimoni... Leurs vers sont amers et doux, mais traversés de sourires. Ils disent le refus des Blancs, bien sûr, et la peur du progrès, avec tous les poètes d'Océanie. Mais deux autres thèmes, plus profonds encore, courent avec leurs mots : la terre et le voyage. Les lisant, j'ai sursauté comme lorsqu'on découvre une évidence criarde que l'on n'avait point su voir. Des bribes entières de mes premières escales me sont revenues brusquement : détails, bouts de phrases, images que — depuis Tahiti — j'avais enregistrés sans comprendre leur cohérence. Et pourtant ! j'en suis certain désormais, il n'y a pas dans tout le Pacifique de réalités plus fortes que ces deux-là. Elles habitent l'imaginaire océanien, gouvernent la vie quotidienne, organisent — en profondeur — la politique. Ce sont les deux uniques certitudes qui traversent l'incalculable diversité des peuples et des archipels, qui sautent



Mouillage dans le détroit.
(B.N. cabinet des estampes.)

la barrière des langages (mille deux cents recensés en Océanie), établissent par-dessus des milliers de kilomètres d'océan d'indéfinissables connivences.

La terre, bien sûr, l'enracinement dans l'espace et la nécessité d'une patrie... On devrait comprendre à la seconde, en regardant une carte, que ce continent éclaté, cette infinité d'eau semée de fragiles constellations, ces vides béants entre les îles, appellent, plus que nulle part ailleurs, la certitude rassurante d'un sol. Aucun mot n'est plus chargé de sens en Polynésie que celui de *fenua*. Tout dans la culture et ce qu'il reste des traditions parle de la terre, de son partage et des mécanismes infiniment divers de sa possession. Les thèses qu'écrivent les jeunes diplômés de l'université du Pacifique sud *(Fidji)* traitent une fois sur deux du *land tenure system* dans tel ou tel territoire. La première raison d'être des juridictions coutumières — partout où elles subsistent — est de trancher les litiges fonciers. En Polynésie, les *tupa putuna* (livres généalogiques), seules traces tangibles de l'époque obscure d'avant les contacts avec l'Occident, servent à définir la filiation des propriétés. Comme si, seule, cette chose importait vraiment. Non point seulement pour affirmer un droit de posséder au sens marchand et occidental du terme, mais pour situer un individu dans l'univers, et à l'intérieur d'un groupe où le lieu de famille, compliqué par la pratique des adoptions, demeure problématique. J'en ai feuilleté un soir avec l'émotion qui vous vient devant de très vieux messages, des traces encore visibles d'humanités disparues. Certains, récités puis réappris de génération en génération, plongeaient leurs racines à plus d'un demi-millénaire de distance. Ils disaient, têtus, sur six ou sept siècles, le lien de chacun avec tel morceau d'une île, telle pente d'une montagne. L'exemple était polynésien, mais à quelques variantes il eût pu être de Mélanésie ou de Micronésie.

∴

Partout la même obsession. Rattacher l'homme à un point de terre, l'affilier sûrement à un croisement très précis de longitude et de latitude... L'exigence participe davantage de la métaphysique que de l'appropriation vulgaire ; évidemment, c'est la belle et grave revendication humaine d'un point fixe qui vous ancre dans l'univers. Cette « propriété » coutumière, au demeurant, ne doit pas grand-chose au droit particulier et absolu qui est inscrit dans nos codes. Dans la plupart des systèmes océaniens, elle est conditionnelle et communautaire. C'est un droit inaliénable et qui — surtout — peut s'éteindre avec l'absence. On ne possède donc qu'en « dépôt » et seulement ce que l'on « habite » de son labeur (1). L'inspiration est belle...

Comment auraient-ils compris en tout cas cet assujettissement poétique à la terre tous ces notaires et colons venus d'Europe, pressés de démembrer ou d'accaparer, d'individualiser aussi, pour la clarté de leurs cadastres, toutes les dentelles de l'Océanie ? Savaient-ils au moins que dans les atolls, le lagon lui-même, avec ses grottes et ses coraux, fait l'objet d'un très vieux partage ? Presque toujours, ils pulvérisent au nom d'une logique importée les indivisions ancestrales qui attachaient ensemble des humains, sans deviner la gravité de cette déchirure. Sans remarquer que mille et une contestations surnaturelles entouraient cette propriété-là. Protections rituelles d'une terre provisoirement quittée, tabous limités dans le temps et signes étranges sur les arbres comme à Niue (2)... Des indices qui crient pourtant comme des prières. Oui, c'est vrai, dans beaucoup d'îles d'Océanie, les impératifs de l'agriculture et du développement butent sur d'archaïques impossibilités. Des terres demeurent en friche qui pourraient produire, des plans sont bloqués net par de vieux interdits. Irrationnel ? Anti économique ? Assurément. Mais sommes-nous si sûr que d'autres exigences ne puissent pas primer — décidément — sur celles de la production ?

∴

Partout aujourd'hui, à ceux qui s'attardent sur une île, on raconte des épopées, des « anecdotes » ou des légendes dont le statut d'une terre est l'unique argument. Dans les îles Cook, en 1977, la Commission du Pacifique sud approuva le projet d'un parc naturel sur un atoll inhabité, Manuae. L'autorisation en fut demandée aux habitants d'Aïtutaki, l'île la plus proche. Pas un des technocrates bien intentionnés de la C.P.S. n'aurait imaginé que ce projet bien anodin ferait ressurgir plus d'un siècle de mémoire collective. Et pourtant ! Il y a cent ans, des pêcheurs d'Aïtutaki avaient été mangés par les « gens » de l'atoll Manuae, alors habité. Une expédition punitive fut organisée, et toute la population de l'atoll coupable fut ramenée à Aïtutaki pour y être réduite en esclavage. Ses descendants — ils sont huit cents — y vivent toujours aujourd'hui, mais n'ont pas oublié les liens de « propriété » qui les attachent à leur ancienne patrie. A cause de cela, le parc naturel ne fut pas créé...

La terre, donc, principale figure de la symbolique océanienne — leitmotiv des poètes, mais ordre du jour inépuisable pour les assemblées locales.

A ce thème obsédant y répond un autre qui ne l'est pas moins : c'est celui du voyage. Ce n'est pas une banalité. L'histoire du Pacifique tout entier, quand on s'y plonge un peu, est celle de fabuleuses migrations d'un bout à l'autre de l'Océan. Des croisières folles, guidées par les étoiles, des courses intrépides sur des pirogues aux voiles d'écorce tressée, ont peuplé les îles, mélangé les races, tracé d'infinies arabesques sur la mer. Les savants débattent encore — et ils n'ont pas fini — des itinéraires originels et du sens de ces navigations. Vinrent-ils d'Asie ou d'Amérique? Furent-ils les frères lointains des Khmers ou ceux des Peaux-Rouges? On sait l'attrait puissant de cette vieille énigme, dont hommes et femmes du Pacifique paraissent garder un souvenir dans le regard. Je ne me risquerai pas au ridicule d'une opinion. Il me suffit de savoir que le thème du voyage sur la mer est au centre de toutes les cultures océaniennes. Qu'il n'est pas seulement souvenir historique mais ressort profond, pulsion permanente, civilisation...

Il est l'exact contrepoint de l'insularité et de l'enracinement ; le second moteur d'une dialectique millénaire. Voyez donc, dans les îles, le rassemblement des villages et des émotions pour célébrer un départ ou accueillir une arrivée ; voyez que le concept même d'un « ailleurs » fait briller les yeux et bondir les imaginations. Vous abordez un archipel, et tout de suite on vous questionne ou on vous presse : *« D'où viens-tu ? »* En énumérant vos escales, vous voyez s'agrandir les prunelles. Vous voilà chargé d'une puissance bizarre, parce que « vous venez de loin » comme l'étaient, aux yeux des « indigènes », les premiers Européens. L'ailleurs est toujours promesse quand on habite une île. Et toutes les îles du Pacifique se renvoient l'une à l'autre le même rêve comme dans un jeu de miroirs multipliés, une rivalité mimétique de l'espérance.

∴

Départ, rupture, voyage... Le vieux tropisme est toujours *là*, et il agit encore, même si des besoins plus vulgaires sont venus le renforcer. Toutes les îles, ou presque, ont leur communauté d'immigrés partis au loin. Mon exemple de Niue n'est qu'un cas limite. Wallisiens ou Tahitiens à Nouméa, Samoans ou habitants des Cook en Nouvelle-Zélande, Néo-Hébridais en Australie, Micronésiens aux Etats-Unis... Partout des migrations et des exils. Si la nécessité économique, la surpopulation, le chômage et le rêve consommateur les poussent à quitter leur île, soyez sûr que l'éternelle mythologie voyageuse joue aussi son rôle. Or sait-on quelle est la frayeur et la nostalgie de ces émigrés, même enrichis, même installés dans des pavillons de Sydney ou d'Auckland ? C'est leur lien avec le *fenua* d'origine, leur droit de propriété, leur cordon ombilical qui risque de se rompre. C'est de lui qu'on débat dans les réunions politiques, dans les lettres et dans les journaux. C'est pour en définir la durée et les conditions de survie qu'on s'affronte dans les discours. C'est pour perpétuer et l'entretenir que les émigrés, périodiquement, reviennent « visiter » leur île. La boucle est ainsi refermée qui unit dans un balancement sans cesse menacé un équilibre perpétuellement fragile, les deux grandes tentations de l'Océanie : la terre et le voyage, la fixité et le mouvement.

∴

En quittant Niue dans les trépidations d'un vieux DC-4, j'emporte une vérité océanienne qui vaut pour moi-même. Et pour nous. La claire conscience de ces deux absolus entre lesquels, sans cesse, nous errons · le besoin d'une patrie et le courage de la quitter.

(1) Pour ces quelques lignes sur la question des terres, je dois beaucoup aux conseils avertis de M. François Ravault, géographe à l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer. Qu'il en soit remercié.

(2) *Land Tenure in Niue.* Institute of Pacific Studies à Suva (îles Fidji).

Mercredi :

SAMOAS OCCIDENTALES : LA RICHESSE DES PAUVRES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 723

HORIZONTALEMENT

I. Un tas de ficelles, par exemple ; Endroit où l'on tourne. — II. Quand il est fin, c'est un bon poulet ; Bon pour le panier ; Préfixe. — III. On lui doit la découverte d'un courant ; Fournit du sucre quand il est du Canada. — IV. Endroits où quelquefois se rassemblent les barbeaux ; Parties latérales. — V. Possessif ; Invoquée par ceux qui ne veulent pas se frapper. — VI. Prouve qu'on a été touché ; En couche ; Coule en Italie. — VII. Parfois gros pour du bœuf ; Vieille ville ; Attendu par ceux qui veulent faire ce qui leur plaît. — VIII. Adjectif pour un marxiste ; Prince troyen. — IX. Participe qui évoque des éclats ; Pas innocents ; Une retraite qui permet tout juste de vivre comme une bête. — X. Un certain temps chez les Grecs ; Faire entendre un son de cloche. — XI. Colères d'autrefois ; Pas unies ; Article. — XII. Utiles pour le nettoyage des rivières ; Ne sont pas des fines mouches ; Peut suivre le mal. — XIII. Fils arabe ; Evoque un pas pour des soldats ; S'exprime comme un mandarin. — XIV. Abréviation marquant le début de la révolution ; Arrive parfois en courant ; Bon pour le rongeur ; Certaine est normale. — XV. N'est pas chiche quand il est grand ; Qu'on rencontre assez souvent.

VERTICALEMENT

1. Peuvent dévorer le bois ; Verts, pour des goujats. — 2. Un agrément d'autrefois ; Susceptible d'être réformé. — 3. Le deuxième calife ; Cri dans un cirque ; Est malade quand il y a des calculs. — 4. Station chez des voisins ; Cherchée par ceux qui ont l'habitude de se frapper ; Symbole pour un métal blanc. — 5. Peut se mettre en boule ; Nom souvent donné à une gouvernante ; Attention quand il est petit. — 6. Auteur d'un dictionnaire latin ; Qui n'ont donc pas bavé ; Occasion de sortie, autrefois. — 7. Affluent du Danube ; Peut ravir une maman. — 8. Aura une attitude très entreprenante ; Brillait en Egypte ; Matière pour une alliance. — 9. Abréviation précédant une addition ; Peuvent être distinguées à la fin d'une lettre. — 10. Pas appréciée par le buveur ; Circule en Italie ; Ville d'Allemagne. — 11. Ouvrait tout ; Fournissaient du lait pour les élégantes. — 12. Mauvais quand on fait déguster ; Un endroit bien précis. — 13. Ne doit pas être mangé par l'herbivore ; Pilier ; Etablit le contact. — 14. Partie de bâtiment ; Tas de cailloux. — 15. Sa maison est à Paris ; Point répété ; Qui ont donc beaucoup marché.

Solution du problème n° 2 722

Horizontalement

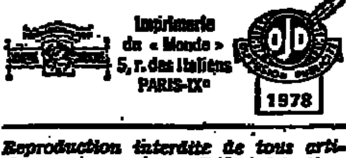
I. Confluent. — II. Lui ; Cou. — III. Etalières. — IV. Prier ; Al. — V. Tessons. — VI. Os ; In ; Ela. — VII. Un ; Amer. — VIII. Agresseur. — IX. Noé. — X. Il ; Miette. — XI. Effort ; Ur.

Verticalement

1. Cleptomanie. — 2. Outres (cf. bouquin) ; Golf. — 3. Niais ; Ure. — 4. Lésine ; Mo. — 5. Loiron ; Soir. — 6. As ; Et. — 7 Ecrasement. — 8. Noël ; Leu ; Tu. — 9. Tus ; Carrier.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n°. 57 437.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 30 JUILLET

« Saint - Germain - des - Prés », 14 h. 30, façade de l'église Mme Allaz.

« Notre - Dame de Paris », 15 h., portail central, Mme Bachelier.

« Paris 2000 », 15 h., portail de Saint-Eustache, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meynial (Caisse nationale des monuments historiques).

« Ile de la Cité », 15 h., métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., métro Pont-Marie (Mme Haulier).

« Le Marais », 15 h., 25, rue de Sévigné (M. de La Roche).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Palais Bourbon », 14 h. 45, 33, quai d'Orsay (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers », 15 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 28 et 29 juillet 1980 :

DES DECRETS

- Relatif à l'allocation de logement visée à l'article L. 510 du code de la sécurité sociale ;
- Relatif à la sélection, la production, la circulation et la distribution des matériels de multiplication végétative de la vigne.

DES ARRETES

- Relatif aux plafonds de loyers à prendre en considération pour le calcul des allocations de logement ;
- Fixant le plafond de loyer à prendre en considération pour le calcul de l'allocation de logement aux personnes âgées, aux infirmes et aux jeunes travailleurs ;
- Relatif aux modalités de liquidation de l'aide exceptionnelle à certains bénéficiaires de prêts spéciaux à moyen terme ;
- Portant attribution du diplôme de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

DES LISTES

- D'admission au collège militaire de Saint-Cyr en 1980 ;
- D'admission au collège militaire de La Flèche en 1980 ;
- D'admission au collège militaire d'Aix-en-Provence en 1980.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MODE

LES COLLECTIONS

Manteaux, pelisses, capotes...

Les collections d'automne-hiver sont présentées durant toute la semaine.

PIERRE CARDIN et André Oliver, très en forme, planent au-dessus de nos contingences quotidiennes, leur préférant une éblouissante démonstration de l'art porté. Leurs abstractions tournent autour de manteaux-tailleurs, aux carrures généreuses, contrastant l'astrakan Swakara, le daim et le vison en *ondes modulées*, réalisés aussi en cuir et en tissus multicolores. Les robes du soir se drapent des épaules aux chevilles dans un kaléidoscope de *hachures vives*.

Mais nos compères descendent quand même sur terre avec de superbes manteaux-capes réversibles sur des vestes très épaulées, des blousons aux dos travaillés en ellipses ou ailerons de requin, et des pantalons fuseaux en jersey noir, à revers, qui habillent aussi les jambes des modèles à mi-cuisse.

JEAN-LOUIS SCHERRER succombe à son tour aux séductions du charme slave avec une collection magistralement réussie, qu'il met encore en valeur sans l'alourdir ni la déguiser. Ses tailleurs de tweed ou de vigogne moulent le buste et s'arrondissent aux hanches en basques ourlées de vison, comme les larges jupes au mollet. Le thème de la tunique est repris en manteaux sept-huitièmes ajustés, en robes, voire en pyjamas du soir, traité en opposition de noirs mats et brillants, en imprimés de fleurs cachant le fond et en dentelles rebrodées. Mais son vêtement le plus original, c'est la casaque de Swakara noir, aux emmanchures en anneaux de renard, ajustée sur un tailleur ou une robe. D'heureuses oppositions de tons de vitraux brodés ou pailletés éclairent le corsage des robes du soir à grandes manches et jupe virevoltantes.

Morne saison pour Marc Bohan, chez CHRISTIAN DIOR, qui reste fidèle à ses formes bien connues. Les pelisses superconfortables sont suivies de *blousons étirés, cette fois*, en manteaux resserrés au genou et de grandes capotes en drap de *couleurs sourdes, à taille basse et ampleur profilée*. Elles s'ouvrent sur des ensembles à veste stricte, blouse imprimée cravatée *et jupe portefeuille*, le tout en coloris différents. Seules ressortent les robes de crépuscule *et du soir* en plissés à la *Fortuny*, faites d'impalpables pétales irisés, et quelques modèles courts s'enroulent autour du corps en coupes dont la simplicité n'est qu'apparente.

En nette amélioration, François Broca, chez GILBERT FERUCH, adoucit et varie ses formes, notamment les manteaux, avec des capotes de cocher en gros drap à carreaux-fenêtres. Les tailleurs, destinés aux femmes actives, doivent leur volume aux effets de manches élargies de crevés, sur des jupes asymétriques. Des casaques de jockey en velours bicolore se portent sur des robes de crépuscule et les pantalons.

TED LAPIDUS *continue* ses tailleurs aux vestes strictes et jupes droites, habillés cette saison de blouses à *triple* jabot en tons sourds ou poudrés, surornés, comme certaines redingotes et de grands manteaux.

NATHALIE MONT-SERVAN.

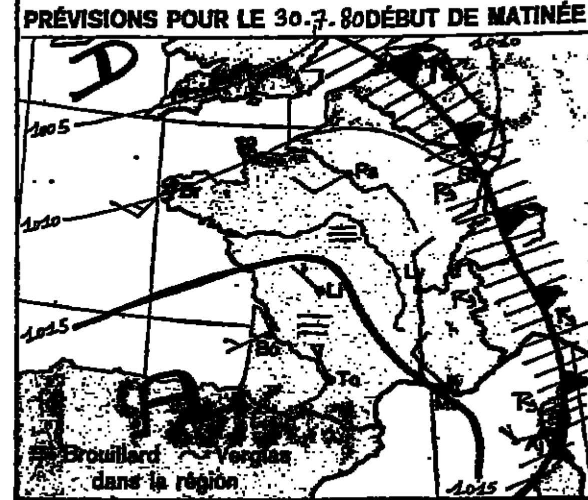


(Croquis de MARCQ.)

JEAN-LOUIS SCHERRER : tailleur en drap de laine noir de Dormeuil réchauffé d'une casaque de Swakara aux emmanchures en anneaux de renard, ajustée au corps par un corselet à « glands » de fourrure. Porté avec une toque de renard ornée d'une broche multicolore.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 30 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mardi 29 juillet à 0 heure et le mercredi 30 juillet à 24 heures :

La zone d'orages qui abordait nos régions voisines de l'Atlantique dans la nuit de lundi à mardi traversera tout le pays. Elle sera suivie d'une hausse du champ de pression. Une autre perturbation, moins active, devrait atteindre l'ouest et le sud-ouest de la France jeudi matin.

Mercredi matin, il y aura encore des orages ou des pluies éparses du Pas-de-Calais à l'Alsace, au Jura, aux Alpes et à la Corse. Sur le reste de la France le temps sera souvent brumeux, sauf dans la vallée du Rhône et sur le Languedoc, où les vents de nord seront modérés. Au cours de la journée, les orages s'éloigneront vers l'Allemagne et l'Italie et le temps sera généralement chaud et ensoleillé malgré des nuages passagers. Le soir, les nuages deviendront plus nombreux sur le littoral de l'Atlantique, où les vents de sud-ouest seront modérés.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 25 et 15 degrés ; Biarritz, 35 et 14 ; Bordeaux, 32 et 17 ; Bourges, 27 et 15 ; Brest, 27 et 16 ; Caen, 27 et 16 ; Cherbourg, 22 et 17 ; Clermont-Ferrand, 30 et 17 ; Dijon, 29 et 15 ; Grenoble, 30 et 16 ; Lille, 26 et 18 ; Lyon, 29 et 17 ; Marseille, 29 et 17 ; Nancy, 28 et 15 ; Nantes, 29 et 16 ; Nice, 24 et 19 ; Paris-Le Bourget, 27 et 17 ; Pau, 33 et 14 ; Perpignan, 25 et 18 ; Rennes, 29 et 18 ; Strasbourg, 28 et 17 ; Tours, 28 et 16 ; Toulouse, 31 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 20 *degrés* ; Amsterdam, 25 et 18 ; Athènes, 31 et 23 ; Berlin, 24 et 17 ; Bonn, 27 et 16 ; Bruxelles, 25 et 17 ; Le Caire, 30 et 25 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 24 et 16 ; Genève, 27 et 15 ; Lisbonne, 23 et 17 ; Londres, 25 et 18 ; Madrid, 32 et 16 ; Moscou, 24 et 14 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 28 et 24 ; Palma-de-Majorque, 32 et 18 ; Rome, 30 et 19 ; Stockholm, 25 et 16 ; Téhéran, 37 et 32.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 29 juillet, à 8 heures : 1 007,2 millibars, soit 755,5 millimètres de mercure.

LE TEMPS JUSQU'A JEUDI

Jeudi, il fera beau et chaud sur la plus grande partie du pays. Cependant, sur les régions côtières de l'Atlantique, les passages nuageux seront par moments abondants et donneront quelques orages. Jusqu'en fin de *semaine*, le temps restera généralement beau et chaud. Les températures atteindront souvent 30 degrés l'après-midi. Des orages sont encore à craindre sur l'Ouest et le Sud-Ouest.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JEUX

La « cabale » ou l'« acrostiche »

Problème n° 13

L'*acrostiche* (nom masculin ; du grec *acros*, « sommet », « extrémité », et *stichos*, « vers ») est généralement une petite pièce poétique composée d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le mot qui en constitue le thème ou en fait le sujet. Chaque vers commence par l'une des lettres de ce mot, de manière que les initiales du vers se suivent dans l'ordre des lettres du mot. Celui-ci est donc reproduit verticalement. Ce jeu — poétique ou non — peut être rendu plus difficile encore par la recherche d'un acrostiche doublé, triplé ou quadruplé.

Notre titre évoque l'acrostiche historique réalisé — sans complaisance ! — sur le nom des cinq membres du conseil particulier du roi d'Angleterre Charles II (*cabal* signifiant « cabale ») : Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, Lauderdale.

A titre d'exemples, nous proposons un acrostiche doublé avec des mots de quinze lettres et un acrostiche triplé sur des mots de six lettres :

T R A N S F I G U R A T I O N   A M A D O U
R A D I O T E L E P H O N I E   M A S S U E
A C C O M P L I S S E M E N T   E N T E T E
C I R C O N S C R I P T I O N   N E U T R E
A N A P H R O D I S I A Q U E   E N C R E R
N E U R O C H I R U R G I E N   R I E N H E N
T R I N I T R O T O L U E N E

Les acrostiches étant respectivement : *traçant* et *raciner ; amener, astuce* et *outrée*.

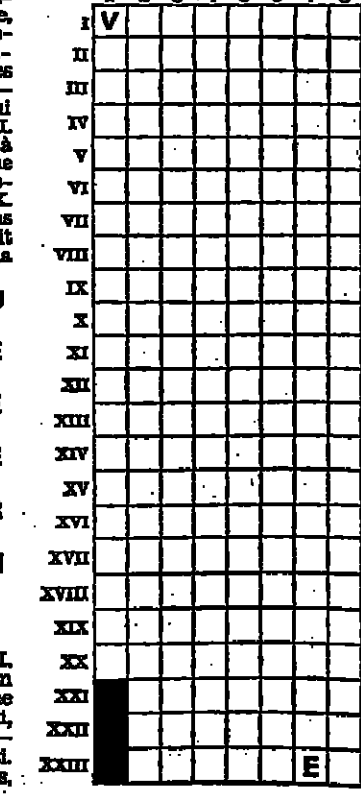
A l'aide des définitions ci-dessous, nos lecteurs doivent remplir la grille ci-contre. Cela étant fait, les lignes verticales 1 et 7 révéleront le texte d'une phrase qui constitue un « mot historique ». Quel est l'auteur de ce « mot » ?

Afin d'aider un peu les « œdipes », nous indiquons la première lettre du premier mot et la dernière lettre du dernier mot de la phrase. Trois cases sont neutralisées.

DEFINITIONS

I. Sert à cacher des rougeurs. — II. Les catacombes, par exemple. III. Echappe à l'homme, mais pas au chat. — IV. Papilionacée à fleurs rougeâtres ou jaunes. — V. On lui doit une des Sept Merveilles du monde. — VI. Néerlandais curieux qui s'intéressa aux solutions. — VII. Charge qu'on ne peut confier à un prodigue. — VIII. Zoïle ne fut certainement pas celui d'Homère. — IX. Petite boucle. — X. Travaille pour la sparterie sans être Spartiate. — XI. Pourrait qualifier une personne qui a la même taille que nous. — XII. Grand rassemblement ghanéen de bâtiments. — XIII. Rogne beaucoup. — XIV. Pour lui, estamper était du grand art. — XV. Vient d'arriver à un... parti. — XVI. Permettait, entre autres, de repérer un briscard. — XVII. Partie d'arc. — XVIII. Fertilisation démodée. — XIX. Qualifie un intérêt excessif. — XX. Pour lui, Rodez est une capitale, et non une préfecture. — XXI. Remontant pour ceux qui ont une bonne descente. — XXII. Pour lui, la pénurie d'énergie est constante. — XXIII. N'habillait pas les nobles.

J.-P. COLIGNON.



BREF

MAISON

UN CRÉPI ÉLASTIQUE. — Un nouveau crépi a une texture assez élastique pour colmater le faïençage des murs. Il s'utilise sur des façades en ciment, des murs de clôture ou, dans la maison, pour donner un aspect rustique à une pièce. Ce crépi, dont les aspérités restent souples (plus d'égratignures en frôlant un mur), existe en blanc, ton pierre, crème ou gris clair. Il s'applique au rouleau et sèche en douze heures maximum. Suivant le grain souhaité, son pouvoir couvrant est de 0,800 kilo à 1 kilo au mètre carré. Il est vendu en bidons de 3 kilos, 8 kilos ou 18 kilos, aux prix de 80 F, 190 F ou 410 F environ.

★ « Crépliastic » Novémail, en vente dans les magasins de bricolage.

TRANSPORTS

S.N.C.F. : SUPPLÉMENTS EN CARNET. — Pour faciliter l'accès de ses trains à supplément, la S.N.C.F. mettra en service, dans le courant du mois d'août, « le supplément par carnet de coupons ». Pouvant être acquis à l'avance, chaque carnet comportera quinze coupons utilisables par un ou plusieurs voyageurs, en une ou plusieurs fois, dans tous les trains à supplément sur leurs parcours intérieur français.

VIE SOCIALE

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL. — La Caisse d'assurance-maladie des travailleurs salariés communique, à propos de nouvelles dispositions intervenues en matière d'heures de sortie, les précisions suivantes : dorénavant, les assurés sociaux malades ou victimes d'un accident de travail, en cas d'arrêt de travail, ne pourront s'absenter de leur domicile que le matin, entre 10 heures et 12 heures, et l'après-midi, entre 16 heures et 18 heures.

VIE PROFESSIONNELLE

LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DES MÉTIERS. — L'Association nationale de conjoints des professions artisanales libérales et commerciales attire l'attention des épouses d'artisans sur le fait que, pour être éligibles aux chambres des métiers, elles doivent se faire inscrire avant le 31 juillet.

TROISIÈME AGE

« ADAPTABILITÉ ET VIEILLISSEMENT ». — Tel sera le thème de la neuvième conférence internationale de gérontologie sociale organisée à Québec, au Canada, par le Centre international de gérontologie sociale, du 27 au 30 août 1980.

★ C.I.G.S. T 766 52 38.

CARNET

Naissances

— Lise, Marie, Lola et Alain JACOB sont très heureux d'annoncer la naissance de la petite

Anne,

le 24 juillet.

Mas de Doul, 30670 Aigues-Vives (Gard).

— M. Jean-François DAUDRIX et Mme, née Michèle Rialland, et Anne-Sophie, ont la joie d'annoncer la naissance de

Romain,

Paris, le 23 juillet 1980.

— M. Alain ANGELINI et Mme, née Brigitte Cavé, sont heureux d'annoncer la naissance de

Cécile,

le 24 juillet 1980, à Neuilly.

— M. Jacques BACHELIER et Mme, née Faidherbe, Fabienne et Anne-Sophie, sont heureux de faire part de la naissance de

Charles-Henri,

le 18 juillet.

40, avenue Foch.

Fiançailles

— **Aude de SAINT-LOUP et Gilles PAGÈS**

ont la joie de faire part de leurs fiançailles.

15, rue Poussin, 75016 Paris.

Le Grand-Pressigny (37350).

— On nous prie de faire part du mariage de

M. Patrice SEPULCHRE,

fils du capitaine Michel Sepulchre, mort pour la France,

et de Mme, née Geneviève Pétiniaud,

avec

Mlle Françoise BOULEAU,

fille de M. Charles Bouleau et de Mme, née Wanda Rabaud.

Décès

— Mme Germain Aris,

M. et Mme Daniel Aris et leur fils,

Mme Louis Berland,

M. et Mme Vincent Bianchino,

Mme Viviane Rémond,

M. et Mme Roger Véglis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Germain ARIS,

survenu le 21 juillet 1980.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 25 juillet, à Marseille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Francis Abbat et ses enfants,

M. et Mme François Simoni,

M. et Mme Claude Rault et leurs enfants,

ses enfants et petits-enfants,

Mlle Francine Alépée, sa sœur,

Les familles Alépée, Fayard, Perrachon,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Max ABBAT,

née Lucienne Alépée,

survenu le 27 juillet 1980 en son domicile, 178, boulevard Malesherbes, à Paris (17e).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 juillet, à 8 h. 30 précises, en l'église Saint-François-de-Sales, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre dans le caveau de famille.

— Le docteur et Mme Pierre Blanc-Jouvan, François et Claire, Isabelle, Thierry et Florence,

M. et Mme Jacques Blanc-Jouvan, Claire, Anne, Marc et Christine,

M. et Mme Xavier Blanc-Jouvan, Laurence, Hubert et Guillaume,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lucien BLANC-JOUVAN,

née Antoinette Bérard,

survenu le 23 juillet 1980, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La messe de funérailles a été célébrée le vendredi 25 juillet 1980 en l'église de La Flachère (Isère).

Grenoble, Lyon, Paris.

— Nous apprenons avec peine le décès de

Philibert CARRANI,

ancien collaborateur du « Monde », survenu le 28 juillet 1980.

La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Saint-Hermelin, à Bagneux (92220), le mercredi 30 juillet, à 14 heures, l'inhumation ayant lieu au cimetière communal de Bagneux.

[Né le 18 décembre 1915, Philibert Carrani a collaboré aux services administratifs du « *Monde* » du 30 janvier 1945 au 31 décembre 1977, date à laquelle il abandonne ses fonctions de sous-chef du service des abonnements.

« Le *Monde* » présente à sa famille ses sincères condoléances.]

— On nous prie de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean-Jacques CORNET-EPINAT,

décédé accidentellement à Mandelieu, le 27 juillet 1980.

De la part de :

Mme Cornet-Epinat,

M. et Mme Philippe Cornet-Epinat,

MM. Jean et Jacques Cornet.

Un service religieux sera célébré en la chapelle du château d'Eze, ce jour 29 juillet 1980.

Un service religieux sera célébré à Paris, à une date ultérieure.

— Son épouse Sylvie,

Son fils Romain,

Ses parents Pierre et Yvonne,

Ses beaux-parents, frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs,

Les familles Charlot, Rouche et Rochex,

ont eu la douleur de perdre, le 12 juillet 1980, dans un accident de la route, à l'âge de trente-cinq ans,

Olivier CHARLOT.

Il a été inhumé dans l'intimité à Albepierre (Cantal).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

78, rue de la Folie-Regnault, 75011 Paris.

7, rue de la Corne, 77300 Fontainebleau.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Pierre GEISENBERGER,

née Danon,

survenu à Cannes, le 23 juillet 1980, dans sa quatre-vingt-septième année.

De la part de :

M. et Mme Hervé Falcou et leurs enfants,

M. et Mme Charles Celli et leurs enfants,

Et de toute sa famille.

61, avenue de Grasse, 06400 Cannes.

18, rue Tarbé-des-Sablons, 95600 Eaubonne.

[هكذا من الأصل]

CARNET

— M. et Mme Gérard Moussé,
M. et Mme François Juhel et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Dhéry et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Pupil,
M. Louis Juhel,
Mlle Catherine Juhel,
M. et Mme Paul-Henry Hansen-Catta et leur fils,
M. et Mme Marie-François Pascaud et leur fils,
M. et Mme Henri Sacchi et leurs enfants,
M. Henri Juhel,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Juhel, Martin, Barrouyer, Pozzo di Borgo, Labia,
Et toute l'Action française,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre JUHEL,
Camelot du roi,

endormi dans la paix du Seigneur, muni des sacrements de l'Eglise, le samedi 26 juillet 1980, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris (1er), le jeudi 31 juillet 1980, à 16 heures.

L'inhumation aura lieu à l'issue de la cérémonie au cimetière de Vaugirard.

14, rue Clavel, 75019 Paris.

— Aspects de la France et la Restauration nationale ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre JUHEL,
ancien chef des Camelots du roi,
membre du comité directeur de l'Action française,
secrétaire général de la Restauration nationale,

rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le 26 juillet 1980, à minuit.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 31 juillet, en la basilique Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, Paris (1er), à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Guy LÉVIS-MANO,
Jean Garamond
pour ses poèmes de captivité,
créateur des Editions G.L.M.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

(Le Monde du 29 juillet.)

— On nous prie d'annoncer la paisible entrée dans son repos, en sa quatre-vingt-unième année, de

Olga MONOD,
née Pickova,

survenue à Paris, le 26 juillet.

De la part de Théodore Monod, ses enfants et petits-enfants.

On se réunira le mercredi 30 juillet, à 16 h. 30, au cimetière de Châtillon-sous-Bagneux (92320), rue Pierre-Brossolette.

Le soir venu, Jésus leur dit : « Passons à l'autre rive... »

14, quai d'Orléans, 75004 Paris.

— Nous apprenons le décès du contre-amiral **Maurice PACAUD**, survenu le 27 juillet 1980, à Poitiers.

[Né le 8 janvier 1908 à Sommières-de-Clain (Vienne), Maurice Pacaud fut, après l'Ecole navale, observateur puis pilote d'aviation, et fit une grande partie de sa carrière dans l'aéronautique navale, dont il commanda la IIIe région en 1957-1958. Il prit alors le commandement du porte-avions « Bois-Belleau », puis fit partie de l'état-major particulier du président de la République de 1959 à 1961. En octobre 1962, il est promu contre-amiral et nommé inspecteur des réserves de la marine. En 1964, il commande les forces navales de l'océan Indien et la base de Diégo-Suarez, en République malgache, jusqu'à son passage dans le cadre de réserve en octobre 1965.]

— M. et Mme Denis Pérotin,
M. et Mme Robert Pérotin,
M. et Mme Ernest Bieri,
M. et Mme Bernard Pérotin,
M. et Mme Jean-Jacques Bieri,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès accidentel de

Blaise PÉROTIN,

survenu le 23 juillet 1980, dans sa huitième année.

Les obsèques ont été célébrées au Mesnil-sur-Estrée, dans l'intimité familiale.

11, villa Saint-Pierre,
94220 Charenton-le-Pont.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes

FRANCE :

Quinze jours	46 F
Trois semaines	60 F
Un mois	77 F
Un mois et demi	108 F
Deux mois	140 F
Deux mois et demi	171 F
Trois mois	202 F

ETRANGER (voie normale) :

Quinze jours	73 F
Trois semaines	100 F
Un mois	132 F
Un mois et demi	191 F
Deux mois	250 F
Deux mois et demi	309 F
Trois mois	367 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	90 F
Trois semaines	125 F
Un mois	165 F
Un mois et demi	241 F
Deux mois	316 F
Deux mois et demi	392 F
Trois mois	467 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant dix jours au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

— M. et Mme Alain PIERRET,
Anne et Hélène,
ont le très grand chagrin de faire part du décès subit de

Armelle,

survenu à Bormes-les-Mimosas, le 25 juillet, dans sa dix-septième année.

Ambassade de France à Belgrade.
26, rue du Commandant-Mouchotte
75014 Paris.

— M. et Mme Robert Schneeberg,
Et toute la famille,
annonce le décès de

Janine SCHNEEBERG,

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

8, rue de Levis, 75017 Paris.

— Aix-en-Provence, Barrais-Bussols.
Mme André Sol,
M. et Mme Meltzer et leurs enfants,
Le docteur et Mme Gouillon et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Sol et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles André SOL,
général de brigade (C.R.),
croix de guerre 1914-1918,
commandeur de la Légion d'honneur,

leur époux, père, grand-père, survenu le 20 juillet 1980, dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Aix-en-Provence.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Barrais-Bussols (Allier).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Ses parents, sa fille, son frère ont la douleur de faire part du décès de

Gaby SYLVIA,

survenu le 28 juillet 1980.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Lire page 11.)

Erratum

— Dans l'avis de décès de

Mme veuve Jacques BENMUSSA,
née Emilie Israël,

paru le 28 juillet 1980, il fallait lire : M. et Mme Edmond Benmussa.

Remerciements

— Marta Andras de March, profondément émue de tous les témoignages d'amitié reçus lors de la disparition de son mari,

Aimé de MARCH,

et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement, remercie du fond de son cœur tous les amis qui l'ont accompagnée dans sa peine.

— Mme Robert Salman,
M. et Mme Christian Salman,
Les collaborateurs de Publications-Elysées,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. Robert SALMAN,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

22, avenue de Suffren, 75015 Paris.
91, Champs-Elysées, 75008 Paris.

— M. Nathan Frenkel,
M. et Mme N. Pinhas,
M. et Mme Harry Frenkel,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Nathan FRENKEL,
née Rosa Reis,

adressent leurs sincères remerciements.

— Les familles Gabut, Bruant, Chavaneau, Houe, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur douleur lors du décès de

Mlle Odile SABATIER.

Anniversaires

— Le 10 août, il y aura trois mois que disparaissait, à l'âge de soixante-dix ans, en son domicile à Paris,

François MORIN-FORESTIER.

[Ancien élève de l'X (promotion 1930), engagé dès 1940 dans la Résistance active, François Morin-Forestier dut passer en zone Sud en février 1942, et devint chef d'état-major national de l'armée secrète du mouvement Combat. Arrêté, il s'évada en mai 1943 et fut envoyé à Londres, où, à partir d'octobre, il assuma les fonctions de chef de la délégation permanente de la Résistance.]

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Façons d'informer

Depuis le début de l'été, peut-être l'aurez-vous remarqué, les caractéristiques et les tendances, je dirais, si j'osais, politiques, de nos journaux télévisés de 13 heures et de 20 heures, se sont encore accentuées. Il suffit de peu de choses, notez, un ton, un sujet, une simple allusion parfois, pour en donner l'impression. Ainsi, la deuxième chaîne a-t-elle paru plus soucieuse que jamais de préserver et sa liberté d'expression et ses distances à l'égard de l'Elysée. En voici quelques preuves piquées au hasard de la fourchette la semaine dernière.

Le fait de prononcer le nom de Mme Giscard d'Estaing deux mercredis de suite au soir de la parution du Canard enchaîné lançant, puis relançant, l'« affaire » des actions Elf - Rhône-Poulenc. La véhémente déclaration d'un membre du syndicat de la police au lendemain des attentats contre Chapour Bakhtiar et Salah Bitar : il parlait des salles d'armes installées dans les sous-sols de certaines ambassades pour permettre à des « diplomates tueurs » de s'entraîner à la chasse à l'homme, et accusait carrément le gouvernement d'irresponsabilité dans la façon d'utiliser les forces de l'ordre, inutilement employées à des surveillances de pure complaisance.

En marge des Jeux olympiques, retransmis sur les deux chaînes, sans aucun commentaire autre que strictement sportif, il n'y a pas un dissident transfuge d'Union soviétique qui ne passe immédiatement à l'écran d'Antenne 2. Ainsi avons-nous vu presque coup sur coup M. Vladimir Borissov éclater en sanglots en nous expliquant que sa femme avait été victime, à ses yeux, d'un assassinat maquillé en accident de la route par le K.G.B., M. Leonid Pliouchtch retrouver sa famille à Paris, et M. Edouard Lozanski écouter dans nos studios une interview de son épouse restée en Russie contre son gré. La chaleur aussi et la générosité avec lesquelles Patrick Poivre d'Arvor a présenté un simple fait divers, l'histoire des handicapés mentaux expulsés d'une piscine municipale. Et puis la façon de résumer l'affaire de Broglie avant d'interroger, sans aucune complaisance, M. Michel Poniatowski.

Le week-end ne se distingue guère

Tout cela contrastait assez vivement avec le style nettement plus officiel de la première chaîne. Sur ce dernier point, en particulier. Là, en l'absence de Roger Gicquel — il prend de longues vacances apparemment, — l'ancien ministre de l'intérieur a pu exposer interminablement son point de vue devant un interlocuteur chargé, en lui envoyant la réplique, de jouer les augustes de soirée. Cette attention déférente et polie réservée à nos politiciens, les journalistes de TF 1 se vantent de la laisser au fond d'un placard quand ils bouclent leur valise pour aller chez les Khmers rouges s'entretenir d'une façon hardiment agressive avec le successeur de Pol Pot.

Quand je dis nos politiciens, attention, pas tous ! Ainsi M. Chirac est-il pratiquement interdit d'antenne partout, et depuis longtemps. Il peut faire toutes les déclarations qu'il voudra, personne ne songera à lui demander de venir nous les répéter de visu. On se contentera, dans le meilleur des cas, de les résumer brièvement à notre intention.

M. Georges Marchais, en revanche, passe sans arrêt. Allié objectif du candidat probable de l'U.D.F. à la présidence de la République dans l'opinion de beaucoup, il est là presque aussi souvent que le chef de l'Etat. On l'a vu pendant le Tour de France. On l'a revu, seul homme politique français présent à Moscou, harponné samedi soir par l'équipe d'Antenne 2 puis invité spécial de TF 1 lundi à 13 heures. Il a eu ici et là une formule identique et malheureuse en osant prétendre que la bourgeoisie aime la jeunesse « saignante », la jeunesse qu'elle envoie se faire tuer dans des confrontations et des guerres pour défendre ses privilèges de classe, alors que « nous » — sous-entendez les communistes, — on aime la jeunesse qui aime vivre, apprendre et travailler, etc. Ceux qui vont au casse-pipe en Afghanistan sont russes que l'on sache. Et l'on ne voit pas très bien dans quel conflit les jeunes Européens risquent aujourd'hui de perdre la vie.

Enfin, la mort du chah a sauvé les journaux du dimanche de la pauvreté et de la brièveté qui les caractérisent. Médiocrité tout à fait inadmissible pendant les vacances.

Pour ceux qui regardent la télévision, le week-end ne se distingue guère, en effet, du reste de la semaine.

CLAUDE SARRAUTE.

Mardi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h Jeux olympiques d'été à Moscou.
Boxe (quarts de finale), haltérophilie (finale 110 kilos).
20 h Journal.
20 h 30 Série : Mathias Sandorf.
Réalisation Jean-Pierre Decourt, avec I. Bujtor, J. Speidel, C. Giraud, M. Peltach.
21 h 20 Documentaire : Les Français du bout du monde.
Un Français au Mexique.
Goulven Elie, un Breton de Saint-Brieuc, est parti, à seize ans, en Afrique. Il est aujourd'hui professeur au lycée franco-mexicain de Mexico en même temps qu'il enseigne le yoga.
22 h 5 Musiciens du soir.
Avec l'Ensemble Rubans et les musiciens de Provence.
22 h 35 Jeux olympiques d'été à Moscou.
Résumé filmé de la journée.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h Récré A 2.
Le fantôme de l'espace ; Mlle Rose et Charlemagne ; La panthère rose ; Satanas et Diabolo.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Variétés : Maman, si tu me voyais.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Du feu dans le ciel ».
Téléfilm de J. Jameson ; réal. F. Cailiaud. Avec R. Crenna, E. Ashley, D. Dukes...
Une catastrophe sans précédent menace l'Arizona : une comète se dirige vers la Terre. Le gouvernement américain ordonne de garder l'information secrète afin d'éviter la panique.
22 h Débat : Les dangers venus de l'espace.
Avec MM. G. Israël, physicien au C.N.R.S. ; J. Audouze, directeur de l'Institut d'astrophysique au C.N.R.S. ; A. Vidal-Madjar, maître de recherches au C.N.R.S. ; P. Lena, astrophysicien ; J. Delumeau, professeur au Collège de France ; D. Malaise, de l'université de Liège.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Le lac aux perches : la chaîne alimentaire ; Les couleurs du temps de l'été.
20 h Les Jeux.
20 h 30 Cinéma pour tous : « la Brigade des cow-boys ».
Film américain de W. Hale (1968), avec J. Caan, M. Sarrazin, B. Scott, D. Stroud, P. Petersen, M. Burns, M. Vincent, H. Ford. (Rediffusion.)
En 1862, sept jeunes gens de Dallas, brûlant d'un enthousiasme naïf, partent rejoindre les forces sudistes pour lutter de leur côté. Leur idéalisme est mis à rude épreuve. Un film sur la guerre de Sécession où dominent l'amertume et le désenchantement. Attachant, malgré certaines faiblesses de la mise en scène.
22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Du côté de O'Henry : L'amour et la servitude.
19 h. 30, Sciences : Sauver l'esprit et les plantes des jardins anciens.
20 h., Dialogues avec... J.-L. Barrault et M. Marceau . L'art du mime.
21 h. 15, Musiques de notre temps.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., Un grand soleil chargé d'amour (suite) : « le Tombereau de Couperin » (Ravel), par l'Orchestre du Concertgebow d'Amsterdam, dir. B. Haitink, « A la manière de Ravel » (Casella), par Lia de Barberiis, piano.
18 h., Festival de Bayreuth 1980 (en direct) : « la Walkyrie », la Tétralogie (R. Wagner), par l'Orchestre du Festival, dir. P. Boulez, avec P. Hofmann, M. Salminen, D.-M Intyre, J. Altmeyer, G Jones, H. Schwarz, C. Reppel, K. Middleton (Acte II); à 20 h. 25 : Acte III.
22 h., Les Nuits d'été. Le nouvel instrument : le nouveau piano ; œuvres de Schönberg, Bartok, Stravinski, Chostakovitch, Messiaen, Cage, Xenakis et Stockhausen ; 23 h., Evocation des grandes villes d'Europe : Glasgow.

Mercredi 30 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Jeune pratique.
Le reggae.
12 h 30 Jeu : Avis de recherche.
13 h Journal.
13 h 30 Série : Les héritiers.
15 h Le petit prince orphelin.
Le vieux capitaine des guêpes.
16 h 25 Croque vacances.
Dessin animé ; 16 h. 30, Bricolage : un boomerang (et à 16 h. 44) ; 16 h. 35, Isidore le lapin ; 16 h. 38, Infos-magazine ; 16 h. 40, Variétés ; 16 h. 47, Momo et Ursule.
17 h Documentaire : Lettres d'un bout du monde.
Voyage au Japon. Par J.-E. Jeannesson.
Troisième émission : une honorable partie de « go ». Comment le Japon est devenu une des plus grandes puissances économiques.
18 h Jeux olympiques d'été à Moscou.
Epreuves du saut à la perche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Caméra au poing.
Sur des terres secrètes.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Les incorrigibles.
Réalisation A. Isker, avec P. Tirmont, G Segal, E. Marconi, A. Medina, G. Catland...
21 h 30 Cela s'appelait l'Empire.
Série de sept émissions de Michel Droit. La France africaine.
L'histoire de la colonisation, depuis le traité de Paris, en 1763, jusqu'à la constitution des deux grands ensembles : Afrique-Occidentale française et Afrique-Equatoriale française.
22 h 30 Jeux olympiques d'été à Moscou.
Basket, finale dames, finale messieurs.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Ah, quelle famille !
L'ami de la famille.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
Chansons et sourires.
15 h 5 Feuilleton : Switch.
La vengeance.
15 h 55 Sports : Jeux olympiques.
Athlétisme, en direct de Moscou.
20 h Journal.
20 h 30 Téléfilm : Au feu le préfet.
De P. Miquel et A. Boudet.
Enfui du collège des jésuites de la Flèche, en 1646, l'élève Jean-François du Gourray conduira une véritable émeute.
22 h 5 Document : Hollywood California.
L'humour de William Klein pour décrire un Hollywood qui n'est plus ce qu'il était.
23 h 5 Sports : Jeux olympiques.
Résumé de la journée.
23 h 50 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Le lac aux perches : la progéniture des perches ; Carroyage.
20 h Les Jeux.
20 h 30 Cinéma : « la Guerre des bootleggers ».
Film américain de R. Quine (1970), avec P. McGoohan, A. Alda, R. Widmark, M. Johnson, W. Geer, J. Williams, S. Zeenor.
A l'époque de la prohibition, un agent fédéral s'assure le concours d'une fripouille et d'un tueur pour s'emparer de 600 litres de whisky distillé clandestinement par un jeune agriculteur.
La mode rétro dans un film d'action réalisé avec brio et qui fait apparaître une critique superficielle des spéculateurs et des trafiquants.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Réveil en d'autres lieux.
8 h., *Les chemins de la connaissance* : Histoire de l'action de l'homme dans son environnement (Méthode de datation) ; à 8 h. 32, Migrations en Auvergne et en Limousin au dix-neuvième siècle : La colonie auvergnate de Paris.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie.
11 h. 2, La notion d'organisation en musique : L'organisation tonale (et à 17 h. 32).
12 h. 5, Agora : La revue « H Histoire », avec L. Theis.
12 h. 45, Panorama : Le Liban (première partie).
13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h., Sons : Chemins de fer (en Transcam d'Edéa).
14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Homme au gerfaut », de P. Savatier.
14 h. 47, L'Ecole des parents et des éducateurs : Parler d'argent devant et avec les enfants.
15 h. 2, Point d'interrogation : Vie et mort des civilisations (l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie).
16 h., Contact.
16 h. 10, Les travaux et les jours... d'un régisseur et jardinier.
16 h. 50, Actualité : Les mises en pages de journaux (la part de création).
18 h. 30, Du côté de O'Henry : Les lignes de la main.
19 h. 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h. Festival d'Avignon : « Ecouter mourir ». Livret et musique : Nguyen Thien Dao. Mise en scène : J.-L. Martinoty.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

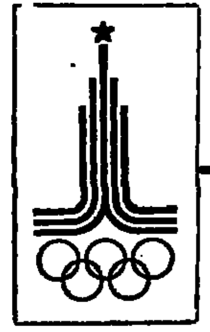
FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, La Musique aux champs : œuvres de Rossini, Chabrier, Massenet et J. Strauss ; 7 h. 30, Intégrale de l'œuvre pour orgue de Buxtehude.
8 h., Un grand soleil chargé d'amour : Antonio Vivaldi ; 8 h. 35, Kiosque-matin ; 9 h. 30, Le délire des doigts : Liszt.
10 h. 15, Un grand soleil chargé d'amour (suite) : « Concerto pour basson et cordes en si bémol majeur » (Vivaldi), « Concerto pour hautbois » (Marcello) ; 11 h. 15, Vivaldi et nous.
11 h. 40, Concert de musique sacrée : « Davidde penitente », cantate pour trois voix solistes, chœur et orchestre (Mozart), « Concerto pour piccolo et orchestre » et « O qui coeli », motet (Vivaldi), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. P. Bellugi ; 13 h. 5, Jazz vivant estival (Williams, Olivier, Smith, Ellington, Trumbauer, E. Blake).
14 h., Un grand soleil chargé d'amour (suite) : Œuvres de Beethoven, Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan ; (L. Dallapiccola), avec E. Soederstroem et le Groupe instrumental, dir. F. Praunsitz ; 17 h. 30, Vivaldi et nous.
17 h. 50, *Concert (Festival d'Aix-en-Provence 1978)* : « Jam sols clarior », motet, « Salve Regina » (Scarlatti), « Gloria en ré majeur pour soli, chœur et orchestre » (Vivaldi), par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. R. Leppard, et les chœurs Elisabeth Brasseur, dir. C. Brilli ; 19 h. 5, Kiosque-soir.
20 h. 30, Festival Estival de Paris (en direct de l'église Saint-Merri à Paris) ; « Ouverture dans le style italien », « Symphonie n° 3 en ré majeur » (Schubert), « Concerto pour flûte et orchestre en sol majeur » (Mozart), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Akoka, avec Ch. Larde, flûte.
23 h., Les Nuits d'été : Dublin. Itinéraire d'un compositeur irlandais, John Field.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 30 JUILLET

— Une interview du *colonel Mouammar Kadhafi*, chef d'Etat lybien — enregistrée le 28 juillet, — est diffusée au journal de FR 3, à 22 heures.



Les J.O. de Moscou

Un pari gagné

De notre correspondant

Moscou. — Les Soviétiques sont en train de gagner un premier pari : l'organisation des Jeux de la XXIIe olympiade est irréprochable. La machine tourne parfaitement, sans incident notable, mises à part les contestations autour de certains concours et les multiples petits problèmes d'intendance qui peuvent surgir quand des milliers d'athlètes s'affrontent dans des dizaines de disciplines.

Le pari n'était pas gagné d'avance. C'est la première fois que l'U.R.S.S. prend en charge une manifestation internationale aussi importante. Jamais il n'y avait eu à *Moscou* autant de journalistes étrangers en même temps. L'effectif ne dépassait pas quelques centaines au dernier congrès du parti ou aux Spartakiades, alors qu'il s'élève maintenant à cinq mille trois cents venus de quatre-vingt-un pays. En temps ordinaire, l'efficacité de l'hôtellerie, des transports urbains, la rapidité de l'information ne sont pas les caractéristiques principales de Moscou. Or, pour les Jeux, les Soviétiques ont réussi à loger, nourrir, informer, transporter et même, avec un succès inégal, distraire leurs hôtes dans d'excellentes conditions.

Tout le monde paraît content : les athlètes, les arbitres, les journalistes, les responsables du C.I.O. L'effort consenti est gigantesque, et, dans aucun autre pays peut-être, il n'aurait été possible de mobiliser, pour une manifestation sportive, autant de main-d'œuvre bénévole. Dans les tribunes de presse des arènes olympiques, les collaborateurs de toute sorte du comité d'organisation sont souvent plus *nombreux* que les journalistes, même si l'on ne tient pas compte du service de sécurité.

L'horaire des compétitions est respecté avec une *exactitude* d'horloge. Les concours se succèdent avec rapidité et précision. D'immenses tableaux lumineux donnent au public une information instantanée. Les journalistes qui disposent de téléviseurs de contrôle reçoivent les résultats écrits quelques minutes après la fin d'une épreuve. Les communications téléphoniques avec les pays étrangers, notamment européens, sont établies en un temps record. Seule la dispersion des « *objectifs* » olympiques, due à la volonté des Soviétiques de doter chaque quartier de Moscou de nouvelles installations sportives, provoque une grande perte de de temps.

Dans les hôtels, le personnel est aimable, efficace, relativement *rapide* et compétent. Il ne semble plus importuné par les clients, mais, au contraire, être là pour leur rendre service. Cette gentillesse souriante n'ayant rien de forcé, on en vient à se demander si, en dehors des Jeux, les vendeuses, les serveurs, les divers préposés à un quelconque guichet, ne font pas plus d'efforts sur eux-mêmes pour se montrer revêches qu'aujourd'hui pour être aimables. On se prend à rêver que cette nouvelle conception des relations sociales survivra à la XXIIe olympiade.

Pourtant, le caractère largement artificiel de la vie actuelle à Moscou saute partout aux yeux. Les hôtes des Jeux olympiques se meuvent dans une cage dorée qui n'a pas grand rapport avec la réalité quotidienne. Les petits buffets de l'hôtel Rossia, réservé aux journalistes de la presse écrite, sont très fréquentés. Ils sont, en effet, très garnis en fruits, tomates, saucisses, yaourts finlandais, etc. Les représentants de la presse y sont souvent en minorité. La clientèle la plus assidue est composée du personnel et des policiers de l'hôtel, qui profitent d'une aubaine inattendue pour faire leurs achats. On ne *vit pas tous les jours dans* une oasis.

DANIEL VERNET.

Vivre pour une médaille

De notre envoyé spécial

Moscou. — Pascal Jolyot a cueilli sur l'herbe olympique une toison d'or (par équipe) et une d'argent (individuelle), parce qu'il *rêvait de faire comme d'Artagnan* quand, tout jeune, il regardait des feuilletons de cape et d'épée à la télévision. Daley Thompson rêvait peut-être d'accomplir comme Hercule « *dix travaux fabuleux* ». L'athlétisme devait donc être son Olympe avec son épreuve reine, le décathlon.

Enfant pauvre, né d'un père nigérian et d'une mère écossaise, il coula une enfance pauvre à Notting-Hall, banlieue pauvre de Londres. Thompson, Tarzan noir, qui arbore une moustache conquérante, eut un modèle : Bob Mathias, autre Britannique, qui fut le seul décathlonien à être deux fois champion olympique en 1948 et 1952. A Moscou, Thompson a fait la moitié du chemin qui le *sépare* de son exemple : dimanche 27 juillet on lui a passé au cou une médaille d'or

Certes, ce décathlon olympique ne s'est pas terminé sur une note dramatique comme à Montréal, où le coude-à-coude sur 1 500 mètres du Soviétique Avilov et de l'Américain Jenner avait été le point d'orgue de deux journées de lutte couronnées par un record du monde (8 617 points). Avec beaucoup de roublardise, Thompson courut l'épreuve de demi-fond à son rythme, sans chercher à s'accrocher aux deux Soviétiques Kutsenko et Zhelanov. Il savait d'expérience que les jambes peuvent être tétanisées dans cet ultime travail.

En fait, Thmopson aborda la deuxième journée en comptable prudent. La veille, entre 10 heures du matin et 8 heures du soir, il avait réussi à propulser ses 185 centimètres pour 83 kilos de muscles en 10 sec. 62/100 sur 100 mètres, à 8 mètres en longueur, à 2,08 mètres en hauteur, en 48 sec. 1/100 sur 400 mètres, tout en lançant entre-temps le poids à 15 m. 18. Il avait ainsi accumulé, grâce aux vertus de la table de conversion, un capital de 4 542 points, c'est-à-dire la plus forte moyenne jamais obtenue par un décathlonien après les cinq premières épreuves. Par rapport à son décathlon-record de Gotzis (Autriche), où il améliora de 5 points le record de Jenner, il avait sauté 28 centimètres de plus en longueur, lancé le poids 62 centimètres plus loin et couru le 400 mètres trois centièmes de seconde plus vite.

Il aborda donc la deuxième journée comme un avare sur sa cassette. Foin du record, tout pour l'or. Thompson est un athlète du type « coureur-sauteur » qui n'affectionne pas particulièrement les lancers, déterminants le second jour. Au disque et au javelot, il reste très en deçà des jets de Jenner et de Kratschmer, l'*Allemand* de l'Ouest, qui avait porté à son tour le meilleur total mondial à 8 649 points. Grâce au soutien financier d'une firme britannique qui l'a pris en charge, Thompson a fait plusieurs stages dans l'université américaine de San-Diego pour combler ses lacunes. L'extrême prudence qu'il afficha dimanche, en raison de mauvaises conditions atmosphériques, l'empêcha néanmoins d'améliorer un record qui est évidemment à sa portée — son total idéal est de l'ordre de 8 850 points, — mais ainsi il put résister aux assauts des Soviétiques. Lancés dans une furieuse poursuite, ceux-ci commirent tour à tour des erreurs. Kachanov devait notamment abandonner après le lancer du javelot. Bref, en trottinant son 1 500 mètres en 4 minutes 30 secondes 9/10, sans prêter attention aux sifflets du public, il faisait comme une pied de nez à ces deux rivaux soviétiques qui couraient pour des prunes... d'argent et de bronze.

Vingt-deux ans. De l'or pour 8 495 points dans sa besace. Il pouvait dire : « *Je suis comme Bruce Jenner ; je ne sors jamais, je bois, je mange et je dors en fonction du décathlon. Je ne vis que pour lui.* » — A. G.

LES ATHLÈTES AMÉRICAINS SONT « FRUSTRÉS »

Washington (*A.F.P.*). — Réunies à Washington, le lundi 28 juillet pour y être honorées par le Congrès américain, les équipes olympique des États-Unis ont une nouvelle fois réagi à la décision de boycotter les Jeux olympiques. Les athlètes et le président de leur fédération ont publié un communiqué affirmant qu'ils étaient « *honorés et fiers d'être reconnus par le peuple américain et de recevoir la médaille du Congrès* ». Ils déplorent « *l'agression ouverte d'une nation contre une autre* », mais ils se demandent « *si le boycottage des Jeux est le meilleur moyen d'aider la cause de la paix dans le monde* ».

« *Notre présence à Washington,* ajoute le communiqué, *ne doit être interprétée ni comme un soutien à la politique de ce gouvernement ni comme un soutien à un candidat* » (à la présidence des États-Unis). Ils regrettent cependant de ne pas avoir été interrogés à propos de la décision du gouvernement : « *Nous sommes frustrés d'avoir été ignorés lors de la prise de décisions qui ont entraîné notre absence des Jeux.* » Ils craignent que l'effet de ce boycottage « *ait des retombées qui affectent plus que l'équipe olympique 1980. Nous devons aussi nous souvenir de tous ces jeunes Américains qui espéraient devenir sélectionnés olympiques et en sont réduits à se demander s'il y aura d'autres Jeux olympiques* ».

LE DRAPEAU AMÉRICAIN SERA HISSÉ A MOSCOU

Moscou (A.F.P.). — Le drapeau des États-Unis flottera à Moscou le 3 août, à la fin de la cérémonie de clôture des J.O., en dépit de l'opposition du gouvernement américain, indiquait-on le 23 juillet au C.I.O.

« Le C.I.O. est décidé à appliquer ses règles protocolaires. Il n'est pas question que nous cédions », a déclaré un membre de la commission exécutive du C.I.O.

Les autorités soviétiques seraient intervenues, indique-t-on de même source, pour éviter de créer un incident diplomatique, mais le C.I.O. est déterminé à ne pas céder. L'olympiade (période de quatre ans) débutera avec l'extinction de la flamme le 3 août, précise le règlement, et c'est alors que doivent être levées les couleurs du pays organisateur des prochains Jeux, en même temps que doit être joué l'hymne du même pays.

ATHLÉTISME

Dombrowski et Mennea, malgré le public

De notre envoyé spécial

Moscou. — Les acteurs savent que, quel que soit leur talent, il y a de mauvais publics qui rendront vains tous leurs efforts. Lundi 28 juillet, les athlètes-acteurs qui se produisirent pour le cinquième acte du drame olympique, avant l'entracte de ce mardi, avaient du talent.

Emotion et performances sur la trame décousue des concours. Le grand Juantorena, double champion de Montréal, pour la gloire de l'oncle Fidel, a sué sang et eau pour gagner une place dans la finale du 400 mètres. Et moins de vingt-quatre heures après avoir couru un 10 000 mètres en or, Yifter, cet Éthiopien hors d'âge, comme on dit pour le cognac vieilli en fût de chêne plusieurs décennies, s'est payé le luxe de régler le peloton d'une série du 5 000 mètres où tentèrent de s'accrocher à sa foulée dévastatrice Treacy, Rose et Fedotkin, le Finlandais Viren ayant préféré s'abstenir de prendre le *départ*. En demi-finale du 100 mètres haies, la Hongroise Xenia Siska a culbuté en franchissant le septième obstacle comme un lapin tiré le jour de l'ouverture de la chasse, puis elle a fui les caméras qui tentaient de surprendre ses larmes de douleur et de dépit.

Bref, la tragi-comédie athlétique était bel et bien réussie. Pourtant cela n'a pas empêché le public moscovite de siffler de nombreuses fois. Par bêtise ou par méchanceté, pour troubler la concentration *d'un* concurrent qui aurait pu être dangereux pour un des siens. Ici et là, on avait déjà remarquer cette propension à n'apprécier une performance que si elle était réalisée par un champion soviétique (les médailles d'or russes gagnées sur d'autres stades sont systématiquement annoncées dans un tonnerre d'applaudissements). Hier, les quolibets lancés à l'Allemand de l'Est, Wolfang Schmidt furent presque indécents.

Discobole parfait, recordman du monde de la spécialité, il occupait, avant son dernier essai, la troisième place du concours. Il pouvait donc menacer le Soviétique Victor Rashchupkin, qui était en tête. Le dernier jet de celui-ci avait été compté nul. Schmidt était en mesure de le battre, d'autant qu'il est normalement capable de dépasser les 67 mètres. Toutefois, le disque est un exercice acrobatique où le lanceur effectue plusieurs voltes sur un cercle de béton lisse dont il ne doit pas sortir. C'est dire qu'une certaine concentration est nécessaire. Elle ne fut pas accordée à Schmidt qui dut lancer dans un brouhaha indescriptible et qui sortit de la limite imposée. Son essai nul, la médaille d'or de Rashchupkin était sauvée, mais pas la troisième place de Schmidt : le Cubain Luis Delis, qui ne fut pas gêné, ne paraissant pas être un outsider dangereux, améliora de près d'un mètre son meilleur jet, au sixième essai, et s'adjugea la médaille de bronze.

Ce genre d'incident n'aurait pas d'importance s'il ne se reproduisait pas trop systématiquement : heureusement qu'il y a des acteurs qui savent remettre en place un public trop odieux. Lundi, ce fut l'Italien Pietro Mennea. Méconnaissable, inexistant dans le 100 mètres, gagné par l'Écossais Wells, le champion d'Europe, qui s'était remis d'un méchant lumbago, avait juré de prendre sa revanche sur 200 mètres, distance dont il détient le record du monde depuis l'an dernier.

Comme la vengeance est un plat qui se mange froid, il laissa l'Écossais produire son effort dans le virage et attaquer la ligne droite avec 2 ou 3 mètres d'avance. Ceux-ci se révélèrent pourtant insuffisants. Ayant à son tour Wells en point de mire, l'Italien entama une remontée inexorable qui lui assura 2/100 d'avance sur le fil, en dépit d'un cassé de buste impeccable de l'Écossais. A la foule qui se désintéressait instantanément de l'événement — aucun Soviétique ne participait à cette finale — le nouveau champion olympique fit un pied de nez.

La stricte application du règlement olympique avait jusque-là permis aux services protocolaires d'empêcher les athlètes vainqueurs d'effectuer un tour d'honneur, comme les plus populaires ont l'habitude de le faire. Mennea ne voulait pas en priver les quelques supporteurs italiens dispersés dans les gradins, qui agitaient des drapeaux vert, blanc et rouge comme des naufragés au milieu de l'océan, ni les dizaines de *paparazzi* en quête de photos sensationnelles. Sur sa lancée, il ne s'engouffra donc pas dans le tunnel de dégagement au bout de la ligne d'arrivée, mais partit faire un tour supplémentaire, bientôt encadré par une meute de photographes qui lui firent une garde prétorienne. Il salua longuement chaque groupe de supporters italiens, puis, un index pointé vers le ciel, dans cette attitude à la fois irritante et enfantine qui veut dire « *Mennea a gagné* », il trottina vers les vestiaires, narguant le public surpris d'une telle audace.

Le seul champion « étranger » qui trouva grâce aux yeux de la foule, lundi, fut l'Allemand de l'Est Lutz Dombrowski. C'était bien le moins qu'elle pouvait faire. Cet étudiant en éducation physique de vingt et un ans a sauté 8,54 mètres en longueur, c'est-à-dire la deuxième meilleure performance de tous les temps depuis le bond miraculeux de Bob Beamon à Mexico (8,90 mètres). Du même coup, Dombrowski avait aussi fait mieux que le sauteur américain Myrricks, qui avait réalisé 8,52 mètres lors de la Coupe du monde d'athlétisme, en août 1979, battant l'Allemand de l'Est d'une poignée de centimètres. Athlète puissant (1,87 mètres pour 87 kilos), il a un style dépouillé à l'extrême : une course d'élan de dix-huit foulées, un appel sur le pied gauche, un simple ciseau des jambes, puis un regroupement parfait de tous les membres avant de toucher le sable. Sa technique et la rapidité de sa course d'élan lui donnent une régularité jamais égalée au-delà de 8 mètres. En cinq sauts, lundi (il n'a pas fait son troisième essai), il obtint une moyenne de 8,31 m., autrement dit une distance record pour de nombreux sauteurs. Deuxième du concours, son compatriote Franck Paschek n'a au reste réussi que 8,21 m. à son meilleur essai. Devant un tel exploit, le public du stade Lénine était bien forcé de s'incliner. Ce qu'il fit pour une fois sans mauvaise grâce.

ALAIN GIRAUDO.

A LA TÉLÉVISION

MARDI 29 JUILLET

- Boxe (en différé) : de 18 h. à 19 h. (TF 1).
- Haltérophilie (en direct) : de 19 h. à 20 h. (TF 1).
- Résumé de la journée : de 22 h. 35 à 23 h. 35 (TF 1).

MERCREDI 30 JUILLET

- Athlétisme et saut à la perche (en direct) : de 15 h. 55 à 20 h. (A 2).
- Saut à la perche et résumé de la journée : de 18 h. à 19 h. 20 (TF 1).
- Basket, finales hommes et dames (en direct) : de 22 h. 30 à 23 h. 30 (TF 1).
- Résumé de la journée : de 22 h. 5 à 23 h. 50 (A 2).

Les résultats

Athlétisme

400 MÈTRES DAMES

Finale. — 1. Marita Koch (R.D.A.), 48 sec. 88 ; 2. Jarmila Kratochvilova (Tchéc.), 49 sec. 46 ; 3. Christina Lathan (R.D.A.), 49 sec. 66 ; 4. I. Nazarova (U.R.S.S.), 50 sec. 7 ; 5. N. Zyuskova (U.R.S.S.), 50 sec. 17 ; 6. G. Lowe (R.D.A.), 51 sec. 33 ; 7. P. Haggman (Finl.), 51 sec. 35 ; 8. L. MacDonald (G.-B.), 52 sec. 40.

100 MÈTRES HAIES DAMES

Finale. — 1. Vera Komisova (U.R.S.S.), 12 sec. 56 (nouveau record olympique) ; 2. Johanna Klier (R.D.A.), 12 sec. 63 ; 3. Lucina Langer (Pol.), 12 sec. 65 ; 4. K. Claus (R.D.A.), 12 sec. 66 ; 5. G. Rabsztyn (Pol.), 12 sec. 74 ; 6. I. Litovchenko (U.R.S.S.), 12 sec. 84 ; 7. B. Gartz (R.D.A.), 12 sec. 93 ; 8. Z. Bielczyk (Pol.), 13 sec. 8.

● Les Françaises Laurence Elloy (13 sec. 33) et Laurence Lebeau-Monclar (13 sec. 54) ont été éliminées en demi-finale.

200 MÈTRES MESSIEURS

Finale. — 1. Pietro Mennea (It.), 20 sec. 19 ; 2. Allan Wells (G.-B.), 20 sec. 21 ; 3. Donald Quarrie (Jam.), 20 sec. 29 ; 4. S. Leonard (Cuba), 20 sec. 30 ; 5. B. Hoff (R.D.A.), 20 sec. 50 ; 6. L. Dunecki (Pol.), 20 sec. 68 ; 7. M. Woronin (Pol.), 20 sec. 81 ; 8. O. Lara (Cuba), 21 sec. 19.

● Le *Français* Joseph Arame (21 sec. 5) a été éliminé en demi-finale.

SAUT EN LONGUEUR MESSIEURS

Finale. — 1. Lutz Dombrowski (R.D.A.), 8,54 m (nouveau record d'Europe ; ancien record : 8,45 m par lui-même et par le Yougoslave N. Stekic) ; 2. *Frank Paschek* (R.D.A.), 8,21 m ; 3. Valery Podluzny (U.R.S.S.), 8,18 m ; 4. L. Szalma (Hong.), 8,13 m ; 5. S. Jaskulka (Pol.), 8,13 m ; 6. *V. Belsky* (U.R.S.S.), 8,10 m ; 7. A. Corgos (Esp.), 8,09 m ; 8. Y. Yanev (Bulg.), 8,02 m ; (...) 10. Ph. Deroche (Fr.), 7,77 m.

DISQUES MESSIEURS

1. Viktor Rachupkin (U.R.S.S.), 66,64 mètres ; 2. Imrich Bugar (Tch.), 66,38 m. ; 3. Luis Delis (Cuba), 66,32 m. ; 4. W. Schmidt (R.D.A.), 65,64 m. ; 5. Y. Dumchev (U.R.S.S.), 65,58 m. ; 6. I. Douguinets (U.R.S.S.), 64,04 m. ; 7. E. Vladimirov (Bulg.), 63,18 m. ; 8. V. Velev (Bulg.), 63,04 m.

● Les Français Jean-Michel Bellot (5,40 m.), Thierry Vigneron (5,40 m.) et Philippe Houvion (5,35 m.) se sont qualifiés pour la finale du saut à la perche qui aura lieu mercredi 30 juillet.

● Le Français Didier *Dubois* (46 sec. 72) a été éliminé en demi-finale du 400 mètres.

● Sur 200 mètres, les Françaises Raymonde Naigre (23 sec. 10) et Chantal Rega (23 sec. 29) se sont qualifiées pour les demi-finales.

Aviron

ÉPREUVES FÉMININES

Skiff. — 1. Sanda Toma (Roum.), 3 min. 40 sec. 68 ; 2. Antonina Makhina (U.R.S.S.), 3 min. 41 sec. 65 ; 3. Martina Schroter (R.D.A.), 3 min. 43 sec. 54, etc.

Deux sans barreur. — 1. R.D.A. (Klier, Steindorf), 3 min. 30 sec. 49 ; 2. Pologne (Dluzewska, Koscianska), 3 min. 30 sec. 95 ; 3. Bulgarie (Barboulova, Kubatova), 3 min. 32 sec. 39, etc.

Deux de couple. — 1. U.R.S.S. (Khloptseva, Popova), 3 min. 16 sec. 27 ; 2. R.D.A. (Linse, Westphal), 3 min. 17 sec. 63 ; 3. Roumanie (Homeghi, Racilla), 3 min. 18 sec. 91, etc.

Quatre avec barreur. — 1. R.D.A. (Frohlich, Kapheim, Noack, Saalfeld, Wenzel), 3 min. 19 sec. 27 ; 2. Bulgarie (Ghurova, Modeva, Todorova, Velinova, Filipova), 3 min. 20 sec. 75 ; 3. U.R.S.S. (Fadeyeva, Semyonova, Sovetnikova, Studneva, Cheremisina), 3 min. 20 sec. 82, etc.

Quatre de couple avec barreur. — 1. R.D.A. (Medefindt, Ploch, Reinhardt, Zobelt, Buhr), 3 min. 15 sec. 32 ; 2. U.R.S.S. (Lyubimova, Matievskaya, Pavlenko, Pustovit, Kazak), 3 min. 15 sec. 73 ; 3. Bulgarie (Bakova, Bontcheva, Nakova, Serberzova, Gheorghieva), 3 min. 16 sec. 10.

Huit. — 1. R.D.A. (Boesler, Kopke, Kuhn, Metze, Neisser, Richter, Sandig, Schutz, Wilke), 3 min. 3 sec. 32 ; 2. U.R.S.S. (Pasyun, Pivovarova, Preobrazhenskaya, Prinshchepa, Stetsenko, Tereshina, Umanets, Zhulina, Frolova), 3 min. 4 sec. 29 ; 3. Roumanie (Aposteanu, Bondar, Bucur, Constantinescu, Iliuta, Prinсu, Puscatu, Zagoni, Dobritoiu), 3 min. 5 sec. 63.

Cyclisme

ÉPREUVE SUR ROUTE

Classement. — 1. Sergei Soukhoroutchenkov (U.R.S.S.), les 189 kilomètres en 4 h. 48 min. 28 sec. (moyenne 39,519 km.-h.) ; 2. Czeslaw Lang (Pol.), à 2 min. 58 sec. ; 3. Yuri Barinov (U.R.S.S.), même temps ; (...) 8. Ch. Faure (Fr.), à 8 min. 26 sec. ; 9. M. Madiot (Fr.), à 8 min. 33 sec., etc.

Escrime

ÉPÉE

Finale. — 1. Johan Harmenberg (Suède), 4 victoires ; 2. Erno Kolczonay (Hong.), 3 vict. ; 3. Philippe Riboud (Fr.), 3 vict. ; 4. R. Edling (Suède), 3 vict. ; 5. A. Mojaev (U.R.S.S.), 1 vict. ; 6. I. Popa (Roum.), 1 vict.

Haltérophilie

MOINS DE 100 KILOS

Classement final. — 1. Ota Zaremba (Tchéc.), 395 kilos ; 2. Igor Nikitin (U.R.S.S.), 392,5 kilos ; 3. Alberto Blanco (Cuba), 385 kilos, etc.

Judo

CATÉGORIE DES MOINS DE 86 KILOS

Classement final. — 1. Juerg Roesthlisberger (Suisse) ; 2. Isaac Azcui (Cuba) ; 3. Alexandre Yatskevich (U.R.S.S.) et Delev Ultsch (R.D.A.).

● Le Français Michel Sanchis a été éliminé dès le premier tour par l'Espagnol José Antonio Cecchini.

Lutte

● Le Français Christophe Andanson, engagé en lutte libre dans la catégorie des 90 kilos, a été éliminé au quatrième tour de la compétition à la suite de sa défaite devant le Polonais Alexander Cichon.

Plongeon de haut vol

MESSIEURS

Finale. — 1. Falk *Hoffmann* (R.D.A.), 835,65 points ; 2. Vladimir Aleinik (U.R.S.S.), 819,70 ; 3. David Ambartsumyan (U.R.S.S.), 817,44 points, etc.

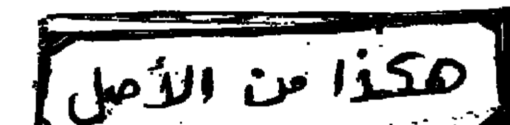
ESCRIME

RIBOUD : un médaillé déçu

Après le bouquet de performances des fleurettistes français — quatre médailles dont trois d'or pour les quatre épreuves, — on attendait beaucoup du tournoi à l'épée avec la présence de Philippe Riboud, le champion du monde. Crispé par l'importance de l'enjeu, le Lyonnais n'était pas dans un bon jour. Contraint de passer par les repêchages, il a toutefois accédé à la finale, où, après une première victoire sur le Soviétique Mojaev, il connut rapidement la défaite face au futur champion olympique, le Suédois Haarmenberg. De plus en plus contracté, il se rétablissait partiellement face au Hongrois Kolczonay, son dauphin des championnats du monde, qui allait terminer une nouvelle fois second, mais perdait toutes ses chances de victoire contre le Suédois Edling. Dès lors, il ne pouvait plus espérer que la médaille de bronze qu'il s'assura en battant le Roumain Popa.

On peut être français, médaillé olympique et déçu. C'était le cas de Philippe Riboud, lundi 28 juillet à Moscou.





هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)



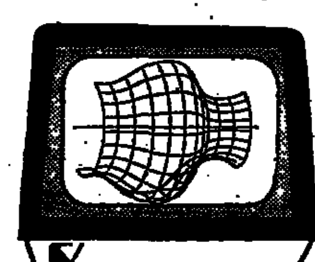
COMPUTERVISION EUROPE

Computervision Europe, avec ses dix filiales européennes, fait partie de Computervision Corporation, important groupe américain, leader mondial dans le domaine de l'étude, de la production et de l'installation de systèmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CAO/FAO).

Computervision apporte aux utilisateurs une technologie de pointe, le soutien de ses services logistiques, et leur permet ainsi d'augmenter leur productivité.

Nous sommes une organisation jeune, dynamique, performante, engagée dans un vaste programme d'expansion répondant à la demande du marché.

Computervision (Europe) Inc.



Productivity... by Design

Responsables de Ventes et de Marketing de haut niveau

Associez-vous au développement de notre organisation ventes et marketing.

Allant de pair avec notre croissance rapide et continue — 85% d'augmentation des ventes l'année dernière — un développement important de notre organisation ventes et marketing européenne est en cours ce qui nous permet d'offrir d'exceptionnelles opportunités de carrière à des cadres ayant déjà une expérience en ce domaine.

Responsable de Ventes — Grands Comptes — Europe

LONDRES (HAYES)

Rendant compte au Directeur du Marketing Europe, vous dirigerez une équipe de responsables de ventes — grands comptes, basés en Grande Bretagne, en France, en Allemagne et en Scandinavie avec un objectif de ventes d'environ 60 millions de dollars. Votre principale responsabilité résidera dans le développement de l'harmonisation des stratégies commerciales européennes dans le but de distribuer avec succès nos systèmes auprès de nos principaux clients multinationaux existants ou potentiels.

Vous avez un passé professionnel en technologie de systèmes assistés par ordinateurs et une expérience réussie de ventes dans l'industrie de biens d'équipement et ou informatique, nécessitant le contact avec les directions générales des grandes sociétés nationales et multinationales.

Il est essentiel d'avoir un esprit d'entreprise et de commandement développé. Ref. A.31.

Responsables de Ventes — Grands Comptes —

FRANCE, ALLEMAGNE, GRANDE BRETAGNE, SCANDINAVIE

Agissant aux plus hauts niveaux, vos responsabilités seront de faire connaître et promouvoir nos produits à nos clients, ainsi que notre technologie et notre compétence. Il vous faudra également apporter votre aide à la coordination des activités de ventes et de marketing dans votre pays dans le cadre de notre stratégie internationale.

Une expérience de la technologie des systèmes informatiques, un sens aigu des affaires, et une expérience réussie de ventes au niveau des directions générales au sein de l'industrie de l'informatique et/ou biens d'équipement est nécessaire. Ref: B.31.

Chef de Produit — Europe

LONDRES (HAYES)

Vos tâches principales seront de deux sortes: tout d'abord, vous agirez en interface entre Computervision et nos clients pour l'avant et l'après ventes, vous assurant que les projets, demandes et problèmes sont rapidement et effectivement résolus.

D'autre part, vous travaillerez en liaison étroite avec les universités et les centres de recherche afin d'identifier et d'évaluer les nouvelles applications possibles pour le développement à court et moyen terme. Vos responsabilités couvrent la totalité de nos opérations européennes.

Un diplôme d'enseignement supérieur technique et/ou informatique complété par une grande expérience de l'industrie CAO/FAO et la pratique des systèmes graphiques sont des atouts certains. Un sens commercial développé est nécessaire. Ref: C.31.

Responsable — Promotion des Ventes et Publicité

LONDRES (HAYES)

Rendant compte au Directeur du Marketing, vous aurez la responsabilité totale de la mise en oeuvre et du suivi des programmes promotionnels et de R.P. pour notre activité de marketing européen. Ceci implique la participation aux salons, expositions et séminaires ainsi que le développement de bonnes relations société/clients avec les utilisateurs dans chaque pays européen.

Plusieurs années dans le domaine de la promotion, ou publicité dans l'industrie de l'informatique ou biens d'équipement, ainsi qu'une expérience réussie de ventes/marketing sont essentielles. Une formation d'ingenieur et une connaissance dans un de nos domaines d'application sont souhaitables. Ref: D.31.

Tous ces postes exigent une grande disponibilité de voyage en Europe.

La connaissance pratique de l'anglais, en plus d'une autre langue européenne, est nécessaire.

Nous attachons la plus grande importance à ces recrutements qui font l'objet d'une rémuneration et avantages hautement compétitifs.

Veuillez adresser votre curriculum vitae à
M. Jean-Pierre Becquet, Manager — Recruitment & Development Europe,
Computervision (Europe) Inc.,
Computervision Centre,
1040 Uxbridge Road, Hayes,
Middlesex, ENGLAND.



Die GTZ arbeitet im Auftrag des Bundes und anderer Regierungen. Mit ca. 1800 Experten leistet sie gemeinsam mit Partnern in 90 Ländern Afrikas, Asiens und Lateinamerikas Beiträge zur Lösung von Entwicklungsproblemen.

gtz Technische Zusammenarbeit



Die Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit unterstützt das Präsidialamt und das Planministerium in Niamey/Niger.
Für eine zunächst auf zwei Jahre befristete Mitarbeit suchen wir einen

Verwaltungsjuristen/ Verwaltungsfachmann

als Regierungsberater im Präsidialamt.

Zu seinen Hauptaufgaben gehören:
- *Vorschläge zur organisatorischen Durchführung der Verwaltungs- und Rechtsreform*
- *Mitwirkung an der Konzipierung von Reformvorschlägen für das Personalrecht des Öffentlichen Dienstes*

Spezialisierung im deutschen und französischen Verwaltungswesen und Recht, möglichst auch im Personalrecht des Öffentlichen Dienstes, gute französische Sprachkenntnisse in Wort und Schrift sowie mehrjährige Berufspraxis sind erforderlich.

Für das Planministerium wird ein

Finanzfachmann

(Dipl.-Volksw. o. Dipl.-Kfm.)

gesucht. Er hilft mit und berät bei der Prüfung und Durchführung von Investitionsprojekten des FNI (Fond National d'Investissement) sowie der bilateralen und multilateralen finanziellen Zusammenarbeit. Zum Beispiel bei der
- *Erarbeitung und Einführung eines Systems für die Organisation, Durchführung und Kontrolle von Investitionsvorhaben*
- *Überprüfung der Instrumente der Haushaltspolitik hinsichtlich einer Eingliederung der Entwicklungsprojekte und Programme in das Investitionsbudget und den FNI*

Für diese Aufgabe sind Erfahrungen in der Organisation und Durchführung von komplexen Projekten der wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung sowie Kenntnisse der Finanzplanung und der Instrumente der Haushaltspolitik erforderlich. Gutes Französisch in Wort und Schrift ist Voraussetzung. Kenntnisse über das französische Verwaltungssystem im Bereich des Finanzwesens sind von Vorteil.

Wir bieten eine interessante Dotierung und die umfangreichen Leistungen eines GTZ-Auslandsvertrages. Bewerbern aus dem öffentlichen Dienst helfen wir bei der Beurlaubung.

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1
6236 Eschborn 1

Bitte richten Sie Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen (tabellarischer Lebenslauf, Lichtbild und Zeugniskopien) unter Angabe der Kennziffer Se 32 an die nebenstehende Anschrift.

Engineering recherche
1° Pour séjour étranger
SUPERVISEURS
travaux génie maritime sur pipe-lines et ancrages sous-marins.
SUPERVISEURS
pour essais hydrostatiques de pipe-lines sous-marins.
Pour ces postes, anglais indispensable.
2° Pour France, avec déplacements courte durée en R.F.A.
INGÉNIEUR D'ÉTUDES
électricité, instrumentation, gaz, pétrole, connaissances turbines à gaz, familiarisé normes : — USA = NEC ; — Allemagne = VDE.
Langue allemande courante et bon niveau anglais.
INGÉNIEUR ETUDES
tuyauterie, mécanique, hydraulique, gaz, turbines à gaz, compresseurs.
familiarisés normes :
— USA = API/ASME ;
— Allemagne = DIN/TUV.
Allemand et anglais indispensables.
Ecrire C.V. sous réf. 6.935 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Pour postes à l'étranger recherchons :
SUPERVISEURS
GENIE CIVIL réf. VRD terrassement.
Langue allemande appréciée.
UN SUPERVISEUR
MECANIQUE machines tournantes unité d'ammoniaque.
TEL. : 556-14-43.

MOYEN-ORIENT (IRAK)
JEUNES INFORMATICIENS
DUT 2 ans expérience, parlant anglais, susceptible de se déplacer au Moyen-Orient.
Tél. : 293-62-41, poste 5.

DJIBOUTI
recherche
CHEF COMTABLE
expér. + anglais courant, salaire motivant + avantages liés à l'expatriement.
Adresser C.V. + prét. + photo, S 3 A, 71, RUE FONDARY, 75015 PARIS

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE PARFUMERIE
EXPLOITANT MARQUES PROPRES ET MARQUES SOUS LICENCE
ABIDJAN - COTE-D'IVOIRE
recherche pour début octobre 1980

DIRECTEUR TECHNIQUE

JEUNE INGÉNIEUR CHIMISTE
A.M. - E.N.S.I.

Quelques années d'expérience de commandement d'une unité de production, de préférence célibataire.

DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING

Diplômé Ecole de Commerce
Quelques années d'expérience
Homme de terrain : excellent animateur

Carrières dans contexte international. Garanties sociales du régime français et tous avantages des expatriés.

Adresser curric. vitae détaillé sous le n° 67.386 à : CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

S. S. C. I. EN FORTE EXPANSION (410 personnes) recherche

Ingénieurs - Informaticiens - Chefs de Projets

(5 ans expérience minimum) pour le

MOYEN ORIENT

- Expérience sur mini-ordinateur et connaissance de l'informatique bancaire souhaitées.
- Parfaitement bilingue (français - anglais).

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. à N. 281 - PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

emplois internationaux emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

American agency seeks

SENIOR ACCOUNT EXECUTIVE

to move ladder quickly. International budgets with wide exposure and broad opportinities.

French person with two years experience, fluent in English, strong packaged goods experience with international clients.

Contact Bridget Illouz at 260.34.79.

PROFESSEUR ALLEMAND, veuve et fils de 2 a. recherchent jeune fille au pair à partir du 15 août 1980 ou plus tard à WEDEL/HAMBOURG. Ecrire sous le no 682 à REGIE-PRESSE GmbH, Rathenauplatz 1a, D-6000 FRANKFURT, qui transmettra.

INGENIEUR
MECHANICAL
Parlant couramment Anglais pour chantier Arabie Saoudite. Durée : 3 ans. Adresser C.V. + prétentions à I.C. Entreprise B.P. 404, 92103 BOULOGNE.

WANG FRANCE

recherche pour son agence de Paris

ASSISTANTE SUPPORT CLIENTÈLE

pour ses systèmes de bureautique programmables en langage BASIC. Connaissance anglais souhaitée.

Adresser C.V. et prétentions à Ronald Janssens, WANG FRANCE, Tour Gallieni 1, 78, av. Gallieni, 93170 Bagnolet, tél. 360-22-11.



telesystemes

Importante Société d'Informatique recherche pour son Centre de TORCY (Marne La Vallée)

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

débutant

- Connaissance du système NOS/BE CONTROL DATA appréciée.
- Au sein de l'équipe système, il participera au travaux de maintenance d'un logiciel, de conseil et assistance aux utilisateurs.

Envoyer lettre manuscrite C.V. détaillé et prétentions à : TELESYSTEMES ZI Rocade Nord, Bât. 4 PMI 77200 TORCY

ETABLISSEMENT FINANCIER PARISIEN leader dans son domaine : Financement de créances commerciales, gestion des comptes courants de Sociétés, recherche

JEUNES CADRES CONTROLEURS

chargés de la surveillance des contrats en cours. Formation comptable niveau D.E.C.S. Expérience Cabinet Comptable appréciée. L'évolution du poste conduit vers des responsabilités d'adjoint de gestion, d'études de financement de crédit aux entreprises.

- Salaire annuel : 75/85 000 F.
- Nombreux avantages sociaux.

Envoyer C.V. et photo sous référence 9790/JT à A.M.P. - 40, rue Olivier-de-Serres - 75015 PARIS (qui transmettra)

Informez-vous sur les carrières TRANSAC !

Une croissance spectaculaire

Le chiffre d'affaires, qui était de 110 MF en 1975, s'est élevé à 325 MF en 1979 et dépassera le milliard de francs avant 1985.

Une technologie de pointe

Les distributeurs de billets et guichets automatiques de banque : TRANSAC est le premier fabricant européen de ces systèmes et l'un des leaders mondiaux, avec 2 500 unités déjà installées.

Les terminaux intelligents, mini-ordinateurs et périphériques divers : TRANSAC conçoit et réalise des matériels de haute technicité qui, associés à une très importante bibliothèque de logiciels, forment une gamme cohérente capable de répondre à la quasi-totalité des problèmes péri-informatiques.

TRANSAC a déjà installé dans le monde plus de 50 000 postes de travail.

Une maintenance efficace

Avec 38 centres couvrant l'ensemble du territoire, le service après-vente de TRANSAC constitue l'un des tout premiers réseaux de maintenance français. Le S.A.V. s'appuie également sur les filiales européennes et sur 52 centres d'assistance répartis dans le monde entier.





Un personnel compétent

1 000 Ingénieurs et Techniciens

TRANSAC doit sa position privilégiée à la qualité des femmes et des hommes qui l'animent, à leur souci de rester à la pointe de la technologie, à leur aptitude à travailler en équipe et, à leur faculté d'innovation.

Industrie de matière grise, TRANSAC entend tout mettre en oeuvre pour faire de la gestion de ses ressources humaines un élément essentiel de sa stratégie de développement.

La variété des activités et l'expansion de TRANSAC offrent à des :

Ingénieurs et Techniciens, Electroniciens et/ou Informaticiens
Débutants ou Expérimentés

un large éventail de carrières dans les domaines suivants : Recherche et Développement, Fabrication, Maintenance, Marketing, Vente.

Postes à pourvoir dans sa nouvelle implantation de MASSY (5 mn du RER).

Pour tout renseignement sur les emplois et les stages, écrire à

Alfred PRIMARD
Service Recrutement
TRANSAC
91680 BRUYERES-LE-CHATEL

transac

MEDIAPA

Nous sommes une société française qui se développe rapidement. Pour faire face à cette expansion, *nous recherchons des*

INFORMATICIENS

connaissant

MUTEX

Envoyer CV. et prétentions à INFO'ROP 68 Av. du Général de Gaulle 94000 CRETEIL.



SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS
41, rue Cantagrel - 75013 PARIS
recherche

INGÉNIEURS

ENST - ESE ou équivalent, attirés par les techniques de TRAITEMENT DU SIGNAL pour études théoriques et applications informatisées.

Envoyer C.V. et référence à l'adresse ci-dessus.

Constructeur MACHINES SPÉCIALES

Paris Nord-Ouest

offre

SITUATION ÉVOLUTIVE

à grandes responsabilités et polyvalence technique

INGÉNIEUR ASSERVISSEMENTS

électr. hydraulique - pneumatique
SCHÉMAS AUTOMATISATION
mises au point, 8 ans expérience machines transfert

CHEF DE GROUPE B.E. OUTILLAGE

expérience aéronautique

ANGLAIS APPRECIE

Ecrire avec référence et prétentions sous n° 67.383 à CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75040 Paris cedex 01.

Ecole Supérieure d'Agriculture recherche

AGRONOME

spécial. droits sociétés et fiscalité en agriculture ou juriste spécial. probl. éco. agricole. Expér. ou goût enseignement.

Ec. n° 857.256 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

RECHERCHONS

CHEF SERVICE ADMINISTRATIF

pour Association Internationale

- 40 ans environ ;
- Libre septembre-octobre ;
- Dévoué et dynamique.

CONNAISSANCES SOUHAITEES

informatique et anglais. Envoyer C.V. manuscrit à Sté ELBA, 7, rue Rabelais, 93121, LA COURNEUVE Cedex.

ÉTUDIANTS MÉDECINE

DCEM 4 à CES
Août 80. Nourris, logés.
Tél. : 293-36-90

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Cobol confirmé.
Tél. pr r.-v. 783-94-64.
Mlle FIALIP
INTERCONTINENTAL
113-117, rue Cambronne, PARIS-15e.

LABORATOIRE D'ETUDES et de REALISATIONS TECHNIQ. (LERT) recherche

INGÉNIEURS ELECTRONICIENS

Préf. EMSI. Aptitude systèmes anglais et espagnol souhaités.

INGÉNIEURS

SUP AERO et INSA Toulouse Anglais.

TECHNICIENS

DUT, BTS électronique et informatique (analyse et programmation). Anglais.
Tél. 770-15-10 pour r.-v.
ou écrire LERT, 7 ter, Cour des Petites-Ecuries, PARIS-10e.

---

jeune ingénieur packaging

PARIS

Important Groupe Français industrie agro-alimentaire recherche

INA - ENSIA - ENSAIA

Débutant ou ayant une première expérience. Après une formation assurée par l'entreprise, il se verra confier la réalisation d'études de packaging (technique et rentabilité).
Des possibilités de carrière existent dans le Groupe. Le poste est à pourvoir à Paris.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous référence 1995-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

---

emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIETE DE BIENS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
recherche pour

LYON

CHEF DE COMPTABILITE confirmé

pour lui confier la responsabilité d'un service comptable informatisé au sein de l'un de ses établissements. Ce poste ne peut être confié qu'à un candidat possédant au minimum le DECS complet et une expérience de 5 ans dans des fonctions équivalentes.

Il requiert des qualités d'organisation, de commandement et de contacts humains.

Adresser C.V. avec photo et prétentions à no 67263 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

M.J.C. recherche

ANIMATEUR

secteur travailleurs migrants à compter du 1-10-1980.

Format. niveau DUT ou équiv. Expérience. Salaire net mensuel 3.400 F. Env. candidature + C.V. à M.J.C., 10, cours Carnot 76500 Elbeuf avant le 10 sept. Ne pas téléphoner.

CABINET COMPT. SAVOIE : ALBERTVILLE ou AIME rech. comptable lib. oblig. militaires, niv. D.E.C.S., minim. 2 ans de cabinet. Situation d'avenir si capable. Ecr. SUDEM, 17, bd de la Colonne 73000 Chambéry n° 10

Société recherche

AGRONOMES EXPERIMENTES

spécialistes vulgarisation et formation. Contrat outre-mer. Ecrire avec C. V. et références n° T 021.558 M, Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

RÉGION LYON

JEUNE ENTREPRISE SALAISON

SPÉCIALITÉS LYONNAISES

MARQUE CONNUE EN PLEIN ESSOR

recherche

SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Doit être capable d'assurer et de maîtriser l'expansion et la gestion de la société, ainsi que son développement à l'exportation.

Expérience et références sérieuses exigées

Ecrire avec C.V., et photo sous n° T 21.316 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

Société des Forges de Basse Indre
(dix kilomètres Ouest de Nantes)
recherche

UN INGENIEUR ELECTRICIEN EXPERIMENTE

S.U.P.E.L.E.C., I.N.P.G., E.N.S.E.E.I.H.T. ... ayant pratiqué l'automatique industrielle.

Envoyer lettre et curriculum - vitae manuscrits, joindre photographie récente à M. le Directeur de la Société des Forges de Basse-Indre 44610 INDRE

Groupe Coopératif Agricole
Région Sud-Est
secteur céréales, aliments du bétail approvisionnement - C.A. 125 M.F. - 140 personnes.
recherche son

DIRECTEUR

Nous demandons :

- âge minimum : 38 ans,
- formation supérieure commerciale ou agricole,
- expérience de la distribution des produits agricoles acquise si possible dans le secteur coopératif.

Le candidat retenu devra être capable d'apporter très vite à l'entreprise l'esprit et les méthodes commerciales susceptibles de conforter son développement.

Adresser rapidement photo, C.V., références et prétentions ss le n° T 021.556 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, sur Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

Importante Société Allemande de transformation de métaux
recherche
pour son usine en France

DIRECTEUR TECHNIQUE

de formation ingénieur de production style A.M.-E.N.I., ou similaire, ayant sens du commandement et des relations d'affaires.

Expérience de l'emboutissage et de l'entretien de presses et d'outillage de presses.

Des connaissances dans le domaine du traitement de surfaces (rect., poliss.), de l'assemblage (soudure, rivet, etc.) et de la peinture (électrophorèse, pist.) seraient appréciées.

De bonnes notions d'allemand souhaitées.

Votre introduction dans l'entreprise par un soutien de la maison mère et une bonne coopération avec la direction commerciale sont garanties.
Poste basé dans un site agréable en Lorraine.

Envoyer curriculum vitae manuscrit, photocopies des diplômes et prétent. sous le n° T 021.560 M à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui tr.

OIL TRADER

PARIS

A world-wide oil trading company with annual sales over two billion U.S. dollars seeks a highly motivated trader, to be based in Paris, who will generate market contacts and intelligence and create opportunities to trade cargoes of crude oil and products.

ESSENTIAL QUALITIES :

- First class negociation skills
- Ability to seek out market information
- Outstanding commercial talent already demonstrated
- Good command of english and french.

DESIRABLE QUALITIES :

- Proven trading ability, preferably in oil
- Oil industry background.

A salary reflecting the required skills and experience will be paid, plus substantial bonus based on performance.

Reply with full resume, including present salary, etc., and a recent photo to

TRADER RECRUITMENT
TRANSWORLD OIL LTD
c/o 29 PALACE STREET
LONDON SW1
ENGLAND

WANG FRANCE

recherche pour son agence de Paris

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Support informatique pour ordinateur VS grand système multilangage (COBOL, RPG, BASIC, FORTRAN), gamme ordinateurs conversationnels 2300 (BASIC). Connaissance anglais indispensable.

Adresser C.V. et prétentions à Ronald Janssens, WANG FRANCE, Tour Gallieni 1, 78, av. Gallieni, 93170 Bagnolet, tél. 360-22-11.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche

ACHETEUR EXPÉRIMENTÉ

- Expérience souhaitée :
  - connaissance des produits métalliques et plastiques ;
  - achats pour des productions de grandes séries.
- Qualités requises :
  - esprit d'équipe et de collaboration ;
  - caractère ouvert et accrocheur.

Nécessité de la pratique de la langue allemande.

Adr. C.V. + photo et prét. à PERCEVAL (réf. M 26), 16, rue d'Athènes, 75009 PARIS, qui transmettra.

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Paris **130/160 000 F**

Vous êtes avant tout un «opérationnel» et vous savez ce qu'est le contrôle de gestion et l'animation au sein d'une importante société commerciale. L'utilisation de méthodes de gestion moderne et la mise en application de procédures ne vous posent pas de problème.
Responsable de la Gestion Administrative d'une unité décentralisée, vous animerez une quarantaine de personnes, superviserez la gestion des ventes et aurez de plus un rôle de «contrôleur».
Compte tenu de votre expérience similaire, une formation commerciale supérieure complétée par un DECS devrait vous permettre de réussir dans cette fonction qui vous servira de tremplin dans notre groupe.
Votre pratique courante de l'anglais nous est indispensable car nous sommes la filiale d'une société multinationale américaine. Réf. 4669

RESPONSABLES DE LA GESTION DES VENTES

Paris ou Lyon **100/120 000 F**

Vous estimez, comme nous, qu'une bonne gestion des ventes suppose une organisation rigoureuse et une équipe pleinement responsable.
Nous souhaiterions donc vous confier l'animation d'un service d'une dizaine de personnes, chargé d'assurer l'exploitation des contrats obtenus par nos commerciaux.
Après une formation du type ESC, vous avez acquis l'expérience de l'administration commerciale au sein d'une importante société qui vous aura familiarisé avec l'utilisation de l'informatique.
Bien sûr, votre pratique courante de l'anglais sera appréciée.
C'est une société aux structures solides qui vous attend et dans laquelle vous pourrez donner toute la mesure de votre efficacité. Réf. 4670

Merci d'envoyer votre CV en précisant la référence, à Bruno DEMOINET,

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS

iBD

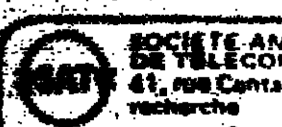
à qui nous avons confié ces recherches.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

média-system

هكذا من الأصل

مكذا من الأصل



offres d'emploi

ILE-DE-FRANCE

La maison de Renan va devenir une « extension » du musée Carnavalet

La maison et les collections de l'ensemble Scheffer-Renan, 16, rue Chaptal, dans le neuvième arrondissement, doivent être rattachées, dans un avenir prochain, au musée Carnavalet.

C'est au cœur du quartier de la Nouvelle Athènes, lieu d'élection au siècle dernier des artistes et des écrivains, sorte de petite ville calme et préservée, où subsistent encore quelques jardins romantiques, que vint habiter en 1830 le peintre Ary Scheffer. La maison, construite en 1820, existe encore telle que l'a connue cet illustre locataire.

Après avoir longé une belle allée d'arbres, on pénètre dans une cour aux larges pavés, encadrée de deux ateliers d'artiste et de dépendances et où l'on découvre tout au fond un charmant hôtel Restauration de deux étages aux fenêtres ceintrées, flanqué d'un petit jardin aux arbres centenaires.

C'est ici qu'Ary Scheffer, peintre d'origine hollandaise, s'installa, travailla, vécut pendant près de trente ans et reçut ses amis tous les vendredis soirs. Ses « amis », c'était tout ce qui comptait dans le Paris de l'époque romantique. De Liszt à Lamennais, de Berryer à Gobineau, d'Ingres à Tourgueniev, de Lamartine à Béranger, sans oublier Pauline Viardot, George Sand et Chopin qui venaient en voisins depuis le square d'Orléans. C'était toute la musique, la peinture, la littérature et même la politique qui se donnaient rendez-vous chaque semaine chez Ary Scheffer et son frère Henry, qui était aussi un peintre de talent.

Augustin Thierry, qui avait connu Ernest Renan au *Journal des débats*, l'y amena un soir de l'hiver 1856. Le jeune et célèbre auteur de *l'Essai sur les langues sémitiques* allait reprendre souvent le chemin de la rue Chaptal où il avait été conquis par la chaleur de l'accueil, le milieu qui fréquentait la maison et... aussi le charme de la jolie Cornélia Scheffer, fille d'Henry et nièce d'Ary, tant et si bien qu'il l'épousa en septembre 1856.

A la mort d'Ary, survenue en 1858, sa fille, Mme Marjolin, se fixait rue Chaptal. Elle devait y demeurer jusqu'à sa disparition, en 1900, et, comme elle n'avait pas d'enfant, elle léguait tous ses biens à sa nièce Noémi Renan, fille d'Ernest et de Cornélia, qui avait épousé Jean Psichari, écrivain et promoteur de la prose néogrecque.

Mme Noémi Renan s'installait alors rue Chaptal avec ses quatre enfants ; ses fils : Ernest, le futur auteur du *Voyage du Centurion*, et Michel, qui épouserait la fille d'Anatole France, avant de disparaître, comme son aîné, durant la guerre de 1914-1918, et ses filles : Mme Henriette Psichari, morte en 1972, et Mme Corie Siohan.

Les temps d'occupations

Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître Noémi Renan ne peuvent penser à elle sans émotion. Intelligente, bienveillante, sensible, d'une grande et profonde culture, la fille d'Ernest Renan recevait toujours ses visiteurs avec une gentillesse et une affabilité extrêmes, et, s'il est permis d'évoquer des souvenirs personnels, c'est auprès d'elle que venaient puiser du courage aux heures sombres de l'occupation allemande, tous ceux qui désespéraient de l'avenir.

Malgré son expérience déchirante des deux autres conflits : celui de 1870 où elle avait vu pleurer son père, Ernest Renan, après la défaite de l'armée française ; et l'horrible tragédie qu'avait été la mort de ses deux fils entre 1914 et 1918, elle n'abandonna jamais la conviction qu'elle communiquait à ses visiteurs de voir la débâcle des armées nazies qu'elle prédisait chaque fois qu'on allait la voir, mais à laquelle elle ne devait pas assister puisqu'elle mourait en août 1943 non sans avoir légué à Robert et Corie Siohan, ses enfants, sa maison et tous les souvenirs qu'elle contenait.

Ces derniers n'ont cessé, depuis lors, de veiller avec une piété, une compétence et une vigilance jamais en défaut sur le précieux héritage qu'ils vont maintenant transmettre à la Ville de Paris, pour « *y écrire une nouvelle page d'histoire* », comme l'a dit Mme Corie Siohan qui vit dans cette maison depuis quatre-vingts ans.

Les bâtiments qui composent l'ensemble Scheffer-Renan sont inscrits depuis 1956 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'atelier d'Ary Scheffer, qui forme avec les collections un lieu indissoluble, est protégé dans sa totalité extérieure et intérieure. Les collections, qui ont été classées à perpétuelle demeure par les Monuments historiques en 1958, ont donné lieu récemment à un inventaire entrepris par M. Auzas, inspecteur général des Monuments historiques, avec le concours du musée Carnavalet.

Un musée du romantisme

Divisées en cinq catégories : meubles, tableaux, objets d'art, tous du siècle dernier, livres imprimés et manuscrits, elles sont conservées en presque totalité dans l'atelier d'Ary Scheffer et constituent avec ce cadre exceptionnel un décor dix-neuvième siècle d'un charme certainement unique à Paris.

Parmi les meubles et les objets d'art les plus importants, on peut admirer une commode ayant appartenu à Ary Scheffer, de forme demi-lune estampillée Schey, et des objets de style romantique dont un très beau service de porcelaine au chiffre de Louis-Philippe. Les tableaux qui sont presque tous des portraits sont signés de noms célèbres comme Delacroix, Maurice Denis ou Jacques Emile Blanche.

Mais ce sont surtout les frères Scheffer qui sont représentés dans cette collection où le portrait d'Ernest Renan à trente-sept ans, peint par son beau-père Henry Scheffer, nous fait découvrir l'auteur de *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* dans les débuts de son mariage et très différent du modèle de Bonnat.

Dans la bibliothèque aux six grandes portes vitrées d'acajou et aux filets de citronnier qui occupe tout le fond de l'atelier et qui y fut installée dès que celui-ci eut été terminé par Ary Scheffer lui-même, se trouvent un millier de volumes allant d'Amiel à Zola comportant des ouvrages de différentes époques mais surtout du dix-neuvième siècle et représentant un important fonds Renan.

Les manuscrits concernent Ernest Renan (bien que les plus importants aient été versés à la Bibliothèque nationale, il y a quelques années), mais aussi les correspondants de l'auteur de *la Vie de Jésus* comme, par exemple, Juliette Adam, Clemenceau, Mgr Dupanloup, Anatole France, Michelet, Fustel de Coulanges, Quicherat et combien d'autres. Tous ont été admirablement classés et répertoriés par les soins de Mme Corie Siohan.

Ces bâtiments, cette collection, ce jardin quasi secret qui constituent un de ces lieux uniques et préservés où a toujours soufflé l'esprit vont donc être confiés, comme le souhaitaient Robert et Corie Siohan et selon le vœu du ministre de la culture et du maire de Paris, au musée Carnavalet, administré par M. Bernard de Montgolfier, qui envisage d'en faire en y joignant le legs George-Sand, un Musée du romantisme où les toiles d'Ary Scheffer conservées rue de Sévigné pourront retrouver leur lieu d'origine.

ANDREE JACOB.

La filière bois

LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE VEUT DÉFENDRE SES JEUNES ARTISANS

Charges fiscales écrasantes qui freinent l'embauche des apprentis, formation des jeunes qui laisse peu de temps pour l'expérience réelle et active en atelier, difficultés d'approvisionnement en matière première, telles sont les préoccupations majeures des artisans du bois. Ceux-ci les ont exposées lors d'une rencontre avec les pouvoirs publics, organisée par Eric et Jean-Marc Nordin, eux-mêmes artisans-restaurateurs dans le faubourg Saint-Antoine à Paris.

M. François Saigues, chef du bureau de l'action économique à la direction de l'artisanat, a, de son côté, annoncé que l'enquête sur la filière artisanale des métiers du bois (soixante-quatre mille entreprises et cent soixante-trois mille salariés contre seize mille entreprises et six cent trente-sept mille employés pour l'industrie) va donner lieu à un prérapport qui sera diffusé à la rentrée.

En attendant la publication définitive de ce document à la fin de l'année, des mesures ponctuelles pourraient être prises. On envisage notamment d'encourager les groupements d'artisans qui souhaiteraient vendre à l'exportation. Une première expérience de ce genre vient d'être organisée à la Foire d'Augsbourg, où une délégation d'artisans français spécialisés dans les meubles en bois massif a pris contact avec des collègues allemands, qui se sont montrés intéressés par ces produits qui n'existent pas chez eux.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Les compagnies anglaises et américaines se préparent à une nouvelle guerre des tarifs dans l'Atlantique

Londres-New-York pour 800 francs ?

Une nouvelle guerre des tarifs aériens est sur le point d'éclater sur l'Atlantique nord, du moins entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La British Airways vient d'annoncer son intention de proposer pour la prochaine saison d'hiver des réductions de prix de certains de ses billets atteignant dans certains cas près de 15 %.

Ses tarifs deviendraient ainsi nettement inférieurs à ceux de ses concurrents, même ceux du « train du *actuellement* le meilleur marché sur le parcours.

British Airways a annoncé dans un premier temps qu'elle envisageait ainsi un Londres-New-York ou Washington aller simple pour 84 livres, un peu plus de 800 F) sans location et en heures creuses alors que Laker propose le même trajet pour 85 livres.

La riposte des autres compagnies n'a pas tardé. Laker a annoncé une « réaction » pour la fin de la semaine tandis que la compagnie américaine T.W.A. indiquait qu'elle allait proposer dans les mêmes conditions un passager New-York Londres pour 83,5 livres livres sterling. Nouvelle contre-attaque de British Airways qui a alors avancé le tarif de 82 livres... sur lequel les responsables de T.WA. déclarèrent s'aligner.

Ces enchères à la baisse paraîtront d'autant plus surprenantes que les deux compagnies qui s'empoignent ainsi sur les tarifs spéciaux ont demandé dans le même temps l'autorisation d'augmenter de 13 % leurs tarifs de première classe de cet hiver pour compenser la hausse du coût du pétrole et des frais d'exploitation. 7eerTretol svonon f

Les conséquences de la crise

En fait, cette intensification de la concurrence est motivée par le « dérèglement » des transports aériens décidée par les gouvernements des deux pays et par la récession économique.

Le nombre de compagnies desservant régulièrement l'Atlantique entre Londres et les Etats-Unis est ainsi passé de sept à treize. Deux autres sont attendues sur la même route d'ici à la fin de l'année. En toile de fond la crise économique nuit d'autant plus au tourisme que la chute du dollar tend à freiner la venue des vacanciers américains en Europe. Il est vrai que, en revanche, le taux de change avantageux du sterling incite les touristes britanniques à renoncer à l'Espagne pour les Etats-Unis. Mais ce trafic supplémentaire reste insuffisant et on estime que chaque jour trois mille places restent vides sur les avions anglais ou américains desservant ces lignes.

La question est de savoir si les baisses de prix annoncées peuvent amener une clientèle supplémentaire aux compagnies concurrentes et les aider à surmonter les difficultés financières qu'elles rencontrent déjà et qui risqueraient, en cas d'échec de leurs formules de relance, de les mettre sérieusement en péril.

Air France déclare qu'elle veut garder la tête froide devant cette bataille anglo-saxonne. Ses tarifs vols-vacances, qui ne comportent, il est vrai, que des aller et retour et supposent une certaine durée de séjour dans les pays visités, lui permettent, estime-t-elle, de résister à la concurrence. C'est cette formule, et exclusivement elle, qu'elle souhaite développer pour le moment.

● *La Compagnie de navigation fruitière en règlement judiciaire.* — La mis en règlement judiciaire de la Compagnie de navigation fruitière a été ordonnée le 28 juillet par le tribunal de commerce de Paris. Les équipages des cargos *Belouga* et *Marsouin*, immobilisés à Marseille et au Havre, depuis trois mois, ont manifesté leur intention de faire appel du jugement. Ils souhaitent la liquidation de biens afin d'éviter la vente des deux navires et l'achat, en remplacement, de deux bâtiments plus anciens. Une plainte pour abus de biens sociaux a été déposée au parquet de Paris, par l'avocat des équipages, à l'encontre des anciens dirigeants de la compagnie.

● *L'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA)* annonce que M. Charles Rickard, président de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, a été élu président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes. Il succède à M. Jean Millier, président de la Société des autoroutes du sud de la France dont, statutairement, le mandat ne pouvait être renouvelé.

URBANISME

Son prix est estimé à 120 millions

L'université de Vincennes sera démolie

L'université de Vincennes sera démolie au cours du mois d'août, si aucune décision contraire n'intervient rapidement. Les 40 000 mètres carrés de bâtiments, dont la valeur est estimée aujourd'hui à 120 millions de francs, seront rasés. Le coût de cette opération était estimé à 30 millions de francs environ en 1978.

Les installations seront libérées de leurs occupants dès cette semaine, puisque le ministère des universités a décidé, il y a deux ans, de déménager la faculté de Saint-Denis. Le déménagement commencera dès les premiers jours d'août. Déjà, les *professeurs et le personnel de l'université* « font leurs paquets ».

Pourquoi démolir des installations d'une telle valeur ? Cette décision est la conséquence d'une convention qui lie le ministère des universités à la Ville de Paris, propriétaire des terrains. L'université de Paris-Vincennes-Paris-VIII, construite à la hâte en 1968, n'était que provisoire. Les 4 hectares de terrains qu'elle occupe devaient être restitués à la Ville au bout de dix ans, soit en 1978. Or le Conseil de Paris, qui a décidé de boiser ces espaces, exige qu'ils lui soient rendus « en l'état », c'est-à-dire « nus ». La démolition ne sera qu'une régularisation, puisque les bâtiments avaient été édifiés au *cœur du bois de Vincennes dans* l'illégalité ; à l'origine, ils n'avaient même pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

A l'époque la construction, plus de 80 % de lycéens avaient obtenu leur baccalauréat. A Paris, trente mille étudiants supplémentaires se présentèrent donc dans les universités à la rentrée de 1968. Le ministre de l'éducation d'alors, M. Edgar Faure, décida d'entreprendre d'urgence et durant l'été la construction de nouveaux centres universitaires. Parmi eux, il y eut Vincennes. Du 16 août 1968 à la mi-novembre de la même année, on *construisit sur 4 hectares 25 000 mè*tres carrés de bureaux et de salles de cours, auxquels vinrent s'ajouter au fil des ans une crèche, une école maternelle et un édifice de 4 000 mètres carrés à vocation culturelle et scientifique. Faut-il vraiment jeter à bas de telles installations ? Du côté du ministère des universités, la réponse est claire. M. Daniel Laurent, vice-chancelier du rectorat de l'académie de Paris, affirme : « *Le ministère est lié à la Ville de Paris par une convention qui stipule que les terrains de Vincennes doivent être rendus « nus ». Les bâtiments seront donc démolis.* »

Plus cher que le parc des Princes

Si la réponse est nette, ses modalités d'exécution paraissent plus floues. On ne sait pas encore avec quelles entreprises les contrats de démolition ont été ou vont être passés. On ignore à quelle date ces entreprises entameraient les travaux. Une seule chose paraît certaine : tout devrait être rasé pour la fin des vacances.

En attendant, certains élus se posent la question de savoir si, vraiment, il est « économique » de détruire des installations qui ont déjà coûté si cher. Ainsi M. Georges Mesmin, *conseiller municipal et député* (U.D.F.) de Paris, a visité récemment les locaux promis au bulldozer.

Depuis cette « descente », la mairie de Paris semble dans l'embarras. Un nouveau « scandale » se profile-t-il derrière cette affaire ? Car, en définitive, construction et démolition auront coûté plus de 150 millions de francs. Par comparaison, les futures installations de Bercy (elles-même édifiées sur un espace vert) sont estimées à 240 millions de francs. Le Parc des Princes avait coûté 89 millions de francs et La Villette, de triste mémoire, 1 100 millions de francs...

OLIVIER SCHMITT.

À PROPOS DE...

LA FAILLITE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

Pas de sursis pour les baleines

Le peuple des baleines continuera à mourir. Ainsi en ont décidé neuf pays, les derniers à expédier sur les mers des flotilles de navires armés de harpons explosifs. La Commission baleinière internationale (C.B.I.), qui réunissait sa trente-deuxième session annuelle à Brighton (Grande-Bretagne) du 21 au 26 juillet, n'est pas parvenue à trouver parmi ses vingt-quatre membres la majorité des trois quarts requise par ses statuts pour accepter le moratoire proposé par la France, les Etats-Unis et les Pays-Bas.

Cette commission, créée en 1949, s'est donnée pour mission de protéger les nombreuses espèces de baleines qui, pourchassées depuis des siècles, disparaissent peu à peu. Certes, la chasse aux baleines franches est interdite depuis quarante ans. La commission y a ajouté les baleines à bosse en 1965, les baleines bleues en 1967, puis les rorquals communs. Chaque année les quotas attribués aux pays baleiniers pour les autres espèces s'amenuisent.

L'an dernier, la C.B.I. a décidé de créer une réserve totale dans l'océan Indien et d'interdire la chasse aux grands cétacés à partir de navires-usines. Mais toutes ces mesures paraissent à la fois trop tardives et trop timides. Les populations de baleines franches par exemple — les plus anciennement protégées — ne parviennent plus à retrouver leurs effectifs d'autrefois. Tout se passe comme si, au-dessous d'un certain seuil, l'espèce avait perdu sa vitalité naturelle. On constate, en outre, que la taille et l'âge des spécimens encore chassés diminuent.

Selon les écologistes, le peuple des baleines aura disparu dans une dizaine d'années, si on ne stoppe pas immédiatement son exploitation abusive.

A trois reprises, déjà, la commission baleinière internationale a été saisie d'une proposition de moratoire total. Pour ceux qui proposent cette mesure, il s'agit de recenser les espèces et de laisser se reconstituer les populations avant de reprendre une chasse qui ne prélèverait que les « intérêts » et non le capital, comme c'est le cas aujourd'hui. Une demi-douzaine de pays seulement s'opposent farouchement à cette mesure de sagesse. Parmi ceux-ci, l'U.R.S.S. et le Japon font figure de leaders. Les Japonais, qui sont à peu près les seuls à consommer de la viande de baleine, invoquent les nécessités économiques et leurs traditions culturelles. Ils trouvent des alliés au Chili, au Pérou, en Espagne et en Corée du Sud, pays auxquels ils achètent leurs prises.

Cette année, pour la quatrième fois, le moratoire a été proposé. Il a été approuvé par treize pays, mais rejeté par neuf autres, tandis que deux délégations s'abstenaient. Nouvel échec des protecteurs, puisque la mesure ne peut être adoptée qu'à la majorité des trois quarts. Les protecteurs voient toutefois leur nombre s'accroître d'année en année, puisqu'ils n'étaient que onze en 1979. La surprise est venue cette fois de deux pays non chasseurs, l'Afrique du Sud et le Canada, qui ont voté contre le moratoire. Sans doute les Canadiens ont-ils redouté qu'après l'interdiction de la chasse à la baleine vienne un jour celle de la chasse aux phoques, déjà si controversée. La déception et la colère des écologistes, qui assistaient nombreux à la conférence de Brighton, se sont immédiatement exprimées : on a brûlé publiquement le drapeau canadien dans les rues de la cité britannique.

Les cachalots aussi...

Echec encore sur la question des cachalots. Le comité scientifique de la C.B.I. proposait que l'on protège totalement ces grands cétacés à dents qui se nourrissent de calmars géants. On les poursuit encore pour extraire de leur cerveau une huile spéciale utilisée, paraît-il, dans les forages pétroliers. Les quotas de prises avaient été réduits l'an dernier à deux mille deux cents spécimens, mais l'espèce est en danger. Quinze pays ont voté pour l'arrêt de la chasse, six se sont prononcés contre (dont une fois encore le Canada) et deux se sont abstenus. Il n'a donc manqué qu'une voix pour sauver définitivement les cachalots.

Les membres de la commission baleinière internationale se sont finalement séparés sans avoir rempli l'essentiel de leur mission. Certes, les quotas de prises ont été encore diminués. Les pays chasseurs ont tout de même le droit de tuer 14 553 cétacés pendant la saison prochaine. Les chiffres étaient de 25 000 en 1975, 20 000 en 1978 et 15 656 cette année. Après une semaine de palabres, et malgré une majorité écrasante en faveur de la protection, on n'a donc réussi à sauver qu'un millier de baleines. Résultat dérisoire qui remet en cause l'utilité et même l'existence de la commission. Pour se donner bonne conscience, mais non sans de longues discussions, les membres de la C.B.I. ont interdit l'usage des harpons ordinaires pour la chasse aux grands cétacés. Ces engins traditionnels sont bon marché, mais les animaux agonisent parfois pendant plus d'une heure. Désormais, ils auront le « privilège » de mourir plus vite, puisqu'on ne pourra plus les tirer qu'au harpon explosif, réputé plus expéditif. Pourtant, trois pays — l'U.R.S.S., le Japon et la Corée du Sud — se sont encore opposés à cette mesure « humanitaire ». Décidément, les baleines sont loin d'en avoir fini avec les hommes...

MARC AMBROISE-RENDU.

TOURISME

CORRESPONDANCE

Chasseurs sous-marins sans permis

Après notre article sur la chasse sous-marine (le Monde *du 13 juillet), nous recevons de M. Jean-Albert Foëx, directeur de* l'Aventure sous-marine, *les précisions suivantes :*

Le permis de chasse sous-marine est obligatoire et existe depuis trente ans. La législation de la chasse sous-marine est rigoureuse. Elle exclut la chasse de nuit, à moins de 150 mètres des navires et engins de pêche, l'utilisation de scaphandre autonome et de lampe électrique. Elle interdit de vendre les prises. La gendarmerie effectue sur le littoral des vérifications de permis, des contrôles des équipements à bord des bateaux dans les ports ou en mer. Le 10 mai 1980, les gendarmes du Lavandou, opérant — silencieusement — en pédalo, arrêtaient deux chasseurs sous-marins utilisant des torches électriques.

Depuis des années, s'est établie, entre représentants des chasseurs sous-marins, des professionnels de la pêche et du ministère de l'environnement, une concertation suivie, en vue d'éviter les abus, de limiter les prises et de créer des réserves.

[Il est exact que tout chasseur sous-marin doit, en vertu de l'arrêté ministériel du 1er décembre 1960, signer chaque année une déclaration dans laquelle il exprime son intention de se livrer à son sport favori. Cette déclaration peut être déposée dans n'importe quel port. Elle est gratuite et donne lieu à la délivrance d'un simple récépissé. Les membres des clubs de plongée sont dispensés de cette formalité, l'adhésion tenant lieu de déclaration. L'arrêté ne prévoit aucune sanction en cas de non-déclaration. D'ailleurs, la non-exécution d'un arrêté ministériel ne peut constituer une infraction. La déclaration de chasse sous-marine ne peut donc, sans abus de langage, être assimilée à un permis de chasse.]

Vivre à Paris

LES BOIS PLUS SURS PLUS PROPRES ?

En réponse à la demande d'un lecteur, le dernier numéro de Ville de Paris, *le mensuel édité par la mairie, donne ces informations :*

La sécurité et la propreté du bois de Boulogne et du bois de Vincennes laissent encore à désirer, mais des efforts nouveaux sont entrepris.

Tout d'abord dans le domaine de la sécurité, le maire de Paris et Mme Nicole de Hautecloque, son adjoint, étudient avec le préfet de police, la possibilité de créer un corps de police à cheval, pour patrouiller dans les bois.

Quant à la propreté, les promeneurs et les sportifs ont pu constater une nette amélioration dans les bois, grâce aux opérations de nettoyage entrepses depuis trois mois le long de toutes les voies principales, sur une profondeur de 20 à 25 mètres dans les sous-bois.

Grâce à la mécanisation progressive du balayage des chaussées, plus de personnes peuvent être affectées aujourd'hui au nettoiement des sous-bois.

Enfin, pour les parcs et les jardins de Paris, la création d'un corps d'inspecteurs, fort de quatre-vingts personnes, va permet-
et le vandalisme.
tre de lutter contre l'insécurité

● *Référendum sur la chasse en Italie ?* — Un référendum sur la chasse aura probablement lieu l'an prochain en Italie. En effet, le 27 juin dernier, date de clôture fixée par la loi, une liste de huit cent mille signatures d'électeurs italiens a été déposée auprès de la Cour de cassation. Ils demande nt l'organisation d'un référendum portant sur dix questions dont l'interdiction de la chasse.

La Cour de cassation a jusqu'au 15 décembre pour déterminer si le quorum des signatures validées est atteint (cinq cent mille). Puis la Cour constitutionnelle devra dire si le texte du référendum est conforme à la Constitution italienne.

ENVIRONNEMENT

● *Orléans : Sofitel illégal.* — Le permis de construire accordé à l'hôtel Sofitel, qui dresse ses huit étages en bordure de la Loire, à Orléans, est illégal, car cette construction érigée en 1977 aurait dû se conformer au plan d'urbanisme, qui limite à quatre étages la hauteur des immeubles du bord de Loire. C'est ce qu'a décidé le Conseil d'Etat le jeudi 24 juillet, à la demande de trois associations qui, assistées par leur avocat, Me Henri Fabre-Luce, avaient déposé une série de recours devant

● *Alpes-Maritimes : record du contrôle des plages.* — En réponse aux critiques des écologistes, la direction des affaires sanitaires des Alpes-Maritimes précise que le département détient le record de densité des points de contrôle (un pour 280 mètres de plage) et des prélèvements effectués (1874 l'an dernier). Tous les résultats de ces analyses, sans exception, sont transmis aux maires des dix-huit communes littorales, aux syndicats d'initiative et aux bureaux municipaux d'hygiène.

P.T.T.

● GREVE DANS DES BUREAUX DE POSTE PARISIENS. — Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont lancé un ordre de grève de vingt-quatre heures pour ce mardi 29 juillet dans les bureaux de poste satellites (il y a un bureau de poste principal par arrondissement) de la capitale. Motif essentiel : l'insuffisance des effectifs.

UN SUPERMARCHÉ DES LOISIRS A PARIS EN 1981

Un « supermarché » des loisirs ouvrira ses portes fin 1981 dans les locaux de la Samaritaine, boulevard des Capucines, à Paris (9e). Sur quatre niveaux, soit 2 500 m2, les compagnies aériennes, les agences de voyages, les loueurs de véhicules, les « maisons » de province, proposeront loisirs et vacances aux visiteurs. En outre, une librairie spécialisée et des boutiques permettront aux touristes en puissance de s'équiper en prévision de leurs vacances.

C'est M. Pierre Amalou, ancien directeur général de Voyage Conseils qui est à l'origine de l'opération. « Les vacances sont devenues une préoccupation permanente des Français, affirme-t-il. Les loisirs sont désormais « fractionnés » sur toute l'année : on prend trois jours par-ci, une semaine par-là, or les grandes manifestations (Semaine mondiale, Foire de Paris) ne durent que deux semaines au maximum. Le visiteur du centre pourra organiser ses loisirs, des week-ends aux grandes vacances, et faire toutes ses réservations. »

Le coût de l'opération, 40 millions de francs, est financé en association avec la Cofig, société spécialisée dans le financement des grands établissements commerciaux.

Le Monde

économie

AFFAIRES

Les difficultés de la sidérurgie

Les aciéries européennes vont réduire leur production de 10 à 11 %

De notre correspondant

Communautés européennes. — La Commission européenne et Eurofer — l'organisation professionnelle qui rassemble les sidérurgistes des Neuf — se sont mises d'accord le 26 juillet sur le nouveau programme de réduction volontaire de la production d'acier brut (*le Monde* daté 20-21 juillet). La réduction de la production que s'engagent à respecter les industriels — sauf les Italiens — au cours du deuxième semestre 1980 sera de l'ordre de 10 à 11 % par rapport au niveau atteint au cours du deuxième semestre 1979.

La Commission, ainsi que les sidérurgistes, espèrent que cette diminution ordonnée et solidaire de l'offre permettra d'éviter que l'effondrement des commandes auquel on s'attend ne provoque une trop brutale chute des cours. Cependant, les sidérurgistes italiens ont refusé de s'associer à l'opération et n'ont pris par conséquent aucun engagement concernant leur niveau de production. Ils font valoir, pour expliquer ce refus, que leur situation est différente de celle des autres Etats membres et que la période prise comme référence pour le calcul de la réduction — le deuxième semestre 1979 — ne leur est pas favorable. Cela ne les empêche pas de vouloir augmenter leur capacité de production à Bagnoli, près de Naples, avec l'aval (contesté) de la Commission.

Les modalités d'application du programme ne correspondent pas non plus exactement à ce que souhaitaient les sidérurgistes français. Comme l'ont demandé et obtenu les Allemands (qui n'éprouvaient au départ aucun enthousiasme pour ces nouvelles mesures de discipline collective), elles contraindront les sidérurgistes d'outre-Rhin à une réduction de leur production d'acier moins importante que leurs concurrents français. Il a été en effet décidé que l'abattement sur l'acier brut que chaque Etat membre sera tenu de respecter sera calculé en fonction des produits demi-finis fabriqués : il sera de 13 % pour l'acier correspondant à la fabrication de « produits réglés », c'est-à-dire des six produits pour lesquels le plan anticrise de la C.E.E. prévoit déjà des « quotas de livraison » (poutrelles, bobines à chaud, fils machine, produits plats à chaud, tôles fortes et moyennes, tôles minces à froid et de 8 % pour l'acier correspondant à la fabrication de « produits non réglés » tels les tubes, les troncs à béton, les tôles galvanisées ou les aciers spéciaux. Or, la sidérurgie allemande produit moins de « produits réglés », que des « *produits non réglés* », alors que c'est l'inverse dans le cas français.

La proportion, selon les services bruxellois, serait de 40-60 pour l'Allemagne et de 60-40 pour la France. Les Belges, comme du reste les Français, auraient jugé préférable que l'on décide d'entrée de jeu une réduction plus nette (15 %) de la production d'acier brut.

Il faut observer que rien n'empêche la commission Eurofer de décider à la rentrée, si cela se révèle nécessaire, un durcissement du programme. Par ailleurs, les services de M. Davignon, commissaire chargé de la politique industrielle, n'ont pas renoncé à convaincre les Italiens de s'associer à l'entreprise.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE GROUPE LUXEMBOURGEOIS ARBED DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement luxembourgeois, qui élabore actuellement son projet de budget pour 1981, est passablement troublé par la démarche effectuée par les usines sidérurgiques de l'Arbed, qui demandent une subvention de 13,5 milliards de francs luxembourgeois (900 millions de francs français) à l'Etat, étalée sur plusieurs années.

Au sein du gouvernement, on est divisé sur l'opportunité de cette aide à la sidérurgie nationale. L'Arbed vient de décider d'importantes mesures de rationalisation à court terme, avec, notamment, l'arrêt provisoire d'un haut fourneau à Differdange, la réduction de l'exploitation de mines de fer, la fermeture définitive d'un laminoir, la fermeture d'une centrale thermique à Schifflange, en raison de la majoration du prix du gaz naturel, et, enfin, le travail réduit dans un certain nombre de services.

Dans les Vosges

LE GROUPE AGACHE-WILLOT VA RECONVERTIR LA BLANCHISSERIE DE MOYEN-MOUTIER

(De notre correspondant.)

Epinal. — La société Boussac-Saint-Frères du groupe Agache-Willot a annoncé, le lundi 28 juillet, sa décision de reconvertir la blanchisserie de Moyen-Moutier (Vosges), dont la fermeture était programmée.

Elle installera à la place une usine de fabrication de couches pour bébés qui comprendra une machine à papier, ouate et cellulose d'une capacité de production annuelle de 45 000 tonnes, un atelier de transformation en produits finis et une unité de production de coton hydrophile de 2 500 tonnes par an.

Il s'agit d'un investissement fort important puisqu'il s'élève à 150 millions de francs. L'Etat apporte les primes à l'emploi parmi les plus élevées de France, de 25 à 3 000 francs de subvention (8 à 9 millions de francs). Grâce à cette reconversion, trois cent cinquante personnes sur trois cent quatre-vingts conserveront leur emploi ; les trente autres seront mises en préretraite à partir de cinquante-sept ans.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

LA PRODUCTIVITÉ A FORTEMENT BAISSÉ PENDANT LE SECOND TRIMESTRE

Le taux de productivité de l'économie américaine a diminué de 4,1 % — secteur agricole exclu — en rythme annuel, pendant le deuxième trimestre 1980, a annoncé, le lundi 28 juillet, le département américain du travail.

Cette baisse est la plus forte enregistrée depuis celle du deuxième trimestre de 1974, alors que les Etats-Unis traversaient une sévère récession.

La production de biens et services — secteur agricole toujours exclu — a ainsi baissé de 12,8 % en rythme annuel, alors que le nombre d'heures travaillées enregistrait une contraction de 9,1 %, toujours en taux annuel.

Ces résultats marquent une forte dégradation par rapport au premier trimestre, durant lequel la productivité avait diminué de 1,1 % en rythme annuel. —

AGRICULTURE

L'ORGANISATION DE L'ÉLEVAGE DU BOVIN EXAMINÉE A MATIGNON

On recherche... des idées

Les représentants de l'Interprofession du bétail et des viandes (INTERBEV), qui rencontreront le mercredi 30 juillet M. Raymond Barre, demandent que soit élaboré un code stratégique pour la défense de l'élevage français à Bruxelles, le réexamen des conditions de financement des installations, et la possibilité d'un financement conjoncturel des entreprises d'abattage et de commercialisation.

Alors que la production européenne est déficitaire (environ 100 000 tonnes en 1979), le prix de la viande bovine est insuffisant pour rémunérer les éleveurs. La Communauté dépense des sommes énormes pour stocker les viandes invendues, tout en important des tonnages conséquents en provenance des pays tiers, sans prélèvement communautaire, c'est-à-dire sans ressources pour l'Europe. Pas très logique.

En France, il existe en gros deux types de produits bovins, l'un « industriel », comprenant les jeunes bovins et les vaches de réforme, pouvant fournir, comme le dira Interbev à M. Barre, « *une viande rouge homogène et standardisée susceptible d'être présentée sous des formes modernes de distribution (barquettes sous vide) capables de concurrencer les viandes blanches* ». L'autre produit est « artisanal » : ce sont les animaux de qualité qui sont vendus dans des boucheries de détail, produits de haute gamme justifiant des prix élevés.

La rentabilité de la première catégorie de viande suppose une organisation de la production... que, en dépit des aides publiques (ou à cause d'elles !), quatre éleveurs sur cinq refusent. En outre, cela suppose que le potentiel de production de viande ne soit pas détérioré par l'exportation en vif de jeunes animaux, que d'autres pays, l'Italie notamment, engraissent et transforment.

Quant à surpayer les viandes nobles, cela suppose une organisation commerciale qui garantisse les origines des produits, une sorte de politique de marque, réalisable avec un tant soit peu d'organisation et non d'organisations. Alors que les groupements de producteurs, dans leur forme actuelle ne semblent pas correspondre aux besoins d'organisation du marché, les organismes s'occupant d'élevage semblent frappés par la paralysie dès qu'il s'agit d'imaginer d'autres formules qui seraient sans doute plus adaptées au caractère individualiste des éleveurs.

Importations

La correction des « *perversions* » communautaires sera autrement plus difficile. En 1979, la communauté aura dépensé 748 millions d'ECU (4,48 milliards de francs), alors que la production était déficitaire. En 1980, on estime à 1 155 millions d'ECU ou 6,75 milliards de francs les dépenses communautaires consacrées à la viande bovine. Les quatre-cinquièmes de ces sommes servent à soutenir le marché, le cinquième restant correspondant à des aides pour les producteurs.

Pour maintenir les prix, les organismes d'intervention achètent la viande, la congèlent et la revendent, soit sur le marché extérieur, avec des primes à l'exportation (restitutions) soit sur le marché intérieur, ce qui aura permis à certaines entreprises de payer moins cher grâce à l'argent communautaire des produits qu'elles auraient pu acheter un an à dix-huit mois plus tôt, ce qui aurait permis aux cours de remonter et rendu l'intervention inutile.

Pourquoi les cours sont-ils déprimés ? Parce que de déficitaire en production, la C.E.E. est en fait excédentaire du fait des importations qu'elle accepte en dérogation des règles communautaires, c'est-à-dire sans taxes aux frontières (prélèvements) : 412 000 tonnes, soit 6,5 % de la production européenne, estimée à 6 262 000 tonnes, ont été ainsi importées en 1979, soit encore environ 300 000 tonnes de plus que ce qui est nécessaire aux besoins de la consommation, selon une estimation de la F.N.B. Le marché est excédentaire, les cours se situent au-dessous du prix d'intervention, la Communauté intervient et stocke : 480 000 tonnes au 1er janvier 1978, 310 000 tonnes en 1979, 360 000 tonnes au début de cette année.

Début juillet, deux pays, le Zimbabwe et l'Australie, ont demandé à la C.E.E. d'accepter l'importation d'un contingent de 20 000 tonnes pour le premier et 10 000 tonnes pour le second. Si l'on estime que chaque kilo importé coûte au FEOGA (le budget agricole des Neuf) 2 ECU ou 12 F, soit plus que le prix d'achat des viandes (le prix d'orientation est à 9,40 F), ces nouvelles dérogations coûteraient au budget communautaire 360 millions de francs.

Ces importations, que les ministres de la C.E.E. ont à chaque fois autorisées — même s'ils réclament aussi fort que les producteurs le maintien de la préférence communautaire, — font partie d'arrangements commerciaux internationaux, passés dans le cadre du GATT ou dans celui des accords de Lomé avec les pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique). A tort ou à raison, les Neuf estiment nécessaires ces achats et sans doute impossible leur suppression, car elle entraînerait des représailles économiques.

Plutôt que de protester en vain au coup par coup, les professionnels de la viande (mais les transformateurs ont-ils les mêmes intérêts que les producteurs ?) ne feraient-ils pas mieux de travailler à un modèle français de l'organisation de l'élevage qui garantisse les cours et oriente la production ?

Vice-président de la Fédération nationale des marchés aux bestiaux de France et fondateur du marché de Sancoins, M. Pierre Caldi propose, par exemple, un système qui mériterait d'être étudié. Compte tenu de l'importance commerciale prise par les grands marchés en vif qui ont, selon M. Caldi, les quatre avantages de préserver le pouvoir de négociation du producteur, d'introduire la rationalisation de la mise en marché, de reconnaître la réalité du secteur coopératif et d'assurer l'émulation, on créerait à partir de certains d'entre eux des centres de regroupement : l'Office de la viande pourrait intervenir directement sur le bétail vif, ce qui éviterait le délai de deux à trois semaines après l'effondrement des cours, pour l'intervention sur les carcasses. D'autre part, et surtout sur ces centres de regroupement, les éleveurs, à titre individuel ou collectif, pourraient souscrire des engagements d'approvisionnement, leur assurant l'aide de l'Etat, aide qui serait modulée en fonction des besoins du marché. En contrepartie, les utilisateurs (négociants ou transformateurs) prendraient des engagements d'achat. Engagement d'approvisionnement d'un côté, avec prime variable, engagement d'achat de l'autre, sur un marché où les transactions restent libres, sont de nature à orienter effectivement la production, en adaptant l'offre à la demande, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation. En outre, M. Caldi suggère un prélèvement sur les transactions qui alimenterait un fonds de garantie, couvrant les risques commerciaux et contribuant à la promotion des produits.

Peut-être ce système n'est-il pas idéal. Sans doute ne règle-t-il pas tous les problèmes de l'économie de la viande en France. N'est-il pas cependant étonnant que tant et tant de professionnels tournent en rond avec des projets sans nouveauté, que le gouvernement sorte un plan de l'élevage qui n'est que la continuation d'actions techniques dont l'intensification est nécessaire, mais insuffisante, et que seul un amateur, très éclairé, certes, propose un modèle original ? Au dernier congrès du C.N.J.A., un orateur amusait la salle en déclarant : « *En France, on n'a pas de pétrole, on n'a plus d'agriculture, mais on a toujours des idées.* » Est-ce bien sûr ?

JACQUES GRALL.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0590	4,0615	+ 40	+ 75	+ 150	+ 180	+ 310	+ 380
$ can.	3,4820	3,4920	— 25	0	+ 20	+ 50	+ 30	+ 60
Yen (100).	1,7905	1,7950	— 70	— 35	— 90	— 60	— 75	— 30
DM	2,3150	2,3200	+ 35	+ 70	+ 95	+ 130	+ 355	+ 420
Florin ...	2,1220	2,1260	+ 15	+ 40	+ 60	+ 85	+ 185	+ 235
F.B. (100).	14,4930	14,5100	— 350	— 190	— 530	— 320	—1300	— 910
F.S.	2,5160	2,5200	+ 110	+ 145	+ 240	+ 290	+ 740	+ 810
L. (1 000).	4,8860	4,8920	— 535	— 370	— 985	— 840	—3000	—2700
£	9,6205	9,6315	— 455	— 340	— 760	— 640	—1400	—1100

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/4	9	9 1/4	8 3/4	9 1/8	8 1/4	8 5/8
$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	9 3/4	10	9	9 1/4	9 5/8	10
Florin ...	9 3/4	10 1/4	9 3/4	10	9 3/4	10	9 3/8	9 7/8
F.B. (100).	13	15	13 1/2	14	13 3/8	13 7/8	13	13 1/2
F.S.	1 1/2	2 1/2	4 3/4	5 1/4	4 3/4	5 1/4	5	5 1/2
L. (1 000).	15 1/2	17 1/2	21 1/2	23 1/2	21 5/8	23 1/2	23 1/2	24 1/2
£	19	20 1/2	16 3/4	17 1/4	16	16 1/2	14 1/4	14 3/4
Fr. franç..	12	12 1/2	11 1/2	11 7/8	11 1/2	11 7/8	11 1/2	11 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

Le patronat lyonnais continue de refuser de négocier avec la C.G.T.

De notre correspondant

Lyon. — M. Michel Robatel, président du Groupement interprofessionnel lyonnais (GIL) a indiqué devant la presse, à Lyon, le 25 juillet — qu'il donnait comme consigne à ses adhérents de ne plus participer, avant le 31 octobre, à des négociations où la C.G.T. serait partie prenante. (*voir nos éditions datées 29 juillet*). Les incidents qui avaient éclaté le 24 juin dernier au cours d'une grève à l'entreprise Rhône-Poulenc (chimie fine) de Saint-Fons, sont à l'origine de cette attitude patronale.

Selon le GIL, « *des éléments extérieurs à l'entreprise ont séquestré un cadre à l'intérieur de celle-ci* ». La C.G.T. a répondu le 28 juillet par une lettre ouverte en s'inquiétant du « *précédent créé* ». « *Si c'est un ballon d'essai*, explique par ailleurs M. Georges Churlet, secrétaire de l'union départementale C.G.T., *il aura une réponse au niveau national.* »

Déjà, en 1979 — le 29 janvier, puis le 10 octobre — le patronat lyonnais avait, à la suite d'incidents chez Pechiney-Ugine-Kuhlmann, puis dans le conflit RVI-Berliet, menacé de suspendre tous ses contacts avec ce syndicat, sans véritablement passer aux actes. Sans doute pour rendre plus crédible cette nouvelle menace, la dernière consigne patronale est limitée aux seules négociations paritaires par branche entre les syndicats et le patronat et ne s'applique pas aux réunions tripartites interprofessionnelles. « *Si d'autres événements intervenaient, notre riposte serait plus ferme encore* », a précisé M. Jean Foulaz, responsable des questions sociales au sein du GIL.

● L'UNEDIC, qui regroupe les ASSEDIC, caisses d'assurance-chômage, a décidé de faire une enquête sur la situation des chômeurs qui ont épuisé leurs droits d'indemnisation et qui se trouvent donc sans ressources (*le Monde* du 29 juillet). Elle interrogera, vraisemblablement en octobre et en décembre, tous les demandeurs d'emploi (une dizaine de milliers) qui se sont trouvés dans ce cas au mois de juillet, afin de savoir ce qu'ils sont devenus. A partir de cette enquête, des solutions pourront être proposées, comme l'attribution d'une allocation minimale.

● *Les faillites d'entreprises* ont été pratiquement aussi nombreuses en juin (1 441) qu'en mai (1 414), après correction des variations saisonnières. En données brutes, le taux d'augmentation de juin par rapport à mai est de 17,50 %.

UN PATRON OBSTINÉ

Le conseil des prud'hommes de Marseille, saisi d'une demande de licenciement introduite par M. Menant, fabricant de chaussures à Carnoux (Bouches-du-Rhône) contre une de ses employées, élue conseillère prud'homale (C.G.T.) en décembre 1979, a ordonné, le lundi 28 juillet, un complément d'instruction qui a été confié à deux rapporteurs, l'un pour les employeurs, l'autre pour les salariés. Ils devront dire si les activités syndicales de la jeune femme sont ou non visées.

Cette demande de licenciement est la quatrième introduite contre Mme Dominique Vedel, vingt-cinq ans, ouvrière à la manufacture de chaussures de sécurité Perose à Carnoux. Les trois demandes précédentes — pour « insuffisance de production » et « absences répétées » — avaient été déposées peu après que Mme Vedel eut contribué à la création, en avril 1977, d'une section syndicale C.G.T. dans son entreprise. Ces demandes avaient été rejetées.

ÉNERGIE

DES FISSURES SONT DÉCOUVERTES DANS DEUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES SUÉDOIS

L'inspection nucléaire suédoise (SKI) vient d'envoyer un télégramme à son homologue américaine (N.R.C.) et à l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E. pour les mettre en garde après la découverte de fissures dans certaines conduites du système de refroidissement de deux réacteurs suédois. Bien que ces fissures ne présentent pas de « *danger sérieux* », la SKI a décidé de signaler le fait aux organismes chargés de veiller sur la sécurité des installations nucléaires dans les pays utilisant l'énergie atomique civile pour qu'ils « *en prennent note* ». — (*A.F.P.*)

● *Meilleurs résultats pour Charbonnages de France en 1979.* — La production nationale de charbon s'est élevée à 21,1 millions de tonnes en 1979. Avec 20,1 millions de tonnes, la production des Houillères de bassin a été inférieure de 5,3 % à celle de 1978. Le rendement au fond a progressé de 1,4 %. L'évolution du marché de l'énergie et la hausse des prix ont une incidence favorable sur les résultats financiers puisqu'ils font apparaître un bénéfice de 43 millions de francs (contre un déficit de 17,9 millions en 1978) après aide de l'Etat, conformément aux dispositions de contrat d'entreprise. Pour 1979, l'aide de l'Etat se monte à 3 993 millions de francs. Enfin, C.D.F. Chimie avec 10 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé, dépasse, pour la première fois, le chiffre d'affaires des activités charbonnières du groupe (9 milliards de francs).

● *Réunion du comité de stratégie à long terme de l'OPEP.* — Le comité de stratégie à long terme de l'OPEP, présidé par Cheikh Yamani, le ministre saoudien du pétrole est réuni depuis le 27 juillet et pour cinq jours à Taïf.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
28 JUILLET

Au pas de charge

La dernière semaine de juillet ne faillit pas à la tradition de cette période de l'année consacrée aux vacances... Lundi, les rangs des commis et des professionnels étaient très clairsemés autour de la corbeille... Le volume des transactions s'étant encore amenuisé, les cotations ont été effectuées au pas de charge et trois quarts d'heure à peine après l'ouverture de la séance, la quasi-totalité des valeurs étaient cotées...

Cette maigreur des transactions a entraîné un recul de l'indice instantané : il a cédé 0,5 % en moyenne.

Les écarts les plus importants se sont échelonnés entre 2 et 5 % tandis que le nombre des hausses supérieures à 2 % ne dépassait pas la demi-douzaine.

La baisse des cours enregistrée vendredi dernier par la Bourse de New-York a freiné les velléités d'achats de la clientèle qui prend, peu à peu, conscience de la détérioration de la conjoncture française. En effet, l'INSEE, dans son enquête de juillet, souligne la baisse, à la veille des vacances, de la production dans les prochains mois et aussi le profond pessimisme qui s'est emparé du commerce de détail.

Michelin a accusé une forte baisse en terminant la séance à 762 francs (— 4,7 %). La Financière de Paris a cédé 4,3 %, Raffinage, Imétal et Les Ciments Français 3 %. Repli de 2,5 % de Manurhin, du Club Méditerranée et de la Scoa. L'emprunt 4,5 % a cédé 2,7 % à 2 399 francs.

Parmi les rares titres en hausse, on relevait Printemps + 3,4 %, le Crédit Foncier Immobilier et Darty + 2,6 %.

Effritement de l'or. Le lingot de 1 kilo a cédé 50 francs à 83 950 francs, le napoléon 1,10 F à 739 francs. Dans un marché où le chiffre d'affaires a à peine atteint 5 millions de francs, la parité de l'once est revenue à 646,86 dollars contre 648,30 vendredi dernier.

LONDRES

Le mouvement de reprise amorcé en début de semaine se poursuit timidement. Les industrielles progressent de 1 à 3 points. Avance des pétroles. Fermeté des mines d'or. Tendance indécise aux fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) 646 60 contre 643 50

VALEURS	CLOTURE 28/7	COURS 28 7
Beecham	150 ...	151 ..
British Petroleum	342 ...	345 ...
Courtaulds	67 ..	68 ...
*De Beers	10 1/3	10 1/2
Imperial Chemical	370 ...	372 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	485 ...	479 ..
Shell	412 ...	414 ...
Vickers	133 ...	129 ...
War Loan 3 1/2 %	33 1/2	33 3/8
*West Driefontein	38 3/4	39 1/2
*Western Holdings	82 3/4	82 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

THOMSON-C.S.F. — La parité d'échange pour l'apport-fusion avec Le Matériel téléphonique Thomson-C.S.F. est de huit actions Thomson-C.S.F., jouissance 1er janvier 1980, pour cinq actions Le Matériel téléphonique-C.S.F. Préalablement à cette opération, qui aura lieu à l'automne, Thomson-C.S.F., tout en conservant la majorité absolue dans sa filiale, aura reclassé un certain nombre d'actions L.M.T.-C.S.F. auprès d'organismes institutionnels.

MATRA. — Le chiffre d'affaires du premier semestre 1980 est en augmentation de 20,6 % à 1,555 milliard de francs, à structures équivalentes, secteur automobile exclu. Les prises de commandes ont atteint 2,5 milliard de francs, « montant supérieur à l'objectif fixé en début d'année », et, « globalement, les résultats et perspectives s'annoncent très favorables ».

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	25 juil.	28 juil.
Valeurs françaises	107,1	106,7
Valeurs étrangères	111,4	111,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	107,9	107,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/7	28/7
1 dollar (en yens)	226 75	226 60

NEW-YORK

La hausse reprend

Interrompu à la veille du week-end, le mouvement de hausse a repris, lundi, à Wall Street. Pas spontanément, toutefois, le début de séance n'ayant pas été très bon. Mais, progressivement, les cours se sont raffermis, et en clôture l'indice des industrielles enregistrait un gain de 7,34 points à 925,43. L'activité, cependant, n'a pas été très forte, et 36,25 millions de titres ont changé de main, volume d'affaires à peu près comparable à celui de vendredi.

Les ventes bénéficiaires, encore importantes au cours de cette séance, n'ont donc pas constitué un facteur décourageant. D'après les spécialistes, ce sont encore une fois les investisseurs institutionnels qui, par leurs achats, ont fortifié le marché. Leurs liquidités, en liaison avec les bénéfices réalisés grâce à la cherté des taux d'intérêt en début d'année, sont abondantes, et pour l'instant la Bourse reste pour eux un endroit de placement privilégié. Les opérateurs ont, d'autre part, pris acte avec satisfaction des propos du président de la FED sur une possible réduction d'impôts à la fin de l'année ou au début de l'autre.

VALEURS	COURS 25/7	COURS 28/7
Alcoa	66 5/8	67 1/2
A.T.T.	52 1/2	52 1/2
Boeing	39 3/8	38 5/8
Chase Manhattan Bank	44 3/4	43 1/2
Du Pont de Nemours	43 3/4	43 5/8
Eastman Kodak	60 1/8	62 ...
Exxon	70 5/8	71 3/8
Ford	26 ...	25 3/8
General Electric	54 ..	54 1/4
General Foods	30 1/4	30 1/2
General Motors	49 1/8	50 .
Goodyear	14 7/8	14 7/8
I.B.M.	64 3/8	65 1/4
I.T.T.	28 5/8	29 1/2
Kennecott	31 1/4	29 7/8
Mobil Oil	77 3/4	78 1/2
Pfizer	40 ...	41 ...
Schlumberger	127 ...	131 ...
Texaco	37 5/8	37 3/4
U.A.I. Inc.	18 3/4	18 5/8
Union Carbide	45 7/8	44 3/4
U.S. Steel	21 7/8	22 ...
Westinghouse	24 7/8	26 1/8
Xerox	57 ...	57 7/8

Taux du marché monétaire
Effets privés, du 29/7 ... 11 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 28 JUILLET - COMPTANT

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/7	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 032	4 037	3 920	4 130
Allemagne (100 DM)	232 200	232 080	224 ..	237 ...
Belgique (100 F)	14 52	14 530	14 ..	14 70
Pays-Bas (100 fl.)	212 340	212 350	205	216 ...
Danemark (100 krd)	75 020	75 040	71 500	76 500
Norvège (100 k)	84 040	84 050	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 657	9 654	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 885	4 888	4 75	5 100
Suisse (100 fr.)	252 630	252 120	246 ..	258
Suède (100 krs)	98 230	98 180	95 .	100 500
Autriche (100 sch.)	32 760	32 740	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 694	5 702	5 550	5 950
Portugal (100 esc.)	8 27.	8 285	8 10.	9
Canada ($ can. 1)	3 494	3 481	3 390	3 520
Japon (100 yens)	1 791	1 782	1 700	1 800

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/7
Or fin (kilo en barre)	83900	83400 .
Or fin (en lingot)	84000	83950 ..
Pièce française (20 fr.)	740 10	739 ..
Pièce française (10 fr.)	395 .	400
Pièce suisse (20 fr.)	602 ..	6 0 50
Pièce latine (20 fr.)	605 .	615
Souverain	783	769 90
Pièce de 20 dollars	3060 40	3050 40
Pièce de 10 dollars	1499	1490
Pièce de 5 dollars	826 .	825 .
Pièce de 50 pesos	3536 .	3510
Pièce de 10 florins	694 ..	690 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE SORT DE MANUFRANCE

L'aide de l'État est subordonnée à des mesures de restructuration et à un engagement financier des actionnaires

Lyon. — Deux réunions lundi à Paris au ministère de l'économie et des finances, l'annonce du renoncement de M. Tapie, une manifestation syndicale mardi matin devant la permanence lyonnaise de M. Raymond Barre, tels sont les derniers épisodes de l'affaire Manufrance avant le conseil d'administration de la nouvelle société maintenu le mercredi 30 juillet, mais qui sera déplacé de Saint-Etienne à Paris. Le transfert devrait limiter les risques de séquestration ou d'incidents.

Les réunions de lundi ont permis aux pouvoirs publics de prendre connaissance officiellement du projet de rachat des actifs de l'ancienne société par la nouvelle. La somme de 100 millions de francs nécessaire à cette opération devrait être versée en cinq ans. Selon diverses sources, le montant des actifs serait de l'ordre de 350 millions de francs.

L'achat à crédit se substitue donc au contrat de location-gérance qui régissait jusque-là les rapports entre les deux sociétés. Mais, si l'horizon financier s'est éclairci, bien des questions — structures, désignation d'un P.-D.G., aide de l'Etat — restent en suspens. Elles seront au centre des nombreuses rencontres prévues dans la capitale.

De notre correspondant

C'est par une astuce juridique et financière que les inextricables difficultés de la Société nouvelle Manufrance (S.N.M.) ont trouvé, lundi 28 juillet, une amorce de solution. Une première réunion dans la matinée a réuni les syndics de l'ancienne société et M. Joseph Sanguedolce, représentant l'ancien actionnariat prépondérant de Manufrance. Très officiellement, les différents partenaires ont confirmé la cession des actifs de l'ancienne société à la nouvelle pour 100 millions de francs. Dans l'après-midi, les actionnaires de la S.N.M. ont entendu les représentants du ministère confirmer l'engagement de l'État. « *Ces propositions pourront faciliter la mobilisation de ressources dans le cadre d'un redressement de la S.N.M.* », indique le communiqué du ministre de l'économie. Mais deux conditions sont maintenues pour obtenir cette aide dont le montant n'a pas encore été discuté : rétablissement de la rentabilité de l'entreprise ; nécessité d'un engagement financier des actionnaires sur un plan de redressement. En clair, il est demandé à la MACIF un nouvel apport financier. C'est l'enjeu d'une série de réunions qui vont se dérouler avant et après le conseil d'administration du 30 juillet.

Grâce au rachat des actifs (locaux, baux commerciaux) la société nouvelle pourrait gagner en crédibilit auprès de ses interlocuteurs financiers. En prime, si le montage financier s'accompagne de mesures de restructuration industrielle, une troisième aide de l'Etat serait, dans ces conditions, certaine. Les pouvoirs publics avaient djà, par le biais du CIASI ou du F.D.E.S., apporté 8 millions de francs à l'ancienne société et 22 millions à la nouvelle. La troisième et vraisemblablement dernière intervention pourrait être effective à partir de structues lagemen énovées et ne devrait en aucun cas précder ds engagements privs.

La confiance, thème valable pour toute entreprise, est vitale pour une firme convalescente. Le rachat des actifs immobiliers de Manufrance represente la première démarche concrète susceptible de rassurer les banquiers et d'inspirer des investisseus. Le crédit sera plu sfacile si la perspective de garanties sérieuses s'ouvre enfin et les linvestisseurs pourraient être enclins à s'engager.

Conscients que « *l'on attrape pas des mouches avec du vinaigre* », les syndicalistes de la C.F.D.T. ne se posent pas en adversaires, *a priori*, d'une restructuration industrielle, quitte à se battre pied à pied, le moment venu, pour éviter un dépeçage. Mais la C.F.D.T. ne veut pas fermer à l'avance toutes les portes: elle affirme aujourd'hui que les structures devront êtres modifiées pour assurer une rentabilité de tous les secteurs et surtout pour permettre l'arrivée, dans une entreprise assainie, de nouveaux investisseurs privés.

La C.G.T. avait un moment admis que « *la lutte contre la filialisation n'est pas prioritaire* ». Aujourd'hui, elle exprime un nouveau durcissement : « *Pas de démantèlement. Pas un licenciement de plus* ». Le maire communiste de Saint-Etienne, M. Joseph Sanguedolce, tient un discours assez proche, ce qui ne va pas sans oppositions avec la MACIF, actionnaire de plus en plus prépondérant, dont le directeur, M. Pierre Juvin, est l'adjoint communiste du maire de Romans. Cette querelle « communo-communistes », déjà évoquée, semble prendre corps. Elle ne devrait pourtant pas connaître de plus amples développements, dans la mesure où chacun sait que le réalisme commande aujourd'hui d'adopter une attitude de « gestionnaires » plus que de « politiques ».

C'est en tout cas le prix à payer pour obtenir une intervention d' el'Etat. Au ministère de l'économie et des finances, on ne cache pas une lassitude certaine face aux atermoiements politiques et à la valse des P.-D.G. Sur ce plan, les pronostics sont ouverts. M. Benard (de la MACIF) pourrait accepter, au soir du 30 juillet, une nouvelle prolongation de son mandat « *intérimaire* » et tenter de mettre en place de nouvelles structures. Mais d'autres noms circulent, dont celui de M. René Mestries, le P.-D.G. « *démissionné* » le 12 mai dernier. Il a la faveur de la municipalité stéphanoise, mais les syndicats lui sont hostiles.

La sortie de M. Tapie

Pour sa part, M. Bernard Tapie, qui avait présenté le 23 juillet dernier au conseil d'administration un plan de redressement de Manufrance, a décidé de renoncer. Ce plan, qui n'avait pas été repoussé par le conseil, devait être rediscuté et précisé. Car depuis cette date, M. Tapie n'a pu avoir aucun contact avec les actionnaires de la S.N.M. Il en a tiré les conséquences.

Au demeurant, M. Bernard Tapie ne pouvait guère nourrir de grandes illusions dès lors que son dispositif et même sa personnalité étaient rejetés par la C.G.T. et la mairie de Saint-Etienne.

M. Tapie sur la touche, restent en présence les quatre traditionnels protagonistes de l'affaire Manufrance : la mairie, les syndicats, l'Etat et la Macif qui apparaît bel et bien aujourd'hui comme l'acteur principal.

CLAUDE RÉGENT.

LE ROI HUSSEIN A L'ÉLYSÉE

« La reconnaissance d'Israël ne pourrait plus être éludée si... »

Le président Giscard d'Estaing devait avoir un nouvel entretien, ce mardi 29 juillet, avec le roi Hussein de Jordanie avant le départ de celui-ci pour Bonn.

Le roi, qui a eu récemment des entretiens à Washington et à Londres, et qui doit se rendre à Rome, a été reçu pendant deux heures et demie par le président de la République, lundi après-midi à l'Elysée. M. Giscard d'Estaing l'a reçu ensuite à dîner (après le coucher du soleil, en raison du Ramadan) à Trianon.

En quittant lundi l'Elysée, le roi a déclaré que son tête-à-tête avec « *un grand ami* » avait été « *très utile* ». Il a surtout porté sur le Proche-Orient, mais, également, sur la situation mondiale et les relations bilatérales.

En réponse à une question, le roi a déclaré : « *Si la résolution 242 du Conseil de sécurité* (1) *était appliquée par toutes les parties, laquestion de la reconnaissance d'Israël ne pourrait plus être éludée.* » La roi a réaffirmé la nécessité du retrait d'Israël des territoires occupés et s'est prononcé à nouveau pour la participation du peuple palestinien à des négociations pour aboutir à une paix « *juste et durable* ». Il a d'autre part qualifié d' « *encourageante* » l'initiative sur le Proche-Orient prise par les Neuf au Conseil européene de Venise (2).

Une controverse à l'ONU

Aux Nations unies, où la session spéciale de l'Assemblée générale sur la Palestine s'achève ce mardi, une controverse a opposé le secrétaire général, M. Waldheim, à Israël. M. Waldheim ayant employé le mot anglais *statehood* (statut d'Etat) à propos du peuple palestinien, le délégué israélien à l'ONU, M. Blum, a estimé qu'il s'était prononcé pour la création d'un Etat palestinien et à ces affirmations le gouvernement israélien a vivement réagi. M. Waldheima convoqué M. Blum lundi pour lui dire que ce terme ne modifiait pas sa position et qu'il lui était venu aux lèvres dans une allocution improvisée. « *Lapsus dont un célèbre viennois comme vous, le Dr. Sigmund Freud n'aurait su que penser* », rétorqua M. Blum.

(1) Résolution du 22 novembre 1967 prescrivant l'évacuation des territoires occupés et le droit de tous les Etats à la paix dans des frontières sûres et reconnues.

(2) Les Neuf se sont prononcés pour la reconnaissance simultanée des droits des Israéliens et des Palestiniens.

A Cherbourg

M. Louis Darinot, député socialiste abandonne son mandat de maire

De notre correspondant

Cherbourg. — Elu en mars 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche, M. Louis Darinot, député P.S., s'apprête à abandonner son mandat de maire après avoir déjà démissionné, il y a un an, de la présidence de la communauté urbaine de Cherbourg.

On savait, depuis le 28 juin dernier, que le député socialiste de la Manche, à l'issue d'une séance particulièrement agitée du conseil municipal de la commune-centre, avait écrit au sous-préfet de Cherbourg. Mais, en dépit de nombreux commentaires, rien n'a filtré sur la teneur de cette lettre, à laquelle le préfet de la Manche répondrait ce 29 juillet en acceptant la démission de M. Louis Darinot.

Depuis plusieurs mois, la municipalité à majorité socialiste de Cherbourg est en crise, en raison, notamment, des vives attaques de M. Jean-Richard Hélie, pourtant considéré, il y a trois ans, comme le bras droit et le conseiller économique de M. Darinot. Exclu du P.S. par sa propre fédération, M. Hélie avait obtenu sa réintégration par la commission nationale des conflits, avant de donner lui-même sa démission du parti.

Le 27 juin, la réunion du conseil municipal avait été marquée par une fausse sortie du maire, qui semble avoir considéré le lendemain que l'atmosphère du conseil ne lui était plus supportable.

La publication de sa lettre de démission permettra sans doute d'en savoir plus, mais on s'interroge déjà à Cherbourg sur les conséquences, à court et à long terme, d'une décision qui n'arrange pas les affaires de l'union de la gauche. Un conseiller municipal M.R.G. ayant, en effet, donné sa démission il y a un an, une élection partielle devra avoir lieu en septembre pour que le conseil soit complet avant l'élection du nouveau maire. Ce poste pourrait être revendiqué par M. Jean-Pierre Godefroy, troisième adjoint socialiste, chargé des problèmes de logements, mais il est probable que M. Jean Vaur, président honoraire de la chambre de commerce, battu de justesse par M. Darinot aux élections législatives de mars 1978, se présentera avec le nel dans la ville de Cherbourg, soutien des formations de la majorité, fort de son score personoù il avait mieux figuré que le le député sortant socialiste.

M. SOISSON AUX ANTILLES

(De notre correspondant.)

Fort-de-France. — M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, est en visite officielle à la Martinique et à la Guadeloupe. Il a présidé, le 26 juillet, une réunion du comité régional du tourisme et il a fait le point des réalisations du plan triennal de développement du tourisme, mis en place en 1978. Tous les observateurs ont noté que, pour l'essentiel, ce plan sera réalisé dans les derniers mois de 1980, peu avant la visite de M. Giscard d'Estaing aux Antilles et à quelques mois de l'élection présidentielle. M. Soisson a, il est vrai, déclaré : « *Mon voyage est également un voyage politique. J'en ai profité pour rencontrer toutes les composantes du mouvement giscardien afin de mieux le structurer.* »

A la Guadeloupe, le ministre a annoncé une série de mesures dans le domaine du sport (construction d'un vélodrome et, éventuellement, création d'une maison du football). — F. R.

DÉCÈS DE M. LABÈGUERIE SÉNATEUR DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. Michel Labèguerie, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, maire de Cambo-les-Bains, est mort à la suite d'une crise cardiaque, à Toulouse, le 28 juillet.

[Né en 1921 à Ustaritz (Basses-Pyrénées), le docteur Michel Labèguerie avait été élu député de la 3e circonscription des Pyrénées-Atlantiques en 1962. Inscrit au Centre démocrate, il avait été battu en 1967 par M. Michel Inchauspé, candidat U.D.R. Conseiller général du canton d'Espelette depuis 1964, maire de Cambo-les-Bains depuis 1965, il fut élu sénateur (Union centriste) en 1974 et réélu en 1977. Il présidait l'Association de défense de la langue et de la culture basques Eskualzaleen Biltzarra. M. Labèguerie sera remplacé au Sénat par son suppléant M. Jacques Moutet, maire d'Orthez.]

LÉGÈRE REPRISE DU DOLLAR

Le dollar s'est quelque peu raffermi sur les marchés des changes, s'établissant à 1,75 DM contre 1,7380 DM à Francfort, et à 4,06 F contre 4,0375 F à Paris. Ce raffermissement a été provoqué par des facteurs techniques, estiment les opérateurs, la fin du mois donnant lieu à des achats de dollars par les « eurobanques », les crédits accordés sur l'euromarché étant renouvelés de six mois en six mois. Sur le marché de l'or, le cours de l'once a légèrement monté, passant de 643 dollars à 645 dollars environ.

EN DIRECT DE MOSCOU

« La bourgeoisie française aime la jeunesse saignante », estime M. Marchais

Interrogé par TF 1, en direct de Moscou, lundi 28 juillet, M. Georges Marchais, qui assiste aux épreuves des Jeux olympiques pendant huit à neuf heures chaque jour, a déclaré : « *Ce sont des jeux formidables, extraordinaires. Je vois ici la jeunesse du monde, blanche, noire, jaune, qui lutte sur le stade ou dans la piscine. La bourgeoisie française aime la jeunesse, mais elle aime la jeunesse saignante, c'est-à-dire dans les confrontations, et dans les guerres pour défendre ses privilèges de classe* ».

Le secrétaire général du parti communiste estime que les Jeux sont d'un « *très haut niveau* » et que les médailles obtenues par les athlètes ne sont pas des « *médailles en chocolat* ». Si M. Jimmy Carter a lancé la campagne de boycottage, c'est, à son avis, parce qu'il redoutait la confrontation sportive « *avec les pays neufs* », tel Cuba. « *Carter a eu peur de cette confrontation. M. Schmidt s'est aligné sur M. Carter. Giscard en aurait fait autant si les sportifs n'avaient pas été là et si le peuple français n'avait pas été là* ».

M. Marchais a assuré qu'il n'avait rencontré aucun dirigeant politique soviétique à Moscou et qu'il suffit de lire la presse locale pour s'apercevoir que « *les Soviétiques soutiennent les propositions du gouvernement afghan de Babrak Karmal qui propose une négociation pour résoudre le problème. Et s'il y a négociation, les troupes soviétiques quitteront l'Afghanistan.* »

La secrétaire général du P.C.F. a distingué « *deux sortes de journalistes. Il y a ceux (...) qui font le trottoir à la recherche du petit événement. Ceux-là ne nous intéressent pas. Il y a les journalistes sportifs, les spécialistes de la question, et j'ai l'occasion de voir que les commentaires, en général, sont très bons* ».

Enfin, M. Marchais a raconté l'histoire, qui lui a été rapportée par un « *ami sérieux* », d'une « *Américaine qui se promène avec un tee-shirt sur lequel elle a inscrit : « Je » fais partie du club athlétique du » K.G.B. », ce qui est complètement ridicule. Eh bien, elle se promène dans son hôtel et dans les rues, et non seulement les Soviétiques, mais les Français, les Anglais et tous les autres qui l'ont rencontrée rigolent. Par conséquent, vous voyez, il y a ici beaucoup de liberté* ».

[« L'Humanité » publie, mardi 29 juillet, une version corrigée de l'interview de M. Georges Marchais. Le quotidien du P.C.F. ne s'est pas contenté d'une simple remise en forme des propos du secrétaire général.

— M. Marchais avait déclaré : « La bourgeoisie française aime la jeunesse, mais elle aime la jeunesse saignante. » Le terme « saignante » a disparu.

— L'appréciation selon laquelle « il y a ici beaucoup de liberté » a été supprimée.

— M. Marchais établissait une distinction entre « deux sortes de journalistes (...) ceux qui font le trottoir à la recherche du petit événement » et « les journalistes sportifs, les spécialistes de la question ». Dans la version de « l'Humanité », il n'y a plus de journalistes « qui font le trottoir ».]

NOUVELLES BRÈVES

● *Le général Arturo Criado Amunategui*, inspecteur général de la santé pour la région militaire de Madrid a été blessé et son garde du corps tué dans un un attentat, ce mardi 29 juillet, dans le centre de Madrid. Les auteurs de l'attentat se sont enfuis, laissant sur les lieux des munitions du même type que celles habituellement utilisées par l'ETA. — *(A.P., U.P.I.)*

● *Quatre cents ouvriers tous « sans papiers »* ont manifesté, le 28 juillet à Paris, à la veille de la réunion prévue entre la C.F.D.T. et M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation. La C.F.D.T. réclame la régularisation de la situation des travailleurs clandestins de la confection. Selon elle, sur mille huit cents dossiers examinés par la direction départementale de la main-d'œuvre et de l'emploi, mille cas seulement ont donné lieu jusqu'à présent, à une réponse positive, et deux cent, d'ores et déjà, ont été refusés. La C.G.T., pour sa part, avait dénoncé l'opération de « *pseudo-régularisation* » (*le Monde* du 24 juillet).

● *Big Chief, filiale du groupe Bidermann* a décidé de licencier quatre-vingt-quinze salariés sur total de sept cent soixante-huit personnes. Les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. de l'entreprise se sont prononcées contre cette décision. Bieg Chief, qui possède deux usines en Vendée, avait été racheté en février 1975 par le groupe Bidermann, après avoir dpos son bilan. Elle employait à l'époque sept cent tente salariés.

Le numéro du « Monde » daté 29 juillet 1980 a été tiré à 546 169 exemplaires.

A B C D E F G